



20

Lyon - Garellesmes

20

DE LA BIBLIOTHÈQUE
 de M. CLARET,
 Clergé-Licencié
 près la Cour impériale de Lyon.



A 3
 480

192

20/10/1863
 1863

(SK)

Pue

F. A. A. D. Y. B.

Chubb

R. obli
y. b. F. and

1509/95

1-2



LETTRES PHILOSOPHIQUES

SUR

LA MAGIE,

Édition corrigée et augmentée.

« Il serait insensé de ne pas croire que quelquefois les
« Démons entretiennent avec les hommes de ces
» commerces qu'on nomme Magie. » (*Encyclopédie.*)

« Il est certain que les philosophes les plus incrédules
» et les plus subtils, ne peuvent n'être pas embarrassés
» des phénomènes qui regardent la Sorcellerie. »
(BAYLE.)

» Dieu et le Diable, c'est-là toute la Religion. »
(NICOLE.)

A PARIS,
Chez GRÉGOIRE, libraire, rue du Coq-St.-Honoré,
n°. 135,
Et chez THOUVENIN, libraire, quai des Augustins,
n°. 44.

AN XI de la République Française.
(1803.)

Ces *Lettres* sont suivies d'un autre opuscule de deux cent pages , même format , mêmes caractères , et qui se trouve chez les mêmes Libraires ; il porte pour titre : *La France trompée par les Magiciens et Démonolâtres du 18^e. siècle : fait démontré par des faits.* Les deux ouvrages peuvent se réunir en un seul volume.



A V I S

DE L'ÉDITION FAITE EN 1791.

LES trois premières Lettres de ce recueil ont été imprimées dans des feuilles périodiques, en 1775 et 1776. Nous les donnons telles qu'elles s'y trouvent. Les deux autres, à leur date, ont paru manuscrites, et depuis cette époque, ces manuscrits sont à Paris, dans les mains d'hommes très-graves. Nous ajoutons seulement ici l'historique des unes et des autres. L'objet que traitent ces lettres, quoiqu'ancien autant que le monde, paraîtra nouveau dans ce siècle, et par-là même, piquera la curiosité. L'auteur, comme on le verra, ne garde point l'anonyme. Si sa philosophie est de la bonne philosophie;

si , comme il y a apparence , elle ne souffre
point de replique , ces lettres doivent opérer
dans les idées une étrange révolution.



A V I S.

Les Lettres dont nous donnons une édition, ont été imprimées à Paris en 1791, sous le titre de Lettres magiques, ou Lettres sur le Diable, excepté la sixième qui fut écrite à M. de la Harpe en l'an 5 (1797).

En l'an 9 (1801), elles ont paru sous le titre qu'elles portent ici, de Lettres philosophiques sur la Magie. Le Mercure du 1^{er}. Pluviôse an 10, en parle dans sa feuille, n^o. 39, p. 230. Il dit qu'il regrette de ne les avoir pas connues plutôt. Le Publiciste du 16 suivant, même année, répète la même chose, et le Journal de M. l'Abbé Fontenay en fait aussi mention dans son n^o. du 15 frimaire an 10.

La première de ces six Lettres, datée de Novembre 1773, a couru manuscrite jusqu'en 1775, qu'elle fût imprimée dans le Journal ecclésiastique. Après un court raisonnement sur la possibilité de la Magie, c'est-à-dire, du commerce de certains hommes avec les Démons, elle démontre que l'Encyclopédie a reconnu non-seulement cette possibilité, mais qu'elle en établit même la réalité par un fait frappant, et d'après l'opinion de plusieurs philosophes

qu'elle cite. L'auteur de cet article encyclopédique, lequel ne se nomme pas, paraît supérieur aux préjugés, et partisan de la bonne philosophie.

La seconde est datée de Paris, de la fin de 1775. De l'aveu de certains novellistes du temps, « elle prouve démonstrativement que Bayle même a cru très-réel l'art de la Sorcellerie. » C'est ce qu'on peut voir, page 21. Cette seconde Lettre est une réplique à M. Delalande, qui, ayant jugé l'honneur encyclopédique attaqué par la première, a cru devoir en faire une espèce de censure, qu'il consigna en effet dans le Journal des Savans, du mois de Mai 1775; en quoi lui-même fit à cette lettre beaucoup d'honneur, mais un honneur réel et bien différent de celui que le lion fait aux moutons, suivant le Renard dans La Fontaine.

La troisième est du 15 Février 1776. Elle prouve qu'une certaine lettre sur la Magie, attribuée à Clément XIV par M. Caraccioli, et prétendue écrite en 1750, lorsque ce pape était simple religieux, n'est et ne peut être ni du théologien, ni du pontife.

La quatrième est de Mars 1776, et adressée à M. Castilhon; on la trouvera



remplie des maximes de la saine philosophie, et élevée à un ton vraiment philosophique. Elle combat fortement les soi-disant philosophes qui sacrifient au respect humain, à l'amour de leur réputation, des vérités dont la connaissance fonde évidemment le bonheur et la sécurité de l'espèce humaine.

La cinquième est de Février 1781. Elle répond à un article du Mercure, du 9 décembre 1780, où le magistrat, auteur du Code des Lois criminelles, dédié à Louis XVI, est vilipendé, parce que dans le 18^e. siècle il a cru qu'il pouvait y avoir des Sorciers. Cette cinquième Lettre cite un fait irrécusable, vu et constaté dans Paris en 1691, et qui, depuis lors, a été cité dans différens ouvrages, fait qui paraîtra concluant à quiconque voudra suivre la simple lumière de la raison.

Une sage remontrance du Parlement de Rouen, à Louis XIV, en 1670, termine ce recueil. Cette pièce solide et nullement futile, engage le monarque, par les plus puissans motifs, à ordonner dans son empire la surveillance d'un crime qui entraîne la destruction de la religion et la ruine des peuples.

Ces lettres, affichées à Paris dans les premiers jours d'Août 1792, sous le titre qu'elles ont ici, furent presque aussitôt retirées que livrées au public. La tourmente survenue à cette époque, mit les esprits dans une agitation peu favorable à leur lecture qui demande du calme.

En cette même année 1792, elles parurent avoir donné un peu d'humeur à un critique connu (M. de la Harpe), à qui elles portèrent une lumière peut-être incommode, et qui sûrement ne servait pas alors sous les drapeaux de la bonne philosophie. La censure légère qu'il en a faite dans sa notice, ne les a point affoiblies. Paucis multa.

E R R A T A.

Page 86, ligne 2, lisez : l'auteur des *Lettres* que nous réimprimons; au lieu de : l'auteur de la *Lettre*, etc.

Page 113, ligne 22, lisez : malum quâ malum; au lieu de : malum quia malum.



LETTRE 1^{re}.

*Imprimée dans le Journal ecclésiastique,
du mois de Janvier 1775, p. 48.*

Le 20 Novembre 1773.

MONSIEUR,

LE doute méthodique , telle est la route certaine qu'un Philosophe célèbre, Descartes, a tracée à tous les hommes pour atteindre le vrai. Rien de si commun aujourd'hui que l'opinion qui nie la possibilité de la Sorcellerie. Certains Journaux et Feuilles périodiques la répandent par-tout cette opinion ; elle est devenue celle du Peuple comme celle des Grands , et il est peu de personnes qui ne badinent de la crédulité de nos bons àïeux sur ce singulier chapitre. Mais ici, Monsieur, la raison souscrira-t-elle? C'est une autre affaire, c'est ce que l'on doit se garder d'assurer , c'est un point qui demande discussion, et peut faire naître dans un esprit vraiment philosophe, des doutes utiles et bien fondés.

Qu'est-ce qu'un Magicien ou Sorcier? C'est

sans contredit un homme qui opère par le moyen du Démon ou des mauvais génies.

Afin donc de prouver que l'existence d'un être pareil est impossible, il faut prouver au moins l'une de ces trois choses : 1°. qu'il n'y a point de Démons ; 2°. qu'ils ne peuvent avoir avec les hommes aucune communication, aucun commerce ; 3°. qu'ils n'ont point de pouvoir sur la terre pour nuire et faire le mal, ni dans le physique ni dans le moral.

Tout raisonnement qui sort de ce cercle sur ce sujet, ne touche pas à la question, ne peut produire qu'un vain bruit ; et tant que ces trois propositions ne seront pas démontrées, ou plutôt dès qu'on aura démontré les propositions contraires, ce qui est très-facile, il en résultera nécessairement que l'existence d'un vrai Sorcier est très-possible.

Aussi, Monsieur, les meilleurs esprits, ces hommes que le préjugé, les clameurs ne subjuguent pas, qui savent se rendre compte en tout de leurs doutes comme de leur croyance, n'ont fait aucune difficulté d'admettre la possibilité de la Sorcellerie.

J'ouvre l'Encyclopédie et je trouve au mot Sorcier, qu'on en établit non-seulement la possibilité, mais la réalité même, sur des



raisons qu'on ne réfuterait pas ailleurs, dans le même ouvrage, quand on le voudrait, tant elles sont solides.

On y dit fort au long, j'en conviens et rien n'est plus vrai, qu'il faut prendre garde de se livrer aux délires de l'imagination dans cette matière, qu'on ne doit pas croire aisément aux maléfices, que quelquefois on s'est servi de ce prétexte pour accabler des innocens (1). On y trouve ces maximes très-philosophiques (page 370, au commencement de la 2^e. col.): «Ajouter
» foi trop légèrement à tout ce qu'on raconte
» en ce genre, et rejeter absolument tout
» ce qu'on en dit, sont deux extrêmes également dangereux. Examiner et peser les
» faits, avant que d'y accorder sa confiance,
» c'est le milieu qu'indique la raison.»

Mais, d'un autre côté, on examine aussi,

(1) Debure l'aîné, a imprimé en 1747, un Examen critique de l'*Histoire des Diabes de Loudun*, vol. in-12, où il est démontré, quoiqu'on en pense aujourd'hui, que le trop fameux *Grandier* entretenait véritablement un commerce magique. Cette histoire critiquée et réfutée, est de *St.-Aubin*, Calviniste, imposteur mal-adroit, qui a servi de guide à *Gayot de Pitaval*, et à tous ceux qui depuis ont voulu justifier *Grandier* du crime de magie.

on discute, on raisonne, on rapporte des faits, des exemples, des autorités, et parmi ces faits, un sur-tout est frappant et mérite attention, de quelque manière que l'Encyclopédie le présente : c'est celui d'un nommé *Trois-Echelles*, qui exista sous Charles IX.

On dit de cet homme d'après Bayle, ou plutôt Bayle lui-même cité par les auteurs, (page 371, vers le milieu de la 2^e. col.) dit : « Il y a apparence que trois *Trois-Echelles* « était réellement *Sorcier*, et que la plu- « part de ceux qu'il accusa, ou ne l'étaient » que par imagination, ou ne l'étaient » point du tout. Quoi qu'il en soit, *Trois-* » *Echelles* profita mal de la grâce que lui « avait accordée le Roi, et retomba dans « ses premiers crimes, puisqu'il fut sup- « plicié. »

Je dis, Monsieur, que sous quelque jour que l'Encyclopédie présente ce fait, et elle ne le donne que pour mettre en garde contre la trop grande crédulité sur l'article de la Sorcellerie, vu que *Trois-Echelles* accusa de ce crime douze cents personnes (nombre bien fort), cependant il est frappant par lui-même et par ses circonstances.

Observez d'abord cette réflexion bien re-

marquable : *il y a apparence que Trois-Echelles était réellement Sorcier*. Si Bayle a porté ce jugement , et si les Encyclopédistes l'ont adopté , il y avait pour ces Messieurs dans le fait personnel de *Trois-Echelles* , plus que de l'apparence ; on peut dire sans témérité qu'il y avait de l'évidence , et cette évidence , en effet , y est aussi.

C'est Bodin qui dans sa *Démonomanie* a écrit l'histoire de *Trois-Echelles*. Quelque crédule , quelque superstitieux qu'on le suppose , il ne peut en imposer : il est contemporain , il écrit un fait sous les yeux de ceux qui l'ont vu et qui en ont été les témoins. Il dit que *Trois-Echelles* fit en présence du Roi et de la Cour , des choses fort extraordinaires qu'il détaille , *choses impossibles à la puissance humaine ; qu'il ne put donner raison apparente de ce qu'il faisait ; qu'il avoua qu'il agissait par l'aide et l'intervention du Démon*. Bodin dit ailleurs dans le même traité , qu'on ne lui avait fait aucune violence , aucune menace qui pût le forcer à se dévoiler ; que la Cour n'avait prétendu d'abord que rire et s'amuser de ses tours ; que le Roi lui fit grâce , qu'il fut renvoyé ; qu'il ne put cependant finir son commerce avec les Démons , et que quelqu'envie qu'on eût

de le sauver, il fallut en venir à le faire mourir (en 1571).

Voilà un fait que j'appelle frappant dans toutes ses circonstances, et ce sont ces circonstances sans doute qui ont fait prononcer à Bayle (1) *qu'il y avait apparence que Trois-Echelles était réellement Sorcier.*

Vous voyez, Monsieur, que quand elle ne le voudrait pas, l'Encyclopédie établit plus que la possibilité, puisqu'elle démontre la réalité même des Sorciers, dans le fait seul qu'elle rapporte de *Trois-Echelles.*

Il y a plus : non-seulement dans l'Encyclopédie on veut établir, mais on établit évidemment l'une et l'autre sur les fondemens, comme je l'ai dit, les plus solides; on forme des raisonnemens sans replique; on présente de puissans motifs de crédibilité, des exemples connus, des autorités qu'on ne peut récuser; on cite le témoignage de toute les nations, des Payens, de plusieurs historiens très-véridiques, de Tacite, de Suétone, d'Ammien - Marcellin, qu'on n'accusera pas, dit-on (p. 369, col. 2.),

(1) Voyez *Réponses aux questions d'un Provincial*, c. 55, p. 603, édit. 1717. in-fol.

» d'avoir adopté aveuglément et faute de
» bon sens, ce qu'il raconte des opérations
» magiques. » On appelle aux écrivains ecclé-
sistiques les plus respectables, aux décisions
des Conciles, aux ordonnances de nos Rois,
et entr'autres de Charles VIII, en 1490,
de Charles IX, en 1560, et de Louis XIV,
en 1682; aux Jurisconsultes, aux hommes
les plus célèbres que l'Angleterre ait produits
depuis un siècle, c'est-à-dire à Messieurs
Barrow, Tillotson, Stillingleflect, Jenkin,
Prideau, Clarke, Lock, Vossius, etc. On
rapporte ces passages de Malebranche (*Re-
cherches de la Vérité, l. 3, c. 6.*) : « Je ne
» doute pas qu'il ne puisse y avoir des Sor-
» ciers, des charmes et des sortilèges, et
» que le Démon n'exerce quelquefois sa
» malice sur les hommes par la permission
» de Dieu. Il est sans doute que
» les vrais Sorciers méritent la mort. »
Enfin, on dit formellement (p. 370), vers
la fin de la première col. : « Il serait insensé
» de ne pas croire que quelquefois les Dé-
» mons entretiennent avec les hommes, de
» ces commerces qu'on nomme Magie. »

Du Code philosophique, Monsieur, passez
maintenant à un autre plus grave; aux
registres de la Faculté de Théologie de Paris:

vous y verrez soutenir hautement la possibilité de la Sorcellerie , c'est-à-dire du commerce avec les Démons , la vérité même des effets qui souvent en ont résulté ; vous y verrez que cet art infernal peut être porté , si non jusqu'à forcer l'homme de vouloir ou desirer telle ou telle chose , *du moins jusqu'à le séduire et lui inspirer des pensées (1), des desirs et des actions contraires à la saine raison et au bon ordre.*

En 1398 , cette Faculté fit sur cette matière un décret de vingt-huit articles , dont voici le dix-huitième :

Quod per tales artes et ritus impios , per sortilegia , per carmina et invocationes Daemonum , per quasdam incantationes et alia maleficia nullus unquam effectus ministerio Daemonium subsequatur , error.

Quelques personnes alors s'appuyant sur certains textes de l'Écriture , mal entendus , tel que celui-ci : *cùm Diabolus jam misisset in cor , etc. . . .* pour soutenir que le Diable pouvait ôter la liberté , les docteurs assemblés firent dans le même décret l'article suivant , qui est le quinzième :

(1) Voyez Mésenguy , Abrégé de l'ancien Testament , tome 2 , in-12 , édit. 1737 , page 56.

Quod possibile est per tales artes cogere liberum hominis arbitrium ad voluntatem, seu desiderium, error.

Les Canonistes d'ailleurs supposent comme chose très-certaine , que l'effet du mariage, par exemple , peut être empêché par opération magique.

Le Canon suivant qui se trouve *in Decreti 2^a. parte c. 33, quest. 1^a.* , peut seul en fournir la preuve :

Si per sortiarias atque maleficas artes, occulto sed numquam injusto judicio Dei permittente, et Diabolo praeparante, concubitus non sequitur, hortandi sunt, etc.

Laissons-là le témoignage des historiens profanes, de Tacite, d'Ammien-Marcellin, de Suétone et de mille autres. Ce dernier cependant ne croit pas qu'on puisse douter de la réalité des dévouemens au Démon, des maléfices et sortilèges : il suffit pour s'en convaincre de lire ce passage, où il est question de Germanicus ; c'est au commencement de la vie de Caligula :

Obtrectatoribus etiam. . . . ità lenis et innoxius fuit ut Pisoni. . . . non prius succensere in animum induxerit quam veneficiis quoque et devotionibus impugnari se comperisset.

Après cet exposé, Monsieur, vous serez surpris sans doute, qu'à l'article *Sorcellerie*, article au reste fort superficiel et fort court, qui précède immédiatement celui *Sorcier*, on répande le ridicule sur ceux qui y croient ou qui y ont cru, et que l'on veuille introduire à cet égard une parfaite incrédulité; mais vous le savez, des mots ne sont pas des choses : il faut des motifs pour ne croire pas, comme pour croire, et l'incrédulité que l'on préconise ici, n'est ni ne sera jamais motivée. On peut dire de ces deux articles de l'ouvrage Encyclopédique, que c'est le pot de terre et le pot de fer : le second brise absolument le premier. Dans l'un c'est la raison, la saine philosophie qui élève la voix, et leur langage se fera toujours entendre à tous les siècles, à toutes les nations; vous trouverez dans l'autre le ton tranchant du jour, une déclamation vide, des mots, des phrases, et rien de plus, et ce vide, l'auteur du second article l'a sûrement senti; il semble n'avoir eu en vue que de combattre ce qu'a avancé son collègue, et en effet, dès les premières lignes, il le détruit absolument.

Et voici, Monsieur, ce que j'appelle des *mots* à l'article *Sorcellerie*, et ce que l'on

peut donner à tous les Rhéteurs présents et à venir comme le plus parfait prototype d'une phrase ; lisez p. 369, vers le milieu de la première col. : « Le fameux Curé » Gaufredy, brûlé à Aix en 1611, avait » avoué qu'il était Sorcier, et les Juges » l'avaient cru ».

Pourquoi d'abord les Juges n'auraient-ils pas cru en 1611 ce qui avait été démontré en 1571, savoir : la possibilité d'un vrai Sorcier?

Ab actu ad posse valet consequentia. Il y avait eu un vrai Sorcier en 1571, donc quarante ans après il pouvait en exister un autre ; donc, pour le dire en passant, il peut y en avoir encore aujourd'hui en 1773 : *Ab actu ad posse valet consequentia.* En second lieu, qu'est-ce qu'un homme qui dans le dix-septième siècle avoue qu'il est Sorcier, quoiqu'il ne le soit pas, avant de subir aucune torture, lorsque toutes les apparences sont pour lui, qu'il est généralement estimé, puissamment soutenu, qu'il lui est aisé, s'il est innocent, de faire voir son innocence, qu'il n'y a contre lui ni intrigue, ni passion, ni manœuvre? C'est un être de raison, un être chimérique.

Consultez, Monsieur, l'histoire de *Gaufrédy*, vous verrez que son procès fut fait dans les meilleures formes, par les Juges les plus intègres, les plus éclairés, commissaires députés du Parlement d'Aix, sans avoir été interrompu un seul jour pendant trois mois consécutifs, avec le concours des deux Justices, ecclésiastique et civile, que la force seule de la vérité et du prodige avait appelées. Vous direz après cela, si vous concevez la stupidité que l'on suppose, tant dans l'accusé que dans les Juges, si un être aussi stupide n'est pas une chimère, et si la ligne de l'Encyclopédie sur *Gaufrédy*, n'est pas une *phrase*.

Mais la raison n'était pas née : elle attendit encore, nous dit la ligne suivante, 61 ans pour éclore.

Du reste, qui ne sait que l'ignorance et la superstition attribuèrent souvent à la magie des opérations que des hommes adroits et laborieux ne devaient qu'à une profonde physique, c'est-à-dire, à une science étendue des secrets de la nature ? Suit-il de là que d'autres hommes n'aient jamais pu avoir aucun commerce avec les Démons, ni opérer par leur moyen aucun maléfice, aucun prodige ? Non, il en faut conclure seulement

qu'on devrait aujourd'hui regarder comme un vrai Sorcier, un homme qui, ainsi que *Trois-Echelles*, produisant quelque merveilleux effet, n'en pourrait rendre aucune raison physique et plausible : ce serait à bon droit que l'on soupçonnerait un être pareil d'avoir quelque intelligence avec le Démon qui, par parenthèse, est à coup sûr un grand physicien ; et pourquoi, Monsieur, ne croirait-on pas à l'existence des Démons ? Quelle raison pourrait en empêcher ? Écoutez M. de Voltaire.

» Telle est la doctrine des anciens Brach-
» manes, qu'ils enseignent encore depuis en-
» viron cinquante siècles. Nos marchands
» qui ont trafiqué dans l'Inde, n'en ont jamais
» été instruits. Nos missionnaires ne l'ont
» pas été d'avantage, et les Brames qui n'ont
» jamais été édifiés ni de leur science, ni
» de leurs mœurs, ne leur ont point com-
» munié leurs secrets. Il a fallu qu'un
» Anglais, nommé M. Holwel, ait habité
» trente ans à Benarez, sur le Gange, an-
» cienne école des Brachmanes, qu'il ait
» appris l'ancienne langue sacrée du *Hans-*
» *crit*, et qu'il ait lu les anciens livres de la re-
» ligion Indienne, pour enrichir enfin notre
» Europe de ces connaissances singulières. »

C'est ainsi que s'exprime M. de Voltaire dans le premier volume des Questions sur l'Encyclopédie (page 319), après avoir rapporté les cinq chapitres du *Shasta*. . . . Et quel est donc, Monsieur, le sujet de cette belle exclamation? Que nous apprennent ces connaissances précieuses dont parle M. de Voltaire? Elles nous apprennent que Dieu a créé des anges dont les uns lui sont restés fidèles, et les autres *immémorans du bonheur de leur création et de leur devoir, rejetèrent le pouvoir de perfection, et exercèrent le pouvoir d'imperfection* (page 316), pour lui désobéir, et furent ensuite *précipités du lieu éminent dans le lieu de ténèbres, dans l'ondéra pour y être punis*, etc. (p. 317).

Voilà, Monsieur, la doctrine que M. de Voltaire admire avec raison, et qu'il prétend avoir été mieux connue des Indiens, des Perses et des Chaldéens, que des Juifs même, puisque *les Hébreux*, selon lui, *ne connurent jamais la chute des anges jusqu'aux premiers temps de l'Ere Chrétienne* (p. 320), *et qu'avant la captivité de Babylone ils ne surent le nom d'aucun d'eux* (p. 322). Mais quant au premier point sur-tout, M. de Voltaire se trompe : ces esprits célestes s'étant souvent communiqués

aux hommes dans les premiers siècles, tant qu'ils gardèrent une certaine innocence, la tradition de leur existence se transmet également à toutes les nations ou saintes ou idolâtres, et Moïse, ainsi que tout le peuple Hébreu, n'a jamais pu voir autre chose qu'un des esprits méchans et dégradés, dans le serpent qui trompa Eve, esprits dont Dieu sans doute lui avait dès long-temps révélé la chute ou la désobéissance, quoiqu'il ne parle pas expressément de cette chute dans les livres de sa loi. La croyance aux Démons n'a donc rien qui répugne, et peut être admise suivant M. de Voltaire même.

Que penser après cela, Monsieur, du ton hardi dont on assure aujourd'hui que la Sorcellerie est impossible, que tout ce qui s'est jamais débité sur ce sujet, n'est que chimère? Que veulent dire l'espèce de fanatisme avec lequel on soutient cette opinion, les ris, les clameurs dont on accueille ceux qui osent dire que l'on pourrait bien se tromper, que la nation là-dessus pourrait bien être abusée? Un esprit sain et judicieux, un vrai philosophe en conclura sans doute l'existence actuelle de quelques Sorciers cachés. Il n'est pas possible qu'une erreur aussi palpable prenne faveur et s'enracine,

sans qu'il y ait quelque intérêt secret à la répandre. Or, peut-il y en avoir d'autre, si non que les Sorciers soient à couvert et opèrent en toute assurance? Voilà ce que tout citoyen observateur prononcera, et plusieurs l'ont déjà prononcé. Pour moi, Monsieur, je conclus aussi que ce fanatisme est *suspect*, que cette incrédulité est *sotte* et aveugle, que *l'objet mérite l'attention de tous ceux qui par état doivent travailler au bien public.* (1)

Je dois cependant vous faire observer, Monsieur, qu'au mot *sortilège* (p. 382), le dictionnaire Encyclopédique dit, qu'il n'appartient *qu'aux théologiens de traiter une matière si délicate*; mais faut-il pour cela être théologien *ex professo* et par état? Ce n'est pas là sans doute ce qu'entend l'Encyclopédie. Et envain objecterait-elle avec M. Ayrault (p. 372), *qu'il n'y a que des stupides, des paysans et des rustres*

(1) Voyez le Traité de la Police de Delamare, tome premier, livre 3, titre 7, et les Remontrances du Parlement de Rouen à Louis XIV, en 1670, réimprimées chez Debure, en 1747, dans l'examen et discussion critique de l'histoire des Diabes de Loudun, dont il est parlé ci-dessus (page 3).

qui soient Sorciers, et que ceux que l'on suppose l'être, sont communément fort mal partagés du côté des lumières de l'esprit et des biens de la fortune.

Il est aisé de répondre à cette objection frivole, que s'il existe des Sorciers bien partagés de ce côté-là, leur esprit les met à l'abri, ainsi que leur fortune, et leur sert sûrement à couvrir leur jeu, ressource que n'auraient pas des stupides, des paysans et des rustres : c'est pourquoi ceux-ci seraient plus aisément découverts.

Quant à la *raison satisfaisante* que demande l'Encyclopédie, au même endroit, de la cessation du pouvoir des Sorciers, dès qu'ils sont entre les mains de la justice :

A supposer que cette cessation soit vraie, ou ait eu lieu, ceux qui connaissent les voies admirables de la providence, la force du trouble de la conscience dans un scélérat devant ses juges, et la traîtrise, si je puis ainsi parler, des Démons, l'auront bientôt donnée.

Enfin, s'il ne se trouve point de Sorciers dans les juridictions où l'on ne croit pas à la Sorcellerie, la raison en est bien simple,

c'est que ce crime ténébreux n'y subit aucune recherche.

Je suis, etc. l'Abbé F I A R D.

La lettre que l'on vient de lire, fut portée par l'auteur en 1774, à feu M. Fréron qui la reçut fort bien, et voulut l'insérer dans son Année Littéraire. Il l'avait en effet donnée à l'imprimeur, avec un petit commentaire de sa façon, où il s'égayait à son ordinaire sur l'incrédulité de nos beaux esprits, et les perpétuelles contradictions qui font l'ornement de l'Encyclopédie. Mais M. le censeur n'ayant pas porté le même jugement que Fréron, c'est-à-dire, ne regardant pas cette pièce comme assez littéraire, ni assez orthodoxe pour avoir place dans la Feuille, il l'en élimina sans miséricorde, et M. Fréron se vit obligé d'y substituer très-promptement un remplissage, savoir : un fragment de Tacite qui ouvre le N^o. 9. tome 2, 1^e. lettre, année 1774, suivi d'une lettre de Piron à M. l'abbé Mall., de Dijon, le tout depuis la page 3 jusqu'à la 24^e. inclusivement; c'est ce qu'on a appris dans le temps, de M. Fréron lui-même.

Il n'était guères d'usage alors qu'un

Journal rendit compte d'un autre Journal : il fallait pour cela des raisons qui en valussent la peine. Comment donc s'est-il fait que la précédente lettre, simple et sans prétention, qu'une lettre qui semblait devoir être oubliée (comme étant inhumée, pour parler le langage de Fréron, non au Mercure, mais ce qui est encore pis, au Journal ecclésiastique que le monde ne connaît pas), ait mérité d'un illustre membre de l'académie des Sciences les honneurs de la critique? Que l'on ouvre le Journal des Savans (Mai 1775), article des Nouvelles Littéraires, p. 341, on y trouvera la notice suivante faite par un des collaborateurs, mais qu'il n'avait pas communiquée à ses collègues.

» Quoique nous ne soyons pas dans l'usage d'annoncer des Journaux qui souvent ne sont qu'un démembrement du nôtre, « par la nature des objets qui y sont traités, » nous croyons devoir excepter celui-ci » (le Journal ecclésiastique), qui a un » objet trop limité, trop différent de tout » autre, et qui paraît nécessaire à un trop » grand nombre de personnes.

» Ce premier volume (Janvier 1775), » présente d'abord une dissertation fort

» curieuse de M. L. C. Rondet, qui est
 » très-connu par sa vaste érudition. La
 » question qu'il examine, etc.

.

» On trouve ensuite une suite de l'ana-
 » lyse de l'épître aux Hébreux.
 » Une lettre sur les religieuses chartreuses,
 » et une autre où l'on s'efforce de prouver
 » la possibilité et même l'existence des
 » Sorciers, etc. On y compte
 » beaucoup sur un mot que Bayle a eu
 » la faiblesse de dire à l'occasion de Trois-
 » Echelles, qui fut brûlé en 1571, qu'il y
 » a apparence que Trois-Echelles était réel-
 » lement Sorcier, et sur l'usage qu'on en
 » fait dans l'article Sorcier, de l'Ency-
 » clopédie. On cite plusieurs philosophes
 » qui, à la vérité, n'étaient pas des phy-
 » siciens, et qui vivaient dans des siècles
 » d'ignorance, où des fripons adroits avaient
 » beau jeu, et étonnaient assez le vulgaire,
 » pour parvenir à se faire brûler comme
 » Sorciers. Tel eût été peut-être le sort
 » de Comus, ou de Jacques Droz, dont
 » nous avons annoncé les automates sin-
 » guliers, sur-tout le petit enfant qui écrit

» tout ce qu'on lui dicte sans que per-
» sonne y touche.

C'est cette critique de M. Delalande,
de l'académie des Sciences, qui a donné
lieu à la lettre suivante. Voici le jugement
qu'en a porté la Gazette ecclésiastique du
14 mai 1776 : « Cette lettre signée l'Abbé
» Fiard, qu'on croit être un ex-jésuite,
» prouve démonstrativement que Bayle même
» a cru très-réel l'art de la Sorcellerie. »



L E T T R E I I^me.

*Imprimée dans le Journal de Verdun ;
Février 1776.*

Paris, 1775.

ECLAIRER, Monsieur, l'humanité, lui être utile, tel est sans doute le but de vos veilles, et ce but élevé, chaque mois confirme que vous savez l'atteindre. Cependant cette fonction que vous vous êtes imposée, et que vous remplissez si glorieusement, vous a-t-elle mis au-dessus de la condition humaine ? Vous rend-elle supérieur aux préjugés, à l'erreur ? Le respect pour une opinion même fautive et mal fondée, mais à la mode, ne peut-il vous animer et dicter vos jugemens ? C'est là un faible dont les plus sages souvent se gardent à peine, et si vous m'en demandez la preuve, je la trouverai dans votre Journal de Mai dernier.

Vous y dites à la page 942, dans les Nouvelles Littéraires, que « *l'on s'efforce, dans* » une lettre du *Journal ecclésiastique* de » Janvier de cette année 1775, *de prouver* » *la possibilité et même l'existence des*

» Sorciers ; que l'on compte beaucoup sur
» un mot que Bayle a eu la faiblesse de
» dire.... sur l'usage qu'on en a fait dans
» l'article Sorcier de l'Encyclopédie ; enfin
» que l'on cite , apparemment pour appuyer
» le sentiment qui admet cette possibilité ,
» plusieurs philosophes qui n'étaient pas
» des physiciens et qui vivaient dans des
» siècles d'ignorance....

Permettez-moi de vous dire , Monsieur ,
que ce peu de mots montre assez que vous
tenez encore beaucoup au préjugé , et que ,
comme la plupart des hommes , vous sacrifiez
à l'opinion.

D'abord , pour prouver la possibilité et
l'existence , au moins passée , de ces êtres
qu'on nomme Sorciers , c'est-à-dire commu-
niquant avec les Démons , il ne faut pas
un grand effort. S'il n'y avait point de Dé-
mons , si les payens eux-mêmes n'en avaient
pas reconnu , s'il n'était pas démontré par
des faits incontestables que ces esprits mé-
chans ont du pouvoir , qu'ils recherchent
l'homme pour le tromper , pour le surprendre ,
pour lui nuire , pour perdre l'un par l'autre ;
qu'ils sont jaloux de son culte ; si ces faits
n'étaient consignés dans les plus précieux
dépôts , dans les fastes de la religion , les

annales des Nations , les greffes de tous les Tribunaux , les registres de toutes les Cours ; s'ils n'avaient pas pour eux le suffrage de la raison qui ne voit rien dans ces faits de répugnant , rien au contraire dans le commerce de certains hommes avec les Démons , que de possible , de vraisemblable ; si , dis-je , tout cela n'était pas , l'on conçoit qu'il faudrait de grands efforts pour prouver la possibilité des Sorciers , et l'entreprendre serait une folie ; mais malheureusement tout cela est et cela n'est que trop.

Que l'on soit donc incrédule aujourd'hui sur cet article au point où on l'est , me direz-vous , que l'on se trompe ou que l'on soit trompé si étrangement , à quoi l'attribuer , à qui s'en prendre ?

Cette incrédulité , Monsieur , a bien des causes. Je pourrais les déduire ici. La première , et ce ne serait pas la moins recevable , c'est le dépérissement sensible de la religion , dépérissement , prenez-y-garde , que l'on apperçoit par-tout , même dans ceux que leur état oblige à l'empêcher. La seconde est évidente ; elle est prise de nos jours , de la situation actuelle des sciences : vous la goûterez. Rappelez-vous ce mot , Monsieur : *trop de lumière éblouit*. On a fait en phy-

sique de nouvelles découvertes , on a porté fort loin la connaissance de la nature , de ses opérations , de ses forces ; on a perfectionné certains agens qu'elle emploie , les instrumens d'optique , de mécanique ; sur la seule électricité que d'expériences singulières ? donc a-t-on dit aussitôt , il n'y a plus rien d'étonnant. Ce que nos pères appellaient *prodige* , ce qu'ils donnaient à Dieu ou au Diable , ne fut jamais ni de l'un ni de l'autre ; il faut le donner à la nature , ou à l'art , à l'industrie qui imitent la nature et souvent la surpassent. La nature et l'art , voilà les grands principes , les grands moteurs , les agens universels : rien n'est au-dessus de leur pouvoir. Ainsi , monsieur , l'on a conclu du particulier au général ; de grands physiciens par le secours de l'art , font des miracles ou des espèces de miracles , donc tous les miracles sont de cet ordre , donc il n'y en a point d'autres ; et vous savez en bonne logique comment on regarde cette conclusion.

Cette lettre doit être courte ; vous n'avez , Monsieur , écrit qu'une page sur ce qui en fait l'objet. Il ne faut que quelques pages pour vous répondre , les citations seules peuvent les multiplier. Si l'amour du vrai ,

le desir du bien règne en votre ame , comme on doit le croire , elles auront votre suffrage. Je passe à ce que vous dites de Bayle.

Bayle a eu la faiblesse de prononcer un mot , savoir : qu'il y avait apparence qu'un certain Trois-Echelles , qui vivait sous Charles IX , était réellement Sorcier. De ce mot de Bayle on conclurait qu'il croyait aux Sorciers : il ne pouvait cependant y croire ; donc selon vous , s'il l'a dit , c'est *une faiblesse.*

Rassurez-vous , Monsieur , ce mot n'est pas dans Bayle. Pour battre celui qui l'a mis sur son compte , vous auriez eu beau jeu , ou plutôt , si vous eussiez connu vos avantages , si vous en eussiez usé ; le seul auteur de l'article *Sorcier* de l'Encyclopédie , ayant prêté ce mot à Bayle , et ce mot ne lui ayant été prêté que d'après cet auteur , ce serait lui seul que vous eussiez pu attaquer , mais bien sûrement vous ne pouviez triompher.

Bayle n'a pas dit ce mot , cela est vrai ; cependant l'endroit cité par l'Encyclopédie , le chapitre 55 des *Réponses aux questions d'un Provincial* laisse voir qu'il l'a pensé , qu'il ne fait aucun doute que ce *Trois-Echelles* n'ait été réellement Sorcier ; qu'il

n'y ait eu des hommes de cette espèce , qu'il ne puisse y en avoir. Ouvrez le volume : c'est à la page 602 , édit. in-fol. de 1727 , tom. 3. *Ouvres diverses. Rép. aux quest. d'un Prov.*

Bayle , dans ce chapitre , se propose de critiquer ces paroles de Mezeray : *Un prêtre nommé Des-Echelles , qui fut exécuté en Grève , pour avoir eu commerce avec les mauvais Démons , accusa douze cents personnes du même crime.*

Il avait là sans doute une belle occasion d'endoctriner les humains , de les désabuser , de pulvériser ceux qui croient à la magie , ou du moins de faire voir qu'il était bien au-dessus de pareilles sottises : cependant rien de tout cela ; toute sa critique se réduit à nier le nom , la peine et la qualité de *prêtre* que Mezeray donne à son personnage , à trouver impertinente l'accusation portant sur un tel nombre , et Bayle rapporte de ce Sorcier un petit miracle qu'il ne songe pas à contester , que l'on contesterait aujourd'hui , ou que l'on mettrait au rang de ces choses qui peuvent être naturelles ; voici comment il parle :

» Il vous semble que M. de Mezeray
» n'est point exact dans les dernières pa-

» roles du passage que je vous ai allégué :
» *Un prêtre, etc....* Vous croyez qu'il y a
» là certaines choses qui peuvent être cri-
» tiquées, et vous souhaitez savoir de moi
» si votre soupçon est raisonnable. N'en
» doutez point, Monsieur : il me vint la
» même pensée, lorsque je citai ce passage ;
» mais pour éviter une digression qui me
» paraissait incommode en cet endroit-là,
» je ne voulus point faire le critique : la
» discussion se pourra faire aujourd'hui plus
» commodément. Je m'imagine que M. de
» Mezeray a dit *Des-Echelles* au lieu de
» *Trois-Echelles*. Si cela est, il a commis
» une grosse faute, car le Sorcier *Trois-*
» *Echelles* ne fut point exécuté. Il eut sa
» grâce sous condition de révéler ses com-
» plices. Bodin parle de cela en plusieurs
» endroits, sans donner à cet homme-là le
» caractère de prêtre, et l'on ne peut point
» attribuer cette omission à son respect
» pour le sacerdoce, car il fait mention
» de plusieurs prêtres Sorciers, et il dit
» même que les plus grands Sorciers ont
» été prêtres. Il semble donc que M. de
» Mezeray s'abuse, et quant au nom, et
» quant à la qualité, et quant à la peine
» de ce Sorcier. Vous allez lire quelques

» particularités de l'histoire de ce per-
» sonnage. »

Une des particularités que Bayle cite ensuite, il la tire de Bodin : c'est que ce *coquin et scélérat* (Bayle lui donne ces qualifications , page 603 , au même chap.), faisait venir dans sa main l'un après l'autre , en présence du Roi et de sa Cour , les chaînons d'une chaîne d'or que sur-le-champ il rendait entière. Au même endroit il ajoute : « on le condamna l'an 1571, selon Bodin » ; et sur ce que l'auteur du Journal du règne de Henri III , parle d'un chef de Sorciers qui existait vers 1572 , Bayle dit à son Provincial , page 604 au même chap. : « Ne doutez pas qu'il ne parle de *Trois-Echelles.* » Il est donc bien évident que Bayle a regardé ce *Trois-Echelles* comme vrai Sorcier , et il n'est pas fort étonnant que l'auteur de l'article *Sorcier* de l'Encyclopédie , se le soit aussi persuadé , ni qu'il ait prêté ce mot à Bayle. Sur quoi , Monsieur , je vous prie d'observer que réellement , selon les historiens , cet homme fut supplicié en 1571 , trois ans après qu'on lui eut fait grâce , et que , quoiqu'il n'ait fait que ce qu'on nommerait aujourd'hui , *des expériences physiques* , Bayle lui donne le beau nom de

coquin et scélérat, circonstance remarquable.

Mais ce n'est pas tout. Vous dites, Monsieur, je le répète, que *Bayle a eu la faiblesse de dire un mot* dont on pourrait conclure qu'il croyait aux Sorciers. Eh bien, soit, il ne l'a pas dit *ce mot*, il n'a pas cru, si vous voulez, que ce *Trois-Echelles* était Sorcier, ou avait commerce avec les démons; mais il l'a cru de plusieurs autres : voici bien d'autres mots dont on conclura sûrement qu'il croyait aux Sorciers; voici par conséquent bien d'autres *faiblesses*.

Lisez, chap. 38, p. 573, même vol., titre du chap. : *Réfutation de ceux qui disent que la magie n'a jamais été que le partage de quelques esprits grossiers et de la lie du peuple*.

« Il est naturel, ajoute Bayle, que je me » souviennne ici d'une lettre, où vous m'avez » parlé de deux ou trois *esprits forts*, qui » vous ont dit plusieurs fois que, pour *nier* » *l'existence de la magie*, on n'a besoin » que de la preuve qui se peut tirer de la » condition misérable de ceux qui ont été » accusés de se mêler de cet art; gens élevés » parmi les moutons, vous disaient-ils, » grossiers, stupides, montagnards, quelques

» femmes de la lie du peuple , laides à faire
 » peur , qui à peine ont de quoi vivre.
 » Quelle apparence que le Démon ne se fut
 » jamais communiqué qu'à de telles gens , et
 » qu'il n'eut pas enrichi quelques-uns de ses
 » sectateurs , pour donner envie à plusieurs
 » autres personnes de se consacrer à son
 » service ? Il vous sera bien aisé , Monsieur ,
 » de réfuter cette prétendue preuve dont
 » ces messieurs font tant de cas. » Notez
 que Bayle appelle *esprits forts* ceux qui
nient l'existence de la magie , qu'il les
 combat.

Puis , même chap. , p. 575 , pour continuer
 sa réfutation : « il y eut en même temps
 » deux grands Seigneurs , l'un en *France* ,
 » l'autre en *Espagne* , au 15^e. siècle , qui
 » furent fort adonnés à la magie. L'Espagnol
 » était marquis de *Villena*. » Bayle renvoie
 pour ce qui le concerne à son *Dictionnaire
 historique*. « Le Français était *Gilles de*
 » *Laval* , Seigneur et Baron de *Retz*. »
 Bayle rapporte son histoire , son supplice ,
 le nom de ses juges , d'autres circonstances
 de son procès , qu'il tire toutes des histo-
 riens de ce temps - là , et sur ce que ,
 » Baptiste Fulgose veut que Charles
 » VII , en faisant pendre et brûler ce

» prince , ait commis une action tout-à-fait
 » cruelle , est-ce avoir du jugement ,
 » s'écrie Bayle (p. 576), que de mettre le
 » supplice d'un tel magicien dans le recueil
 » des plus effroyables cruautés que l'on
 » trouve dans l'histoire ? »

Monstrelet raconte que ce Maréchal de France avait fait mourir par maléfices, suivant son aveu, et pour les sacrifier au Diable, cent soixante personnes; Fulgose avait dit cent vingt, Bodin huit, *sur intention de parvenir à aucunes Hautesses et Chevances, et aussi honneurs désordonnés* : là-dessus Bayle, « voilà un historien fort blamable; » il amplifie plus que *Fulgose*, il compte » selon les bruits populaires, et il n'aurait » dû se fier qu'aux actes même du procès.
 » Si le Maréchal avait avoué le meurtre de » plus de cent soixante personnes, Bodin » ne se serait pas borné au nombre de huit. » Bayle regarde donc, soit dit en passant, les pièces d'un procès en cette matière, comme des pièces dignes de foi; il a donc reconnu d'autres *Sorciers* que *Trois-Echelles*, ou plutôt s'il n'a pas reconnu celui-ci pour *Sorcier*, il en est un autre bien certainement qu'il reconnaît pour tel, c'est le Ma-

réchal de Retz; mais voici d'autres faiblesses.

Je vous ai fait observer, Monsieur, que Bayle appelle *esprits forts* ceux qui nient l'*existence de la magie*. Seize chapitres après, dans le 56^e., p. 604, il répète la même chose et en dit de plus fortes.

« Pierre Ayrault, qui a fleuri sous le »
 » règne de Henri III, observe que la secte »
 » des Magiciens ou des Sorciers subsistait »
 » encore, mais qu'elle n'était plus compo- »
 » sée. de gens de condition, et qu'elle »
 » était devenue le partage des paysans et »
 » des ignorans. Vous me demandez si j'ai »
 » fait quelque attention à ses paroles, quand »
 » j'ai réfuté ce que vous aviez ouï dire à »
 » des *esprits forts*. Je vous entends, Mon- »
 » sieur, vous croyez que ce passage m'est »
 » contraire; mais vous en jugerez autrement, »
 » si vous vous donnez la peine d'y regarder »
 » de plus près. La proposition que j'ai ré- »
 » futée par des faits incontestables (*Ob- »
 » servez, Monsieur, qu'un de ces faits in- »
 » contestables est celui du Maréchal de »
 » Retz*), » concerne tous les temps et tous »
 » les lieux; mais ce que dit Pierre Ayrault »
 » ne concerne que la France sous le règne »
 » de Henri III. Il pourrait donc avoir

» raison, sans que mes preuves en souffrissent
» le moins du monde. Outre cela, vous
» devez considérer qu'il y a une grande
» différence entre ceux qui sont Sorciers,
» et ceux qui se servent des Sorciers. Une
» infinité de personnes de qualité ou de
» condition ne voudraient pour rien du
» monde faire un pacte avec le Diable,
» mais elles ne se font point un scrupule
» de consulter les Magiciens, soit pour
» apprendre l'avenir, soit pour acheter
» un sort qui les aide à contenter leur am-
» bition, leur vengeance, leurs amours,
» leurs jalousies, etc. Or, pour
» pour réfuter vos *esprits forts*, il me suffit
» que des personnes distinguées par leur
» naissance ou par leur fortune (p. 605),
» ou par leur habileté, recourent à l'art
» magique, sans en faire profession, et
» sans contracter nul engagement immédiat
» avec le Diable. Quoi qu'il en soit,
» la crédulité et la curiosité pour la magie,
» n'étaient pas alors une chose rare parmi les
» Grands du royaume. Je vous l'ai prouvé
» ailleurs, et cela fait que je ne vous allégue-
» rai ici qu'un exemple, mais qui est d'une
» grande force, et du temps de Pierre
» Ayrault. »

Cet exemple cité par Bayle, est celui du duc de Biron, qui fut condamné sous Henri IV pour avoir eu part à un complot. Or, *il consultait*, dit Bayle, *les Sorciers les plus fameux, un Labrosse, un César, tenus à Paris pour Magiciens, principalement un Lafin, Sorcier exécration, suivant Mathieu, et suivant d'Aubigné.*

Bayle met donc, Monsieur, une grande différence entre les vrais Sorciers et ceux qui ne savent que se servir d'eux. Il y a donc, selon lui, sur cet objet, des *faits incontestables*; il a donc cru qu'il pouvait y avoir de *vrais Sorciers*.

Autre *faiblesse*, mais *faiblesse* raisonnée, réfléchie, si je puis ainsi parler, et qui n'en est que plus incurable, plus invincible, *faiblesse* qui fait trembler pour Bayle, c'est le chap. 35, p. 562 : *Si l'on doit punir ceux qui se servent de ce qu'on appelle enchantemens.*

« N'en doutez point, vous répondrai-je,
» et pour vous développer et vous prouver
» ma réponse, j'entrerai ainsi en raisonne-
» ment. Ces gens-là sont ou de véritables
» Sorciers, ou des Sorciers imaginaires,
» ou bien ils n'ajoutent aucune foi aux
» Sorcelleries.

» S'ils sont de véritables Sorciers, c'est-
» à-dire, s'ils ont fait réellement un pacte
» avec le Démon pour se donner à lui,
» et pour stipuler qu'il emploiera sa puis-
» sance à satisfaire leurs passions (*Ici, Monsieur, Bayle vous apprend le secret de l'initiation, secret que vous ne croirez point, mais qui n'en est pas moins réel*),
« Ils sont dignes, *ipso facto*, du dernier
» supplice; car il n'y a point de méchanceté
» qui soit égale à la leur. Ils savent que le
» Démon est la plus maudite de toutes les
» créatures, qu'il est l'ennemi de Dieu et
» du genre humain, et ils lui consacrent
» leur corps et leur ame, qui, de leur
» propre aveu, appartiennent au Créateur
» de toutes choses, au principe de tout
» bien, au souverain Être. Les tolérans
» les plus outrés ne peuvent rien dire en
» faveur d'un tel Sorcier, impie jusqu'au
» plus haut comble matériellement et for-
» mellement, au lieu que les Hérétiques
» les plus impies matériellement, ne sont
» pas même hétérodoxes formellement: je
» veux dire qu'ils ne croient pas s'écarter
» de la vérité le moins du monde (p. 563),
» et qu'ils ne soutiennent leurs hérésies que
» parce qu'elles leur paraissent véritables.

» Ils suivent les lumières de leur conscience,
 » et voilà pourquoi les tolérans disent qu'on
 » ne doit pas les punir ; mais les Sorciers
 » péchent contre leur conscience, ils re-
 » noncent volontairement et sciemment au
 » service du vrai Dieu, et s'enrôlent dans
 » le service du plus méchant de tous les
 » êtres, qu'ils reconnaissent pour tel.

» Quant aux Sorciers imaginaires, je veux
 » dire ceux qui n'ayant point contracté
 » effectivement avec le Diable, croient né-
 »anmoins avoir traité avec lui, je les trouve
 » aussi coupables et aussi punissables que
 » les vrais Sorciers. La malice et l'impunité
 » formelle des uns sont aussi grandes que
 » celle des autres ; car d'où vient, je vous
 » prie, la persuasion des Sorciers imagi-
 »naires ? »

Bayle donne tout de suite la raison de ce sentiment : c'est que, dit-il, ils ont eu *autant de dessein et autant de volonté que les vrais Sorciers, ou que ceux qui auraient la réalité de toutes ces choses.*

Après il ajoute : « Quand je dis que ces
 » gens-là sont punissables, j'entends qu'ils
 » le sont au jugement même des Magistrats
 » qui ne croiraient aucune sorte de Sorcelle-
 »ries. Je prétends que Spinoza même, qui

» ne croyait ni Dieu, ni Diable, n'aurait
 » pû se bien acquitter de la qualité de juge
 » dans un procès de magie, sans faire
 » punir ceux qui sont persuadés qu'ils ont
 » fait un pacte avec le Démon, et qu'ils
 » l'adorent aux assemblées du sabbat ». . .

.

« Vous m'allez dire que des gens qui
 » croient aller au sabbat, ne doivent être
 » considérés que comme des fous ou des
 » visionnaires qu'il faut plutôt recom-
 » mander aux Médecins que de les pour-
 » suivre en justice ; mais je vous répons,
 » qu'ordinairement parlant, ces gens-là ne
 » donnent aucune marque d'imbécillité d'es-
 » prit. Ils ne sont pas moins industrieux,
 » ni moins appliqués aux affaires de leur
 » famille, que les autres hommes, et quel-
 » quefois même ils sont les plus fins matois
 » et les plus enclins à faire du mal ». C'est
 toujours Bayle qui parle, même chapitre.

.

(P. 564.) « De prétendre que leur opi-
 » niâtreté à vouloir entretenir ce commerce,
 » est une maladie d'esprit, ce serait vouloir
 » soustraire aux mains du bourreau tous

» les scélérats qui persistent à vouloir
» commettre des brigandages, après même
» qu'ils ont été châtiés ou de la peine du
» fouet, ou de celle du fer chaud. Qui
» m'empêcherait de vous objecter que cette
» incurable obstination est une imbécillité
» d'esprit et une folie de visionnaire? »

.

« Il y a une autre raison très-considé-
» rable qui rend dignes de châtimement ceux
» qui croient être Sorciers. Cette raison est
» fondée sur l'engagement où ils se trouvent
» à commettre toutes sortes d'abominations.
» Ils sont hommes-liges de Satan, ils lui
» vouent une obéissance sans réserve, et
» s'imaginent qu'afin de se maintenir dans
» ses bonnes grâces (*suite du secret*), il
» n'est rien tel que de faire mille crimes,
» de profaner les choses saintes, d'ôter la
» vie à des enfans, d'empoisonner ses amis,
» de jeter la mortalité sur les bestiaux,
» d'employer des charmes pour inspirer de
» la haine, ou un amour impudique, pour
» causer des maladies, pour troubler l'œuvre
» du mariage, œuvre si nécessaire au repos
» et à la conservation des familles; ils de-
» viennent la terreur de la paroisse ».

« Voilà donc des pestes publiques qu'il

» semble que l'on ne saurait exterminer trop
 » promptement : le bien de la société , le
 » repos des particuliers le demandent. Voyez,
 » dit Bayle , M. Amelot de la Houssaie : *Notes*
 » *sur le 2^e. liv. des Annales de Tacite.* »

Quelles nouveautés , Monsieur , pour un siècle comme le nôtre ! Quelles *faiblesses* ! Mais , c'est assez , je vous effraierais réellement , si je vous les montrais toutes. On peut défier les plus hardis de trouver dans aucun des ouvrages de Bayle , spécialement dans ses *Rép. aux quest. d'un Prov.* où il traite la matière de la Sorcellerie en plus de douze chapitres , de trouver , dis-je , une phrase , une ligne qui prouve qu'il révoquât en doute la communication de certains hommes avec les Démons , ou qu'il l'envisageât comme un art impossible ou chimérique. Tout prouve au contraire qu'il y a cru , qu'il l'a regardée comme très-réelle , et son septicisme se réduit à disputer sur plusieurs effets qu'on lui attribue.

Dans son *Dictionnaire historique et critique* , à l'article *Grandier* , quoiqu'il imite le Huguenot Saint-Aubin , qui dans son *Histoire des Diables de Loudun* , Histoire pleine d'impostures(1), prétend que *Grandier*

(1) *Grandier* fut supplicié en 1634. Soixante ans

fut calomnié, et n'était pas réellement Sorcier (1); il n'est cependant pas de l'avis de M. Ménage, qui traitait de chimérique la possession des Religieuses. « On dirait, dit » Bayle, que M. Ménage a voulu combattre » en général ce qui se dit des Magiciens. » Ce serait se tirer d'un embarras par un » autre. Il est certain que les philosophes » les plus incrédules et les plus subtils » ne peuvent n'être pas embarrassés des » phénomènes qui regardent la Sorcellerie. » Cela est positif; or, je vous le demande, Monsieur, si Bayle eut regardé la Sorcellerie comme une chimère, s'en serait-il embarrassé? Puisqu'il en traite,

après, Saint-Aubin fit le livre que l'on cite. Il est victorieusement réfuté dans un volume in-12 imprimé chez Debure, en 1747, et quiconque lira ce volume, s'inscrira infailliblement en faux contre toutes les pièces produites ou non produites qu'on voudrait alléguer pour justifier *Grandier*.

(1) Bayle n'est pas le seul qui, dans ce qu'il dit sur *Grandier* ait suivi Saint-Aubin. Gayot de Pitaval a pris aussi celui-ci pour guide. L'impartial M. Richer, nouvel auteur des *Causes célèbres*, dans cette même affaire, s'est moulé sur Gayot. C'est ainsi que l'on est trompé; que d'une source impure il sort toujours des ruisseaux corrompus.

ex professo, dans douze très-longs chapitres, ne l'eût-il pas détruite, lui qui ne respecte rien? Ne se fût-il pas fait gloire de détromper les hommes?

Et dans ce même dictionnaire, à l'article *Galigai*, femme du Maréchal d'Ancre, il rapporte les pièces les plus fortes pour prouver que réellement elle avait usé de magie : la belle réponse qu'elle fit à ses juges, et que tout le monde connaît, ne la justifie pas à ses yeux. Et en finissant l'article *Grandier*, comme s'il avait envie de revenir sur ses pas et de se rétracter sur le compte de ce malheureux, il dit qu'il vient de lire deux faits bien surprenans, et ces faits, il les tire du *Journal des Savans*, du mois de Mai 1689, par M. Cousin. Le premier c'est que Milord Montaigu fut si parfaitement convaincu de la possession des Religieuses, qu'il abjura l'hérésie, entretint Urbain VIII de cette possession, et fit profession de la foi catholique entre ses mains. Le deuxième c'est que le père Surin, un des exorcistes, ayant consenti devant les Démons d'être possédé ou obsédé toute sa vie, à condition de recouvrer une hostie consacrée dont usaient des Magiciens pour leurs maléfices, fut réellement tout le reste de sa vie dans

l'un ou l'autre de ces deux états, la condition ayant été remplie.

Tels sont les traits , Monsieur , qui , selon vous , sans doute , mettent au grand jour *la faiblesse de Bayle*. Bayle avoir cru aux Sorciers ! vous ne pouvez le comprendre. Mais , selon d'autres , ces traits montrent sa force et la force de ceux qui ont pensé comme lui ; et vous savez que ce n'est pas le petit nombre. A votre avis , Monsieur , quel est l'esprit le plus fort , ou de celui qui reste dans la petite sphère des choses sensibles , qui ne croit qu'à ce qu'il voit ; ou de celui qui la franchit , qui se porte dans la région des être immatériels , étudie dans cette région nullement imaginaire , très-subsistante , la nature et les goûts , les inclinations , le pouvoir de ceux qui l'habitent , leurs déportemens et leur conduite , et en fait son profit ? Je crois que vous serez pour celui-ci. Or , tel est Bayle , tel Gassendi (1) , tel l'illustre M. de Peiresc ,

(1) Selon Bayle , chap. 35 , des *Rép.* p. 564. édit. citée , M. de Peiresc (mort à Aix en 1637) *étudia avec tout le soin imaginable l'affaire de Louis Gaudrey* , brûlé à Aix comme Sorcier en 1611 , et le crut bien Magicien. Il vint cependant ensuite à en

tel Bossuet, tel Malebranche, tels sont mille autres qui de nos jours, dans la magistrature ou dans le clergé (1), ont conservé les vraies lumières.

Je finis, Monsieur. *L'usage que l'on a fait dans l'article SORCIER de l'Encyclopédie*, du sentiment de Bayle, selon vous, ne signifie rien, on n'en doit tenir compte.

douter, mais il ne changea pas pour cela de façon de penser sur la possibilité du commerce de certains hommes avec les Démons. Là-dessus Bayle, à la même page, fait cette réflexion : « Gassendi, ce » grand Philosophe si peu crédule, nous apprend cela, » et ne dit rien qui fasse paraître qu'il désapprouvât » cette pensée de M. de Peiresc. » *Gassendi in vitâ Peyreskii. lib. 2, sub fin.* Puis le même Bayle ajoute : « Vous pouvez lire dans le second tome du Mercure » Français, l'histoire de *Louis Gaufredy*. Elle est si » étrange, qu'on ne la peut lire sans étonnement ».

(1) Nul homme de robe instruit ne peut nier la réalité de la magie sans couvrir d'opprobre tous les arrêts de mort, *ad unum*, portés en cette matière, ainsi que la multitude innombrable des juges qui de tous temps et chez toutes les nations, les ont prononcés, ni sans accuser ceux-ci de stupidité ou de méchanceté, accusation absurde, et nul membre du Clergé ne la niera, non plus, avec réflexion, à moins d'aller contre ses lumières, et de paraître au moins très-suspect dans sa foi.

Il signifie beaucoup. Il prouve évidemment que celui qui le fait cet usage, est un vrai philosophe qui se soucie peu de l'opinion, pourvu qu'il transmette au genre humain des vérités utiles dont il s'est convaincu, et qu'il ne veut point trahir.

Les philosophes que l'on cite pour la Sorcellerie dans la lettre du *Journal ecclésiastique*, et qui, aux termes du vôtre, *n'étaient pas des physiciens, et vivaient dans des siècles d'ignorance*, sont entre autres, MM. *Barrow, Clark* et *Lock*, dont le premier a professé les mathématiques, a donné une édition d'*Archimède*, a fait sur la géométrie et l'optique les ouvrages les plus estimés, et est mort en 1677, à quarante-sept ans. Les deux autres sont assez connus.

Clark fut seulement un des premiers et des plus forts Newtoniens ; il a traduit *Rohaut* en latin, et l'*Optique* de *Newton* ; a beaucoup écrit sur la vitesse dans le mouvement des corps, et est mort en 1729 : *Lock* en 1704, deux ans avant *Bayle*. Eh ! qui ignore que *Lock* fut un des plus beaux génies, qu'il fit pendant plusieurs années une étude particulière de la physique et de la mécanique ; et cependant ces hommes-là, qui surement pou-

vaient s'élever contre tout ce qui a rapport à la foi, puisqu'ils ont vécu et sont morts dans le protestantisme, ont cru aux Sorciers.

On vous accordera, Monsieur, si vous voulez, que les autres cités pour le même sentiment, non par l'auteur de la lettre du *Journal ecclésiastique*, ayez la bonté d'y faire attention, mais par l'Encyclopédiste, savoir: MM. Tillotson, Stillingfleet, Jenkin, Prideaux, Vossius, n'étaient pas physiciens de profession, mais c'étaient des savans, et leurs connaissances en d'autres genres, en *théologie*, par exemple, excluait-elles les connaissances physiques, et vivaient-ils dans des siècles d'ignorance? Tous, comme on sait, étaient du siècle dernier, et comment n'avez-vous pas vu que la lettre du *Journal ecclésiastique* l'observe formellement?

Quant à ce que vous dites que des *fripons adroits sont parvenus autrefois à se faire brûler comme Sorciers*, il est certain que jamais vous ne prouverez votre dire. On a pu soupçonner et accuser de magie quelques hommes versés en physique, et se servant de leurs connaissances pour des opérations extraordinaires. Le peuple disait, par exem-

ple , que *Briochet* , l'inventeur des marionnettes , était Sorcier. Mais il y a loin de l'accusation au supplice. Jamais un homme qui a quelque étude et quelque principe, ne se laissa supplicier pour une opération dont il pouvait rendre compte. Il serait absurde de croire le contraire : par exemple , si *Trois-Echelles* n'eût employé que des ressorts physiques , il eût mieux aimé surement les montrer , que de se laisser brûler. Il en serait de même du personnage vivant que vous nommez , il n'aurait pas eu plus à craindre en tout autre siècle qu'en celui-ci. Il eût donné aux Magistrats et aux Savans le mot de ses énigmes très-singulières , comme il a dû le faire aujourd'hui , et comme cela se pratique en bonne police (1) , au défaut de quoi , il doit être soupçonné.

Enfin , Monsieur , si vous voulez réfuter la petite lettre du Journal ecclésiastique ; car toute légère qu'elle est , malgré votre attaque , elle subsiste ; ou plutôt si vous voulez battre en ruine les grands hommes qui y sont

(1) Voyez , Monsieur , le *Traité de la police* de Delamare , tom. 1 , liv. 3 ; l'auteur de l'article *Sorcier* de l'Encyclopédie vous y renvoie.

cités, et que l'on pourrait citer encore pour la réalité de la Magie et du commerce avec les Démons, il faut quelque chose de plus que des mots, il faut mettre dans votre parti la raison et les choses, et personne mieux que vous ne peut y avoir recours. Je suis, etc.

M. l'Abbé Ameilhon, auteur du Journal de Verdun, jugea à propos de faire imprimer à la suite de la précédente Lettre, un fragment d'une de celles attribuées au feu Pape, et écrite en 1750, selon M. de Caraccioli, au Cardinal Crescenci. Le Journaliste, par ce fragment, paraissait vouloir prouver que le père Ganganelli, alors Cordelier, ne croyait pas aux Sorciers. C'est ce qui lui valut la réponse suivante, qu'il eut la juste complaisance de publier dans son Journal du mois de Mars 1776. Nous plaçons ici auparavant en entier, la lettre prétendue de Ganganelli. C'est la 22^e. , p. 115, 1^{re}. édition. Paris, chez Lottin.

A M. le Cardinal Crescenci.

Eminentissime,

« Vous avez résolu le cas de conscience

» *comme il doit l'être, d'après l'avis des*
» *plus excellens Docteurs, et sur-tout*
» *d'après le sentiment de Saint Thomas,*
» *dont le suffrage est du plus grand*
» *poids.*

» *Le Saint-Office n'a pas condamné les*
» *hommes dont son Eminence me parle,*
» *comme ayant réellement commerce avec*
» *le Démon, mais comme abusant des*
» *paroles les plus saintes de la messe et*
» *des pseumes, pour faire leurs extra-*
» *vagantes opérations. On sait que les*
» *Sorciers d'à présent ne sont pas des*
» *agens surnaturels, et que la démono-*
» *manie, quoique, selon l'écriture, le*
» *Démon soit un être très-réel, est presque*
» *toujours un effet de la superstition, ou*
» *l'ouvrage d'un cerveau troublé.*

» *Je vous baise les mains avec le plus*
» *profond respect, en attendant le moment*
» *où nous vous baisérons les pieds, si la*
» *prophétie attribuée à St. Philippe de*
» *Néri a lieu, comme chacun le publie.*

Fr. L. GANGANELLI.

A Rome, ce 3 Mars 1750.

L E T T R E I I I^e.

*Imprimée dans le Journal de Verdun ,
Mars 1776.*

Paris , 15 Février 1776.

A l'Auteur du Journal.

Vous n'avez pas prétendu , Monsieur , sans doute , infirmer un dogme incontestable , savoir la possibilité du commerce de certains hommes avec les Démons , lorsque vous avez placé dans votre dernier Journal , le sentiment du feu Saint-Père à côté de celui de Bayle , sur les *Sorciers*. On croit bien plus volontiers que vous avez voulu faire une petite satire de la lettre attribuée au Père Ganganelli , docteur et professeur en *théologie* , montrer qu'il était moins orthodoxe que Bayle , ou que , comme il le dit à un de ses confrères (page 86 de votre Journal) , il avait dans sa façon de penser la *tournure française*.

Si malheureusement cette *tournure* était , Monsieur , de fronder les vérités les plus claires , parce qu'elles tiennent à la foi , si cette *tournure* était de rejeter des prin-

cipes qui fondent la sureté des Etats , comme ils sont dictés par la religion ; prétendre prouver que Clément XIV ne croyait pas à la possibilité des Sorciers , ce serait bien certainement lui donner la *tournure française*.

Cependant , ne manquons pas à notre Patrie. Ce n'est pas dans les propos futiles de certains avantageux , dans les brochures du jour , qu'il faut chercher l'esprit français. Les de Thou , les Daguesseau , les Gilbert , les Peiresc , les Gassendi , les Bossuet , les Malebranche , les Bayle l'ont eu , sans doute , cet esprit ; ils ont cru cependant , sur les Sorciers ce qu'ils devaient croire : qu'il y en avait eu , qu'il pouvait y en avoir. Ne faisons pas non plus injure à la mémoire d'un homme que son mérite seul a pu élever au trône pontifical.

La lettre que vous citez , Monsieur , faite suivant sa date , il y a plus de vingt-cinq ans , ne peut être du Père Ganganelli. C'est avec raison que vous dites que *plusieurs lecteurs sont inquiets sur l'authenticité de ces Lettres*. Si l'on veut que celle-ci signifie qu'aujourd'hui il ne peut plus y avoir de Sorciers , elle n'est pas d'un théologien. Les petites contradictions qu'elle

renferme dans sa brièveté, font voir qu'elle n'est pas même d'un homme conséquent ; ces contradictions doivent la rendre suspecte. Et fut-elle réellement sortie de la plume du Père Ganganelli, fut-elle authentique, elle ne serait d'aucun poids, elle ne balancerait pas l'autorité de l'Eglise, de l'Ecriture, des Conciles, des Saints Pères, de la *Faculté de théologie de Paris*, des prédécesseurs de Clément XIV, notamment d'Innocent VIII et de Benoît XIV, qui formellement ont décidé plus d'une fois, *que du commerce de certains hommes avec les Démons, il résultait souvent des effets* ; elle n'affaiblirait pas même le sentiment des Historiens, des Politiques, des Philosophes, des Législateurs, des Magistrats, qui de tout temps et chez toutes les Nations, ont reconnu la même doctrine.

Cette lettre qui est la 22^e. du premier vol., page 115, dit en termes exprès : « On » *sait* que les Sorciers d'à présent ne sont » pas des agens surnaturels, et que la » *démonomanie*, quoique, selon l'Ecriture, » le *Démon* soit un être très-réel, est un » effet de la superstition ou l'ouvrage d'un » *cerveau troublé*.

Un docteur judicieux, Monsieur, ne

peut avancer cette proposition. Elle est mal conçue, hasardée, peu réfléchie; elle se contredit. S'il y a eu des *Sorciers*, il peut y en avoir. S'il y en a eu autre fois (l'auteur de la lettre semble l'avouer), qui pourra prouver qu'il n'y en ait pas à *présent*? et qui peut *savoir*, supposé qu'il y en ait, dès qu'il ne sont pas connus, si leur commerce avec *le Démon* est réel, ou s'il est l'*ouvrage d'un cerveau troublé*? Il peut être l'un ou l'autre; Bayle le dit, personne ne peut le nier: l'examen seul pourrait apprendre ce qu'il est, et en faire faire le discernement; mais le *Sorcier* vrai ou imaginaire, restant inconnu, se plongeant dans les ténèbres, est par-là soustrait à l'examen. Donc personne ne peut savoir s'il est vraiment *Sorcier*, ou s'il n'a que la manie de se croire tel. La proposition attribuée au P. Ganganelli n'est donc pas d'un homme instruit et judicieux, elle n'est pas de ce docteur.

Quant à ce que la lettre porte que le *St.-Office* avait condamné certains hommes, non pas comme ayant réellement commerce avec *le Démon*; mais comme abusant des paroles les plus saintes de la messe et des *pseaumes*, pour faire leurs extravagantes opérations, ce texte n'exclut pas ni ne peut

exclure la possibilité de ce commerce : il dit seulement que les hommes condamnés par le St.-Office , accusés, suivant toute apparence, de magie et de sortilège, ne furent trouvés coupables que de profanations , ce qui est fort dans l'ordre des choses possibles ; mais le St.-Office n'a pu entendre ni prononcer que des hommes ne peuvent avoir avec le Démon une communication réelle. Jamais Rome ne tombera dans cette erreur.

Otez donc , Monsieur , cette lettre à Clément XIV. Vous lui en ôteriez d'autres encore , sans pour cela diminuer sa gloire , si vous les approchiez toutes du flambeau d'une critique exacte. Pourquoi charger d'ornemens étrangers un homme qui a chez lui plus qu'il ne faut pour attirer les regards ? Quand les lettres attribuées au feu St.-Père , auraient vraiment *la tournure française* , il n'en aurait pas besoin pour se parer. Quelques-unes pourraient le déparer au contraire. Il a sans elles de quoi figurer avec éclat dans la liste des successeurs de *Saint Pierre*.

Je vous prie d'observer , Monsieur , en finissant , que si par le mot de *Démonomanie* , vous voulez que vos lecteurs entendent *la croyance aux Sorciers* , et qu'ils re-

gardent comme *superstitieux et cerveaux troublés*, ceux qui l'ont *cette croyance* ; alors ces qualifications tombent sur Bayle , Lock , Bossuet , Malebranche , l'auteur de l'article *Sorcier* de l'*Encyclopédie* , et sur tous autres savans que j'ai nommés dans ma lettre , et ce trait est plaisant.

Je suis , etc.

La lettre suivante, dès son commencement, apprend pourquoi elle a été écrite.

M. Castilhon de Toulouse a donné au public, pendant plusieurs années, une feuille intitulée le Spectateur. Il donnait en même temps d'autres ouvrages périodiques estimables et estimés. C'est à lui que M. l'Abbé Fiard répond, ainsi qu'à sa feuille n^o. 3, tom. 3, 1775, page 145. Ils avaient eu réellement ensemble plusieurs entretiens sur le Diable et ses suppôts, mais entretiens bien différens de ceux qu'à imprimés M. Castilhon dans son Spectateur.

L E T T R E I V e .
A U S P E C T A T E U R .

O cæcas hominum mentes et inania corda!

Paris, Mars 1776.

PERMETTEZ-MOI, M. le Spectateur, quoiqu'il soit un peu tard, de m'acquitter d'une dette. Vous connaissez le proverbe : *mieux vaut tard que jamais*. Dans cette épître, toute philosophique qu'elle doit être, je ne crains pas de l'employer. Eh! pourquoi ne l'emploirais-je pas? De nos jours, vous le savez, on a tiré de leur obscurité ces mots inventés, ce semble, uniquement pour le peuple : on les a mis en spectacle, on en a fait de beaux drames, c'est les avoir ennoblis sans doute, c'est les avoir élevés à la dignité des plus pompeuses maximes, des maximes *du Lycée*. Quand il faut faire le bien, et c'est ce qu'en bon philosophe je prétends faire, l'on peut donc, sans offenser le bon goût, mettre en avant

un proverbe, et il est beau de dire, convenez-en avec moi : *mieux vaut tard que jamais*. Mais ne nous écartons point.

Sur la fin de l'année dernière (1775), vous avez voulu égayer, ou bien voulûtes-vous éclairer vos lecteurs sur un sujet que vous qualifiâtes d'étrange, sur le sujet des *Sorciers*? Moi qui suis spectateur aussi, je crois que vous n'avez fait ni l'un ni l'autre. Un *spectateur* cependant, un spectateur *auteur* doit au moins éclairer, c'est là sa tâche, tâche noble, digne d'une ame courageuse ! vous vous l'êtes imposée ; en vrai philosophe Vous savez l'apprécier, mais je le répète, dans le sujet dont il s'agit, vous ne l'avez pas remplie.

Eh quoi, Monsieur, un homme que vous connaissez, dites-vous dans votre *feuille*, vous fait part d'une lettre sur l'objet le plus grave, lettre adressée au corps le plus respectable, *aux Evêques de l'assemblée générale du Clergé* ; il y avance qu'un des plus énormes crimes qui se puissent commettre, crime à l'extirpation duquel tout ce qui respire est intéressé, crime reconnu, avoué, quant à sa réalité, par tout ce qu'il y eût jamais au monde d'hommes instruits, Législateurs, Jurisconsultes, Théologiens,

Magistrats, Médecins, Physiciens, même de notre siècle, il y avance, dis-je, que ce crime est aujourd'hui subsistant dans l'Etat; il s'appuie sur des faits que vous ne pouvez contester, qui demandent au moins d'être discutés, examinés, et cette lettre que dans le particulier vous approuvez, que vous trouvez raisonnée, vous la défigurez en la publiant, vous la rendez méconnaissable (remarquez que je ne vous avais pas du tout prié de la rendre publique), ou plutôt, vous lui en substituez une autre qui ne peut paraître que ridicule, et vous dites expressément à vos lecteurs que vous n'y changez rien. Est-ce là, je vous le demande, la manière philosophique? Est-ce ce que vous appelez lumières, bonne foi, courage? Ou, n'est-ce pas ici le cas d'appliquer ce vers que j'ai pris pour épigraphe :

O cæcas hominum mentes et imania corda!

Quel motif en effet, Monsieur, vous a poussé à cette conduite mensongère, à ce procédé frauduleux? Est-ce que vous ne croyez pas aux *Sorciers*? Est-ce que, quoique vous y croyiez, vous n'osez vous déclarer? Si l'incrédulité seule a dirigé votre marche,

pardonnez-moi, mais en vous adressant la parole, je ne puis m'empêcher de m'écrier, *ô caecae mentes!* Si le malheureux respect humain vous a guidé, pardonnez-moi encore, je recours au second hémistiche et je m'écrie, *ô inania corda!*

Comment, Monsieur, une doctrine fondée sur la raison, sur l'expérience, sur la Religion, une doctrine qu'ont soutenue, à laquelle se sont rendus des Philosophes, des Académiciens, des Encyclopédistes, des Protestans, Bayle, Guy - Patin, Clark, Lock, Gassendi, Malebranche, Fontenelle, et l'Auteur de l'article *Sorcier* de *l'Encyclopédie*; une doctrine appuyée sur des faits incontestables, le fait de *Trois-Echelles*, le fait de *Gaufredy*, le fait de *Grandier*, ouï de *Grandier* (1), quoiqu'on en dise; les faits moins anciens, puisqu'ils sont de la fin du dernier siècle, faits consignés dans *le traité de la Police de De-lamarre*, ceux moins anciens encore que le célèbre Médecin *Hoffman*, dans son traité *De potestate Daemonum in corpora* (du pouvoir des Démons sur les corps),

(1) Voyez, lettre seconde, la note au bas de la page 38, et la fin de la lettre suivante.

a rendus publics en 1736, une doctrine de cette nature publiée par des génies, par un *Richelieu*, un *Bossuet*, un *Fénélon*; une doctrine enfin à laquelle l'incrédulité, les découvertes modernes n'opposeront jamais rien de raisonnable, une pareille doctrine vous semble absurde, vous refusez de l'adopter, vous ne pouvez pas y croire, *ô mentes!*

Mais non, je me trompe, supposons que vous avez assez de pénétration pour croire possible le commerce de certains hommes avec les Démons, assez de savoir pour le regarder comme démontré; un seul point vous arrête, vous n'osez vous déclarer. Le vain persifflage de nos légers petits-maîtres, la censure, les sottises railleries, les ris moqueurs de nos superficiels vous effraient, vous craignez le ridicule, *ô corda!* O belle incomparable, fille du ciel, ravissante philosophie, sont-ce donc là tes preux! Sont-ce là tes chevaliers? En effet, Monsieur, raisonnons.

Naturellement l'homme est ami de l'homme. Que soumis au père commun, et c'est son intérêt, il cueille durant les jours de son pèlerinage les biens que la terre lui offre beaucoup au-delà de ses besoins, aussitôt on le verra

rechercher son semblable : ils s'approchent, ils s'embrassent ; la joie pure, l'innocent plaisir les accompagne , une communication nécessaire vient resserrer leurs liens , ils se garderont bien l'un et l'autre d'interrompre leur bonheur, de se désunir. Si donc cette heureuse paix dont ils jouissaient, vient à être troublée , si les doux nœuds qui les serraient sont rompus , quelque être jaloux a fait cet ouvrage ; mais c'est un être étranger à leur nature , ce n'est point un frère , c'est un ennemi.

Or, Monsieur, s'il est vrai que passer sur la terre, l'homme ait sur sa route des ennemis autres que ses semblables, s'il en a de puissans, d'intéressés à le détruire, d'acharnés à sa perte ; s'ils sont pour lui d'autant plus redoutables qu'ils s'enveloppent de ténèbres, s'il n'a de force contr'eux que lorsqu'il s'en défie ; si pour les mettre en fuite, il suffit d'un de ses regards, et que son œil perce le nuage ; n'est-il pas absolument essentiel à son repos, à sa sureté de le lui dire ? Ce service ne vaut-il pas le sacrifice de toutes les petites considérations humaines, d'une frêle réputation, d'un faux point d'honneur ? Y a-t-il beaucoup

de philosophie à ne pas oser le rendre ? Est-ce là mériter la reconnaissance de ses contemporains ? est-ce être utile ? ou plutôt, le silence alors n'est-il pas lâcheté, trahison ? Que serait-ce, si, loin de le rompre ce silence meurtrier, on cherchait à rassurer l'homme, à lui ôter jusqu'à une salutaire défiance, si on voulait lui persuader qu'il n'a point d'ennemis, ou, qu'il n'en a d'autres que les compagnons de son voyage ? Serait-ce là simplement trahison ? Ah ! ce serait plus, ce serait barbarie, scélératesse..... Ce serait se joindre aux tigres qui l'égorgent, et voilà, Monsieur, votre philosophie, ou la philosophie de ceux qui connaissant la fureur des Démons contre l'homme, n'osent la lui révéler !

Oùï, Monsieur, rien n'est plus vrai. L'homme n'est pas seul sur ce globe que vous nommez la terre. Dieu pour accroître son mérite, pour mettre à l'épreuve sa fidélité, a voulu qu'il fût assailli de légions sans nombre d'esprits méchants. Il a, dans ces êtres rebelles, de formidables adversaires ; ils ont juré sa perte, ils le traversent, ils le tourmentent. Par de trompeuses amorces et pour mieux cacher leurs noirs complots,

ils séduisent quelques - uns de ceux qui marchent avec lui ; pour ces apostats , ils se dévoilent ; dans des horreurs nocturnes , le commerce entr'eux s'établit ; ils leur inspirent la rage qui les possède , ils s'arrogent leurs hommages , ils leur font part d'un exécration pouvoir. Ce sont les monstres dont il s'agit ici , c'est ce que toutes les nations ont appelé *Sorciers* , *Magiciens* , chacune suivant son idiôme ; race dégradée , qui , par son union intime avec les Démons , et en se livrant à eux , a en quelque sorte changé de nature ; race dont les rejetons maudits réunissent en une seule personne la nature diabolique à la nature humaine ; race malheureusement trop réelle. C'est en se couvrant de la peau de ces lions rugissants , en les lançant sur l'homme , que le Démon lui fait sentir ses funestes avantages et multiplie ses affreux triomphes. Commettez , je le veux , l'homme avec l'homme , armez les frères contre les frères , divisez les humains : dans les deux partis , les forces sont égales ; ils se maintiendront toujours dans un juste équilibre : le résultat sera la paix. Mais , et ce que je vais dire n'est pas un mensonge , c'est la trop fidèle chronique de ce point de la durée qu'on appelle le

temps, c'est la véritable histoire du jour (1), Joignez un seul Démon à un seul homme, opposez-les à toute l'armée humaine ; que sera-ce, si à plusieurs hommes vous unissez des troupes de Démons ? Alors si le ciel ne donne son secours, s'il laisse à leur implacable haine un libre essor, toute l'armée humaine est mise en pièce ; l'univers incendié va retomber dans le chaos, ou rentrer au néant.

Voilà, Monsieur, des vérités qu'il faut inculquer à l'homme jusqu'à la satiété, et sans craindre de déplaire. S'il se roidit contre elles, s'il repousse obstinément la main charitable qui veut l'en nourrir, c'est un malade dans le transport et frappé d'aveuglement, c'est un frénétique qui ne connaît pas ses intérêts. Le philosophe, son ami courageux, ne s'effraie pas de la résistance, il persiste, il presse ; au délire, c'est la raison qu'il oppose, il opère le bien malgré les mépris.

Mais descendons à quelques détails. Voyons rapidement, Monsieur, les deux entretiens que vous feignez d'avoir eu avec

(1) Ce qui suit, quoiqu'écrit en 1776, peint sous leurs vraies couleurs les années révolutionnaires 1789, 90, 91, 92, 93, 94. *Note de l'édit. nouv.*

moi sur les *Sorciers*, pages 162 et 179 de votre feuille n^o. 3. C'est ici que je vais vous montrer de nouveau ou vos erreurs ou votre peu de courage, et combien vient à propos ce mot qu'un bon génie m'a suggéré :

O cæcas hominum mentes et inania corda !

Pour régaler vos lecteurs d'une petite scène comique, vous me faites interrompre brusquement le premier de ces entretiens, et courir à une farce que vous peignez fort joliment page 181, et qui, dites-vous, se jouait dans la boutique d'un luthier de la *rue St.-Honoré*.

J'ai ouï dire, ainsi que vous, Monsieur, que cette farce s'était jouée, il y a peu d'années, je ne l'ai pas vue (1).

Mais supposons la exactement exécutée aux mêmes termes et de la même manière que vous la racontez Vous allez me dire sans doute que de cette manière vous la croyez impossible et conséquemment fausse ; que vous vous êtes amusé à la décrire, que vous ne daignez pas vous en occuper davantage, ou que vous né vous en

(1) Que le lecteur se rappelle que ceci fut écrit en 1776.

occuperiez que pour la tourner en ridicule de plus en plus.... Vous m'en direz autant sur mille autres faits de même nature, c'est-à-dire, paraissant extraordinaires, qui s'opèrent journellement dans Paris, et que nombre de gens bien *oculés* attestent avoir vus. . . . « Ces faits sont naturellement » ou physiquement impossibles; donc ils » ils ne peuvent être, donc ils sont faux, » donc vous ne voudriez pas même qu'en » votre présence on en établît la supposition. » Voilà votre langage, c'est ainsi que vous raisonnez.

Votre sphère paraît étroite, M. le Spectateur, votre vue peu étendue, vos conclusions ne sont pas justes; jamais vous n'agrandirez le cercle des lumières de l'espèce humaine, ou n'en allongerez de beaucoup les rayons.

Et sur quoi donc vous fondez-vous, Monsieur, pour prononcer que ce qui est naturellement, physiquement impossible, l'est à tous égards et sans exception, et conséquemment ne peut avoir lieu? N'est-il donc point d'êtres autres que Dieu, qui aient sur la nature, sur les ressorts qui la meuvent, un pouvoir bien supérieur à celui de l'homme, point d'êtres qui connaissent mieux que

l'homme l'essence de la matière, qui la pénètrent plus parfaitement, qui agissent plus sûrement et plus puissamment sur les diverses parties dont elle est composée, quelque ténues, quelque minces, quelque déliées, quelque imperceptibles qu'on les suppose, quelque inaccessibles qu'elles soient à nos sens, ou aux instrumens que notre adresse emploie pour les transformer, les diviser?

Si vous avouez qu'il est des êtres de cette sorte, et il ne me serait pas difficile de vous forcer à cet aveu, quand vous le refuseriez; encore une fois, d'où concluez-vous qu'un fait naturellement impossible l'est absolument, et qu'on ne doit pas même en admettre l'hypothèse? . . . En un mot, si vous prétendez, Monsieur, qu'on doit nier opiniâtement l'existence de tout *fait* non naturel, uniquement parce qu'il n'est pas naturel, que, par exemple, il serait *fou* de croire à ce qu'on a dit s'être passé dans la boutique du luthier, ou à tous autres *faits* merveilleux, parce que la chose physiquement est impossible, et quoique nombre de gens très-instruits aient attesté les avoir bien vus ces *faits*, en ce cas, je le répète, vous êtes placé dans une sphère étroite : jamais vous ne rendrez au genre

humain le service important de prolonger sa portée, d'agrandir ses lumières.

Je pense bien différemment, Monsieur; je ne prétends pas qu'il faille aisément croire; mais voici le point essentiel où je voulais en venir : je soutiens que pour le bien, pour l'instruction de la société, il faut, loin de s'étourdir sur leur réalité, les examiner de très-près ces faits que l'on pourrait juger sur les apparences, n'être pas naturels; qu'il faut voir si en effet ils le sont ou ne le sont pas, s'ils viennent de la nature ou de l'art, ou de Dieu, ou du Démon; que c'est en quoi consiste *la bonne philosophie*, puisqu'enfin, et qui le sait mieux que vous, Monsieur le Spectateur, elle n'est autre chose que la recherche et l'amour de la vérité. Mais c'est alors qu'il faut se conduire avec soin, attention, diligence, employer des hommes sages, judicieux, éclairés, adroits, sans passions, sans partialité.

Et c'est à ce propos, Monsieur, que je vais vous rapporter quelques passages d'une des meilleures lettres de *Nicole*, c'est la 45^e.; écoutez!

« Il faut, dit ce philosophe chrétien, cet homme qu'on n'accusa jamais d'être un esprit médiocre, un petit génie, « il faut vé-

» rifier, autant qu'on le peut, les choses ex-
» traordinaires et miraculeuses.

« Il faut avoir un soin extraordinaire de
» les bien établir. Car quand on les néglige,
» c'en est fait.

» Il y a dans les hommes une négligence
» extrême à donner à la vérité, l'autorité
» qu'elle doit avoir.

» Si on n'examine aucune des choses
» extraordinaires que Dieu fait en ce temps,
» et qu'il fait sans doute à dessein qu'elles
» soient utiles, elles sont toutes inutiles,
» non-seulement aux gens de bien, mais
» à toutes les personnes sensées.

» Il faut regarder le général de l'église
» et toute la postérité, et les petits incon-
» vénients particuliers paraissent peu de
» chose, quand on est occupé de ces vues
» plus étendues. Faute d'avoir ces vues gé-
» nérales, on laisse perdre et dissiper pour
» l'église, tout ce que Dieu y a fait, toutes
» les marques de sa présence dans le monde
» et dans l'église.

» La vérité est que ces inconvénients sont
» assez rares, et qu'on n'a pas tant de sujet
» de les appréhender.

» Ceux à qui l'on rapporte ces sortes de
» *faits* (et remarquez, Monsieur, que *Nicole*

parle ici de *faits* qui peuvent venir ou de Dieu, ou du Démon, la suite de sa lettre le montre) « ceux à qui l'on rapporte ces » sortes de *faits* ne les méprisent point » comme n'étant rien, mais comme étant » faux, et ils prennent même la négligence » que l'on a eue à les vérifier, comme » une marque de fausseté.

» J'aurais cru rendre service à Dieu, en » portant ce fait jusqu'à la dernière évi- » dence.

» Les plus grandes choses du monde » deviennent non-seulement inutiles, mais » ridicules, faute d'être poussées jusqu'à » la certitude.

» Une vision prouve peu, quoique vé- » rifiée, et un évènement extérieur prouve » beaucoup.

» La grande hérésie du monde n'est plus » le Calvinisme, ni le Luthéranisme, c'est » l'Athéisme, et il y a de toutes sortes » d'Athées, de bonne foi, de mauvaise foi, » de déterminés, de vacillans et de tentés....

» Les raisons spéculatives peuvent peu » sur l'esprit de ces gens-là, elles n'y font » qu'une impression sombre.

» Que gagnera-t-on, me^direz-vous quand » on aura prouvé que ce *fait* est vrai? Vous

» gagnerez tout, car vous les forcerez de
» conclure, qu'il y a un Dieu et un Diable,
» et c'est tout ce qu'ils ne croient pas.

» Et la chose bien vérifiée prouve Dieu et
» le Diable, c'est-à-dire, toute la religion. »

Tel est, Monsieur, l'avis de Nicole ; qu'en pensez-vous ? N'est-ce pas là de la bonne philosophie, une philosophie lumineuse, pleine de sens et de raison, favorable au bien, à la surêté publique, capable de prœcurer l'un et l'autre ? Si je cite un peu au long, c'est que cette morale a un rapport direct à mes sentimens, ainsi qu'aux objets de notre démêlé. Lisez et relisez la lettre qui la renferme. Il en est deux autres sur le même sujet dans un 3^e. vol. C'est là que vous trouverez, Monsieur, un sens profond, des principes surs, un chemin abrégé pour arriver à l'utile, au vrai, et plutôt à Dieu, que selon le vœu de Nicole, ces principes, dans toutes nos villes et provinces, fussent comme autrefois ils l'ont été (les ordonnances des Rois, des Parlemens, et de police le prouvent), fussent le code de ceux qui ont en main l'autorité, de tous les supérieurs ecclésiastiques et civils ! L'humanité en tirerait bientôt les fruits les plus heureux. C'est là, dis-je, que vous verrez

ce que c'est que le véritable *esprit d'observation*, esprit qui a fait tant d'honneur aux grands académiciens du dernier siècle, mais esprit malheureusement perdu dans celui-ci, siècle singulier sur qui tout glisse !

Je cours, Monsieur, à la fin de cet écrit : votre second entretien commençant à la page 179 de votre *feuille*, est, vous le savez, aussi fictif que le premier. En somme, je ne vous ai parlé ni de Sylphes, ni de Gnômes, Ondins, Féerie, etc., ni d'une éclipse, ni d'une comète, ni d'un globe de lumière qui, dites-vous, passa sur Paris à onze heures du soir, il y a quelques années, ni de Linguet, ni de Leibnitz, ni de l'abbé Sabbathier, ni de Montagne, ni du chanoine Allemand nommé Gazener. Si ce chanoine a fait des cures miraculeuses, elles ont dû être vérifiées, constatées, examinées ; je ne vous ai pas dit non plus que ce sont les philosophes qui suscitent les *Sorciers* : je soutiens au contraire, que ce sont les *Sorciers* de concert avec les Démons, qui suscitent les philosophes, et j'entends les mauvais, les demi-philosophes, les philosophes impies, libertins, et j'en connais d'une autre trempe.

En un mot, vous me mettez à la bouche

dans ces deux entretiens, un vrai galimatias, qui est, non pas de moi, mais bien de vous, et dont une mémoire meublée de choses fort ordinaires a fait les frais. Votre production à cet égard ne peut paraître à tout lecteur sensé, qu'un pur verbiage incapable même d'amuser, ou, pour mieux dire, c'est un ennuyeux remplissage dont assez souvent les auteurs de feuilles périodiques sont contraints de payer la frivolité, ou, si vous voulez, l'imbécillité de leurs abonnés, mais qui, après tout, ne laisse pas d'être de quelque produit.

Adieu, Monsieur, je crois ma dette acquittée, et, comme je l'ai dit en commençant, convenez avec moi, que *mieux vaut tard que jamais*.

Je suis, etc.

M. Muyard de Vouglans, très-ancien Magistrat, a donné au public, en 1780, le Code des lois criminelles, in-fol., dédié au Roi. Voici des mots du Mercure sur cet ouvrage, Décembre 1780, n°. 50, p. 74.

*» La magie est aussi traitée dans ce
» livre, et l'auteur ne manque pas de s'y
» élever, dans le dernier paragraphe,
» contre l'impiété des Ecrivains de nos*

» jours, qui ont osé écrire qu'il n'y avait
» plus de Magiciens. Il a fait là-dessus
» un raisonnement que nous croyons très-
» chrétien, mais auquel il nous a été im-
» possible de rien comprendre ».

Ce sont ces mots qui ont donné lieu à
lettre suivante, laquelle contient des choses.
Elle a été envoyée dans son temps à MM.
les Auteurs du Mercure, mais ils n'imi-
tèrent pas le procédé honnête de la plu-
part des Journalistes, notamment de celui
de Verdun, ainsi qu'on l'a vu plus haut.
Ils n'eurent pas la juste complaisance de
la rendre publique, quoiqu'on les en eût
prié: peut-être furent-ils empêchés par M.
le Censeur, et cet empêchement était fort
ordinaire quand un auteur avait à donner
d'assez bonnes choses sur certaines thèses
propres à répandre les vraies lumières.

Rendons cependant justice à Messieurs
du Mercure. Quatre ans après, c'est-à-
dire, dans leur Feuille du 22 Janvier
1785, ils ont eu le courage de souffrir qu'on
imprimât, page 154 du Mercure politique,
ou Journal de Genève, que Mesmer avait
été qualifié de Magicien dans le Journal
de Berlin, et que ses théorèmes avaient
été déclarés absurdes par l'Académie dès

Sciences de la même ville. Voici l'article,
pag. 154, n^o. 4 :

De Francfort, le 9 Janvier.

« On vient de dénoncer au public, dans
» le Journal de Berlin, l'estampe qui re-
» présente le fameux thaumaturge Comte
» Cagliostro, dédiée à feu le Comte de
» Milly, et tirée du cabinet de Madame
» la Marquise d'Urfé. Le Journaliste saisit
» cette occasion pour verser le ridicule sur
» toutes les inepties dont quelques sociétés
» d'Alchymistes tâchent d'infatuer l'Eu-
» rope depuis quelques années.

» Il est curieux, sans doute, de savoir
» ce qu'on pense de M. Mesmer et de sa
» conduite en Allemagne. Le même auteur
» à consacré un article à ce Médecin; il
» dit que l'Allemagne use de représailles
» envers la France, qui après lui avoir
» envoyé tant de Charlatans dont on s'é-
» tait moqué chez eux, vient de s'enthou-
» siasmer pour un Magicien Allemand, qui
» depuis douze ans, avait déjà perdu toute
» sa réputation dans sa patrie. En 1775,
» l'Académie des Sciences de Berlin dé-
» clara absurdes les théorèmes de M.
» Mesmer. »

L E T T R E V^e.

*A l'Auteur d'un article inséré dans le
Mercure du 9 Décembre 1780.*

Dijon, Février 1781.

EN lisant ce que vous dites, Monsieur, touchant la *Magie*, page 74 du *Mercure* de Décembre dernier, dans le compte que vous rendez des *Lois criminelles*, rédigées par M. de *Vouglans*, serait-ce se tromper que de présumer qu'à l'exemple de ce respectable Magistrat, vous n'avez pas la bonhomie de croire aux Sorciers; et que votre intention est de confirmer vos lecteurs dans cette moderne et très-honorable incrédulité?

J'avoue, Monsieur, que si, porter ce jugement, c'est une erreur, c'en est une que je partage avec tous vos lecteurs. Cependant ce qui me rassure et ce qui, à vos yeux même, doit me justifier, ce sont ces mots que je lis, page 28 de votre feuille du 7 Octobre précédent: *Quand on songe quelles sottises ont été crues sur toute la terre,*

combien d'esprits faibles ou bizarres ont cru à la Magie, combien il y eut en conséquence de réglemens contre les Sorciers, etc.

Ces mots, dis-je, prouvent suffisamment, Monsieur, que je ne me trompe point en me persuadant que les auteurs du Mercure ne croyent pas aux Sorciers ; qu'ils regardent la Magie comme une chimère, et comme des sots ceux qui y croient.

Mon dessein, Monsieur, n'est pas de disserter ici longuement ; seulement j'ose vous prier, puisqu'enfin le rôle que vous remplissez, est de répandre la lumière, j'ose vous prier d'éclairer l'humanité sur cet objet.

Depuis le commencement du monde jusqu'à ce siècle, toutes les nations ont cru aux Sorciers. D'après des *faits avérés*, d'après mille et mille aveux des coupables, tous les Parlemens, tous les tribunaux ont rendu des jugemens, porté des arrêts, tous les législateurs ont décerné des peines contre la Sorcellerie : l'église enseigne que la Magie, c'est-à-dire, la communication de certains hommes avec les Démons, communication dont ils se servent pour nuire, ou pour faire des prodiges, est un crime réel. Plus d'une fois la faculté de théologie de Paris l'a décidé ; faites donc voir une bonne fois,

Monsieur, par raisons solides et plausibles, l'absurdité d'une telle croyance, ou bien indiquez-nous le livre lumineux qu'il faut dévorer pour avoir là-dessus des idées saines.

Je sais que depuis un siècle, la physique a fait de grands progrès : on a multiplié les découvertes, perfectionné les arts, mieux connu les propriétés de la matière, l'action de certains corps, leur force, leurs facultés, la cause et les effets du mouvement. On a, en un mot, arraché à la nature des secrets que depuis long-temps elle tenait opiniâtement cachés dans son sein; mais un homme qui dirait : il y a cent ans que l'on connaissait à peine *l'électricité*, on ignorait jusqu'au mot d'*air fixe*; on ne savait pas avec quelle célérité un corps quelconque peut être porté d'un point à un autre, et la vitesse qu'il lui faut pour échapper à l'œil le plus perçant; la vertu de l'*aimant* n'était pas déterminée : aujourd'hui l'on est instruit sur tous ces articles, et sur mille autres que nos physiciens ont mis dans le plus grand jour, donc il n'y a point de Démons, point d'esprits : la matière en mouvement est tout, opère tout dans l'univers; on donnait à la Magie ce qu'on devait attribuer à la physique, donc il n'y eût jamais de Magiciens, il ne peut y en avoir.

Que vous en semble, Monsieur; un homme qui raisonnerait ainsi, raisonnerait-il juste? Ses conclusions vous paraîtraient-elles bien liées à ses principes? Vous en paraîtraient-elles bien déduites, et croyez-vous qu'elles fussent avouées par Aristote, le coryphée de nos maîtres-ès-arts? Voilà cependant, au sujet des Sorciers, la triomphante logique de nos grands génies.

Je parlais tout-à-l'heure, Monsieur, de *faits avérés*, et pour vous décider à prendre un parti, c'est avec raison que vous m'en demandez.

Vous n'êtes pas sans doute de ceux qui ont dit à Paris, et imprimé que, si on leur assurait qu'il y a à *Passy* un ressuscité, ils ne feraient pas un pas pour l'aller voir. Si vous êtes de cette trempe, j'ai tout dit; je me courbe humblement; et garde devant vous un respectueux silence. Mais non, le préjugé ne vous domine pas. Eh bien, ne serez-vous pas surpris si je vous en présente un de ces *faits* que vous demandez, et tellement *avéré*, tellement incontestable qu'impartial comme vous l'êtes, vous ne puissiez le récuser.

Voyez, Monsieur, dans le *traité de la police de M. Delamarre*, qu'un de vos

coopérateurs appellait dernière ment dans une de vos feuilles, *un chef-d'œuvre*, et auquel l'Encyclopédie vous renvoie au mot *Sorcier*. Voyez la dernière page du liv. 3, tit. 7; c'est la 522^e. de l'édition de Paris 1765, 1^{er}. vol. in-folio; vous y lirez ces termes expressifs, au sujet du procès connu des bergers de Brie. *Il y a preuve qu'Etienne Hocque*, alors emprisonné à la Tournelle, ayant prédit qu'il périrait si on levait le sort, *il mourut en un instant, au même jour et à la même heure que le sort fut levé, etc. etc.* (1). En conséquence, arrêt rendu par le Parlement de Paris, en 1691. L'époque n'est pas de ce siècle, j'en conviens, elle n'est que du 17^e., mais qu'en conclurez-vous? Que les juges du siècle dernier étaient sots ou méchans, qu'ils n'ont pas vu ce qu'ils ont vu, qu'ils n'ont pas entendu ce qu'ils ont entendu, qu'ils ont porté la stupidité ou la scélératesse jusqu'à faire périr des innocens, qu'en un mot ils n'ont rien su vérifier! Qui est-ce qui admettra de pa-

(1) Saint-André, médecin de Coutances, a voulu prouver dans ses lettres, que cette mort d'*Etienne Hocque* n'avait rien que de naturel. Voyez sa réfutation dans le Journal de Trévoux, Décembre 1726.

reilles conséquences? Surement, Monsieur, ce ne seront pas les vôtres.

Je laisse là beaucoup d'autres *faits* de ce genre, dont les acteurs étaient de plus haut parage, *faits* qui, dans leur temps, furent constatés aux yeux de tout le royaume. Il en est qui ont eu pour témoins, même dans ce siècle, dans notre 18^e. siècle, des hommes très-instruits, de très-habiles médecins, tels que Frédéric Hoffman, mort en 1742, et autres plus modernes encore que je pourrais nommer. Le fait seul que je viens de rapporter, suffit à prouver, Monsieur, qu'*accuser de faiblesse ou de bizarrerie ceux qui ont cru à la Magie*, c'est comme le dit votre feuille, c'est vraiment faire *un songe*. Ce fait suffit pour ébranler tout esprit raisonnable, et doit aider à asseoir un jugement. Portez-y le flambeau de la plus sévère critique, examinez-le dans toutes ses circonstances, mais sans passion; vous en serez étonné.

Que serait-ce, et combien votre surprise n'augmenterait-elle pas, si, remettant sur le bureau les pièces d'un procès beaucoup plus célèbre, j'avais devant vous que *Grandier*, le fameux *Grandier*, fut réellement *Magicien*, dans toute la force et

l'étendue du terme, que Gayot de Pitaval et tous ceux, sans exception, qui, après lui, ont écrit sur *Grandier*, ayant été trompés, ont trompé le public; que *l'histoire des Diables de Loudun*, où ils ont puisé pour le justifier, est un tissu de mensonges; que le nommé Aubin, calviniste qui a forgé cette histoire en Hollande, plus de soixante ans après le supplice de *Grandier*, ne mérite aucune croyance; que le trait en particulier du crucifix de fer dont il dit qu'on le frappa, est une fable, aussi bien que celui de la calotte suspendue à la voûte; que M. de Laubardemont et ses adjoints n'étaient ni des esprits faibles, ni des hommes vendus à l'iniquité; que c'étaient au contraire les juges les plus intègres, les plus éclairés, les plus religieux; que le cardinal de Richelieu, eût-il voulu se venger de *Grandier*, n'avait pas besoin pour le faire périr, de recourir au crime de *Magie*, puisqu'il y en avait mille autres sur son compte; que Bayle même, quoiqu'ayant écrit après Aubin, semble, à la fin de son Dictionnaire critique, au mot *Grandier*, croire celui-ci vraiment coupable de ce crime; que la possession des *religieuses de Loudun* est démontrée; enfin que le prétendu manuscrit conservé en Sor-

bonne, touchant cette affaire, n'aura jamais d'autorité, tant qu'il ne sera pas produit; qu'il n'est nullement authentique; que l'on peut et doit douter de son existence, et que, fut-il mis au jour, il ne résistera pas à *l'examen et discussion critique* de la soi-disant *histoire*, etc. ouvrage solide, imprimé chez Debure, en 1747, dont quelques écrivains très-peu philosophes ont beau dire qu'il y a peu de philosophie, et dans lequel tout ce que je viens d'avancer est porté jusqu'à l'évidence, pour quiconque ne veut pas s'aveugler ou s'étourdir.

Oùï, Monsieur, je puis faire toutes ces assertions, et je les fais sans crainte que qui que ce soit me réfute, sans crainte de passer pour un homme à paradoxe: il y a plus, je défie de prouver que de tous les arrêts de mort portés *juridiquement et selon les lois*, pour le crime de *Sorcellerie*, un seul ait été injuste, et que l'accusé ait péri innocent.

Plusieurs, il est vrai, ont été accusés à tort par le peuple, et cités, si l'on veut, en justice pour ce crime; mais qu'un seul ait été condamné sur cette simple dénonciation, c'est ce qui ne se prouvera jamais; en vain rappellerait-on ici les anciennes

épreuves de l'eau et du feu, je ne parle que des procédures faites en bonne forme.

Je finis, Monsieur, en revenant à M. de Vouglans. Le raisonnement *très-chrétien*, dites-vous, qu'il a fait sur la Magie, et auquel il vous a été *impossible de rien comprendre*, ne paraît cependant pas si incompréhensible. Les incrédules lui objectent qu'on ne voit plus de Sorciers, depuis qu'on n'y croit plus, et qu'il faut en conclure qu'il n'y en eut jamais, ou que, s'il y en eut, ils n'étaient pas Sorciers véritables. Ce digne magistrat s'appuie d'abord sur l'autorité de l'église qui croit qu'il y en a en tout temps; puis il ajoute « C'est en effet l'incrédulité actuelle qui peut-être est la cause qu'on ne voit plus de Sorciers. Il entre dans les pratiques magiques beaucoup de choses qui tiennent à la religion, comme sont des croix, des hosties, des cierges bénis, etc. Et il y a long-temps que la multitude n'a plus de foi à tout cela (grâces à vous, Messieurs les incrédules); l'incrédulité même peut donc avoir contribué à éteindre cette engeance, et il est aisé de rétorquer contre elle son objection. » Tel est le raisonnement de M. de Vouglans. Est-il donc si fort incompréhensible ?

Je conviens qu'une réponse plus simple et plus vraie, serait celle-ci, et M. de Vouglans pouvait la faire.... L'incrédulité est bien sûrement la cause, non de ce qu'il n'y a plus de sortilèges, mais de ce qu'on n'en voit plus. Pourquoi ! C'est que, comme l'on ne croit plus ni Dieu, ni Diable, ce crime le plus ténébreux, et le plus difficile à découvrir, ne subit aucune recherche.

Voilà, Monsieur, ce que l'amour du vrai m'inspire de vous écrire ; je ne doute pas que jaloux d'étendre son règne et animé de l'esprit d'un généreux philosophe, vous ne rendiez publique cette lettre, C'est, vous le savez, du conflit des opinions opposées que part la lumière, ainsi qu'elle jaillit du choc de certaines pierres, et s'il est décidé que la société puisse avoir dans son sein des hommes de l'espèce de ceux dont est ici question, et puisqu'elle en a eu, elle peut en avoir encore : lui cacher cette grande vérité, c'est se rendre coupable de haute trahison.

Je suis, etc.

L E T T R E V I^e.

L'auteur de la *Lettre* que nous réimprimons, écrivit à M. de la Harpe, le 19 Juillet 1797. Voici la réponse qu'il en a reçue.

RÉPONSE DE M. DE LA HARPE.

PARIS, 30 Juillet 1797.

» **I**L n'appartient pas, Monsieur, à uu ca-
 » thécumène tel que je le suis, de prononcer
 » sur des points de doctrine religieuse.
 » Je ne suis qu'un soldat, et je n'ai que
 » du zèle. Aussi, quoique j'eusse déjà
 » mon opinion arrêtée sur votre ouvrage,
 » je n'ai voulu vous répondre qu'après
 » avoir consulté les Maîtres, et voici ce que
 » je suis autorisé à vous dire en leur nom.
 » Vous avez très-bien prouvé les ob-
 » sessions, les sortilèges, en un mot toutes
 » les opérations diaboliques reconnues
 » dans l'église, etc.

Le reste de la lettre est tout renfermé dans la réplique ci-jointe, faite au mois d'Août suivant.

R E P L I Q U E.

D I J O N , août 1797.

VOTRE opinion, Monsieur, sur *la réalité de la Magie et l'existence des Sorciers*, m'était tellement connue par la légère notice que vous en avez donnée dans le *Mercur*, en 1792, d'après la lecture de mes *Lettres Magiques* (1), qu'il ne m'est nullement venu en pensée de vous consulter sur cet objet. Ce n'a point été là du tout, vous le savez, le but de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 19 juillet dernier. Ce but y est bien marqué. Je vois parfaitement par l'étude que vous faites de la doctrine de l'*Eglise*, et les heureuses dispositions que vous apportez à cette étude, je vois que votre façon de penser n'est, en aucun point, contraire à cette doctrine. Mais je ne puis désapprouver que vous ayez pris conseil de ceux que vous appelez des *Maîtres*.

(1) Les *Lettres philosophiques sur la Magie* ont été imprimées à Paris, en 1791, sous le titre de *Lettres magiques*, ou *Lettres sur le Diable*. M. de la Harpe n'en a parlé qu'en 1792.

Je suis loin, bien certainement, de mériter ce beau titre, mais j'ai vécu d'assez longues années dans une société d'hommes qui l'étaient *Maîtres*, en tout genre, en théologie sur-tout, en morale, en physique, en mathématiques, en langues savantes, en littérature, en éloquence, et toute autre espèce de sciences; j'ai connu leur avis sur la matière qu'à ce moment nous discutons, et je puis vous assurer que cet avis ne m'était point contraire.

Il y a, Monsieur, dans les aveux qu'ont fait devant vous ces *Maîtres* que vous avez consultés, il y a plusieurs choses à relever, et qui ne sont pas exactes.

D'abord, ils vous ont dit que « j'avais » très-bien prouvé les obsessions, les sortilèges, en un mot toutes les opérations » diaboliques reconnues dans l'église. » Puis ils ont ajouté : « C'est ce que personne ne » conteste parmi les chrétiens. » Telles sont vos expressions, voici là-dessus mes observations :

Je ne me suis pas contenté de *prouver les obsessions, les sortilèges* : ce langage n'est pas clair. Pour qu'il le soit, il faut dire que j'ai prouvé la *réalité* des obsessions, des sortilèges, des possessions, des malé-

fices, de toutes les opérations diaboliques; que j'ai *démontré* que ces opérations ne sont pas des visions, des chimères. Je l'ai démontré par l'autorité infallible de l'église; mais j'ai fait plus, j'ai été plus loin, j'ai dit avec l'église ce qu'elle a toujours dit, ce qu'elle dira toujours : *il y a chez tous les peuples, et même chez les chrétiens, des hommes et des femmes qui ont un commerce réel avec les Démons, et auxquels ceux-ci communiquent leur pouvoir.*

Bien entendu que c'est avec la permission de Dieu. Et cette vérité, sans recourir à l'autorité de l'église, je pourrais la démontrer; elle est la croyance de toutes les nations; mais comme elle est aussi de la croyance de l'église, combien ne suis-je pas plus fort en prononçant avec elle, en m'étayant de son suffrage, suffrage que tout chrétien sensé ne rejettera pas ?

Je défie, Monsieur, tous les *Maîtres* que vous avez consultés, de me contredire, de nier un seul mot de la proposition que je viens d'avancer, et de prouver qu'elle n'est pas dans le vrai. Pour y être eux-mêmes, je dis plus, pour être orthodoxes, il faut qu'ils l'admettent, cette proposition, dans

toute son étendue. Je ne crois pas au reste qu'ils s'y refusent, ou du moins qu'ils puissent légitimement s'y refuser.

Ces Messieurs ajoutent que la doctrine de la Sorcellerie, « c'est ce que personne » ne conteste parmi les chrétiens. »

Je vous avoue, Monsieur, que je ne m'attendais pas à ce propos. Quels climats fortunés, quelle terre privilégiée, quelle angélique société possèdent donc les heureux personnages qui le tiennent ! Combien leur sort est digne d'envie !

Des chrétiens pensant comme *St. Grégoire le Grand*, comme *St. Augustin*, *St. Jérôme*, *St. Thomas*, et pour descendre à un temps plus voisin du nôtre, comme l'héroïque *St. Vincent de Paule*, c'est-à-dire, un nombre de docteurs en théologie que j'ai connus à Paris et en Province, quelques-uns que je connais encore ; quelques hommes instruits, judicieux, mais rares, mais très-rares ; quelques âmes pieuses dans les deux sexes, mais surnaturellement éclairées ; voilà, Monsieur, ceux que j'ai rencontrés sur ma route, ne contestant nullement, mais avouant même, et professant qu'ils croient à l'*existence* de l'art magique et des Sorciers.

Mais le commun des chrétiens, je dis même des bons chrétiens, le commun de ceux qui pratiquent les commandemens de l'église, qui approchent des sacremens, et qui, quelque longue que soit la persécution, est encore aujourd'hui le très-grand nombre, je ne conçois pas comment vos Messieurs vous ont pu dire qu'aucun d'eux *ne conteste la réalité* et l'existence du crime de Sorcellerie.

Ah! c'est là, c'est là, dans la société des fidèles, la plaie mortelle qu'on lui a faite; c'est le coup assassin que la philosophie lui a porté! Je veux dire de l'aveugler sur la réalité de ce crime que l'église lui avait appris à connaître. Sans doute les Maîtres vous ont dit que *tous les chrétiens en admettent la possibilité*: c'est sûrement ainsi qu'ils se sont expliqués. Je pourrais nier encore cette assertion nouvelle; mais je l'accorde, mais cet aveu de *possibilité* ne suffit pas. Sous peine d'être hétérodoxe, il faut dire:

Je crois, ainsi que le croit l'église, qu'il y a dans son sein des hommes et des femmes qui communiquent avec les Démons.

Or, j'en appelle à votre bonne foi, Monsieur, est-il bien grand le nombre des chrétiens qui croient qu'il y a de cette espèce

d'hommes ? Paraître seulement y croire , n'est-ce pas assez dans le monde pour être déshonoré ? Que vos Messieurs essaient : que dans le premier cercle où ils se présenteront ce soir , ils déclarent qu'ils croient aux Sorciers , seulement même à *la possibilité* , ils verront comme ils seront accueillis.

Et combien de prêtres encore , très-méritans d'ailleurs , sont à cet égard dans les plus épaisses ténèbres , et conséquemment dans les plus dangereuses erreurs ! J'ai trouvé quantité d'ecclésiastiques , des ecclésiastiques chargés du ministère , qui , lorsque je leur ai représenté que telle était la croyance de *l'église* , m'ont répondu que *l'église avait eu une petite faiblesse*. D'autres m'ont dit que les évêques avaient abrogé toute cette doctrine comme *une vieillerie*. Voilà , je le répète , les fruits du *philosophisme*.

Lorsqu'en 1780 , M. Muyard de Vouglans , ancien magistrat , publia le *Code des lois criminelles* qu'il dédia au Roi , M. Garat , auteur alors du *Mercur* , se fit un devoir de le honnir , parce , dit-il , « qu'il ne manque » pas de s'élever contre l'impiété des écrivains vains de nos jours , qui ont osé écrire qu'il » n'y avait plus de Magiciens. » Et c'est ce qui a donné lieu à la cinquième de mes

Lettres magiques, ou sur les Sorciers, lettres dont vous avez parlé en 1792, et dont je vous ai fait remettre un nouvel exemplaire, l'année dernière. Vous pouvez vérifier ce que je dis, en revoyant cette lettre.

Et vous-même, Monsieur, comme si quelque personne amie vous eût engagé pour votre honneur à rétracter l'espèce d'aveu sur les *opérations du Diable*, consigné dans votre *Mercur*, en 1792, vous revenez sur cet article dans celui du 13 octobre même année, n^o. 41, p. 48; et vous insérez en parenthèse ces deux mots, *si Diable y a*, puis vous dites bien gravement : « Le Diable » est sans doute très-respectable dans notre » religion, mais il n'est pas concevable en » philosophie. »

Oùï, dans cette philosophie que vous combattez si glorieusement; mais dans la véritable, dans la bonne philosophie, dans celle qu'aujourd'hui vous professez, qui est très-alliable avec *l'évangile*, qu'il ne réproûve nullement, et que je professe aussi, le Diable est bien avoué, bien reconnu, bien concevable. Revoyez de nouveau, Monsieur, la quatrième de mes *lettres*, celle au *Spéctateur*, je ne crains pas de dire qu'elle mérite d'être relue, vous y trouverez la preuve

de ce que j'avance ; mais ce que j'ai avancé plus haut, savoir, que la majorité, la très-grande majorité des chrétiens ne croit plus maintenant à *la réalité* du crime de Sorcellerie, pas même à *la possibilité*, et que les Maîtres ont eu tort de dire en votre présence, « c'est ce que personne ne conteste » parmi les chrétiens, » n'est pas moins vrai.

J'aurais tort moi-même et honte de m'appesantir là-dessus, et de porter plus loin la preuve ; n'y eût-il que cet aveuglement, mais aveuglement profond où sont les chrétiens de nos jours sur cette matière, ne serait-ce pas, pour quiconque sait apprécier le dépôt de la foi, pour quiconque sait jusqu'à quel point Dieu est jaloux, et combien il est important que ce précieux dépôt ne soit point altéré, ne serait-ce pas un suffisant motif de donner de la publicité à *l'instruction sur les Sorciers*, que je vous ai adressée ? Et c'est ce que je vous demandais expressément dans ma lettre du 19 Juillet dernier, et je ne vous demandais autre chose !

Mais il en est bien d'autres motifs, il en est de bien autrement urgents, de bien autrement décisifs, de publier cette doctrine. L'existence, la réalité de la Magie et des

Diabolâtres n'est pas une vérité indifférente, une vérité sans conséquence ; ce n'est pas simplement une vérité spéculative, une vérité de pure *théorie*. J'en frémis, c'est une vérité *de fait*, une vérité affreusement *pratique*, si je puis m'exprimer ainsi ; c'est une vérité qui entraîne absolument, nécessairement, irrésistiblement, les plus épouvantables *faits*, lorsque les Sorciers ou *Diabolâtres* ne sont pas surveillés, et le sont-ils aujourd'hui ?

Les Maîtres vous ont dit, Monsieur, que je ne donnais » pas la plus légère preuve » de la seule chose qui fut en question, » savoir, que depuis nombre d'années, la » France est livrée à des hommes qui ont » fait pacte avec le Diable, qui adorent le » Diable et que j'appelle *Diabolâtres*. »

Ils vous ont dit et vous me dites avec eux : « La Magie est une chose de fait, il » fallait donc ici des preuves de fait, des » actes qui prouvassent un pouvoir surnaturel. » Tels sont les termes de votre lettre.

Eh! oui, Monsieur, la Magie est une chose de *fait*. « Eh! oui, depuis nombre d'années » la France est livrée à des hommes qui » ont fait pacte avec le Diable, etc. »

Et c'est précisément parce que la Magie est une chose *defait*, c'est précisément parce que la France est depuis long-temps livrée à ces monstres, c'est pour cela dis-je, que je cite nominalement, dans l'*Instruction sur les Sorciers* (1), que je vous ai envoyée, deux des plus grands *faiseurs*, deux des plus grands *Diabolâtres* et des plus insignes Magiciens qui aient osé se montrer dans ces derniers temps, à cette France aveugle, et qui pourtant fait parade de lumières, *Mesmer et Cagliostro*.

Le premier, dès 1785, a été dénoncé à l'Europe comme *Magicien*, par l'auteur du Journal de *Berlin*. Le Mercure du 22 Janvier 1785, l'atteste. L'académie royale des Sciences, la Société de Médecine avaient solennellement déclaré l'année précédente 1784, dans un Rapport fait par ordre du roi, que *le fluide magnétique animal est une chimère*; qu'il est *nul*, qu'il n'est *rien*, que *l'imagination seule, l'attouchement, une imitation machinale dont la nature*

(1) Ce petit imprimé de 30 pages seulement, fait en l'an 4, 1796, a été distribué à très-peu de personnes. M. de la Harpe l'a reçu en 1797, et c'est sur cet imprimé qu'il répondit à l'auteur.

semble nous faire une loi, opéraient les prodigieux effets observés au traitement public. Même année 1784, *Mesmer* et ses ayant cause repliquent : ils inpriment chez *Gueffier* les certificats de plus de cent malades, dont plusieurs vivent encore, dont plusieurs venaient d'être guéris de maladies cruelles, invétérées, extraordinaires, même de membres brûlés et de bras cassés ; c'est ce dont tout *Paris* a été témoin. Donc, concluent-ils, le magnétisme est quelque chose.

Cagliostro, d'autre part, sans baquet, sans magnétisme, a opéré les mêmes prodiges spécialement à *Strasbourg*. Sa vie imprimée en fait foi. Il est constant de plus qu'à *Paris* et à *Versailles*, il a fait voir aux grands que par ces œuvres diaboliques il entraînait à leur perte, qu'il leur a fait voir dans des glaces les spectres animés et se mouvans de certaines personnes mortes depuis long-temps, et telles qu'on les lui demandait ; il est constant qu'il a évoqué des morts dans des soupers qui ont fait bruit à la Cour. C'est l'art ancien de la *nécromancie*, mais qui n'a d'effet réel qu'avec l'aide des Démons.

En 1786, il écrit de *Londres* aux Parisiens. La lettre existe. Il leur prédit que la

Bastille sera détruite et deviendra un lieu de promenade. Voilà des faits que je défie de contester.

Or, je vous le demande, Monsieur, ou plutôt je le demande aux *Maîtres* que vous avez consultés, et certainement je ne me paierai pas de mots. Quel fut le principe de ces *faits*? Quel esprit possédait ces deux hommes? Quel était leur moyen, leur agent, cet agent sur lequel les deux académies royales, celle de Médecine et celle des Sciences, ont tant disputé? Encore une fois, je ne me paierai pas de mots. Saint Cyrille de Jérusalem qui vivait au quatrième siècle, dit que de son temps, certains hommes évoquaient des morts et les montraient dans des miroirs, mais qu'ils ne produisaient ces effets que par le secours du Diable; Tertullien, au second siècle, avait dit la même chose. Il faut ici que les *Maîtres* répondent. Avec quelles sortes d'esprits *Mesmer* et *Cagliostro* étaient-ils en relation? Était-ce avec les bons ou avec les méchants? Avec ceux qui habitent le ciel ou ceux qui peuplent l'enfer. Et comment ces Messieurs ont-ils pu vous dire que je ne donnais *aucune preuve* de mes allégués, savoir : que « depuis nombre d'années la

» France est livrée à des hommes qui ont
 » fait pacte avec les Diabes, qui leur
 » rendent un culte, etc. . . . » que je
 ne citais « aucuns actes qui prouvassent un
 » pouvoir surnaturel ? » Citer de pareils
faiseurs, n'est-ce pas citer des *faits*? Citer
 leurs *faits*, n'est-ce pas citer des *faits* du
 Diable? L'ont-ils lue cette *instruction* courte
 et simple que j'ai cru devoir faire par de-
 mandes et par réponses, pour la mettre à
 la portée de tous? En ont-ils seulement lu
 la 24^e. page? S'ils ne l'ont pas lue cette
 courte brochure, pourquoi prononcent-ils
 dogmatiquement? Et s'ils l'ont lue, quelle
 épithète devez-vous donner à leur censure?
 Moi, je dis, qu'au moins elle est téméraire.

Eh oui, Monsieur, la *Magie est une chose de fait*, et c'est précisément parce qu'elle est une chose de *fait*, que j'ai démontré, non pas simplement la *possibilité*, mais l'*existence* des Diabolâtres (1). Prouver le principe dans cette matière, c'est prouver les conséquences. Elles sont nécessaires, elles sont identifiées avec lui,

(1) Par déférence pour M. de la Harpe, nous avons substitué le mot *Démonolâtre* à celui *Diabolâtre*. Voyez la note à la fin de cette lettre.

elles sont nécessitées par une force invincible, insurmontable à tout être qui n'est pas Dieu.

Il existe en France des Diabolâtres ; il y a existé des hommes et femmes Démons. L'incrédulité sur leur compte, le funeste sommeil de la magistrature, du clergé surtout, les a infiniment multipliés : il est impossible qu'ils soient oisifs. Leur tyran, leur moteur qui n'est autre que le *Diabte*, dont ils sont les esclaves, qui est l'ennemi de Dieu, qui est l'ennemi de l'homme, les pousse, les agite sans cesse; il les meut nuit et jour, il les fait servir à ses desseins; donc il faut qu'ils fassent le mal, qu'ils fassent le pur mal, et le plus grand mal, et le mal de Dieu, et le mal de l'homme, et le mal d'autrui, et le mal d'eux-mêmes, et le mal sous l'apparence du bien, et le mal avec toutes les circonstances qui le peuvent aggraver, accélérer; circonstances d'atrocité, de fatalité, de raffinement de scélératesse; circonstances que l'homme qui n'est qu'homme, n'a pas assez de force, assez de génie, pour amener, pour imaginer; circonstances qui ne sont *nullement naturelles*.

Il existe des Diabolâtres en France;

il y existe des hommes et femmes Démons.
Donc il faut qu'ils fassent leurs œuvres,
que leur coin, leur cachet soit empreint
sur ces œuvres.

Et ces œuvres et ce cachet : c'est le débordement de tous les crimes, sur-tout des crimes contre nature, et ce débordement nous a inondés!

Ces œuvres, ce cachet : c'est le bouleversement dans un Etat, sans qu'on puisse y ramener l'ordre; c'est l'anarchie persévérante, la confusion, le trouble permanent, partage éternel de l'enfer : *ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.* Job 10, 22. Et ce bouleversement, ce trouble existait en France, même avant la révolution. A quel point est-il parvenu? Il y existe encore (1), et la France est un tas de ruines!

Ces œuvres, ce cachet : c'est le renversement des trônes. « Il n'est peste plus dangereuse » à la suite des rois, » dit Bodin, parlant des Magiciens et de la Magie. « Il n'y a » péché au monde, » dit un autre Démonographe postérieur à Bodin, » qui plutôt » fasse perdre les couronnes et royaumes » aux rois de ce monde, principalement aux

(1) Que le Lecteur ne perde pas de vue que tout ceci a été écrit en 1797.

» roischrétiens, que de tolérer telle impiété. »
Et le plus beau des trônes a été renversé !

Ces œuvres, ce cachet : ce sont les temples profanés, les autels détruits ; mais les autels dédiés au Dieu véritable, au Dieu qui s'est révélé. Tous autres autels, loin de les détruire, ils les érigent, ils les protègent, et les autels catholiques sont détruits, ou dans une instabilité plus préjudiciable mille fois qu'une destruction !

Ces œuvres, ce cachet : c'est l'effusion du sang. Les Démons, les Diabolâtres ont pour le sang humain une soif inaltérable, *sanguine placastis ventos, et virgine caesâ..... sanguine quaerendi reditus... Virg. AEnéid.* Et des torrens de sang ont été répandus ! Il a coulé le sang du magistrat, le sang du prêtre, le sang du prince, le sang du ministre, le sang du sujet, le sang innocent, le sang coupable, le sang des suppôts même de l'enfer, des initiés à ces exécrables mystères, le sang du riche, le sang du pauvre, de l'homme instruit, de l'homme sans lettres, de l'aimable jeunesse, de la vieillesse vénérable, de l'époux, de l'épouse, des tendres gages de leur union ! Et avec quel raffinement de barbarie, de scélératesse ! Je frissonne, mes cheveux se hérissent ;

des flots de sang ont coulé ! La terre que nos pieds pressent, en est humide encore, elle en est teinte encore ; on en a bu , on en boirait encore !

Ces œuvres , ce cachet : c'est la fascination , c'est un ensorcellement inconcevable des esprits , ensorcellement que nul homme , s'il n'est qu'homme , n'est pas capable de produire. Ce sont des terreurs sans fin , des terreurs inexplicables. Et dans la fameuse nuit du 4 août 1789 , douze cents députés se voient fascinés , ensorcelés , au point de dépouiller des milliers de propriétaires leurs commettans , et ce sans profit pour la nation ! Et en moins de vingt-quatre heures , au 14 juillet même année , la France , sans savoir pourquoi , se trouve armée sur tous ses points , dans toutes ses communes ! Et le 20 janvier 1793 , ô horreur ! ô jour dont la mémoire doit être à jamais anéantie , des sujets dénaturés décrètent et signent la mort du plus vertueux des hommes , du meilleur des rois ! Et depuis ces désastreuses époques , huit cent mille Parisiens sont encore ensorcelés , et vingt millions de Français ne peuvent un moment sortir d'un atmosphère empoisonné de continuelles terreurs !

Ces œuvres, ce cachet : c'est, d'après Bodin que je viens déjà de citer, et tous les auteurs de traités sur les Sorciers, c'est une cherté presque continuelle, une cherté exorbitante des alimens qui font le besoin de l'homme, de ceux sur-tout de première nécessité. Et depuis le règne de ces monstres, notamment depuis trente ans, souvent même au milieu des plus belles récoltes, malgré les taxes réitérées de *maximum*, de *minimum*, malgré la rareté du numéraire, les denrées les plus communes sont parvenues à un prix si excessif que le Français n'exprime son étonnement sur un fait si étrange qu'en disant que tout est monté à un *prix fou*, et qui est sans exemple depuis que la France existe !

A votre avis, Monsieur, je m'en rapporte à votre franchise, tous ces faits monstrueux se sont-ils, ou ne se sont-ils pas opérés dans notre malheureuse patrie ? Et dès qu'il est constant qu'il existe dans un état des hommes d'une telle nature qu'ils les puissent opérer, quand Dieu le permet, quels autres hommes voulez-vous en faire les auteurs ? *Les francs-maçons* n'ont pas eu ce pouvoir, je vous l'ai observé dans ma précédente lettre, à moins que quelques-uns ne soient eux-mêmes en commerce avec les Démons, ce qui est fort dans l'ordre des choses possibles.

Oùï, c'est là le genre de châtement dont Dieu a jugé devoir nous punir. C'est là le *le fait* que je présente aux *Maîtres* que vous avez consultés : *la révolution française avec ses circonstances ; mais fait* secondaire, prenez-y garde, *faitsubordonné*, dépendant, intimement lié au premier que j'ai démontré, c'est-à-dire, *l'existence très-multipliée en France dans les deux sexes, des communi-quans avec les Démons.*

Vous l'avez entrevue vous-même cette vérité. Vous l'exprimez sans vous en apercevoir. Telle est la puissance du vrai, il perce toujours. « La révolution française, » dites-vous dans la lettre que vous m'écrivez, » a passé toutes les bornes connues de la » perversité humaine. C'est mon opinion, » ajoutez-vous, « et celle de tous ceux qui » ont étudié cette révolution. »

Rien de mieux dit, Monsieur, rien de plus juste. Il n'est certainement que la perversité du *Diable*, ou d'un *Diabolâtre* qui puisse l'emporter sur celle de l'homme, quelque profonde, quelque étendue que soit celle-ci. Mais ici le préjugé accourt, il vous suit, il vous presse ; il faut qu'il jette sur votre esprit son nuage, qu'il couvre de ses ténèbres la grande vérité que vous avez pro-

noncée; il faut qu'il exerce sur vous son empire, comme si vous étiez un homme vulgaire. » Mais pour opérer ce prodige, » dites-vous encore (observez que vous appelez la révolution française un terrible prodige, donc *un fait prodigieux*), « la providence n'avait pas besoin de la Magie » et ne l'a pas employée. »

Eh ! qui vous l'a dit, Monsieur. Eh ! qui sommes-nous pour rétrécir les voies ordinaires de la providence, et tracer à Dieu les moyens qu'il doit prendre pour signaler son courroux. Il existe des *Diabolâtres*; les Démons, l'enfer, les monstres qui communiquent avec l'enfer, voilà les *causes secondes* que Dieu a dans sa main, causes qu'il lui a plu d'établir pour l'exécution de ses volontés; voilà les implacables furies auxquelles il livre l'homme coupable, auxquelles il abandonne un peuple qui a mis le comble à la mesure. Toutes nos objections, tous nos raisonnemens, tous nos efforts ne les anéantiront pas *ces causes* !

Plus j'y pense, Monsieur, plus j'admire que vos Messieurs vous aient dit que je ne cite *pas un fait*, que je suis » nul en fait » de preuve. »

Je ne reviendrai pas sur *le fait* princi-

pal, sur le fait d'où dérivent tous les autres, le fait de l'existence, plus que tolérée en France, d'hommes et femmes communiquans avec les Démons. Je passe à d'autres faits.

Le début de votre immortel ouvrage sur la persécution du 18^e. siècle, donne lieu de croire que vous avez vu les faits des *Illuminés*, des *Martinistes*, de ces *Somnambules* hommes et femmes, qui sans étude, sans avoir jamais rien appris, pas même à lire, devenaient tout-à-coup, dans leur mystérieux sommeil, les plus habiles médecins, les plus savans chimistes et botanistes du siècle, jusqu'à indiquer le nom, l'usage, les propriétés des plantes les moins connues, et le sol qui les portait. Ce sont eux, Monsieur, que j'ai désignés, ès pages 24 et 25 de mon *Instruction sur les Sorciers*, sous la dénomination générale de *faiseurs de prodiges*. Il est vrai que vous attribuez leurs opérations, lesquelles vous avouerez être au moins prodigieuses, à des *écarts de l'imagination exaltée*, au *fanatisme*, à des *rêveries*, à un *genre de folie* qui, dites-vous, n'est que *ridicule*; mais des *Maîtres*, et de grands *Maîtres*, des connaisseurs qui ont bien vu, parce qu'ils connaissaient le *diabolisme*, y ont vu ce *diabolisme*, et le plus

pur *diabolisme*, comme ils en ont vu dans le *Mesmérisme*.

Rappelez-vous bien ces *faits*, Monsieur, puisque vous en avez été le spectateur. Et je le répète, indiquer, citer de tels *faiseurs*, n'est-ce pas citer de terribles faits? Au reste, il en est d'autres *faiseurs de prodiges* à citer encore, qui se sont prononcés au moins autant que les *Mesmériens*, et que les *Illuminés*. Mais je m'abstiens d'en parler pour le présent; je remets la partie à une autre fois. Ceux que j'ai nommés suffisent: ils n'étaient pas sans suite, ils étaient bien accompagnés.

Ce principe, Monsieur, de l'*existence actuelle* et très-multipliée des *Diabolâtres* en France, est si fécond, si lumineux pour expliquer notre épouvantable révolution, que dès 1776, d'après les connaissances certaines que j'avais de cette *existence*, je traçai les lignes que vous allez lire, et qui aux yeux de quelques personnes, ont eu le mérite d'une véritable et trop véritable prophétie. Elles sont dans ma *Lettre au Spectateur*, dont vous avez l'imprimé, page 58.

» Joignez un seul Démon à un seul homme,
 » opposez-les à toute l'armée humaine;
 » que sera-ce, si à plusieurs hommes vous

» unissez des troupes de Démons ? Alors si
» le ciel ne donne son secours, s'il laisse
» à leur implacable haine un libre essor,
» toute l'armée humaine est mise en pièce,
» l'univers incendié va retomber dans le
» chaos, ou rentrer au néant. »

L'année précédente, c'est-à-dire, en 1775, toujours conséquemment au même principe de l'existence des *Diabolâtres* dans notre patrie, j'annonçai à l'*assemblée générale du clergé*, le déluge inouï de maux prêt à fondre sur la nation, si on ne ramenait les chrétiens à la foi de leurs pères, sur les *Sorciers* ou *Diabolâtres*, et si, par cette démarche, on ne se hâtait de surveiller ceux-ci.

Voici textuellement ce que je représentai sur les suites inévitables du crime de Sorcellerie dans l'église et dans l'État.

« Ces suites, Messieurs, sont en partie
» exposées dans *la requête du Parlement*
» *de Rouen à Louis XIV*, en 1670 : ce
» sont, aux termes de cette requête, *la*
» *destruction de la religion, la ruine des*
» *peuples, des pertes étonnantes des biens*
» *que donne la terre* par mille accidens
» imprévus que les Démons causent et que
» Dieu permet. Ce sont, aux termes d'autres
» auteurs qui ont traité de ce crime et l'ont

» approfondi, mille maux affreux que nos
» jours ne voient que trop : des divisions
» intestines, des troubles dans l'Etat, des
» manœuvres souterraines, des cassations
» fréquentes de mariage, des empêchemens
» à leur effet, des dérangemens d'affaires
» publiques et particulières, des obstacles
» insurmontables à les rétablir, des maladies
» inconnues et cruelles que les seuls exor-
» cismes prescrits par l'église peuvent guérir,
» des morts prématurées, particulièrement
» de jeunes personnes, sur-tout de celles
» que leur naissance appelle à être les sou-
» tiens des royaumes et des empires; des
» mortalités sur les bestiaux, des fléaux sur
» les campagnes, des évènements extraor-
» dinaires, des bouleversemens. D'autres
» montrent, d'après l'écriture, l'expérience
» et la raison, que les Magiciens et Sor-
» ciers *sappent sourdement le trône et*
» *l'autel*; que les tribunaux de la justice
» leur sont insupportables; qu'ils sont enne-
» mis du magistrat, du prêtre, du prince,
» du ministre et du sujet; qu'ils ne peuvent
» que nuire et renverser; qu'ils ne sont
» plus ni parens ni amis, ni du parti même
» de l'incrédule, ni hommes; qu'ils sont
» sans cesse invinciblement poussés à faire

» commettre des crimes contre nature, des
» profanations, des sacrilèges, des empoi-
» sonnemens, des meurtres; à occasionner
» des obsessions, des possessions; en un
» mot, qu'ils inspirent et sont sans cesse
» portés à inspirer des pensées, des desirs
» et des actions contraires soit à la raison,
» soit au bon ordre. »

Que dites-vous, Monsieur, de ce texte si simple que je vous cite et qu'on n'accusera pas d'avoir été fait après coup? Ne peut-il pas être pris encore pour une annonce malheureusement trop vraie de la chute du trône et des autels en France? Il est consigné dans tous les exemplaires de la *lettre circulaire* (1) qui fut remise à chacun des évêques

(1) Cette circulaire porte expressément, comme on vient de le voir, qu'il existait en France une faction d'hommes en commerce avec les Démon, laquelle *sapport sourdement le trône et l'autel*. Voici le début de cette pièce :

Messeigneurs,

» Il se commet aujourd'hui dans le royaume un
» crime si étrange, et de si grande conséquence, qu'il
» est du devoir de tout citoyen qui le connaît, de
» le dénoncer à ceux que Dieu a établis pour le ré-
» primer. » Elle est datée du 22 octobre 1775, et

composant l'assemblée générale du clergé, aux quatre agens, et à douze des premiers curés de Paris. Mais, comme je l'ai dit, le clergé, la magistrature, Paris dormaient profondément.

M. Castilhon, cependant, auteur du *Spectateur*, voulait imprimer dans sa feuille cette *lettre circulaire*, sans l'altérer. Mais M. le censeur, M. Philippe de Prétôt, y mit bon ordre. Ce Monsieur, comme de raison, vint à la traverse ; il sut bien amener le bon Castilhon à jeter du ridicule sur cette lettre en l'imprimant, à la dénaturer. C'est ce qui fut fait, et ce que j'énonce ès pages 51, 52 et 53 de mes *lettres sur la Magie* déjà citées, où je prends la liberté de répondre à M. le Spectateur.

Plusieurs prélats, ainsi que M. Castilhon, auraient voulu de l'examen ; mais un grand homme alors, un homme prépondérant, et de haute considération, M. de Brienne, archevêque de Toulouse, s'y opposa en présence

fut remise le même jour aux neuf archevêques et vingt-trois évêques qui composaient l'assemblée, ainsi qu'à plusieurs des principaux membres du Parlement de Paris.

de nos seigneurs, il ne fit qu'un geste, et l'affaire fut bientôt conclue et bientôt oubliée.

J'ai donné, je crois, Monsieur, plus de preuves qu'il ne faut, pour faire avouer à Messieurs *les Maîtres* que je ne suis pas » si faible et si nul en fait de preuves, » qu'ils ont bien voulu vous le dire.

Je persiste à « taxer de prévention et » d'entêtement, » j'ajoute, d'aveuglement ou ignorance, tous ceux qui ne croient pas à *l'existence* des hommes et femmes communiquans avec les Démons, *existence* à laquelle *l'église* croit et que j'ai démontrée.

C'est vraiment *une plaisanterie* que vous faites et vous en convenez, lorsque vous dites qu'à « voir ce qu'ils ont mis à la place » de ce qu'ils ont détruit, ils ne sont pas » Sorciers. » Mais, je vous en fais juge vous-même, Monsieur : cette *plaisanterie* est-elle bonne? Eh! que voudriez-vous que missent à cette place des scélérats toujours occupés à faire le *malum qui à malum*, le mal de Dieu et le mal de l'homme, et jamais non libres de ne le pas faire?

Quant à ce que vous ajoutez que « pour » se donner au Diable, il faut y croire. » Rien de plus certain, Monsieur : ceux qui sont *initiés* à ces infernaux mystères, croient

parfaitement au Diable. Mais ils y sont initiés dès leur enfance par les auteurs de leurs jours, lesquels ont reçu la même initiation de la main de leur père ou mère. Ces monstres, en un mot, je le répète une fois pour toutes, sont sur la terre une race, une engeance à part. A l'exemple du Diable, leur père commun, et formés par lui, ils croient et tremblent : *Daemones credunt et contremiscent.* Jac. 2, 19. Il peut y avoir des impies, des libertins dans la race des bons ; mais les méchans dont il est ici question, sont d'une espèce particulière. *L'église* enfin, quoiqu'on puisse objecter, a toujours cru à leur existence, elle y croira toujours.

Peu importe au reste, comme très-bien vous dites, qu'on les nomme *Diabolâtres* ou *Diabololâtres* : ce mot-ci, serait cependant moins conforme que l'autre aux règles étymologiques, quoique vous paraissiez d'un avis contraire. Il est aussi moins aisé à prononcer ; mais puisque *maître Horace* nous donne pleine liberté de former des mots nouveaux, pourquoi n'en pas user ? Pourquoi se gêner (1) ?

Je suis, etc.

(1) *N. B. M.* de la Harpe dans sa lettre, après la

Le Journal de Trévoux , Septembre 1732, page 1539 , dit de la Requête suivante, en termes exprès : « Cette pièce est curieuse » et convaincante. » C'est en rendant compte d'un petit livre intitulé : Traité de la Magie, par M. Daugis , chez Prault, quai de Gèvres 1732, où cette Requête se trouve.

Cette épithète de curieuse, ainsi que toute la pièce, cadrant merveilleusement avec le sujet des lettres présentes, on ne doit pas être surpris de trouver ici l'une et l'autre : rien ne s'est jamais rencontré plus à propos.

ligne citée au bas de la page 95, « à des hommes « qui ont fait pacte avec le Diable » ajoute : « qui » adorent le Diable, en un mot, à des Démonolâtres » (que vous appelez inexactement Diabolâtres ; il » il faudrait Diabololâtres ; mais peu importe!). »

Nous pensons que puisqu'on ne dit pas *idololâtres*, mais *idolâtres*, on peut et on doit dire également *Diabolâtres*; mais déférant infiniment aux avis de M. de la Harpe, nous avons substitué le mot *Démonolâtres* au mot *Diabolâtres*, dans un ouvrage postérieur auquel sa lettre a donné lieu, et que nous avons fait dans la dernière année du siècle qui vient de finir, intitulé : *la France trompée par les Magiciens et les Démonolâtres du dix-huitième siècle, fait démontré par des faits.*

La même Requête, a été aussi imprimée en 1731, dans un recueil de lettres au sujet des maléfices et du sortilège, servant de réponse aux lettres d'un sieur de Saint-André, médecin de Coutances, par le sieur Boissier, chez Brunet, quai des Augustins. Ledit Saint-André avoit déjà été réfuté dans le Journal de Trévoux, Décembre 1726.

R E Q U E T E
DU PARLEMENT DE ROUEN,
A U R O I ,
EN MIL SIX CENT SOIXANTE-DIX.

S I R E ,

VOTRE Parlement remontre très-humblement à votre Majesté, qu'étant de son devoir, dans l'autorité qu'il lui a plu lui commettre dans la province de Normandie, de procéder à la punition des crimes, et particulièrement de ceux qu'on peut appeler de lèze-Majesté divine, *qui vont à la destruction de la religion, et à la ruine des peuples*, et se sentant, Sire, dans l'obligation de lui en rendre compte, il ne pourrait laisser passer une lettre venue de sa part, adressant à votre *procureur-général*, pour la surséance à l'exécution de certains malfaiteurs condamnés à mort pour

sortilèges , et de toutes instructions et procédures contre beaucoup d'autres accusés de pareils crimes , sans lui en faire remarquer les conséquences ; ainsi que d'une lettre de votre secrétaire d'Etat , qui porte que l'intention de votre Majesté est de commuer la peine de mort de ces condamnés , en un bannissement perpétuel de votre Province , et de surseoir toutes procédures à l'égard des autres prisonniers , et que votre premier Président eût à assembler les plus habiles officiers de votre Parlement avec votre *procureur-général* , pour examiner sur la matière de sortilège , si la jurisprudence de ce Parlement doit être plutôt suivie , que celle du Parlement de Paris , et des autres du royaume , qui jugent différemment.

Quoique par les ordonnances des Rois vos prédécesseurs , il soit défendu , Sire , à vos Parlemens de déférer aux lettres de cachet ; néanmoins la connaissance que l'on a par tout le royaume , des soins avec lesquels votre Majesté s'applique à tout ce qui regarde le bien de ses sujets , et la soumission et obéissance que votre Parlement apporte à l'exécution de vos commandemens , lui ont fait surseoir toutes procédures

conformément à vos ordres, espérant que votre Majesté *considérant l'importance de ce crime, et les conséquences de son impunité*, lui redonnerait la liberté de continuer l'instruction et le jugement des accusés.

Cependant, Sire, depuis la lettre de votre secrétaire d'Etat, étant venu une déclaration de votre Majesté qui commue la peine de mort jugée contre les condamnés, en un bannissement perpétuel hors de la Province, avec rétablissement en leur bonne fame et renommée, et en la possession de leurs biens; votre Parlement a cru, Sire, pour satisfaire aux intentions de votre Majesté, que comme il s'agissait d'un des plus grands crimes qui se puissent commettre, il devait vous envoyer le sentiment général et uniforme de toute la compagnie, puisqu'il y allait de la gloire de Dieu, et du *soulagement de vos peuples qui gémissent sous la crainte des menaces de ces sortes de personnes, desquelles ils ressentent journellement les effets par des maladies mortelles et extraordinaires, et par les pertes surprenantes de leurs biens.*

Votre Majesté, Sire, est bien informée qu'il n'y a point de crime si opposé à Dieu que celui du sortilège, *qui détruit les*

fondemens de la Religion, et tire après soi d'étranges abominations. C'est par cette raison, Sire, que l'Écriture prononce des peines de mort contre ceux qui les commettent, et que l'église et les SS. PP. ont fulminé leurs anathèmes pour essayer de les abolir, que les décisions canoniques ont décerné leurs plus grands châtimens pour en détourner l'usage, et que l'église de France, animée par la piété des Rois vos prédécesseurs, en témoigne une si grande horreur, que n'ayant pas cru que les prisons perpétuelles qui sont la plus grande peine qu'elle puisse imposer, fussent suffisantes, elles les a renvoyés à la justice séculière.

C'a été aussi le sentiment général de toutes les nations, de les condamner au supplice, et tous les anciens en ont été d'avis. La loi des douze Tables, qui a été le principe des lois romaines, ordonne la même punition; tous les jurisconsultes y sont conformes, ainsi que les constitutions des Empereurs, et notamment celles de Constantin et de Théodose, qui éclairés des lumières de l'évangile, non-seulement renouvelèrent les mêmes peines, mais aussi défendirent de les recevoir appelans des con-

damnations contr'eux jugées, et les déclarèrent même indignes de l'indulgence du prince. Et Charles VIII, Sire, inspiré des même sentimens, fit cette belle et sévère ordonnance, qui enjoint aux juges de les punir selon l'exigence des cas, à peine d'amende et de privation de leurs charges; *ordonne que ceux qui ne les déclareront pas, seront punis comme complices, et de récompenser au contraire les dénonciateurs.*

Par cette considération, Sire, et pour l'exécution d'une si sainte ordonnance, vos Parlemens, par leurs arrêts, proportionnent les peines aux preuves des procès qui se se présentent à juger, et celui de votre province de Normandie n'a point trouvé jusqu'ici que sa jurisprudence fut différente de celle de vos autres Parlemens, puisque tous les livres qui traitent de cette matière, rapportent une infinité d'arrêts, qu'ils ont rendus pour la condamnation de plusieurs Sorciers et Sorcières, au feu et à la roue, et à d'autres supplices, sous Chilpéric, rapportés par Grégoire de Tours, livre 6, chap. 35, de son histoire de France.

Tous les arrêts du Parlement de Paris, rendus suivant et conformément à cette an-

cienne jurisprudence de ce royaume, rapportés par Imbert, dans sa Pratique judiciaire; tous ceux rapportés par Monstrelet en 1459, contre des accusés d'Artois; les arrêts du même Parlement, du 13 octobre 1573, contre Marie le Fief, native de Saumur; du 21 Octobre 1596, contre le sieur de Beaumont, qui ne se défendait de s'être servi de ses secrets, que pour lever les maléfices et soulager les maladies; du 4 Juillet 1606, contre François du Bose; ceux du 20 Juillet 1580 et 1582, contre Abel de la Rue, natif de Coulomiers; du 2 Octobre 1593, contre Rousseau et sa fille; de 1608, contre les nommés Rousseau et Peley, pour maléfices et adorations du Démon au Sabath, sous la figure du bouc, confessés par les accusés; l'arrêt du 4 Février 1615, rendu contre un nommé Leclerc, appelant de sentence du jugement d'Orléans, qui fut condamné pour avoir assisté au Sabath, et confessa, ainsi que deux de ses complices qui moururent en prison, l'assistance du grand homme noir, l'adoration du bouc, les conjonctions illicites, les sacrifices, *la renonciation aux crême et baptême*, les danses dos-à-dos, toutes circonstances reconnues et rapportées aux procès qui sont présentement à juger au Parlement de Normandie; les arrêts du

6 Mai 1616, contre un nommé Léger, pour une même accusation; la grâce donnée par Charles IX, au nommé *Trois-Echelles*, condamné à mort, à condition de révéler ses complices; l'arrêt du même Parlement de Paris, rapporté par Mornac, en 1595.

Les jugemens rendus en conséquence de la commission adressée par le roi Henri IV, au sieur de l'Ancre, conseiller au Parlement de Bordeaux, du 20 Mars 1619, contre Etienne Audibert; ceux de la chambre de l'édit de Nérac, du 26 Juin 1620, contre plusieurs accusés; ceux rendus au Parlement de Toulouse, en 1577, rapportés par Grégoire Tolosanus, contre quatre cents accusés de ce crime, tous marqués d'une marque insensible; depuis lesquels, de l'Ancre atteste qu'il s'en est rendu plusieurs au Parlement de Provence, et notamment celui de *Gaufredy*, en 1611; quantité d'autres arrêts en votre Parlement de Dijon et en celui de Rennes suivant l'exemple de la condamnation du Maréchal de Retz, en 1441, qui fut brûlé en présence du duc de Bretagne, pour crime de Magie : tous ces arrêts font foi que l'accusation de sortilège est reçue et punie de mort, dans tous les Parlemens de votre Royaume, et justifient l'uniformité de leur jurisprudence.

Ce sont-là, Sire, les motifs sur lesquels votre Parlement s'est fondé, pour rendre les jugemens de mort contre ceux qui se sont trouvés convaincus de ce crime ; et si depuis quelques tems, aucuns de ces Parlemens, et même celui de votre province de Normandie, ont en plusieurs rencontres, condamné en moindre peine que de la mort, quelques accusés de sortilège, c'est qu'ils ont conformé leurs jugemens aux preuves rapportées par les procès : votre Majesté et les Rois vos prédécesseurs, ayant bien voulu laisser la liberté à ceux qu'elle a commis pour rendre justice à ses peuples, de déterminer sur le genre de peines, sur la qualité et nature des charges, n'y ayant jamais eu, ni par aucune loi, ni par vos ordonnances, ni même par les constitutions des Empereurs, qui ont ordonné sévèrement de ce crime, aucunes maximes générales établies pour régler que les preuves sont suffisantes pour la condamnation des accusés de quelque crime que ce soit, n'y en pouvant avoir, les preuves dépendant absolument des circonstances des procès.

Après tant d'autorités et de punitions ordonnées par les lois divines et humaines, votre Majesté, Sire, est très-humblement

supplée de faire encore réflexion *sur les effets extraordinaires*, qui proviennent des maléfices de ces sortes de gens, *sur les morts et maladies inconnues*, précédées le plus souvent de leurs menaces; *sur la perte des biens de vos sujets*, sur l'expérience de l'insensibilité des marques, sur les transports des corps, *sur les sacrifices et assemblées nocturnes*, rapportées par les anciens et nouveaux auteurs, vérifiées de plusieurs témoins oculaires, tant des complices que de ceux qui n'ont aucun intérêt au procès, et confirmées d'ailleurs des reconnaissances de beaucoup d'accusés; et cela, Sire, avec une telle conformité des uns aux autres, que les plus ignorans qui ont été convaincus de ce crime, ont parlé avec les mêmes circonstances, et de la manière que les plus célèbres auteurs qui en ont écrit, ce qu'il est aisé de justifier à votre Majesté par quantité de procès qui sont dans votre Parlement.

Ce sont, Sire, des vérités tellement jointes avec les principes de la religion, que quoique les effets en soient extraordinaires, personne jusqu'ici n'a pu les mettre en question; et si l'on a voulu opposer à ces maximes le prétendu canon du concile d'Ancyre, et

un passage de St.-Augustin, au traité de l'Esprit et de l'Ame, ça été sans fondement; étant aisé de faire voir à votre Majesté que ni l'un ni l'autre ne doit faire aucune impression; car, outre que ce canon, dans le sens que l'on veut lui donner, serait contraire à tous les conciles qui l'ont suivi, le cardinal Baronius et tous les savans conviennent qu'il ne se trouve en aucune ancienne édition; en effet, dans celles où il est employé, il est dans une autre langue, et est au contraire au canon XXIII du même concile, qui condamne les Sorciers, suivant les précédentes constitutions; et d'ailleurs, quand ce canon serait effectivement du concile d'Ancyre, il faut remarquer qu'il fut fait sur la fin du second siècle, où la principale attention de l'église était alors de détruire le paganisme. Pourquoi il condamne ces sortes de femmes qui disaient aller par les airs, et passer des pays immenses avec Diane et Hérodiad, et enjoint pour cet effet à tous prêtres de prêcher la fausseté de cette opinion pour détruire l'adoration de ces fausses divinités; *mais il ne détruit pas le pouvoir du Démon pour le transport du corps*, qui n'est que trop constant par l'évangile même de Jésus-Christ. Et à

l'égard, Sire, du prétendu passage de St.-Augustin, tout le monde sait qu'il n'est pas de lui, puisqu'il cite Boëce qui est mort plus de quatre-vingts ans après lui; et ce qui en doit convaincre, c'est que le même père établit la vérité du sortilège dans tous ses écrits, et particulièrement dans celui de la Cité de Dieu, et en son premier volume, question 25, où il convient *que le sortilège est une communication de l'homme avec le Démon, que les chrétiens doivent avoir en horreur.*

Après toutes ces considérations, Sire, les officiers de votre Parlement espèrent de la justice de votre Majesté, qu'elle aura agréables les très-humbles représentations qu'ils prennent la liberté de lui faire, et qu'étant obligés, *pour l'acquit de leur conscience* et du devoir de leurs charges, de lui faire connaître que les arrêts qui sont intervenus au jugement des Sorciers de son ressort, ont été rendus avec une mûre délibération de ceux qui y ont assisté, et que n'ayant rien fait que de conforme à la jurisprudence universelle du Royaume, et pour le bien de ses sujets, *dont aucun ne peut se dire à couvert de leurs maléfices*, elle voudra bien souffrir l'exécution des arrêts en la forme

qu'ils ont été rendus, et leur permettre de continuer l'instruction et jugement des procès des personnes accusées de sortilège, et que la piété de votre Majesté ne souffrira pas que l'on introduise durant son règne une nouvelle opinion, contraire aux principes de la religion pour laquelle, Sire, votre Majesté a toujours si glorieusement employé ses soins et ses armes.

Il y eut et il y aura toujours des hommes protecteurs des Diables ou Sorciers. Ou bien, ils sont de connivence avec eux, ou bien même, ils n'y croient pas; et c'est grandement les protéger que de ne pas y croire.

L'auteur des observations sur Henris, paraît avoir été dans ce dernier cas, lorsqu'il vient à parler de la Requête qui précède; mais voici ce que lui répond Rousseau de la Combe dans son Traité des Matières criminelles, page 91, cinquième édition, 1757.

« L'auteur des Observations sur Henris, nous apprend qu'en 1772, le Roi donna un arrêt de son Conseil, par lequel il

» fut enjoint à ce Parlement (de Rouen)
» de relâcher ces accusés (de Sorcellerie).
» Cet auteur ajoute que cet arrêt eut le
» pouvoir de faire taire le Démon, et que
» depuis ce temps-là on n'a plus entendu
» parler de Sorciers en Normandie ; mais
» il est à croire que cet auteur n'a pas
» été bien informé, car on trouverait plu-
» sieurs arrêts du greffe criminel de ce
» Parlement, par lesquels ces sortes de cri-
» minels ont été condamnés au dernier
» supplice, si ce n'a pas été comme Sorciers
» ou Magiciens, du moins ça été pour ma-
» léfices, impiétés, irréligion. »

Il résulte de cette réponse de Rousseau de la Combe, que les registres du greffe criminel du Parlement de Rouen, postérieurs à 1672, pourraient fort bien prouver que l'assertion de l'auteur des observations sur Henris, est absolument fausse, il ne s'agit que de les compulsuer. Au reste, que l'on compulsue ceux du Parlement de Paris ; voici comme s'en expriment les Journalistes de Trévoux, Octobre 1732, page 1680 :

» On s'est laissé persuader que le Par-
» lement de Paris ne reconnaît point de

130 *Remontrance à Louis XIV.*

» *Sorciers ; c'est une erreur démentie par
» cent arrêts contraires.*

*Le Journaliste rendait compte de l'His-
toire critique des Pratiques superstitieuses,
par le Père Lebrun , de l'Oratoire.*

F I N.



A Dijon , de l'Imprimerie de CARION.

LA FRANCE

T R O M P É E

PAR LES MAGICIENS

ET DÉMONOLATRES

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.



LA FRANCE

T R O M P É E

PAR LES MAGICIENS

ET DÉMONOLATRES

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

FAIT DÉMONTRÉ PAR DES FAITS;

Par M. l'Abbé FIARD.

« Il serait insensé de ne pas croire que quelquefois les
 « Démons entretiennent avec les hommes de ces
 » commerces qu'on nomme Magie. » (*Encyclopédie.*)

« Il est certain que les philosophes les plus incrédules
 » et les plus subtils, ne peuvent n'être pas embarrassés
 » des phénomènes qui regardent la Sorcellerie. »

(B A Y L E .)

A P A R I S ,

Chez GRÉGOIRE , libraire , rue du Coq-St.-Honoré ,
n°. 135 ,

Et chez TROUVENIN , libraire , quai des Augustins ,
n°. 44 .

L'an dernier du 18^e. siècle, imprimé l'an 3 du 19^e.

(1803.)

On trouve chez les mêmes libraires *les Lettres philosophiques sur la Magie*, édition corrigée, et augmentée d'une lettre en réponse à M^r. Delaharpe, en date de 1797. Elles sont de même format et mêmes caractères que le présent ouvrage, et peuvent se réunir en un volume de 340 pages.



S O M M A I R E.

MOTIF et occasion de cet ouvrage. Un habitant notable de la capitale demande des faits. page 2

Le VENTRILOQUE DE PARIS, de 1770. 3.

Examen raisonné de ce Ventriloque et de son ventriloquisme. 6.

N. B. On ne parle pas ici des Ventriloques du jour. Ils ne sont, pour la plupart, que singerie et couverture du Ventriloque de Paris, de 1770, lequel résidait à St.-Germain-en-Laye. Tout homme qui pense, lecture faite de la discussion que nous plaçons ici, sera convaincu de cette vérité : que si l'on prétend prouver, et si l'on prouve que l'opération des Ventriloques modernes est entièrement la même que celle du Ventriloque de 1770, alors elle doit être donnée au même principe. C'est ce dont encore tout lecteur attentif sera convaincu.

Futilité d'une note sur les Ventriloques, par M. Delalande, insérée dans le Journal des Débats du 13 thermidor an 8 (1^{er}. août 1800). 41.

MESMER. Examen du Mesmérisme. 47.

Digression, et contraste entre les philosophes du 17^e. siècle et ceux du 18^e. 81.

Réflexions sur une pièce intitulée : Lettre d'un Médecin de la faculté de Paris, à un Médecin du collège de Londres. 87.

SOMNAMBULES. Examen du Somnambulisme. 90.

CAGLIOSTRO. Examen de ses Faits. 108.

Digression sur certains couplets nommés Prophétie Turgotine. 118.

PRODIGES exposés, mais nullement expliqués dans un livre intitulé : La Magie Blanche dévoilée, ou Explication des tours surprenans qui font depuis peu l'admiration de la Capitale et de la Province. (en 1784) 133,

DÉCLARATION ESSENTIELLE. 136.

Suite du contraste de la philosophie des deux derniers siècles. 153.

Erreurs d'un gros ouvrage sur plusieurs Faits prodigieux des 17^e. et 18^e. siècles. 177.



CONCLUSION ET GRANDES VÉRITÉS. 187

COROLLAIRE. 192.

APOSTILLES. 193.

*Observations sur un pamflet qui parut
vers 1720, intitulé : Histoire de M.
Oufle.* 197.

ULTIMATUM. 199.

POSTSCRIPTUM. 200.

A DIJON, de l'Imprimerie de CARION, rue de la
Liberté, n°. 895.

ERRATA.

Page 56 , ligne 19 , effacez sur , et lisez : soit le baquet et les autres pièces.

Page 33 , ligne 19 , lisez : pareilles.

Les couplets qui sont aux pages 125 et 126 ayant été imprimés sur une copie peu exacte ; il y a plusieurs fautes. La plus grave est à la ligne 9 , de la page 127 , au lieu de : Noé , etc. ; lisez : Loth alors qu'il s'enivra.

Page 176 , à la fin de la ligne 5 , il y a une omission qui pourtant se trouve réparée dans plusieurs exemplaires ; après ces mots : pour nous crever les yeux , ajoutez : pour tuer ensuite nos ames et nos corps.



LA FRANCE

T R O M P É E

PAR LES MAGICIENS ET DÉMONOLATRES

D U D I X - H U I T I È M E S I È C L E ,
FAIT DÉMONTRÉ PAR DES FAITS.

CET ouvrage succinct est une suite nécessaire, et pour ainsi dire, le complément de plusieurs autres pièces fugitives, tant manuscrites qu'imprimées depuis 1775 jusqu'à ces dernières années, sur la réalité du crime de *Magie*, et l'existence de certains hommes et femmes qui ont commerce avec les Démons auxquels ils rendent un culte.

Cette espèce d'êtres qu'autrefois on appelait fort improprement et fort ridiculement *Sorciers*, on doit les nommer *Démonolâtres*. C'est là le vrai nom qui leur convient, et c'est celui que nous leur donnons.

Un mois et demi avant le 18 fructidor an 5, il fut envoyé à M. *Delaharpe* un

A

imprimé très-court, où l'on démontre qu'une autorité à laquelle ce respectable citoyen fait profession ouverte de croire aujourd'hui, croit elle-même à la réalité et à l'existence de ces hommes.

C'était là tout ce qu'on s'était proposé de lui prouver à ce moment, et on l'a prouvé jusqu'à l'évidence.

M. *Delaharpe* a demandé plus. Dans une lettre responsive à l'auteur de l'imprimé, qui l'avait de nouveau sollicité de parler sur cette matière, dans son *Mémorial*, lettre datée *Paris, 30 juillet 1797*, il convient de la réalité de la *sorcellerie*, il avoue que l'*église* reconnaît cette réalité; il devait reconnaître aussi que c'était là tout ce que la brochure avait prétendu prouver, et il ajoute ces paroles remarquables pour plus d'une raison : « c'est ce que personne » ne conteste parmi les Chrétiens »; mais après ces aveux que lui prescrit la vérité, M. *Delaharpe* n'est pas encore content; il demande des *faits*.

« La Magie, dit-il dans sa lettre, est une » chose *de fait*. Les Sorciers se font con- » naître par des actes surnaturels, et qui » prouvent la puissance du Démon, celle » que Dieu veut bien lui laisser, et qui,



» quoique très-bornée , est supérieure à la
 » nôtre. Il faudrait donc ici des preuves *de*
 » *fait*, des actes qui prouvassent un pouvoir
 » surnaturel. »

C'est sur ce point que nous allons le satisfaire. Nous allons *démontrer* que depuis nombre d'années, *Paris, Versailles*, et toute *la France* ont vu *des faits* qui ne peuvent être attribués qu'au pouvoir des Démons, et à la communication de certains hommes avec les esprits méchants ; qu'à cet égard *la France* a été horriblement *trompée*, et qu'on n'avait d'autre objet en la trompant, que d'amener sur elle avec sécurité, le déchaînement de ces Démons et le déluge de maux qui a abymé la nation, et la perdra de nouveau, si enfin elle n'ouvre les yeux.

Il en est de ces *faits* que demande M. *Delaharpe*, il en est en si grand nombre, que nous ne sommes embarrassés que du choix. Pour atteindre à la brièveté que nous nous proposons, nous choisissons les plus marquans, ceux qui ont eu le plus d'éclat.

En 1772, il parut à Paris un livre intitulé le *Ventriloque* ou *l'Engastrimythe*, dont l'auteur était un M. l'abbé *de la*

Chapelle, censeur royal, de l'académie de Lyon, de celle de Rouen, et de la société royale de Londres.

Le but que se propose cet ecclésiastique, c'est celui qu'a très-bien vu et fortement contrarié le célèbre docteur-médecin *de Haen*, dans son traité *de Magia*, inséré dans le *Ratio medendi* qu'il a donné en 1778, en huit volumes, de l'imprimerie de *Didot*; c'est de tourner en ridicule ceux qui croient aux opérations de la *Magie diabolique*, et de conclure et faire conclure que jamais il n'y eût de *Démonolâtres* ou de *Sorciers*.

Pour arriver à ce but, avant de mettre la dernière main à son livre, M. *de la Chapelle* amène à Paris, en pleine académie des Sciences, le 22 décembre 1770, un M. *Saint-Gille*, Md. épicier à St.-Germain-en-Laye, et ce M. *St.-Gille* est un homme qui a le talent d'articuler des paroles très-distinctes, « la bouche bien fermée et les lèvres bien closes » (pages 17 et 422 du *Ventriloque*), ou « la bouche grandement ouverte, en sorte que les spectateurs et auditeurs pourraient y plonger » (même page 422.); mais en même temps de prononcer de manière que sa voix semble venir de distances ou

ou plus grandes ou plus petites, à volonté : tantôt « du milieu des airs (page 423.), du » toit d'une maison opposée (p. 18.), de » la voûte d'un temple (p. 472.), du haut » d'un arbre (p. 448.), tantôt du sein de la » terre. » (p. 18.)

Ce n'est pas tout. Non-seulement il change la direction ; mais aussi, quand il le veut, » le timbre de sa voix » (p. 451.), de sorte qu'elle est à son gré, ou plus grêle, ou plus pleine, ou plus sourde, ou plus aiguë. Lorsqu'il exerça son talent à la séance de l'académie, » *M. de Mairan* protesta qu'il « avait cru que ce *ventriloque* l'avait appelé » du dehors ou de la cour ; et *M. de Jussieu* dit qu'il avait rapporté cette voix » à un des coins de la très-grande salle, » au milieu de laquelle *M. Saint-Gille* avait » parlé en ventriloque. » (p. 423.)

A la première visite que lui fit *M. de la Chapelle* : » nous étions seuls, dit-il ; mes » yeux ne quittaient pas son visage, que » je vis presque toujours en face. . . . ; » je m'entendis appeler très-distinctement, » mais de si loin et avec un son de voix si » étrange, que toutes mes entrailles en furent » émues. » (p. 17.)

Voilà *un fait* que l'on ne peut contester.

Il existe encore des hommes qui en ont été témoins oculaires et auriculaires, et quand il n'y en aurait plus, le livre seul où M. *de la Chapelle* a consigné ce *fait* dans les plus grands détails, suffit sans doute à tout homme sensé pour lui en garantir la vérité : il l'a imprimé à la face de tout *Paris*, et de personnages vivans, qui sortaient de voir le *le fait*. Si aujourd'hui on le révoquait en doute, il n'y aurait plus rien de certain sur la terre, et l'absurde scepticisme deviendrait de tous les systèmes le plus raisonnable.

Or, *ce fait* très-rare, quoiqu'en dise M. *de la Chapelle*, depuis l'établissement de la religion chrétienne, n'a jamais été regardé comme naturel; au contraire les nations les plus anciennes et les plus éclairées l'ont toujours regardé comme une œuvre du Démon. Cette assertion est tellement vraie que dans la langue de tous ces peuples, *ventrilique* ou le mot correspondant, et *magicien*, sont synonymes. On le verra en consultant les glossaires des langues anciennes, les dictionnaires grecs, arabes, hébreux, syriaques, chaldéens. Ce n'est pas que ces peuples aient cru que ceux qu'ils appelaient *ventriques*, *engastrimythés*, etc. . . . parlaient précisément du

ventre ; mais ils savaient que tout homme ou femme qui avait le talent de faire sortir des sons articulés, ou du ventre ou de quelqu'autre partie que ce fût du corps humain, non instituée pour la parole par l'auteur de la nature, opérait à coup sûr par l'intervention du Démon. Et pourquoi donnaient-ils le nom de *ventriloque* ou d'*engastrimythe* à cet individu ? C'est que véritablement le Démon, l'esprit immonde choisissait de préférence cette partie des deux sexes, le ventre, sur-tout dans les sibilles ou prophétesses, pour produire cet effet, quoique pouvant très-aisément le produire en tout autre endroit du corps humain.

M. l'abbé *Bergier*, dans son *dictionnaire théologique*, dit expressément que *python* est « un terme grec dont les septante et la vulgate se servent souvent » pour exprimer les devins, les magiciens, » les nécromanciens... et que les septante » l'ont traduit quelquefois par *engastrimythe*. Donc les septante ont regardé » ces mots comme synonymes, et tenu un » *engastrimythe* pour un *démonolâtre* ou » un *magicien* ».

M. de la *Chapelle* ne voulant pas qu'un *ventriloque* tel que celui qu'il a osé

mettre sur la scène, fût réputé *démonolâtre* ou *magicien*; voulant au contraire établir que l'*engastrimysme* est un effet de l'art ou de la nature, ou des deux aidés l'un par l'autre, rassemble toutes ses forces pour démontrer sa thèse, et voici ses moyens :

D'abord il appelle en témoignage de la réalité du *fait* dont personne ne doute, mais qu'il prétend naturel, quatorze écrivains qui, hors un ou deux, ne remontent pas, dit-il, au delà du quinzième siècle, et auxquels nous en ajoutons un que M. M. les académiciens lui ont désigné.

Ensuite, il se met à la torture pour donner lui-même une explication physique de cet effet, ou pour l'obtenir des savans ses contemporains.

Sur ces quinze témoins, on doit préférer sans doute le sentiment de ceux qui ont été exempts de prévention et de partialité, qui ont vu eux-mêmes le *fait des ventri-loques*, et qui avaient les connaissances nécessaires pour discerner si ce *fait* est naturel ou s'il ne l'est pas; il faudrait de plus, ce semble, pour tirer parti de leur témoignage que M. de la Chapelle eût pour lui, si non la totalité, du moins la majorité de ces quinze écrivains.

Or, sous tous ses rapports, cet ecclésiastique perd absolument sa cause : 1°. de ces quinze auteurs, huit sont directement contre lui. Ce sont : *Julius Casserius*, *Ludovicus Cœlius Rhodiginus*, *Jérôme Oléaster*, *Augustinus Steuchus Eugubinus*, *Lyranus*, ou *Nicolas de Lyre*, *Jean Selden*, *Eustathe et Allatius*, ou *Léon Allazi*. Ils affirment hautement dans leurs ouvrages, que la manière de parler en *ventriloque* est une opération du Démon, et ces huit personnages sont des savans bien supérieurs aux sept autres cités par M. de la Chapelle. Ce sont des savans dont leur siècle a prisé la probité autant que les lumières.

L'un d'eux, *Julius Casserius*, pour le fait dont est question, était précisément un juge compétent. C'était un homme de l'art, un homme reconnu pour un des plus habiles médecins-anatomistes qu'il y ait eu, disciple et successeur du fameux *Fabricius Aquapendente*, et ce *Casserius* dit dans son *histoire anatomique des organes de la voix et de l'ouïe*, traité qu'il a fait en latin, que « si comme il » l'a lu dans maint auteur, et comme il » l'a appris par des récits publics, quelques personnes ont la propriété de faire

» entendre une voix bien-articulée dans
 » le ventre et la poitrine, la bouche fer-
 » mée et les lèvres closes; en ce cas, il
 » est évident, par tout ce qu'il vient d'ex-
 » pliquer, qu'une pareille voix n'est point
 » naturelle, mais *magique et diabolique*.
 » *Hinc patet non naturalem fuisse, sed*
 » *magicam atque diabolicam.* » (pages 190
 et 251 du livre de M. de la Chapelle.)

Ludovicus Cælius Rhodiginus, savant renommé qui a vu et observé à *Rovigo* en Italie, une femme *ventriloque* parcourant l'état de *Venise*, prononce sur cette femme comme *Casseri*.

Jérôme Oléaster, *Augustinus Steuchus Eugubinus*, qui tous deux ont vu et entendu des *ventriloques*, disent la même chose. Il en est de même de *Lyranus*, ou *Nicolas de Lyre*, savant du premier ordre, qui abjura le Judaïsme et qui est mort en 1340. Celui-ci ne dit point qu'il a vu; mais ne doutant point du *fait*, il le met sans balancer, sur le compte des Démons : *pythones ventriloquos de quorum ventre Dæmones loquuntur*, c'est-à-dire, *les pythons ventriloques du ventre desquels les Démons parlent.* (p. 198.)

Il n'est pas jusqu'à *Jean Selden*, protes-

tant Anglais , mort en 1654 , homme célèbre par son érudition universelle , qui ne soit contraire à M. de la Chapelle. « On traduit » ordinairement , dit *Selden* , le mot hébreu » *ob* , par celui de *Python* ou *magicien*. Mais » *Ob* était un esprit ou Démon qui donnait ses » réponses , comme si les paroles étaient » sorties dès parties que l'honnêteté ne » permet pas de nommer , ou quelquefois » de la tête ou des aisselles ». » Et dans plusieurs endroits , ajoute *Selden* , » ce mot *Ob* est traduit par celui de *ven-* » *triloque* ». (p. 410 et 411 du *Ventriloque*.)

Sur les huit écrivains entièrement opposés à M. de la Chapelle , il nous en reste deux à nommer dont le mérite et la science , sur-tout du premier , ne seront pas contestés. C'est *Eustathe* qu'on doit regarder comme un docteur de *l'église grecque*. Ce grand homme qui a vu la terre peuplée encore de payens , puisqu'il n'est mort qu'au quatrième siècle , a pu conséquemment voir beaucoup d'*engastrimithes* ; aussi a-t-il composé un traité exprès sur l'*engastrimysme* , dont *Léon Allazi* , garde de la bibliothèque vaticane , né grec ainsi qu'*Eustathe* , a fait une traduction latine , imprimée de son vivant à Lyon ,

en 1629 ; et ces deux savans , de l'avis même de M. *de la Chapelle*, donnent formellement au Démon, tout l'artifice de cette opération.

2°. Des sept autres témoins nommés dans le livre de M. *de la Chapelle* , il est vrai qu'il en est un dont il pourrait se prévaloir, si l'autorité d'un seul, dans le même genre de science , pouvait annuler l'autorité de plusieurs.

Conrad Amman, médecin Suisse du dernier siècle, dans un traité *de Loquela*, imprimé en 1700, dit qu'il est possible de parler *per inspirationem*, ou *inter inspirandum*; qu'il l'a vu à *Amsterdam*, dans une vieille femme.

C'est ce que M. *de la Chapelle* traduit, (page 372.), par le mot *aspiration*, et il aurait dû traduire par le mot *inspiration*, puisque lui-même l'explique comme il suit (p. 431.): « en avalant en quelque sorte ses paroles, » c'est-à-dire, en les faisant rétrograder » par la trachée-artère. »

Mais *Conrad Amman* est peut-être le seul anatomiste de cet avis. Ses devanciers, et bien plus encore ceux qui l'ont suivi, comme nous allons le voir dans un moment, les experts de nos jours nient cette possibilité.

D'ailleurs, *Conrad Amman* qui essaie d'expliquer physiquement *le fait* de la vieille d'*Amsterdam*, et qui dit que ce talent n'est pas commun, pourrait fort bien avoir admis *le fait des véritables Pythonisses*, c'est-à-dire de celles qui parlent en *Ventriloques*, ou à l'aide du Démon, puisqu'à la même page de son traité, rapportée par *M. de la Chapelle*, il dit au sujet de sa vieille : » cette femme » aurait pu facilement contrefaire une Pythonisse. » *Muliercula hæc Pythiam agere facilè potuisset* (page 432.); et qu'il ne prend nullement occasion de là de combattre la croyance à ces magiciennes ou *démonolâtres*, ce qui aurait été fort naturel dans le sentiment que lui attribue *M. de la Chapelle*.

Les six écrivains qui plaident pour celui-ci, c'est-à-dire, qui donnent la chasse au Diable, ne veulent point de Diable dans l'effet produit par les *ventriloques*; nous les livrons à leur propre réputation et au jugement des gens sensés. Que l'on consulte les notices exactes de leur vie, et l'on verra si leur opinion doit l'emporter sur celle des huit que nous avons nommés, d'un *Cassérius*, d'un *Selden*, d'un *Eustathe*, etc. et s'ils sont assez forts pour assurer à *M. de la Chapelle* le gain de son procès !

Ce sont *Vandale*, *Balthazar Becker*, *Edmond Dickinson*, *Etienne Pasquier*, *Vigneul de Marville*, et *Jean Brodeau*.

Les trois premiers sont nés protestans. On sait que *Vandale* et *Balthazar Becker* qui disent avoir vu à *Amsterdam* une *Barbara Jacobi*, *ventriloque*, faisaient parade d'incrédulité. *Personne*, dit *M. Bergier*, dans le dictionnaire indiqué ci-dessus ; n'a répondu à la réfutation du livre où *Vandale* a nié l'une des œuvres principales des Démon dans le paganisme ; savoir : les *oracles*. *Becker* a encouru la censure même des Ministres ses confrères, pour son excessive liberté de penser ; il était, ainsi que *Vandale*, un esprit prétendu fort. On doit en dire autant de *Dickinson*, d'après l'extrait d'une brochure que cite de lui avec emphase, *M. de la Chapelle*, brochure restée dans les ténèbres comme son auteur, qui, selon *M. de la Chapelle*, fut maître ès arts, et agrégé, vers 1653, du collège de Merton, en Angleterre, ce qui, comme on voit, était une grande dignité. (p. 269.)

Etienne Pasquier et *Vigneul de Marville*, ou *Dom d'Argonne*, qui est le même, et *Jean Brodeau*, n'ont jamais eu de renom que celui qu'ils ont mérité, de faiseurs de *mélanges et de recherches*, c'est-à-dire,

de compilateurs. La prétendue force d'esprit que ces six écrivains ont affichée sur *le fait des ventriloques*, est donc une faible ressource pour M. de la Chapelle. Ils n'ont point vu *ce fait* en physiciens. Leur opinion ne prouve nullement que *ce fait* est naturel, sur-tout lorsqu'il y en a huit, incomparablement plus éclairés qu'eux, qui décident qu'il ne l'est pas.

M. de la Chapelle sera-t-il plus heureux du côté des explications physiques qu'il prétend avoir données du *fait*, et de celles qu'il a obtenues des savans ses contemporains? Point du tout. C'est ici que sa cause est véritablement désespérée.

Dans une lettre responsive, datée du 7 mars 1770, lettre de cinq pages que lui écrit M. Caumont, médecin, du château de St.-Germain-en-Laye, homme expert à ce qu'il paraît, et qui, plus d'une fois avait entendu et observé M. Saint-Gille, parlant en *ventrilique*, ce docteur dit : « je dois » vous avouer, Monsieur, que je me borne à » admirer *le fait* physique dont il est question, et qu'il ne s'est présenté à moi » aucune explication satisfaisante, quelque » réflexions et même quelque recherches » que j'aie pu faire là dessus jusqu'à présent.

(p. 384.) « Il faut supposer de toute nécessité dans le Sr. *Saint-Gille*, une organisation singulière dans les parties qui forment la voix et qui en modifient l'articulation, c'est-à-dire, dans la glotte, l'épiglotte même, et tous leurs muscles, aussi bien que dans la voûte du palais, le voile palatin, et les différentes sinuosités qui les avoisinent. » (p. 385.)

Le résultat enfin de la lettre de M. *Caumont*, est de convenir qu'il ne comprend rien au *fait* dont pourtant il a été témoin plusieurs fois, et de dire qu'il *renoncerait à toute espérance de voir jamais une bonne solution d'un pareil problème*, s'il n'existait dans le monde un M. *de la Chapelle*.

Et que l'on ne croie pas que ceci est une plaisanterie! Immédiatement après les lignes qu'on vient de lire en italique, M. *Caumont* ajoute: « si quelqu'un est capable de rendre ce service à la physique, ce sera vous, Monsieur. » (p. 388.)

C'est en effet la tâche dont s'est chargé M. *de la Chapelle*. Il a présenté à l'académie royale des Sciences, un *mémoire sur les causes de l'engastrimysme et de l'art des ventriloques*; et MM. *Defouchy* et *Leroi*, tous deux membres de l'académie, ont

ont été nommés par leurs collègues pour examiner ce mémoire, en faire un *rapport* ou en rendre compte, et aller à *St.-Germain* observer M. *Saint-Gille*.

Mais aucun de ces moyens n'a tourné à l'honneur de M. *de la Chapelle* : quoiqu'ayant l'air de l'encenser beaucoup dans leur *rapport* ou certificat qu'il a imprimé dans son livre, les deux académiciens lui nuisent plus qu'ils ne le servent. Ils contredisent son grand principe; ils se contredisent eux-mêmes dans ce *rapport*. Ils citent pour lui, ce semble, le savant *Selden* qui est contre lui, comme on l'a déjà vu, et les explications que donne notre censeur royal sont absurdes et intelligibles. Que l'on en juge !

Premièrement, notre censeur pose en principe *qu'il est possible d'articuler des sons par l'inspiration*. MM. de l'académie le nient formellement, et disent : « nous ne » pouvons être de son sentiment sur ce » qu'il dit de la possibilité d'articuler des » sons par l'inspiration ». (p. 407.)

En second lieu, ils admettent cet autre énoncé du *mémoire* de M. *de la Chapelle* : » tout l'art des *ventriloques* consiste à mo- » difier leur voix dans la gorge, de ma-

» nière qu'en sortant, sa force corresponde
 » à la distance d'où l'on veut qu'elle pa-
 » raisse venir » (même page.) ; et ayant vu
 » et entendu le Sieur *Saint-Gille*, à *St.-*
 » *Germain*, nous nous assurâmes, disent-
 » ils, que la formation de la voix en *ven-*
 » *triloque* venait uniquement d'une certaine
 » constriction de la gorge, acquise par l'ha-
 » bitude ». (p. 415.)

Nous le demandons à quiconque est de bonne foi : est-ce là expliquer le phénomène ? N'est-ce pas au contraire se contredire manifestement ?

Si, comme le soutiennent les deux académiciens, en cela conformes au savant anatomiste *Julius Casserius*, s'il est impossible d'articuler des sons par inspiration, *per inspirationem*, ou *inter inspirandum*, ce que *M. de la Chapelle* rend très-bien en ces termes que nous avons déjà rapportés : « en » avalant en quelque sorte ses paroles, c'est- » à-dire, en les faisant rétrograder par la » trachée-artère ; » si, disons-nous, cela est physiquement impossible, il est donc impossible aussi de *modifier la voix dans la gorge*, de *former la voix dans la gorge*, d'*articuler* en resserrant la gorge, et par *une certaine constriction de gorge* ; *M.*

Caumont a eu raison de dire qu'il ne comprenait rien à ce prodige, et ceux qui avancent qu'il est possible d'articuler des sons en cette manière, après avoir dit qu'il est impossible d'en articuler par *l'inspiration*, ne s'entendent pas eux-mêmes, ne donnent pas la solution du problème, et tombent dans une contradiction manifeste.

Troisièmement, écoutons M. *de la Chapelle*. Voici sûrement l'homme qui va nous éclairer, et sur-tout nous prouver, en l'expliquant, que le langage en *ventriloque* est tout naturel.

En quoi donc consiste l'engastrimysme, dit notre censeur académicien ? Nous l'appelons ainsi, vu qu'il était non-seulement censeur royal, mais encore de trois académies. « En quoi donc consiste l'engastrimysme ? (p. 402 de son livre.) Un resserment ou une constriction ménagée dans les muscles de l'arrière-bouche ou du pharynx, qui étranglent, atténuent ou affaiblissent la voix ; le son modifié par là, comme s'il venait de loin, soutenu par nos jugemens d'habitude, avant que l'expérience ait appris à les corriger, c'est en peu de mots, selon mon opinion,

» toute la cause et tout l'effet des *ventri-*
» *loques*.

» Je suppose jusqu'à présent, continue
» notre censeur, (p. 403.) ce que j'ai observé,
» ou ce dont on est convenu avec moi,
» que cela se fait la bouche ouverte. » N'ou-
» blions pas qu'il s'agit d'une *constriction dans*
» *l'arrière-bouche*, et que cela se fait *la bouche*
» *ouverte* !

» Mais quelle en sera l'explication lors-
» que les choses se passent la bouche fermée,
» les lèvres closes et immobiles, ainsi que
» plusieurs auteurs l'attestent de quelques
» ventriloques ? »

» Suivant toute apparence, cela a été
» mal observé.... J'ai très-bien vu le con-
» traire dans M. *Saint-Gille*. (p. 404.) Si
» pourtant cela était, alors la voix qui
» prendrait toujours un caractère de lointain,
» se ferait entendre à travers les pores du
» du corps..... ou par les narines, ou enfin
» par la *trompe d'Eustache*, laquelle du
» fond de la bouche se rendant dans la
» caisse de l'oreille, peut laisser échapper
» les sons au dehors, par la destruction de
» la membrane du tympan. »

Nous n'abuserons pas de la patience du
lecteur; nous n'avons pas le courage de

citer la suite de cette lumineuse explication de M. *de la Chapelle*. On la lira si l'on veut dans son livre. Il prétend persuader, comme on vient de le voir, que la bouche étant fermée, la voix peut sortir à travers les pores du corps, ou par les narines, ou par l'oreille, et ce, par la destruction de la membrane du tympan.

» Car, ajoute-t-il (même page), cette membrane et les osselets de l'oreille, c'est-à-dire, le marteau, l'enclume, l'os orbiculaire et l'étrier, ne sont pas absolument nécessaires à la perfection de l'ouïe. »

Conséquemment, tout cela étant détruit, *les sons échapperont aisément au dehors*, et la voix du *ventriloque* formée dans l'intérieur de sa gorge, trouvera passage par ses oreilles, quand il parle *la bouche fermée, les lèvres closes*. Est-il possible de préférer de plus hautes sottises ? Ce sont à la lettre, celles que profère M. *de la Chapelle*.

Il fait des assertions aussi absurdes pour le moins et aussi embrouillées, lorsqu'il prétend expliquer l'effet de faire venir la voix d'où l'on veut.

» On sait, dit-il (page 394.), que la voix exerce sa plus grande force suivant la

» direction de l'axe des lignes vocales. »
 (*qui potest capere, capiat!*) « Or, sup-
 » posons que la plus grande amplitude, ou
 » la plus grande portée d'une pareille voix
 » soit jugée de quarante toises. Le *ventri-*
 » *loque*, en parlant, escamote un peu sa
 » physionomie; il a soin, sans affectation,
 » de tourner son visage et de diriger sa
 » voix du côté d'où il veut qu'elle paraisse
 » venir. Si c'est du côté de la terre, elle
 » paraîtra donc venir de son fond, à qua-
 » rante toises de sa surface. S'il la dirige
 » vers le ciel, ce sera à quarante toises de
 » haut d'où l'on s'imaginera qu'elle vient,
 » et ainsi à volonté, en suivant toutes les
 » directions quelconques. »

Ainsi à volonté! Ce sont là certainement des volontés puissantes! Mais un homme qui escamote un peu sa physionomie, cela n'est-il pas comique et tout-à-fait digne de *M. de la Chapelle*? Et sur de pareilles explications n'avons-nous pas droit de nous crier: *qui potest capere, capiat, et fiat lux!*

Voilà pourtant l'écrivain qui au milieu du 18^e. siècle, en a imposé à toute la nation française.

Il est donc certain que ni l'auteur du *mémoire sur les causes de l'engastrimysme*

et de l'art des ventriloques, ni les savans ses approbateurs, n'ont donné ni pu donner une explication naturelle et satisfaisante *dit fait* le plus extraordinaire que l'on ait vu de nos jours.

Il est certain qu'avec M. *Caumont*, témoin oculaire, le plus instruit de tous ceux qui ont vu et entendu *ce fait*, il faut *renoncer à toute espérance d'en voir jamais une bonne explication physique*.

Reste donc à prononcer comme toute l'antiquité payenne et chrétienne, c'est-à-dire, à donner *ce fait* à une cause surnaturelle, à l'intervention des Démons, puisqu'enfin il n'y a point d'effet sans cause, et que celui-ci (1) n'est certainement pas venu du ministère ni de Dieu, ni des bons anges.

Envain objecterait-on ce que dans leur rapport, MM. les académiciens ont dit, savoir: qu'on s'apercevait par fois que « M. » *Saint-Gille* semblait fatigué (p. 413.) ;

(1) Le lecteur observera avec soin qu'entre les *ventriloques* modernes, nous n'avons entendu parler dans cet article que du S^r. *Saint-Gille*, et que notre intention n'est nullement de prononcer sur les *prétendus ventriloques* survenus après lui, et qui se montrent actuellement dans *Paris*. Nous connaissons les ruses des magiciens vrais ou faux.

» que quand il a parlé, il lui survient une
 » espèce de petite toux (p. 415.), et que, soit
 » par l'âge, soit par la fatigue, il a perdu
 » un peu de son talent. » Ces petites cir-
 constances donneraient à penser que ce talent
 est naturel.

Mais cette petite toux, cet enrouement
 factice, cette fatigue affectée, jamais ne
 nous donneront le change, et ne nous feront
 croire que la voix de *ventriloque* était na-
 turelle, que c'était celle de l'homme et non
 du *Démon*. C'est ici au contraire que le
Diable montre le bout de l'oreille. Il s'im-
 misce et toujours veut s'immiscer parmi les
 hommes, pour les prendre dans ses filets ;
 mais il ne veut pas être découvert, il ne
 veut pas qu'on le reconnaisse ; c'est pour-
 quoi il ruse, il se cache tant qu'il peut.

Voici donc notre réplique. M. de la Cha-
pelle nous la fournit : « M. *Saint-Gille*,
 » dit ce docte abbé (p. 363.), par le timbre
 » étrange et le lieu incertain de sa voix,
 » n'annonce assurément ni vice ni altération
 » dans les organes. » Et nous ajoutons,
 dans le parc et sur la terrasse du château
 de *Saint-Germain*, dans tous les environs
 de *Paris* et ailleurs, il a donné des scènes
 très-longues, sans que personne se soit jamais

aperçu qu'il fut fatigué. Le livre de M. *de la Chapelle* est plein de ces scènes.

Que l'on voie (p. 471.) celle des *religieux dupés* ; qu'on lise (p. 395.) celle qui fut donnée le 17 juin 1770, à M. *Turconi*, chambellan d'Italie. M. *Defouchy* lui-même et son épouse, en furent témoins, et au dire de M. *de la Chapelle*, cet académicien la trouva parfaite. Une seule de cette espèce suffit sans aucun doute pour établir tout ce que *le fait du Sieur Saint-Gille* a de singulier, ou pour mieux dire, de *surnaturel* et surpassant les forces de la nature.

Il n'est pas hors de propos de nous arrêter ici, et de faire une digression qui ne sera pas étrangère à notre sujet ; le livre de M. *de la Chapelle* est rempli aussi de digressions. Elles ne font rien à la matière qu'il traite ; elles ne sont bonnes qu'à distraire l'attention de son lecteur, et c'est ce dont l'auteur avait besoin. Nous nous garderons de l'imiter ; celle-ci jettera un nouveau jour sur la cause que nous soutenons contre le censeur royal.

D'abord n'est-il pas singulier qu'après la décision de M. *Caumont*, c'est-à-dire, d'un homme de l'art, d'un homme possédant les

sciences physique, chirurgicale, anatomique, lequel mande expressément à M. l'abbé *de la Chapelle* que *le fait* du ventriloque *St.-Gille* est physiquement inexplicable, et qu'il renonce à l'expliquer; n'est-il pas singulier que celui-ci, dont la profession est bien différente, qui au moins ne peut se flatter de l'égaliser en connaissances sur les objets dont il est question, quoiqu'il ait inventé le *sca-phandre* dont personne ne fait usage, que celui-ci, disons-nous, l'entreprenne cette explication, qu'il ose la présenter à *l'académie royale des Sciences*, et lui demande sa sanction pour un *galimatias* auquel on ne peut rien comprendre ?

Mais ce n'est pas en ceci seulement que la singularité de M. *de la Chapelle* est remarquable. Elle l'est bien plus dans la manière dont il peint les écrivains qui lui sont opposés, et les écrivains qui le favorisent. C'est ici que vraiment il amuse.

Julius Casserius à qui les éditeurs de son *histoire anatomique*, etc..... ont donné l'épithète de philosophe dans l'intitulé: *Julii Casserii, philosophi et medici, etc.*... parce que sans doute ils ne l'en ont pas jugé indigne, n'est suivant notre censeur, qu'un, « soi-disant philosophe (p. 556.), un dissé

» queur..... Ses parens` étaient fort pauvres.
 » Cet état , la plus affreuse tyrannie du
 » corps , n'est que trop souvent le plus grand
 » abâtardissement de l'esprit. Que peut-il
 » sortir d'une ame , méprisable à ses propres
 » yeux , que le désespoir ou tout au moins
 » un abandon général de son existence ?
 » (p. 250.) Domestique , ensuite disciple
 » d'*Aquapendente* , ses progrès en anatomie
 » furent distingués ; mais sans culture d'es-
 » prit , à cause de la misère de ses parens , il
 » paraît qu'à cet égard , il n'eût d'autres maî-
 » tres que les opinions vulgaires. » (p. 251.)

Nous avons vu plus haut que *le pauvre Casserius* non-seulement croyait au diable , mais qu'il croyait aussi que dans *les ventriloques* c'était le diable qui faisait des siennes.

Et sur ce que ce grand anatomiste dit , d'après *Platon* et *Plutarque* , que les *engastrimythes* tirent leur origine d'un certain *Euryclés* , notre censeur l'accuse d'être un homme inattentif , et qui ne sait pas raisonner.

» Car , dit *M. de la Chapelle* , si les
 » *engastrimythes* ou *ventriloques* tirent leur
 » origine d'*Euryclés* , selon *Platon* et *Plu-*
 » *tarque* , ces écrivains insinuent bien clai-

» rement qu'il n'y avait en cela ni magie,
 » ni opération diabolique. » (p. 191.)

Mais ici le censeur démontre jusqu'à l'évidence, à quel point il s'aveugle, et qu'il est lui-même un bien mauvais raisonneur.

De ce qu'*Euryclés* ait été le premier *engastrimythe*, s'ensuit-il qu'il opérât naturellement? L'histoire le présente comme devin, ce qui est déjà contre lui un fort préjugé, et comme le premier personnage connu pour *engastrimythe*; *Platon* et *Plutarque* disent que, par cette raison, les *Engastrimythes* ont été nommés *Eurycléides* ou *Euryclidistes*. Quel logicien conclura de là que les effets de *ventriloque* produits par *Euryclés* et ses pareils, étaient naturels? Ni *Platon*, ni *Plutarque* n'ont tiré cette conclusion: elle est de *Vandale*, suivant *M. de la Chapelle* qui la goûte fort, et qui l'adopte. (pages 263 et suivantes.) Elle est digne de l'un et de l'autre, et leur fait également honneur; mais *M. de la Chapelle* a tort de s'en servir contre *Cassérius*, dont la logique est bien différente.

» *Rhodiginus*, selon notre censeur aca-
 » démicien, eut de la célébrité au commence-
 » ment du 16^e. siècle. (p. 169.) Il n'était pas
 » sans mérite. (p. 229.) Mais croyant ferme-

» ment aux possédés du Diable , il n'a vu ,
 » ou plutôt n'a entendu qu'un Démon dans
 » *Jacoba* , ventriloque de *Rovigo* , tandis
 » que *Vandale* et *Becker* qui avaient donné
 » si vigoureusement la chasse aux Démons
 » et à leurs ministres , et qui devaient bien
 » s'y connaître , n'ont vu , au 17^e. siècle ,
 » dans *Barbara Jacobi* , d'*Amsterdam* ,
 » qu'une pure illusion acoustique , un jeu
 » de gosier tout-à-fait comique , et bien dans
 » le courant des petites ruses humaines. »
 (pages 232 et suiv.)

C'est que « avec de l'érudition , on ne
 » recherche pas toujours à remonter aux
 » causes des évènements. Souvent on s'oc-
 » cupe plus de charger sa mémoire *de faits* ,
 » que son entendement de réflexions. » (p.
 169 et suiv.)

Voilà pourquoi « *Caelius Rhodiginus* ,
 » dans un cas difficile , ou plutôt insolite , se
 » jette tout-à-coup dans les causes surnatu-
 » relles. *Ibid.*

Monsieur notre censeur n'est-il pas lui-
 même *tout-à-fait comique* ? Et n'est-ce pas de
 lui qu'on doit dire que ses procédés à l'égard
 d'hommes instruits , mais qui le contrarient ,
 sont parfaitement *dans le courant des petites*
ruses humaines ?

« *Jérôme Oléaster*. . . , bon philosophe
 » de la manière qu'on l'était de son temps,
 « (vers le milieu du seizième siècle), habile
 » dans l'intelligence des langues hébraïque,
 » grecque et latine, avait de même que *Lu-*
 » *dovicus Caelius Rhodiginus*, beaucoup
 » plus exercé sa mémoire que son juge-
 » ment. » (page 173.) « Il s'acquît de la ré-
 » putation. Jean III, roi de Portugal, le
 » choisit pour assister de sa part, au concile
 » de Trente, et il devint grand inquisiteur :
 » c'en est bien assez pour se persuader
 » aisément qu'un *ventriloque* ne pouvait
 » être qu'un possédé du Démon. » (p. 223.)

C'est encore la raison pour laquelle *Steu-*
chus Eugubinus, autre savant du 16^e.
 siècle, qui « affirme avoir vu des femmes
 « ventriloques, met tout cela sur le compte
 » des Démons. Il posséda l'évêché de Ghi-
 » saïno, dans l'isle de Candie. » (p. 192.)
 « Son opinion est supportable dans un
 » Evêque : son éducation l'y prépare, et
 » son état peut l'y maintenir. » (p. 191.)

Nicolas de Lyre avait été Juif avant
 d'embrasser le christianisme : « la crédulité
 » dont est un peu trop entichée la nation
 » des Israélites, les jette tous, à corps perdu,
 » dans le merveilleux. Voilà des gens qui

» parlent du ventre ; on ne parle pas ainsi
 » naturellement. Un Chrétien ignorant, ou
 » un Juif crédule y placent d'emblée un
 » Démon, et tout est expliqué. » (p. 268.)
 Monsieur le censeur, quelques lignes plus
 haut, avait dit que *Lyranus* fut un savant.
 C'est une petite inconséquence, et il lui
 en échappe quelquefois.

Selden ne le favorisant pas, comme nous
 l'avons vu, et l'opinion de cet écrivain étant
 du plus grand poids, ne pouvant mieux
 faire, il lui cherche noise sur une inadver-
 tence légère assurément, et de peu de consé-
 quence, qu'on peut voir à la page 411.

Il dit peu de chose de *Conrad Amman*,
 et quant à *Eustathe*, n'osant le blâmer
 ouvertement, il se contente de dire que
 les *conclusions* du docteur grec *ne sont pas*
son affaire. (page 370.)

C'est ainsi que *M. de la Chapelle* a
 peint, ou pour mieux dire, dénigré ses ad-
 versaires. Pour ce qui est de ses partisans,
 il se sert d'autres couleurs ; mais toujours
 il prête au ridicule.

Il donne les plus grands éloges à *Vandale*
 et à *Becker*, l'un et l'autre incroyables de
 profession, comme tout le monde sait. « *Van-*
 » *dale*..... si célèbre et si digne de l'être

» par deux excellens traités très-savans et
 » très-philosophiques, l'un sur les oracles,
 » etc..... » (p. 160.) Nous avons cité sur ce
 traité ce que dit M. l'abbé *Bergier*. » *Becker*,
 » un des plus célèbres théologiens... devint
 » fameux et très-digne de l'être par un ou-
 » vrage de sa composition, intitulé *le monde*
 » *enchanté*. » (p. 227.) Cet ouvrage, où
Becker ne veut pas même qu'on reconnaisse
 l'existence du Démon, a été flétri par ses
 confrères *les ministres de la religion pré-*
tendue réformée.

Le maître es arts *Dickinson*, « était un
 » homme qui ne se payait pas de mots ni
 » de simples apparences. Les ventriloques
 » ne lui paraissent qu'un pur badinage.
 » (p. 269.) Il a composé en latin, vers 1655,
 » un petit in-12, où il déploie toute la science
 » des langues savantes, et toutes les forces
 » de la critique pour prouver que les Grecs
 » ont emprunté de la Bible, et principale-
 » ment du livre de Josué, tout ce qu'ils ont
 » dit de leurs oracles, etc. » (pages 205 et
 » suivantes.) Voilà, certes, une découverte
 nouvelle au siècle de ce *Dickinson*, et consé-
 quemment précieuse !

Vigneul de Marville, ou le Chartreux
Dom d'Argonne, « n'était pas un homme
 » crédule

» crédule et uniquement borné à des idées
 » claustrales » (p. 258.). *Etienne Pasquier*
 et *Jean Brodeau* qui étaient aussi pour *M.*
de la Chapelle, c'est-à-dire, qui affirment
 qu'il n'y a rien que de très-naturel dans *le*
fait des ventriloques, sont également de
 grands hommes, au dire de notre censeur.
 Mais tout le monde sait, et peut s'en con-
 vaincre par leurs œuvres, que le plus grand
 mérite de ces trois demi-savans, c'est la pré-
 tention au bel esprit.

C'est ainsi que *M. de la Chapelle* dis-
 tribue à son gré, la louange et le blâme.
 Il ne manque qu'un point de perfection à
 ses tableaux, et ce point, c'est la vérité.

Il ya dans son ouvrage bien d'autres erreurs
 à relever, et des erreurs d'une toute autre
 conséquence. Pour en montrer le venin, il fau-
 drait les réfuter avec quelque étendue; mais
 nous nous sommes proposés d'être courts.

Toujours fidèle à son plan d'anéantir la
 croyance à la magie, en quoi il a parfaite-
 ment réussi, et de donner pour naturel un
 effet purement diabolique, tel que l'*engas-*
trimysme, dès le commencement de son
 livre, il ose avancer que *la pythonisse*,
 consultée par *Saül*, n'était qu'une *ventri-*
loque; de plus, que l'*Eglise*, au sujet de

l'évocation de l'ombre de Samuël, a laissé toute liberté de penser et d'écrire (p. 47); troisièmement , qu'aux termes même de la Bible , la communication avec les Démons, la magie , l'évocation des morts n'ont nulle réalité , ne sont que chimère , imposture et mensonge. Que l'on voie les pages 56 , 58 , 59 , 82 , 87.

Pour étayer ces assertions hardies , il rapporte le passage suivant de la dissertation de *Dom Calmet* , sur l'apparition de *Samuël* ; mais il le tronque.

Calmet dit à la vérité : « *l'église* , encore » aujourd'hui , par une discrétion pleine de » sagesse , souffre sur cela une diversité » d'opinions ; » mais il ajoute sur-le-champ : « en ce qui ne blesse ni la charité , ni la » foi , ni les mœurs. » Ces quatre mots essentiels , *M. de la Chapelle* ne manque pas de les retrancher. Or , il est de foi , et il n'y a nul doute que *Samuël* apparut et parla.

Pour s'en convaincre , il ne faut que lire le verset 23 du chap. 46 du livre de l'*Ecclésiastique* , qui s'exprime ainsi sur ce prophète : « il dormit ensuite dans le tombeau , d'où il parla au roi Saül , et lui » prédit la fin de sa vie ; et sortant du sein

» de la terre, il haussa la voix pour prophétiser la ruine du peuple, et la peine due à son impiété. » Trad. de *Carrières*.

Et post haec dormivit, et notum fecit regi, et ostendit illi finem vitae suae, et exaltavit vocem suam de terra in prophetia delere impietatem gentis.

Y a-t-il rien de plus formel que ce texte auquel M. de la Chapelle ne répond, à son ordinaire, que par un *imbroglio* (p. 86.); et c'est d'après ce texte, ainsi qu'il en convient lui-même, que le Père *Lebrun*, de l'Oratoire, et M. l'abbé *Duguet* disent : *qu'il n'est pas permis de douter que Samuël n'ait paru et parlé.* (p. 85.)

Ce n'est donc pas sur l'apparition de ce prophète que l'église a laissé la liberté de penser, c'est sur le mode ou les moyens de l'évocation. Est-ce Dieu qui immédiatement et indépendamment des opérations de la *pythonisse*, a suscité *Samuël* en présence de *Saül*? Ou, n'a-t-il permis cette opération que conséquemment aux pratiques magiques de cette femme? C'est l'une de ces deux opinions que chacun peut adopter à volonté, parce que l'église n'a pas prononcé à cet égard, et que nombre d'interprètes et de commentateurs ont adopté la première,

tel qu'*Eustathe*, qui pourtant n'en soutient pas moins que *la pythonisse* avoit commerce avec le Démon.

Quant à cette femme donnée pour *ventri-loque* par notre censeur royal (p. 49, 61 et 62.), c'est une imposture que la dissertation de *Dom Calmet* réfute encore en ces termes : « si l'on dit qu'elle contrefit sa voix , » à quoi ne s'exposait-elle pas en lui an- » nonçant des choses désagréables , et lui » prédisant des choses dont assurément elle » n'avait aucune certitude? »

Et pour ce qui est de son assertion que, suivant la Bible même, *la magie ou communication avec les Démons n'est que chimère et mensonge*, et n'a nulle réalité, comment M. l'abbé de la Chapelle n'a-t-il pas lu le premier volume des *Conférences d'Angers*, sur le Décalogue, ouvrage classique, élémentaire, et fait pour son état? Il y aurait vu ce passage entr'autres (p. 163, édition de 1755.): « la Magie diabolique » à qui l'on donne le nom de *Magie noire*, » est un art qui produit par le ministère » du Démon des effets extraordinaires et » surprenans, qui surpassent les forces de » la nature et celles des hommes; mais » non pas celles des démons. » Puis celui-

ci (page 164.) : « Aussi les Pères et les Con-
 » ciles la condamnent comme un crime exé-
 » crable et très-pernicieux, que la loi de
 » Dieu, dans le chap. 22 de l'Exode, or-
 » donné, en termes exprès, de punir de
 » mort. » Comment a-t-il oublié les magi-
 ciens de *Pharaon*, ceux de l'impie *Ma-*
nassés, ceux dont il est parlé dans les *Actes*
 des Apôtres, Simon et Elimas; la fille *py-*
thonisse dont parlent les mêmes *Actes*,
 chap. 16, et dont St. Paul chassa le Démon?
 Toute l'Écriture Sainte, du commencement
 à la fin, depuis la Genèse jusqu'à l'Apoca-
 lypse, nous apprend que le commerce de
 certains hommes et certaines femmes avec
 les Démon, est un art très-réel. Qu'on
 parcoure l'Exode, le Lévitique, le livre
 des Rois, les Prophètes, etc. . . . on le
 verra évidemment. On peut donner le défi
 de montrer dans la *Bible* un seul mot
 contraire à cette doctrine, un mot qui prouve
 que l'art de communiquer avec les esprits
 de ténèbres est un art imaginaire, et qui
 jamais n'a été exercé.

Mais ce n'est pas la croyance de M. *de*
la Chapelle. On ne sera pas surpris sans
 doute après cela, qu'à la page 507 de son
 livre, il ne craigne pas de dire que la cause

de la magie est une *cause ridicule, méprisable et dénuée de fondement. Dénuée de fondement*, après l'autorité de l'Écriture, après tant de faits avérés, soit dans l'histoire sainte, soit dans l'histoire profane ! Nous laissons au lecteur à juger si l'écrivain dont la plume est empoisonnée jusqu'à ce point, a bonne grâce de protester, *dans la sincérité de son ame, de la pureté de ses intentions*. C'est ce qu'ose encore le *Sieur de la Chapelle*, pages 19 et 21 de son avant-propos ; et sur ce qu'après une scène de son ventriloque *St.-Gille*, donnée à un docteur de Sorbonne, celui-ci s'enfuit pour aller consulter ses confrères, et savoir d'eux si le fait est diabolique ou non, il dit : (pages 440 et 445.) que, *de peur de le rendre ridicule, il n'aura pas la cruauté de le nommer, quoiqu'il le connaisse très-bien*, et ceci, il le dit bien surement *dans la sincérité de son ame*.

Dans la discussion ci-dessus des prétendues explications physiques données par *M. de la Chapelle*, nous n'avons fait nulle mention d'un *M. le baron de Mengen*, Allemand, qu'il dit avoir été *ventriloque*, égal en force au *Sieur St.-Gille*, et qui résidait à *Vienne*, lorsqu'il en reçut, en

1770, une réponse qu'on peut voir ès pages 305 et suivantes.

La raison de notre silence, c'est que *Paris*, ni *la France* n'ont vu *le fait de M. de Mengen*, du moins d'une manière éclatante, comme on a vu celui du *Sieur St. - Gille*; et s'il est vrai que *ce fait* a eu lieu avec les mêmes circonstances, nous ne balançons pas à le donner également à la puissance du Démon.

C'est une raison de ce genre qui nous a décidé à ne tenir aucun compte de l'avis de M. l'abbé *Nollet*, que M. *de la Chapelle* cite (page 373.), savoir : *qu'on peut parler et chanter en aspirant.* « On voit, dit celui-ci, (p. 374.) que M. l'abbé *Nollet* » n'a rien observé par lui-même à ce sujet, » et qu'il n'en parle que d'après *Conrad Amman*, le seul auteur de ma connaissance qui ait affirmé que l'on puisse » parler haut en aspirant. »

M. l'abbé *Nollet* est mort en avril 1770, conséquemment plus de huit mois avant la présentation du *Sr. Saint-Gille* à l'académie, et sès *leçons de physique expérimentale* étaient imprimées vingt-cinq ans auparavant, savoir dès 1745.

Observons, en terminant notre censure

de la production du censeur royal, que, lorsqu'elle parut, il se trouva en France des hommes instruits que cette production n'a point séduits.

Une des absurdités avancées par M. de la Chapelle, c'est de soutenir que *l'engastrimysme* seul, et *l'engastrimysme* tel qu'il le suppose, c'est-à-dire un talent naturel, a opéré les oracles du paganisme, et que c'est l'unique jeu qu'ont employé les prêtres des faux Dieux. Cette assertion de sa part ne doit pas étonner, puisqu'il soutient la même chose touchant la *pythoïsse de Saül*.

Là dessus, les auteurs du *Journal encyclopédique* qui jamais n'ont passé pour ignorans ni sots, lui firent dans leur feuille du 15 septembre 1772, une petite objection en ces termes, à laquelle M. l'Abbé s'est bien gardé de répondre.

» Il nous reste, disent ces adroits critiques, un scrupule que M. de la Chapelle fera aisément disparaître. *L'engastrimysme* était connu du tems d'*Hippocrate* et de celui de *Platon*. Comment se peut-il que dans un siècle aussi éclairé, on n'ait pas soupçonné que ce talent bien ménagé était la cause des oracles et des

» divinations ? » La réponse est encore à venir, ou peut-être la trouvera-t-on dans le porte-feuille de M. de la Chapelle.

Observons enfin que l'académie royale des Sciences dont M. de la Chapelle fait sonner bien haut l'approbation dans son livre, que l'académie des Sciences dont il intitule le rapport (p. 406.), *extrait des registres de l'académie royale des Sciences de Paris, du mercredi 16 janvier 1771*, comme si elle eût soupçonné après coup quelque fourberie dans le fait du Sr. Saint-Gille, n'a pas souffert qu'on insérât dans ses *mémoires*, un seul mot de ce fait assurément très-merveilleux, et très-contraire à l'ordre naturel.

Addition nécessaire à l'article précédent.

Nous avons prononcé sur M. le baron de Mengen, ventriloque allemand, lorsque nous avons lu dans le *Journal des débats*, du 13 thermidor an 8 (1^{er}. août 1800), une note sur les ventriloques, signée de M. Delalande. Dans cette note, l'académicien dit : « le baron de Mengen qui possède » dait l'art du ventriloque, a expliqué lui-même le mécanisme de l'air et de la bouche, » pour cet art singulier et rare. »

1°. Ceux qui liront la lettre du baron de *Mengen* (elle est à la page 208 du *Ventriloque.*), verront que M. le baron n'explique rien, ou que son explication est absurde comme toutes celles données par M. *de la Chapelle* et consorts.

Ce M. *de Mengen* dit (p. 311.) : « je presse » fortement la langue contre les dents et » la joue gauche, et la voix..... articulée..... » se forme réellement entre les dents et » la joue gauche. » le mot *articulée* est ici, comme on voit, bien exprimé. Il s'agit donc de paroles, ou d'une suite de plusieurs paroles, et en effet M. le baron entreprend d'expliquer un assez long entretien qu'il a eu *en ventriloque*. Or, comment articuler et réitérer pendant un assez long-temps la parole, en pressant fortement la langue contre les dents et la joue? C'est à des enfans que l'on peut persuader la possibilité de cette opération; jamais on ne la persuadera à des gens sensés, bien moins encore, s'ils viennent à lire la suite de l'explication de M. le baron. « Pour cela, j'ai » la précaution, ajoute-t-il, de tenir en » réserve dans le gosier une portion d'air » suffisante, soit pour chanter, soit pour » parler à l'ordinaire. et c'est uni-

» quement avec cette portion d'air en ré-
 » serve, modérée, retenue, et échappée
 » avec effort, que je produis la voix que
 » j'ai dessein de faire entendre. »

C'est donc cet air seul qui articule, *c'est uniquement avec cette portion d'air que je produis*, etc. . . . ; la langue n'a aucune part à cette articulation. Quelle part y aurait-t-elle, puisqu'elle est fortement pressée contre les dents et la joue ? En vérité nous rougissons pour les explicateurs qui ne rougissent pas, pour les lecteurs qui avalent ou qui ont avalé l'erreur, et pour ceux qui la propagent.

Dans cette même note, M. *Delalande* nomme *Vandale*, *Brodeau*, graves auteurs qui ont parlé des *ventriloques*, et qui, avec quelques autres que M. *de la Chapelle* a cités, ne remontent pas, comme nous l'avons dit avec celui-ci, au delà du quinzième siècle. M. *de la Chapelle* a fait prudemment de prendre ses auteurs et ses autorités dans les trois ou quatre derniers siècles. Tous les auteurs des siècles antérieurs, jusqu'au commencement du monde, auteurs qui valaient probablement et *Vandale* et *Brodeau*, ont donné aux Démon^s le fait de l'*engastrimysme*, d'accord avec leurs

contemporains. C'est ce qu'affirme *Gaspard Peucer*, au chap. 2 du 4^e. livre de ses *divinations*, p. 177, édition de Lyon; et ce savant valait aussi probablement et *Vandale* et *Brodeau* : mais les hommes qui ont vécu dans les siècles antérieurs au quinzième, étaient des visionnaires ou des ignorans ! Au reste, nous n'avons pas jugé nécessaire de faire mention du fait de M. le baron de *Mengen*. Celui de M. *Saint-Gille* nous a suint, et doit suaire.

2^o. Il ne faut pas de longs raisonnemens pour prouver que le Sr. *Saint-Gille* n'a jamais pu articuler et dialoguer au point de perfection où il l'a fait, sans l'intervention d'un moyen qui n'est nullement naturel. Qu'on observe, comme nous l'avons déjà dit dans la note, page 23. que laissant à part tout autre *ventrilique*, nous n'entendons parler ici que du Sr. *Saint-Gille*, que nos contemporains et compatriotes ont vu. Selon M. de *La Chapelle*, il a parlé, ou « la » bouche fermée et les lèvres closes » (pages 17 et 422 de son livre.) ou « la bouche » grandement ouverte, en sorte que les » spectateurs et auditeurs pouvaient y plonger. » (même p. 422.) Or, le sens commun seul dicte que l'exécution de la parole, qu'il

nous soit permis d'user de ce terme, et de la parole continuée un long espace de temps, est impossible dans l'un ou l'autre cas.

Quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, pour parler, pour articuler les voyelles et les consonnes, on en reviendra toujours aux leçons du *maître de langue* de M. *Jourdain*, dans *Molière*. Il faut que la langue frappe tantôt les dents, tantôt les lèvres, tantôt le haut du palais; il faut que les mâchoires, dans un instant indivisible, s'ouvrent et se ferment; il faut dans le même instant, aspirer librement et respirer. Si ces moyens fournis à l'homme par l'auteur de la nature, ne sont pas employés, jamais il ne fera entendre que des sons grossiers, informes, tels que ceux produits par la brute; il ne produira pas la parole: donc articuler, prononcer, dialoguer, comme l'a fait le *St. Saint-Gille*, la bouche totalement ouverte, ou la bouche totalement fermée, est une œuvre physiquement, naturellement impossible, et il faut s'en tenir à l'avis bien motivé de M. *Caumont*, témoin instruit, juge compétent, c'est-à-dire, *se borner à admirer le fait, et renoncer à toute espérance d'en voir jamais une bonne solution* (p. 384 du *Ventriloque.*), ou la donner cette so-

lution, à ceux à qui elle appartient, c'est-à-dire aux Démons, ainsi que l'insinuent finement les auteurs du *Journal encyclopédique* que nous avons cités.

3°. M. Delalande dit dans la note dont nous démontrons ici la futilité, que l'art du ventriloque est *un art singulier et rare*. En faisant cet aveu qui ne sert qu'à prouver l'extrême difficulté du ventriloquisme, il n'a pas pensé à ce qu'il disait; il devait au contraire donner à croire, à l'exemple de M. *de la Chapelle*, que cet art doit être fort commun, puisqu'ainsi que le savant abbé, il le suppose tout naturel. M. *Delalande* ne voyait donc pas aussi qu'au moment qu'il imprimait sa *note*, les ventriloques se multipliaient dans *Paris* d'une manière étrange, sans doute pour que *Paris* en conclût que rien n'était plus naturel que le *ventriloquisme*. Que ces Messieurs s'accordent donc; que l'un ne donne pas pour très-commun, ce que l'autre avance être très-rare! Pour nous, stables dans nos principes, et bien éloignés de tomber en contradiction avec nous-mêmes, parce que la vérité est de notre côté, nous avons dit et nous disons, que tant que l'idolâtrie a subsisté, le ventriloquisme, opération vraij-

ment diabolique , n'était pas rare , mais qu'il l'est devenu depuis l'établissement du christianisme (on doit en voir les raisons), et que s'il existe aujourd'hui un ventriloquisme réel , aussi parfait que celui du Sieur *Saint-Gille* , c'est un effet produit par les Démon.

Passons maintenant à des *faits* plus récents. Ce sont ceux des *Mesmer* , des *Somnambules* , des *Cagliostro* , et d'une multitude d'autres *faiseurs de prodiges*.

Mesmer , qui de tous ces *thaumaturges* s'est donné le premier en spectacle , et semble les avoir amenés à sa suite , doit paraître ici le premier.

Voici d'abord sur ce personnage une anecdote qui forme contre lui un violent préjugé.

A la fin de 1784 , ou au commencement de 1785 , le *Journal de Berlin* a qualifié *Mesmer* de *magicien*. Ce Journal ajoute que : « depuis douze ans , il avait perdu » toute sa réputation dans sa patrie , et qu'en » 1775 , l'académie des Sciences de *Berlin* » avait déclaré *absurdes* ses théorèmes. »

On lira ce que nous venons de dire dans

le *Mercuré politique* (1), ou *Journal de Genève*, du 22 janvier 1785, si l'on n'a pas à la main celui de *Berlin*, et ce qui lève tout doute sur ce récit, c'est que dans son *mémoire sur la découverte du magnétisme animal* (page 31.), *Mesmer* lui-même,

(1) *Extrait du Mercuré du 22 janvier 1785 (p. 154.)*,
numéro 4.

» De Francfort, le 9 janvier.

» On vient de dénoncer au public, dans le *Journal de Berlin*, l'estampe qui représente le fameux thau-
» maturge comte Cagliostro, dédiée à feu le comte
» de Milly, et tirée du cabinet de Mme. la marquise
» d'Urfé. Le Journaliste saisit cette occasion pour
» verser le ridicule sur toutes les inepties dont quel-
» ques sociétés d'alchimistes, tâchent d'infatuer l'Eu-
» rope depuis quelques années.

» Il est curieux, sans doute, de savoir ce qu'on
» pense de M. *Mesmer*, et de sa conduite en Alle-
» magne. Le même auteur a consacré un article à
» ce médecin; il dit que l'Allemagne use de repré-
» sailles envers la France qui, après lui avoir envoyé
» tant de charlatans dont on s'était moqué chez eux,
» vient de s'enthousiasmer pour un *magicien* allemand,
» qui, depuis douze ans, avait déjà perdu toute sa
» réputation dans sa patrie. En 1775, l'académie des
» Sciences de *Berlin*, déclara *absurdes* les théorèmes
» de M. *Mesmer*.

dit

dit qu'en 1775, l'académie de Berlin était tombée au sujet du magnétisme, dans différentes erreurs, et que son avis avait été qu'il était dans l'illusion.

On voit qu'en substituant le mot *illusion*, aux termes dont s'est servi l'académie, il adoucit autant qu'il peut, le jugement qu'elle a porté sur sa doctrine déclarée *absurde*.

Mais, quoique cette anecdote fasse réellement contre *Mesmer* une forte présomption, nous ne nous y arrêtons pas; nous avons d'autres moyens de démontrer que ce prétendu docteur, ainsi que le Sr. *St-Gille*, était un vrai démonolâtre ou magicien, et qu'il n'a opéré qu'à l'aide des *Démons*.

En 1784, le roi *Louis XVI*, témoin des impressions diverses et du grand bruit que depuis cinq ans, faisaient dans son royaume les étranges principes, et les cures étonnantes du médecin allemand *Mesmer*, jugea, dans sa sagesse, devoir soumettre à l'examen les uns et les autres.

A cet effet, le 12 mars, même année, le monarque nomma dans la faculté de *Médecine*, et dans l'académie royale des *Sciences*, neuf membres distingués. Dans celle-ci, c'était M M. *Francklin*, *Leroi*, *Bailly*, *Debory* et *Lavoisier*; et dans la

D

faculté de Médecine, MM. *Majault, Sallin, d'Arcet* et *Guillotin*.

D'un autre côté, M. *le baron de Breteuil*, ministre de l'intérieur, donna ordre de la part du roi, à MM. *Poissonnier, Caille, Mauduit, Andry* et *Dejussieu*, de la société royale de Médecine, de se réunir à celle fin de procéder au même examen, et d'en rendre un compte public.

Paris va donc avoir des lumières sûres, touchant la doctrine et les œuvres merveilleuses du fameux médecin *Mesmer*!

Mais le contraire arriva. Rien de moins recevable, rien de plus embrouillé, de plus obscur, on peut même dire, de plus ridicule et de plus burlesque, (nous allons le prouver,) que les explications données par ces quatorze savans, choisis dans tout ce qu'il y avait en France de plus instruit et de plus éclairé sur les objets en question !

D'abord, *les faits* étaient visibles. Il était impossible de les révoquer en doute. Tout *Paris* voyait et connaissait les malades rendus à la santé.

« J'étais à la mort, je suis guéri, » s'écrie l'auteur du *Monde primitif*, M. *Court de Gebelin*, dans une lettre imprimée, adressée à ses souscripteurs le 31 juillet 1783,

et il n'était pas le seul qui dût la guérison à *Mesmer* ; il y en avait mille et mille autres. Ce sont, ajoute-t-il , des personnes « de » tout état , de tout sexe , incapables de » tromper , et dont la plupart tiennent à » des familles très-distinguées. »

» Ce sont des Chevaliers de St.-Louis , » des Commandeurs de Malte , des Colo- » nels de maisons titrées , personnes qui » ne sont faites ni pour se laisser séduire » par un fol enthousiasme , ni pour s'a- » baisser à jouer une vile comédie. »

» J'ai vu , dit M. *de Gebelin* , des gué- » risons vraiment étonnantes ; une épilé- » tique de naissance et parfaitement guérie , » droite comme un jonc , et d'un visage » agréable , qu'on ne dirait pas avoir jamais » été en convulsion ; »

» J'ai vu des personnes obstruées , à l'égard » desquelles avait échoué la médecine or- » dinaire , et qui ont été délivrées de leurs » maux ; »

» D'autres , dans le plus grand marasme , » par un dévoiement de plusieurs années , » parfaitement rétablies en peu de temps , » et acquérir le meilleur estomac ; »

» Un paralytique hors d'état de parler , » et souffrant des douleurs inouïes de tête ,

» qui lui faisaient courir les champs, délivré
 » de cet état effroyable ; »

» Des femmes hors d'état d'accoucher ,
 » qui y sont parvenues par ce traitement ; »

» D'autres qui ont été mises par ce moyen ,
 » en état de soutenir des ponctions dé-
 » clarées leur coup de mort par la médecine
 » ordinaire. »

M. *de Gebelin* cite ensuite nommément d'autres malades, vivans alors, guéris et plein de santé : M. *Duhaussai*, major d'infanterie, et Chevalier de St.-Louis; Mlle. *de Berlancourt*, nièce de M. *Fournier-Michel*, trésorier de France, lequel fit signer la relation du rétablissement de cette Demoiselle, par « M. l'évêque de Beauvais, un
 » médecin, trois chirurgiens, des officiers-
 » municipaux, des chanoines de la ville,
 » et un grand nombre d'officiers aux gardes,
 » qui tous déposent que, de leur connais-
 » sance, Mlle. *Berlancourt* avait été para-
 » lytique de plusieurs de ses membres, tels
 » que la jambe et le bras gauche, la langue
 » et les yeux, et qu'elle est revenue de *Paris*
 » marchant librement, usant de ses bras
 » avec aisance, voyant les objets de près
 » et de loin, parlant avec facilité, » au point que, pour conserver la mémoire de

ce prodige , on fit en faveur de Mlle. de Berlanccourt le distique suivant :

*Infans , cæca , trahens gressum , te Mesmeri , posco
Verba , pedes , oculos ; ambulo , cerno , loquor. (1)*

En juin 1784 , c'est-à-dire , avant la rédaction du *Rapport* de MM. les commissaires royaux , qui ne parut que vers le mois d'août suivant , le Père Gérard , supérieur général de l'ordre de la Charité , écrit de la Rochelle à Paris , à un de ses religieux , que par les procédés de Mesmer ; il a guéri , à l'hôpital , un jeune soldat moribond et désespéré , *en présence de Monsieur le Commandant , comte de la Tour-du-Pin , de l'état major , et de tous les officiers du régiment qui sont venus le remercier.*

» M. le comte , ajoute le Père Gérard ,
» a publié ce miracle dans toute la Province ,
» et cela m'attire tant de malades que je
» suis obligé de m'enfermer. » La lettre du Père Gérard fut imprimée , et nous l'avons sous les yeux.

(1) On pouvait mettre le premier vers de ce distique en moins mauvais latin , comme il suit :

*Capta oculis , pedibus , lingua , te Mesmeri , posco
Verba , etc.*

Dans le même temps, et c'était encore avant la publication du *Rapport*, Mesmer avait fait à Paris une cure éclatante dans la personne d'un enfant de deux ans, abandonné des médecins, et qui était fils d'un M. Kornmann.

Dans le même temps, M. le marquis de Puységur fit imprimer et signa une liste de plus de soixante malades, qu'en moins de six semaines il avait guéris par le *Mesmérisme*, dans sa terre de Buzancy près de Soissons. C'était en juin 1784.

M. Orelut, médecin de Lyon, écrit en même temps à Paris, à M. Mesmer. Il lui envoie le détail imprimé des cures qu'il a opérées à Lyon, et lui nomme entr'autres, dix malades qu'il a guéris par le *Magnétisme*, malades connus dans toute la ville, et appartenans aux plus honnêtes familles.

M. Giraud, autre docteur-médecin de la faculté de Turin, guérit à Paris, par le *magnétisme*, dans un traitement public, rue Coq-Héron, plus de trente malades dont il envoie à Mesmer les noms, avec détail des maladies, dans un compte qu'il lui rend, imprimé et daté du 31 juillet 1784.

Le 16 août, même année, l'auteur du *Journal de Paris* insère dans sa feuille,

n°. 229 , le procès-verbal de la guérison miraculeuse d'une hydropisie , telle qu'il ne s'en était peut-être jamais vue de semblable , opérée par le *magnétisme* , à *Nogent-sur-Seine* , dans le courant de juillet précédent , sur un nommé *Thevenin* ; procès-verbal signé le 29 et le 30 du même mois , par plus de trente personnes de marque , qui en avaient été témoins oculaires , entre lesquelles se trouvent un médecin , deux chirurgiens , le maire , les échevins de *Nogent* , le curé , ses vicaires , le président de l'élection , le subdélégué de l'intendance au même lieu , le procureur du roi , du bailliage , trois MM. de *Boullogne* , de la maison du Conseiller - d'Etat , qui étaient alors à leur château près de *Nogent* , le maréchal de *Duras* , le comte et la comtesse de *Pelet* , le comte et la maréchale de *Belsunce* , et l'évêque de *Nantes*. (1)

Voilà sans doute des *faits* frappans , multipliés , incontestables , *faits* dont le plus grand nombre avait eu lieu à *Paris* , et

(1) Il est inutile de répéter que nous tirons tous ces détails des pièces du temps , imprimées par les auteurs de ces pièces , sous les yeux et du consentement des principaux acteurs.

conséquemment ne pouvait être ignoré d'aucun médecin de cette capitale.

Mais à ces *faits* , qu'ont opposé nos savans physiciens , nos commissaires du roi ? Quelles explications physiques et naturelles ont-ils données de ces prodiges qu'ils avaient sous les yeux , ou de pareils prodiges qu'ils étaient chargés par le monarque d'examiner, et qu'ils ont réellement vus et examinés ?

Qu'on ne nous dise pas, comme l'a dit, au dernier mois de l'an 7 , un Journaliste officiel, le *Moniteur*, qu'ils mirent *beaucoup de négligence à cet examen, et qu'il fut fait d'une manière superficielle* ; on verra par la suite que c'est un *faux*.

Après avoir mis au contraire beaucoup d'importance et d'appareil à examiner, soit des individus guéris par *Deslon* et *Mesmer*, soit sur le *baquet* et autres pièces de la machine que ces deux docteurs employaient aux guérisons, après cinq mois complets d'étude, de travail, de visites, « ils ont conclu » d'une voix unanime, » disent Messieurs ces commissaires, page 77 de leur *Rapport* imprimé, présenté à *Louis XVI*, et con-signé dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, dans ceux de la *faculté de Médecine*, et ceux de la *société royale de Médecine* ;

» Ils ont conclu d'une voix unanime ,
 » sur la question de l'existence et l'utilité
 » du *magnétisme* , que rien ne prouve l'exis-
 » tence du fluide magnétique animal ; que
 » ce *fluide sans existence* , est par consé-
 » quent sans utilité ; que *les violens effets*
 » que l'on observe au traitement public ,
 » appartiennent à l'*attouchement* , à l'*ima-*
 » *gination* mise en action , et à cette *imi-*
 » *tation machinale* qui nous porte malgré
 » nous à répéter ce qui frappe nos sens ; et
 » en même temps , ils se croient obligés
 » d'ajouter , comme une observation impor-
 » tante , que *les attouchemens* , l'action ré-
 » pété de l'*imagination* pour produire des
 » crises , peuvent être *nuisibles* ; que le
 » spectacle de ces crises est également
 » *dangereux* , à cause de cette *imitation*
 » dont la nature semble nous faire une
 » loi. » C'est ainsi qu'ils s'expriment.

» Les pôles , dit M. *Bailli* , dans son
Exposé des expériences qui ont été faites
pour l'examen du magnétisme animal , *Ex-*
posé qu'il a lu en pleine académie , et qu'il
 a imprimé dans les *mémoires académiques* ;

» Les pôles sont *une chimère* qui n'a
 » d'autre objet que d'assimiler le nouveau
 » magnétisme au véritable magnétisme qui

» est un des phénomènes de la nature ; c'est
 » ainsi qu'en avançant dans notre examen,
 » nous voyions disparaître l'une après l'autre,
 » les propriétés attribuées à ce prétendu
 » fluide, et que l'édifice entier posé sur
 » une base idéale, s'écroulait devant nous. »

» Nous avons en même temps prouvé,
 » ajoute-t-il quelques lignes plus bas, *la*
 » *nullité du magnétisme*..... et la suite
 » des expériences que nous avons faites,
 » nous a permis de conclure que *rien ne*
 » *prouve l'existence du fluide magnétique*
 » *animal.* »

D'autre part, MM. les commissaires de
 de la société royale de Médecine, savoir :
 MM. *Poissonnier, Caille, Mauduit et*
Andry, tirent précisément les mêmes con-
 clusions dans leur *Rapport.* (p. 23, 44 et 46.)

M. *Dejussieu* qui a jugé devoir faire
 imprimer à part son rapport, le termine
 en ces termes : (p. 71.) « la théorie du
 » magnétisme ne peut être admise, tant
 » qu'elle ne sera pas développée et étayée
 » de preuves solides. »

M. *Thouret*, docteur régent, dans une
 brochure de 150 pages, dit comme ses con-
 frères, que *l'agent prétendu découvert par*
Mesmer, est un agent imaginaire et sup-

posé, et que le magnétisme naturel et anciennement connu, non plus que le nouveau, n'a produit ni pu produire les guérisons opérées par ce docteur.

Un autre médecin de *la faculté de Paris*, avait adressé en 1783, à un médecin du *collège de Londres*, une *lettre* rendue publique, très-belle et bien écrite, de plus de soixante pages in-8°. dans laquelle il démontre : 1°. que le *magnétisme animal* n'est pas possible; 2°. que, lors même qu'il serait possible, il n'existe pas; 3°. que, lors même qu'il existerait, la pratique en serait imprudente et dangereuse. Ce même médecin dit : (p. 3.) « on a raisonné sur » la possibilité, sur les causes de ces *effets*; » mais on ne s'est pas avisé d'en *nier* formellement l'existence. »

Il est donc certain que l'agent curatif de *Mesmer*, ne fut pas le *magnétisme animal*, puisqu'il *n'existe pas*, d'après les preuves faites et données pendant cinq mois entiers par MM. les commissaires, et d'après les lumières que fournissent en physique, les connaissances les plus ordinaires et les plus simples.

« Ce n'était pas non plus les *attouchemens*, puisqu'ils peuvent être nuisibles au lieu

d'être salutaires, au dire de ces Messieurs.

L'imagination est dangereuse, disent-ils encore, parce qu'elle porte à une *imitation machinale* de mouvemens convulsifs et contre nature. Cependant *les faits* sont constans; on ne peut les nier : *on ne s'est pas avisé d'en nier formellement l'existence*, écrit le médecin de *Paris* à celui du collège de *Londres*.

Quel fut donc cet agent? Certainement il y en eut un, et nous donnons le défi aux plus habiles médecins ou physiciens, de nous en assigner un autre que celui que nous assignons, c'est-à-dire, *la magie et l'opération des Démon*s.

On va croire sans doute qu'après l'arrêt solennel du *Sanhédrin* académique, *Mesmer* et ses ayant cause déconcertés, se condamnèrent à de profondes ténèbres, ou du moins, à un sage silence. Non, ce fut alors au contraire qu'ils firent plus de bruit que jamais. Ils parcoururent *Paris*, recueillirent en très-peu de temps les *certificats* de plus de cent malades guéris, dont la plupart étaient des personnes du plus haut parage; il y avait aussi dans ce nombre, des gens de l'art, des médecins, des chirurgiens, des professeurs de différentes sciences. Ils

formèrent de ces attestations, une *brochure* in-4°. , de 78 pages, en y joignant un petit discours bien fait. Cette *brochure*, ils l'intitulèrent : *Supplément aux Rapports de MM. les commissaires de l'académie, et de la faculté de Médecine, et de la société royale de Médecine*; et avant la fin de 1784, cette réplique curieuse sortit des presses de *Gueffier*, l'un des *miraculés* de *Mesmer*.

On voit dans cette pièce qu'ils ne se croient nullement battus, et en effet ils ne l'étaient pas. Ils n'accusent pas les commissaires, ainsi que leur reproche *le Journal* dont nous venons de parler, de n'avoir pas vu; mais d'avoir mal vu, ou plutôt de n'avoir pas voulu voir, de n'avoir nullement pris en considération, *les faits* dont ils avaient été témoins, de n'en avoir tenu aucun compte. Ils réfutent et persifflent avec raison, les explications ridicules et insignifiantes qu'ils en avaient données, et ces *certificats* de cent onze malades qu'ils partagent en quatre classes, 1°. les enfans; 2°. Ceux qui ont été guéris sans avoir éprouvé aucun effet sensible du *magnétisme*; 3°. Ceux qui en ont éprouvé; 4°. Ceux à grandes crises ou convulsions: ces *certificats*, ils en ont déposé les originaux chez M°. *Duclos-du-Fresnois*,

notaire, rue *Vivienne*, avec les adresses des signataires.

» *Le Rapport* de M M. les commissaires,
 » dit Mme. la présidente de *Bonneuil*, à
 » force de nous donner de *l'imagination*,
 » paraît presque vouloir nous envoyer aux
 » petites maisons Voici
 » le mien que je ne croyais pas être dans le
 » cas de donner au public. Une humeur
 » laiteuse m'a fait éprouver depuis près de
 » huit ans, etc.. etc.. etc....; un chagrin
 » violent acheva, en 1779, de me déranger
 » la santé, etc. »

Ici Mme. *de Bonneuil* détaille les suites de sa maladie, qui toutes étaient du plus mauvais augure. Ce détail occupe vingt lignes, et elle ajoute :

» C'est d'après cela que je me suis dé-
 » terminée, le 22 mars, à aller chez M.
 » *Deslon*. Dès les premiers traitemens, j'ai
 » eu des crises..... Ces crises n'ont pas
 » toujours été avantageuses Mais
 » souvent elles m'ont procuré plusieurs jours
 » de suite, des sueurs faciles et bienfaisantes,
 » et des expectorations dont il m'est ré-
 » sulté un bien-être qui m'était inconnu
 » depuis long-temps. C'est particulièrement
 » l'état où je me trouve depuis près d'un

» mois, et qui, d'après les exemples que
 » j'ai sous les yeux, me donne les plus
 » grandes espérances.

» Je ne crois pas qu'on trouve dans ce
 » récit, continue Mme. de Bonneuil, beau-
 » coup d'effets qu'on puisse attribuer à
 » *l'imagination*. Je dois observer qu'ils
 » me sont arrivés sans *attouchement*. A
 » l'égard de *l'imitation*, MM. les com-
 » missaires seraient les premiers qui nous
 » eussent trouvé de la ressemblance avec
 » l'animal qui possède ce talent. Au moins,
 » ce n'est pas le mien; car les crises de
 » mes voisins, quand elles sont un peu
 » vives, arrêtent souvent la mienne. Ainsi
 » le résultat de MM. *imagination, attou-*
 » *chement, imitation*, se trouve en dé-
 » faut à mon égard. » Signé. (p. 71 du
Supplément.)

Mme. la comtesse *de la Blache*, dans
 son certificat de guérison d'une maladie
 longue et sérieuse, certificat daté de Paris,
 le 15 septembre 1784 (p. 69.), répand
 avec la même finesse le sel de la plaisan-
 terie, sur MM. les commissaires, sur leurs
Rapports et leurs prétendues explications.

» C'est à cette époque, août 1782, dit
 » cette Dame, que pour dernière ressource,

» je me suis mise entre les mains de M.
 » *Deslon*, bien plus par complaisance, que
 » poussée par aucun espoir, et j'étais de
 » la plus parfaite incrédulité au *magné-*
 » *tisme animal*; mais heureusement douée
 » sans doute d'une *imagination* vive et
 » facile à exalter, malgré l'affaiblissement
 » qu'aurait dû produire sur moi une aussi
 » longue maladie, dès la première visite
 » de M. *Deslon*, je tombai en crise, sans
 » avoir eu ni l'appareil du *baquet*, ni au-
 » cune convulsion pour modèle, étant toute
 » seule de malade, et tristement dans mon
 » lit. »

» Mon *imagination*, ajoute trois lignes
 » après M^{me}. *de la Blache*, s'est cons-
 » tamment soutenue sans ces secours pen-
 » dant quinze mois, et je lui ai due au
 » bout de six, etc. etc..... Mais je ne
 » sais par quelle fatalité, au mois de mars
 » dernier, mon *imagination* perdit son
 » ressort..... et ce qu'il y a de plus affreux,
 » c'est que l'absence de mon *imagination*,
 » pensa me coûter la vie. M. *Deslon* me
 » répétait pour me tranquilliser, qu'une
 » crise me sortirait de cet horrible état;
 » mais rien ne put me tirer de cet af-
 » faissement, et ce ne fut qu'au bout de trois
 mois

» mois de l'état le plus cruel , que je rap-
 » pelai à mon secours avec quelque succès
 » ma bienfaisante *imagination*. Les crises
 » revinrent.....; le mieux a augmenté tous
 » les jours.....; je jouis d'un bien-être que
 » je n'avais pas éprouvé depuis huit ans....,
 » et je me félicite d'avoir eu une *imagi-*
 » *nation* assez heureuse et assez vive pour
 » fondre trois squirres ; j'espère lui devoir
 » bientôt ma guérison parfaite. Il est bon
 » d'ajouter que , depuis que je suis soumise
 » au traitement magnétique , je n'ai jamais
 » pris de crème de tartre , ni la plus légère
 » drogue. » Signé.

M. *de Marignan* prend le même ton
 pour répondre à MM. les commissaires.
 Après une description très-intéressante d'une
 longue maladie et de sa guérison , ce Mon-
 sieur dit : « il y a deux mois que je suis au
 » traitement , et il y a six semaines que je
 » ne sens aucune espèce d'incommodité. Je
 » bois , je mange , ou du moins je crois
 » manger et boire , comme je crois que je
 » dors. Je marche lestement , je monte mes
 » trois étages , en enjambant les marches de
 » l'escalier deux à deux ; je les descends de
 » même , et j'ai soixante-deux ans.
 » Si c'est à l'illusion que je dois la santé

» dont je crois jouir, je supplie humblement
 » les savans qui voient si clair, de ne la
 » pas détruire. Qu'ils illuminent l'univers,
 » qu'ils me laissent mon erreur, et qu'ils
 » permettent à ma simplicité, à ma faiblesse
 » et à mon ignorance, de faire usage d'un
 » *agent invisible et qui n'existe pas, mais*
 » *qui me guérit!* Car j'espère encore, et je
 » me flatte que quelque jour mon *imagi-*
 » *nation* se montera au point de me prouver
 » clairement que je suis jeune : il ne me
 » manque que cela, c'est une bagatelle ;
 » elle m'a déjà prouvé que je me porte bien,
 » et c'est beaucoup. » *A Paris, le 30 août*
 1784. Signé. (page 30 du *Supplément.*)

Mine. la marquise *de Grasse* use d'un
 ton plus grave pour attester l'existence de
 l'*agent mesmérique*. Voici son témoignage
 en entier (p. 68.) :

» Le seul desir de rendre hommage à
 » la vérité, m'engage à certifier l'existence
 » du *magnétisme*. J'éprouve une diminution
 » si visible et si réelle dans mes maux,
 » qu'il n'est pas permis de douter de la
 » cause qui l'a opérée ; j'ai fait, pendant
 » quinze mois, différens remèdes pour fondre
 » des glandes au sein, qui me causaient
 » beaucoup d'inquiétudes : les uns m'ont

» nui, et les autres n'ont eu que des effets
 » très-lents. Le *magnétisme*, dans cinq
 » mois d'un traitement suivi avec peu d'exac-
 » titude, a fait diminuer de moitié mon
 » incommodité. J'ai eu des crises dont je
 » n'ai ressenti que de bons effets ; j'ai
 » même engraisé dans le moment où elles
 » étaient les plus fortes : il serait difficile
 » de me prouver que je ne les ai dues qu'à
 » mon *imagination*. Je puis certifier qu'il
 » existe un agent que j'ai parfaitement
 » senti, et je serai toujours prête à signer
 » cette vérité. A *Paris*, ce 8 septembre
 » 1784. » Signé.

M. *Pinorel*, médecin, après avoir décrit
 sa maladie, dit à la fin de son certificat,
 (page 56.) : « ma juste reconnaissance pour
 » M. *Deslon*, notre maître, M. *Delafisse*,
 » (autre médecin qui l'avait magnétisé,) et
 » tous ces Messieurs, sera éternelle. Je ne
 » cesserai de publier avec autant de courage
 » que de vérité, que je dois la vie à leurs
 » généreux soins et au *magnétisme animal*.
 » A *Paris*, ce 9 juin 1784. » Signé.

Deux autres médecins, deux chirurgiens,
 un membre du collège de pharmacie, attestent
 comme M. *Pinorel*, leur guérison person-
 nelle. Les deux premiers sont MM. *Houry*

et *Thomas Magnines* ; signés, septembre 1784 (page 33 du *Supplément.*) : les deux suivans , dont l'un était maître en chirurgie , nommé *Michaud* , et l'autre *Durand* , chirurgien-oculiste du duc d'Orléans , ont signé et daté du 28 août 1784. (page 67.)

M. *Patillon* , docteur en médecine de la faculté de *Besançon* , rend compte de trois cures étonnantes qu'il a opérées par le *magnétisme* ; ensuite il dit : « d'après des » exemples aussi frappans, l'on ne peut, sans » manquer de bonne foi, nier l'existence du » *magnétisme*. Si quelqu'un doutait des » faits que j'avance, il peut s'adresser à moi, » je lui ferai voir les malades, et il sera » convaincu par ses yeux. A Paris, 25 septembre 1784. » Signé. (p. 32.)

M. *Robert* , professeur à l'école royale militaire, après avoir été magnétisé par M. *Dejussieu* , déclare que *nier l'existence du magnétisme animal, et attribuer les effets qu'il produit à l'imagination, serait pour lui mettre son imagination à la place de ses sens et de ses sensations.* « Alors, » ajoute-t-il, l'existence même est problématique, et le doute devient la mesure de tout. A l'hôtel de l'école royale militaire, « 1^{er}. septembre 1784. » Signé. (p. 55.)

Le célèbre avocat *Gerbier*, à la même date, certifie qu'ayant été empoisonné en 1772, et épuisé par trente-cinq années du travail le plus pénible, il a été guéri par le magnétisme au traitement de *M. Deslon*. « C'est d'après ces différens effets, » dit-il, qu'il s'est cru fondé à croire à la » réalité et à l'utilité de cet agent. Il lui doit, » etc., etc., etc.....Voilà la vérité qu'il » atteste à l'acquit de sa conscience, et pour » le bien de ses concitoyens. » (page 54.)

Quel agent, en effet, et combien est merveilleux un agent de cette espèce; un fluide invisible, impalpable, qui échappe à tous les sens; car, suivant *Mesmer* et ses sectateurs, suivant ses examinateurs (p. 11 du *Rapport*), tel est le fluide mis en action par le *magnétisme animal*; quel agent, disons-nous, qu'un fluide de cette espèce! Quelle stupeur ne devait-il pas porter dans l'ame des spectateurs! Qu'est-ce que cet agent?

Mais ce n'est pas tout : non-seulement ce fluide dissipe toutes les humeurs nuisibles au corps de l'homme, non-seulement il rétablit l'équilibre dans celles qui sont nécessaires à sa santé, à sa vie; voici bien d'autres prodiges : il remet dans leur premier état des membres brûlés, des bras cassés!

« Je certifie , dit , le 28 septembre 1784 ,
 » *Mme. la vicomtesse d'Allard* (page 19 du
 » *Supplément.*), avoir mené chez M. *Deslon*
 » un enfant de vingt-six mois , dont le bras
 » avait été brûlé jusqu'au coude , et la peau
 » entièrement enlevée , et qui a été par-
 » faitement guéri en neuf jours , sans avoir
 » mis aucune drogue sur son bras , et sans
 » qu'il soit resté de marque. Il y avait vingt-
 » quatre heures que cet enfant était brûlé ,
 » lorsque l'on commença son traitement ,
 » ce qui avait donné au mal le temps de
 » faire tout son progrès. » Signé. (p. 19.)

Jean Gastal , garçon de cuisine , » dé-
 » clare qu'un jour de fête , ayant un paquet
 » de fusées dans la poche de son tablier ,
 » une étincelle y pénètre et enflamme les
 » fusées. Il les serre entre ses cuisses pour
 » étouffer le feu. L'explosion n'en fut que
 » plus forte ; il eut les deux cuisses en-
 » dommagées , ainsi que le bas du ventre.
 » M. *Deslon* qui assistait à la fête , accourt
 » aussitôt , et lui magnétise les cuisses ; il ne
 » ressentit aucune douleur , et dès le lende-
 » main il put enlever la peau qui avait formé
 » une croûte , comme si elle eût été de
 » quinze jours , sans la moindre cuisson.
 » Le 20 septembre 1784. » Signé. (p. 43).

» Il est certifié par le mari de Madame
 » *Lallemant*, qu'elle a eu le bras cassé
 » en mars 1784; qu'elle a été pansée par
 » plusieurs médecins et chirurgiens, tant
 » en province qu'à *Paris*, sans avoir reçu
 » beaucoup de soulagement, et que depuis
 » qu'elle va au traitement, elle se sent bien
 » soulagée. Le 21 août, même année.» Signé.
 (page 39.)

M. le prince *de Beaufremont* rend le même témoignage de l'*agent mesmérique*, au sujet du dérangement total de sa santé, et spécialement *d'une entorse* considérable, de laquelle il certifie qu'il fut guéri le lendemain de l'accident, en une demi-heure.
 « Voilà, dit ce prince, l'exacte vérité des
 » sensations que j'ai éprouvées, et dont
 » je ne cherche pas à approfondir la cause.
 » Je puis assurer que depuis que je suis
 » le traitement de M. *Deslon*, je ne me
 » suis jamais porté plus parfaitement. A
 » *Paris*, ce 26 août. » Signé. (page 46 du
Supplément.)

Sans doute le lecteur est dans le plus grand étonnement à la vue de l'efficacité de cet agent, qui, au dire de MM. les commissaires, *est nul*. Mais peut-être qu'en effet, ces Messieurs n'ont rien vu de toutes

ces merveilles ; peut-être qu'ils les ont ignorées !

Cette observation fût-elle vraie, elle ne détruirait pas *les faits*, et pour peu qu'on veuille y réfléchir, on ne nous fera pas cette objection. Il est déjà suffisamment prouvé qu'il était impossible que les médecins, les académiciens de *Paris* ignorassent des guérisons sans nombre, opérées dans cette capitale avec le plus grand éclat, durant six ans, à dater du commencement de 1778, époque de l'arrivée de *Mesmer* à *Paris*, au mois de mars 1784, temps auquel le roi donna ordre à l'académie d'examiner les miracles de ce docteur.

Mais nous ne nous contentons pas de cette preuve. Nous allons démontrer par les propres paroles, par les aveux formels des savans commissaires, qu'ils ont parfaitement vu, qu'ils ont très-clairement connu et les prodigieuses opérations de *Mesmer*, et que *ces opérations*, ainsi que l'*agent* qu'il emploie, *n'étaient pas naturels*.

Rien n'est plus étonnant, disent MM. de l'académie royale (pages 4 et 8 de leur *Rapport.*), *après s'être transportés d'abord ensemble, puis chacun d'eux séparément,*

au traitement, rien n'est plus étonnant que le spectacle dont on est témoin :

» Quand on ne l'a point vu, on ne peut
 » s'en faire une idée, et en le voyant, on
 » est également surpris. Tous sont
 » soumis à celui qui magnétise; ils ont beau
 » être dans un assoupissement apparent : sa
 » voix, un regard, un signe les en retire.
 » On ne peut s'empêcher de reconnaître
 » à ces effets constans..... »

Ces effets constans, ce sont les effets tenans du prodige, dont ils font l'exposé depuis la page 4 jusqu'à la page 8.

« On ne peut s'empêcher de reconnaître
 » à ces effets constans, *une grande puis-*
 » *sance* qui agite les malades, les maîtrise,
 » et dont celui qui magnétise semble être
 » le dépositaire. »

Nous demandons ici avec ingénuité, mais qu'on nous réponde avec la même ingénuité, qu'on mette dans la réponse et vraisemblance et clarté : *qu'est-ce que cette grande puissance ?*

MM. les commissaires de *la société royale de Médecine*, les ont vu aussi ces *effets constans* et cette *grande puissance* : ils l'avouent franchement, mais avec cette franchise que ne montrent pas MM. les com-

missaires de l'académie royale des Sciences, qui se perdent dans des explications fausses et forcées ; ils disent nettement *qu'ils n'en tiennent aucun compte*, qu'ils ne prétendent pas les expliquer. Excellente méthode sans doute, pour éclairer le roi, le public, et remplir leur mission, ou si on l'aime mieux, leur commission !

» Nous observerons, dit le *Rapport* de ces
 » Messieurs (p. 24.), que dans l'examen
 » des *faits*, nous ne nous sommes attachés
 » qu'à ceux qui sont ordinaires.
 « Nous avons *négligé* ceux qui sont *mer-*
 » *veilleux*, tels que le renouvellement des
 » mouvemens convulsifs par la direction
 » du doigt à travers un mur. »

Ce *fait* est véritablement fort extraordinaire ; mais tant extraordinaire soit-il, ces Messieurs l'ont vu ;

» Et les sensations éprouvées à l'*approche*
 » *d'un arbre ou d'un terrain que l'on avait*
 » *auparavant magnétisés.* » Autre *fait* très-
 extraordinaire, mais vu encore par ces
 Messieurs.

Ils disent de plus (p. 25.), et voici qui est clair :

» Nous avons cru ne pas devoir fixer
 » notre attention sur des cas insolites qui

» paraissent *contredire toutes les lois de*
 » *la physique*, parce que ces cas sont tou-
 » jours le résultat de causes compliquées,
 » variables, *cachées, inextricables*, et que
 » par conséquent, il n'y a rien à conclure
 » de ces *faits*. »

Ne rien conclure de ces *faits*, parce qu'ils *contredisent toutes les lois de la physique*, voilà certes de belles conséquences; parce que les causes en sont *cachées*, nous avouons qu'elles sont *très - cachées*, parce qu'elles sont *inextricables*! C'est *inexplicables* qu'il fallait dire : le mot était naturel, il coulait de la plume; mais pour des membres d'académie royale, de société royale, et dans le dix-huitième siècle, et sous *Louis XVI*, pouvait-il, devait-il y avoir rien *d'inexplicable*? C'eût été une honte. Cependant, ils n'ont rien expliqué; mais nous laissons les réflexions aux lecteurs sans passion et instruits de ce que *le diable* sait et peut faire, et grâces éternelles au ciel en soient rendues, il en est encore quelques-uns de cette trempe.

Le *Rapport* de M. *Dejussieu* prouve plus évidemment encore, si cela se peut, que Messieurs ont vu, qu'en même temps ils n'ont pas voulu voir, et se sont aveuglés

de propos délibéré. Pourquoi se sont-ils aveuglés? Qu'est-ce qui leur a lié la langue? C'est ce qui se développera suffisamment dans le courant de cet écrit.

M. *Dejussieu* range les *faits* en quatre classes : *faits généraux*, *faits positifs*, *faits négatifs*, *faits indépendans de l'imagination*. En voici un qu'il met dans cette dernière classe :

» Placé, dit à la page 28 de son *Rapport*, cet académicien célèbre et digne de sa célébrité, « placé d'un côté du baquet, » vis-à-vis une femme dont l'aveuglement » occasionné par deux taies fort épaisses, » avait été, un mois auparavant, constaté » par les commissaires , je » dirigeai à la distance de six pieds, une » baguette sur son estomac » Au bout de trois minutes, elle parut in- » quiète, agitée; elle assura que quelqu'un » placé derrière ou à côté d'elle, la ma- » gnétisait, quoique j'eusse pris auparavant » la précaution d'éloigner tous ceux qui » auraient pu rendre l'expérience douteuse.»

(p. 29.) « Quinze minutes après, sai- » sissant les mêmes circonstances, je renou- » velai l'épreuve qui offrit exactement le » même résultat. Toutes les précautions pos-

» sibles en pareil lieu, n'avaient point été
 » négligées ; j'étais assuré que la malade
 » n'avait retiré d'autre avantage de son trai-
 » tement, que *d'entrevoir confusément cer-*
 » *tains objets à trois ou quatre pouces de*
 » *distance.* »

C'était déjà quelque chose pour un pareil agent, savoir *une baguette* magnétique ou magnétisée tant qu'on voudra, *dirigée sur l'estomac, à la distance d'une toise.* Pourquoi M. *Dejussieu* ne continua-t-il pas ce traitement dont les commencemens étaient si heureux ? Fût-il au reste continué dans les jours suivans ; le fût-il par lui, ou par un tiers ; ne le fût-il pas ? C'est sur quoi ne s'explique pas M. *Dejussieu*. Seulement, il ajoute (même page.) : « l'heure avancée » ne me permit pas de faire une troisième » épreuve qui aurait peut-être *augmenté* » *la conviction.* »

Il y aurait beaucoup à conclure de ce texte du savant académicien : d'abord *la conviction* était donc commencée ; et pourquoi ne l'avoir pas faite cette troisième épreuve *qui aurait peut-être augmenté la conviction ?* Pourquoi n'en avoir pas fait une quatrième, une cinquième, en y employant, s'il le fallait,

un des jours suivans? Le lecteur va croire qu'on n'a pas voulu *augmenter la conviction*.

M. *Dejussieu*, à l'exemple de ses collègues, n'a rien conclu de certains autres *faits* qu'il appelle *faits généraux*, tel que celui-ci, exposé page 12 de son *Rapport* :

» Un jeune homme fréquemment en crise
 » devenait alors muet, parcourait la salle,
 » touchait souvent les malades ; son contact
 » régulier opérant quelquefois des crises
 » qu'il conduisait à leur terme, sans souffrir
 » de concurrence ; revenu à son état naturel,
 » il parlait, ne se souvenait point
 » du passé, et ne savait plus magnétiser.
 » Je n'ai rien conclu de ce fait, ajoute-t-il,
 » répété plusieurs fois sous mes yeux. »

Que M. *Dejussieu* n'ait rien conclu de ce fait, à la bonne heure : nous voulons avec lui le regarder comme indifférent ; mais qu'il n'ait rien conclu, ou rien voulu conclure des *faits* qu'il appelle *indépendans de l'imagination*, tel que celui de la femme ci-dessus, que lui-même a mis dans cette classe, c'est autre chose ; ce procédé n'est pas indifférent, et la partialité, l'aveuglement volontaire sont ici trop marqués.

Cet ordre de faits mérite attention, avait-il dit très-sensément (page 27.) : « un seul fait

» positif qui démontrerait évidemment l'exis-
 » tence d'un agent extérieur, détruirait
 » tous les *faits négatifs* qui constatent seule-
 » ment sa non-action, et balancerait ceux
 » qui assignent tout à l'*imagination*. » C'est
 ainsi qu'il s'exprime. Il place tout de suite
 au rang de ces *faits positifs* celui de cette
 femme dont la cécité avait été constatée
un mois auparavant par les commissaires,
 dont plusieurs étaient notoirement d'habiles
 médecins ; il commence lui-même la guéri-
 son, après avoir pris toutes les précautions
possibles en pareil cas (p. 28.), et éloigné
 tout ce qui pouvait rendre l'expérience
douteuse ; il dit (p. 29.) : « je ne pouvais
 » me méfier ni des malades occupés de
 » tout autre objet, ni des médecins nou-
 » vellement admis à suivre le traitement,
 » et qui cherchaient seulement à voir des
 » effets. Un des chefs de la salle était pré-
 » sent, mais toujours à côté de moi, gar-
 » dant le silence, et me laissant opérer à
 » mon gré. »

Puis après de si belles mesures, après un
 commencement si frappant de guérison,
 M. *Dejussieu* laisse la partie ; il dit (page
 29.) : « l'heure avancée ne me permet pas
 » de faire une troisième épreuve qui aurait

» peut-être augmenté la conviction. » N'est-ce pas là un subterfuge visible et peu adroit ? On conviendra du moins que procéder ainsi, c'était s'arrêter en beau chemin.

Au reste, il y a tout lieu de croire que l'*agent extérieur* que n'a pas voulu continuer de voir M. *Dejussieu*, après l'avoir vu d'abord dans la guérison de la femme aveugle, et duquel il dit très-sérieusement (p. 27.) que, *si l'existence en était bien prouvée, elle détruirait tous les faits négatifs qui constatent seulement la non-action du magnétisme animal, et balancerait au moins l'opinion de ceux qui en assignent les effets à l'imagination* ; il y a lieu de croire, on peut même dire, il est certain que cet agent a existé pour cette femme, et qu'il a complété sa guérison.

On lit (page 62 du *Supplément, etc.*) un certificat signé, daté du mois de septembre 1784, par lequel une Dame *Armand*, sage-femme, » déclare qu'elle a été privée tout-à-fait de la vue, qu'elle a été admise » au traitement le 15 juillet précédent..... » que le premier août, elle a commencé à » pouvoir supporter le jour ; le 3, elle a » distingué les gros objets. Depuis ce temps, » elle a été de mieux en mieux : elle lit » maintenant

» maintenant et écrit sans beaucoup de fatigue. » Et ces époques de juillet, août, septembre 1784, sont précisément celles où M. *Dejussieu*, en sa qualité de commissaire-examineur, suivait les expériences, fréquentait les salles de traitement, et travaillait à son *Rapport* qu'il a fini le 12 septembre 1784. Il pouvait donc, sans détour, attester qu'il avait vu dans le mesmérisme *cet agent extérieur* dont il avait tant désiré d'assurer l'existence ; qu'il l'avait vu *guérir une cécité absolue, bien constatée* par ses confrères, guérison qu'il était impossible, selon lui, d'attribuer à l'*imagination*. C'était donc là un des miracles, ou pour parler exactement, c'était là un des *faits* opérés par *Mesmer*, contre toutes les loix de la physique et de la nature, puisque le *mesmérisme*, le *mag-nétisme ne sont rien*, ne peuvent produire aucun bon effet ; et par une conséquence irrécusable, c'était une œuvre des *Démons*, n'étant une œuvre ni de Dieu, ni de ses Saints,

Quelques lecteurs pourront s'amuser ; d'autres lecteurs, penseurs plus sérieux, ne trouveront peut-être pas qu'il y ait tant à rire de la différence qui existe, et du contraste que nous allons présenter ici, entre MM.

F

nos philosophes du dix-huitième siècle , et ceux du dix-septième.

Vers la fin du siècle dernier , le savant Père *Lebrun* , de l'Oratoire , annonça en Provence , où il professait alors la physique , qu'il se proposait de publier un *Traité du discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas*.

Plusieurs années après , il remplit sa promesse au delà de ce qu'elle exigeait , et en 1702 , le public reçut son *Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples et embarrassé les savans , avec la méthode et les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas ; in-12 , à Rouen , chez la veuve Béhourt*.

L'ouvrage fut présenté à l'académie royale des Sciences , et cette illustre compagnie chargea MM. *de Fontenelle , Duhamel , Gallois , Dodart , de la Hire* , et le Père *Mallebranche* , de l'examiner et d'en rendre compte.

Or , voyez , siècle qui court , et jugez laquelle des deux philosophies , l'ancienne ou la moderne , vous semble la meilleure ;

et auxquels philosophes, ou de ceux qui sont vos contemporains, ou de ceux qui vous ont précédé de cent ans, vous voulez donner la préférence.

Le 17 décembre 1701, les six académiciens royaux portèrent leur *jugement* que vous trouverez imprimé à la tête du livre; et ces académiciens, remarquez le bien, qui n'avaient connu *les faits* que d'après le Père *Lebrun*, sur les exposés qu'il en avait donnés dans son ouvrage, ayant vu lui-même les plus frappans de *ces faits*, accompagné de bons témoins; ces académiciens reconnaissent que *ces faits*, à en supposer la vérité, *doivent avoir des causes qui ne peuvent être rapportées à la physique*, et conséquemment que *ces faits* ne sont pas naturels. Ils reconnaissent donc que *certaines faits* ont quelquefois de pareils causes; ils font profession de le croire, ils en donnent leur déclaration, ils la rendent publique; c'est M. *de Fontenelle* (1), en

(1) En vain dirait-on, à la vue du nom de M. *de Fontenelle*: » M. de Fontenelle a bien prouvé en » mettant au jour son histoire des Oracles, qu'il ne » croyait pas à la *magie*. » Vous vous trompez lecteur; à l'ouverture du livre, vous lirez ces paroles

sa qualité de secrétaire, qui la signe en leur nom, et atteste expressément qu'ils ont lu l'ouvrage chacun en particulier. Ils ne s'avisent pas de dire que *de ces faits il n'y a rien à conclure*, et ne se mettent pas l'esprit à la torture pour attribuer à *l'attouchement, à l'imagination, à l'imitation, des faits qui contredisent toutes les loix de la physique.*

Ils insèrent, il est vrai, dans leur jugement, cette clause très-sage; savoir : que les pratiques combattues par le Père *Lebrun*, *si elles ne sont pas de pures impostures des hommes*, devaient avoir des causes qui ne peuvent être rapportées à la physique; mais cette clause, eût-elle été applicable aux prodiges cités par le Père *Lebrun*, elle ne l'est pas aux prodiges opérés par *Mesmer*. Son imposture n'étant pas cachée, n'était pas une imposture : elle était toute entière dans son appareil, son baquet, ses verges de fer, ses chaînettes, etc. . . . ; et ces moyens ne pouvaient évidemment opérer les pro-

de M. de *Fontenelle*; elles sont décisives : *Il est indubitable que le démon se mêle de la magie.* C'est que M. de *Fontenelle* n'était un philosophe que du dix-septième siècle.

diges que *Mesmer* opérait. Ces prodiges devaient avoir des causes qui ne peuvent être rapportées à la physique. C'est ce qu'il fallait déclarer.

Nous vous le répétons donc, siècle qui court, jugez entre les philosophes vos contemporains, et les philosophes leurs prédécesseurs de cent ans, et voyez desquels vous aimeriez mieux recevoir des leçons et des lumières.

Il n'est pas un siècle, soit passé, soit à venir, qui ne se décidât promptement pour les philosophes du dix-septième, si on lui mettait sous les yeux ce qu'écrivit Monsieur *Dodart* pour manifester son sentiment particulier touchant l'*Histoire critique*, etc. par le Père *Lebrun*. Ce Père n'a pas manqué, dans sa préface, d'ajouter ce morceau au jugement de MM. les académiciens; et l'on va voir par le court extrait que nous en donnons, que le sentiment de M. *Dodart* est d'un vrai philosophe, et l'honneur autant que l'auteur sur lequel il l'a prononcé.

» J'ai lu avec beaucoup de satisfaction,
 » dit cet académicien. . . . Comme il y a
 » dans ce livre des faits qu'on ne saurait
 » contester, mais dont on ne saurait aussi
 » trouver des causes physiques et naturelles,
 » quoiqu'en puissent dire quelques physi-

» ciens, d'ailleurs considérables, l'auteur
 » s'est avisé d'un expédient très-sensé.....
 » non en cherchant dans des causes phy-
 » siques l'explication des faits inexplicables
 » par ces causes. , mais en
 » donnant occasion à toutes les personnes
 » équitables de reconnaître sensiblement
 » d'autres causes que les naturelles, et d'au-
 » tres prodiges que les miracles.
 » Le dénouement de semblables histoires,
 » autant que la physique et la théologie
 » peuvent y contribuer, sera toujours pour
 » les physiciens de dire, *si le fait est*
 » *vrai, il est surnaturel*; ce qui arrive
 » plus souvent que ne pensent les prétendus
 » esprits forts, et beaucoup plus rarement
 » que ne pensent les peuples et la foule
 » des ignorans. Après cela, il appartient aux
 » théologiens de dire : *si le fait est vrai,*
 » *il est miraculeux, et vient du bon prin-*
 » *cipe; ou il est superstitieux, et vient*
 » *immédiatement du mauvais principe.*
 » Heureusement pour ce livre, l'auteur est
 » également philosophe et théologien. *Signé*
 » *DODART.* »

Si M. *Dodart*, au reste, rend justice au
 Père *Lebrun*, celui-ci ne s'est pas montré
 peu reconnaissant; en annonçant le senti-

ment de M. Dodart sur son ouvrage, il dit : « c'est un savant distingué par une » érudition, une justesse d'esprit, et une » probité connue à la cour, à la ville, » etc. »

En commençant l'article de *Mesmer*, nous avons qualifié de burlesques, ridicules, insignifiantes, les explications données par les médecins de *Paris*, qui avaient été témoins des cures prodigieuses, produites par ce docteur, et l'on a vu que ces épithètes étaient méritées. Nous ne pouvons nous empêcher, en finissant cet article, de démontrer que ces explications prétendues méritent d'autres épithètes plus piquantes encore, dont nous abandonnons au lecteur la dénomination.

Voici ce qu'on lit dans la *lettre d'un médecin de la faculté de Paris, à un médecin du collège de Londres*, lettre dont nous avons parlé plus haut. L'auteur de cette pièce, après avoir formellement avoué (page 45), qu'il était impossible de contester la réalité des guérisons opérées par *Mesmer*, lesquelles guérisons il appelle des miracles, il en attribue la cause, ainsi que ses confrères, à *l'imagination*. Il fait un grand raisonnement pour prouver l'influence de

cet agent sur le corps ; il 'dit qu'il se propose de composer *sur cette matière un ouvrage absolument neuf*. Puis il ajoute , faites attention , lecteur ; il ajoute : » je » prouverai , jusqu'à l'évidence , qu'on peut » *employer l'imagination comme acide ou* » *comme alkali* , suivant les diverses cir- » constances des maladies qu'on est dans » le cas de traiter. En attendant , je dois dire » ici que j'en ai obtenu de très-bons effets , » en la prescrivant *comme eau de poulet* » *ou eau minérale* , dans les paralysies opi- » niâtres et les maladies nerveuses. »

Nous convenons bonnement que nous ne savons s'il faut en croire nos yeux , ou , si ces lignes qui se lisent à la page 47 de cette lettre , très-bien faite d'ailleurs , sont écrites en une langue qui nous est inconnue , si elles résultent de quelque erreur ou méprise de l'imprimeur ou du prote ; elles prouveront du moins à quiconque pourra croire qu'elles sont de l'auteur de la *lettre* , jusqu'à quel point de vertige et de délire , en viennent les meilleures têtes , quand elles rejettent les lumières présentées par la raison , l'expérience des siècles et la religion , qui apprennent à tous les hommes que *tout fait évidemment contraire aux loix de la nature* ,

comme les guérisons opérées par Mesmer, ne doit être attribué qu'à Dieu ou aux Démons.

Ce médecin ne s'était cependant pas dissimulé toute la force des raisons qu'on peut opposer à son hétéroclite opinion. » Oh !
 » comment croire , dit-il , aux pages déjà
 » citées , qu'avec *le simple secours de l'ima-*
 » *gination* , on puisse guérir des obstructions ,
 » des rhumatismes , des paralysies , rétablir
 » un estomac délabré , dissoudre des glandes
 » squirreuses , donner la faculté de voir ,
 » d'entendre , de toucher , etc. . ; car M.
 » *Mesmer* , opère tous ces miracles (1).....
 » Beaucoup de personnes , je le sens bien ,
 » auront de la peine à croire qu'on puisse
 » vaincre une maladie chronique , c'est-à-
 » dire , fondre des obstructions anciennes ,
 » épurer des humeurs dépravées , fortifier
 » des organes affaiblis , *par le simple se-*
 » *ours de l'imagination* ; ils demanderont
 » si l'on a jamais vu une seule colique
 » apaisée , une fièvre éphémère dissipée
 » par ce singulier remède. . . . »

(1) Que le lecteur remarque cet aveu d'un des premiers médecins de *Paris* , et du plus habile peut-être qu'il y eût alors !

C'est ce que dit formellement *le médecin de la faculté de Paris*, et ces objections, sans doute, sont raisonnables et sans réplique; mais quand l'aveuglement est volontaire, sous la main juste de Dieu, il devient nécessaire : « ils n'ont pas reçu la vérité; ils » ne l'ont pas aimée, c'est pourquoi Dieu « leur enverra l'esprit d'erreur; ils croiront » au mensonge. » *Caritatem veritatis non receperunt. . . . ideo mittet illis Deus operationem erroris ut credant mendacio.* (2 thess. 2. 10.) C'est la peine qu'ont subie; par un juste jugement de Dieu, les aveugles spectateurs des œuvres diaboliques du magicien *Mesmer*, et peut-être plus que tous autres, ceux qu'il a eu pour examinateurs et pour juges.

Ce n'est pas de cette seule manière, au reste, c'est-à-dire, en faisant des guérisons surnaturelles, que ce séducteur a trompé la France. Ses étranges procédés ont amené d'autres *prodiges* plus marqués encore, s'il est possible, au coin de l'enfer.

Dans un sommeil feint ou véritable, les *Mesmériens* le prétendent très-profond,

dans un sommeil feint ou véritable, causé par ces mêmes procédés, quantité de personnes de l'un et de l'autre sexe, ont acquis les talens les plus extraordinaires, comme d'annoncer les choses cachées soit dans le passé, soit dans l'avenir; de posséder les sciences sans étude, telles que la *botanique* et la *médecine*; de connaître les plus grands secrets; de mettre au jour les pensées d'autrui, de produire en un mot des effets qui demanderaient toute la sagacité, toute la force d'esprit des hommes les plus habiles et les plus éclairés.

Nous allons rapporter ces nouveaux *faits*, dont *Paris* et *Versailles* ont été témoins, et que presque toute la France a vu dans les *somnambules* et sous le nom de *somnambulisme*, autre merveille qu'il est de notre plan d'examiner.

Le *Moniteur*, feuille très-connue que déjà nous n'avons pu nous dispenser de citer, est venu, on ne peut pas plus à propos, nous seconder au moment que nous projetions ce petit ouvrage; il rappelle à ceux qui les auraient oubliés, le souvenir des *faits* des *somnambules*, et si sa science ne suffit pas à les expliquer, du moins son témoignage les confirme.

A l'occasion de nouveaux *Mémoires de F.-A. Mesmer, docteur en médecine, sur ses découvertes; un vol. à Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins-Jacques, le n^o. du 1^{er}. fructidor an 7, s'exprime comme il suit : « en prouvant la » possibilité de communication du *magnétisme*, Mesmer donne l'explication d'un » phénomène très-singulier, celui du *somnambulisme*, et par suite celle de la » *démonargie*, des oracles, des *sybilles*, » etc.*

Voyons cette explication : « Il attribue » cet état *aux modifications de la matière » et du mouvement*; les facultés dont il est » accompagné, telles que la découverte du » passé et la prédiction de l'avenir, à la » *faculté que nous avons de sentir tous les » rapports que les évènements et les êtres ont » avec notre conservation.* »

Le lecteur conviendra que cette *explication* est au moins singulière, si elle n'est pas lumineuse. Il se trouvera sans doute des hommes d'esprit qui y comprendront quelque chose; pour nous, nous avouons que nous n'y comprenons rien. Quoi, parce que *je sentirais tous les rapports que les évènements et les êtres ont avec ma con-*

servation! D'abord cette assertion est fausse. Il est faux que nous ayons la faculté de sentir tous les rapports que les évènements et les êtres ont avec notre conservation. Ces rapports sont immenses ; ils sont infinis , les évènements eux-mêmes le sont pour moi. Dieu seul connaît et ces évènements et ces rapports. Mais , parce que je sentirais tous les rapports que les évènements et les êtres ont avec ma conservation , je pourrais dire : en tel temps , en tels lieux , telle personne a fait telle chose ; en tel temps , en tels lieux , telle personne fera ou dira telle autre chose ; ou bien , que l'on cherche en tel endroit , on y trouvera telle ou telle chose ! Nous laissons , disons - nous , à certaines gens d'esprit , c'est-à-dire , à ces gens d'esprit qui se paient de mots , de croire à ces absurdités. Nous avouons que nous n'y croyons , ni ne les comprenons. Il y a plus , nous avançons , sans crainte d'être démentis , ni qu'on nous prouve notre erreur à cet égard , nous avançons que ce principe ou ce mode de divination , n'a ni ne peut avoir aucune existence , aucune efficacité , et que c'est une parfaite chimère.

D'ailleurs , cette *matière aux modifications*

de laquelle l'explicateur *attribue cet état* prophétique, quelle est-elle? Veut-il parler de la matière qui m'est inhérente, la matière de mon corps? Veut-il parler de la matière qui est hors de moi, et avec laquelle je communique? Autre absurdité, nouvelle extravagance! Qui est-ce qui concevra jamais que *les modifications ou le mouvement* ni de l'une ni de l'autre matière, puissent me donner la faculté de prophétiser et de rendre des oracles? C'est expliquer une chose obscure par une chose encore plus obscure : *obscurum per obscurius*.

Continuons d'entendre l'explicateur. Voici qui peut-être sera plus clair : « La faculté » qu'ont les *somnambules* de lire dans le » passé et dans l'avenir, s'explique par la » même *raison* que nous voyons souvent » une personne à laquelle nous n'avons » rien dit qui pût lui faire deviner notre » pensée ou notre volonté, avoir la même » pensée et la même volonté que nous. » Cela arrive même à des distances très- » éloignées. »

Il n'est qui que ce soit qui ne sente ici la futilité, ou pour mieux dire, la nullité de cette *raison*. Il arrive souvent, il est

vrai, que deux personnes, sans se rien communiquer, ont la même pensée et la même volonté. C'est un *fait* qui a pour cause la ressemblance ou l'identité des circonstances dans lesquelles ces personnes se trouvent. Mais il ne s'en suit pas de là que mon voisin ou ma voisine, ou tout autre individu, éloigné de moi, peu ou beaucoup, lira dans mon ame quand il le voudra, qu'il devinera ni ma volonté ni ma pensée, sur-tout quand je prends à tâche de cacher soigneusement l'une et l'autre. De plus, la différence est grande entre avoir la même pensée, la même volonté qu'autrui, et deviner la pensée et la volonté d'autrui, de la manière sur-tout que l'ont *fait les somnambules*. Le premier effet, comme nous venons de le dire, s'explique très-bien par l'identité ou parité des circonstances; le second ne peut être le produit que de Dieu ou du Démon; et qui est-ce qui oserait attribuer à Dieu, l'état prophétique où la France a vu les *somnambules*?

» *Mesmer*, ajoute l'explicateur, attribue
 » ce phénomène à ce que les mouvemens
 » de la pensée, modifiés dans le cerveau et
 » dans la substance des nerfs, étant com-
 » muniés en même temps à la série d'un

» fluide subtil avec lequel la substance des
 » nerfs est en continuité, peuvent indé-
 » pendamment et sans le secours de *l'air*
 » et de *l'éther*, s'étendre à des distances
 » infinies, et se rapporter immédiatement
 » au sens interne d'un autre individu. Cette
 » doctrine qui est fondée toute entière sur
 » la loi du plein, explique parfaitement cette
 » anecdote du lion échappé de la ménagerie
 » de *Florence*. . . . , etc. . . . »

Il faut être arrivé à la fin du 18^e. siècle, siècle de lumières, que nous cependant prenons la liberté d'appeler siècle de ténèbres; il faut être arrivé à la fin du 18^e. siècle, pour rencontrer de pareilles *explications*, qui plus est, pour y comprendre quelque chose. Ce n'est pas pour nous une peine légère, à la vue de ces *explications*, et en présence des explicateurs de tous ces phénomènes dont Paris a été assailli depuis quelques années, d'être toujours obligés de nous écrier : *fiat lux*, et *qui potest capere, capiat!*

Nous savons bien, et nos écoles nous ont appris que la matière inerte par elle-même, a reçu une impulsion primitive qui la met dans un état de *mouvement* continu; que ce terme, *mouvement*, porte nécessairement

cessairement avec lui l'idée de matière, de sorte que le *mouvement* ne peut être conçu que dans ce qui est *corps* ou *matière* : mais jamais on ne nous a appris que *la pensée* qui est tellement identifiée avec *l'esprit*, que les plus grands philosophes et métaphysiciens confondent l'un avec l'autre, et soutiennent qu'on ne peut les séparer, même par hypothèse, ou par supposition ; jamais on ne nous a appris que *la pensée*, non plus que *l'esprit*, fût susceptible de mouvement ; (il y a plus, les professeurs de logique et de métaphysique ont toujours enseigné le contraire.) et ces expressions, *les mouvemens de la pensée*, sont absolument neuves et inintelligibles pour nous.

Ce n'est pas tout. Accordons, si on le veut, que *la pensée se meut dans le cerveau, qu'elle est modifiée dans le cerveau et dans la substance des nerfs*. Qu'est-ce que c'est que ce *fluide subtil* qui l'emporte cette pensée, lui sert de conducteur et de véhicule, lequel fluide n'est ni *l'air* ni *l'éther* ; mais communique, *est en continuité avec la substance des nerfs* ; et par les nerfs, soit miens, soit ceux d'un autre individu, entre immédiatement dans

mon *sens interne*, et m'apporte la pensée de cet individu? Est-il possible, le disons-nous encore en gémissant, que la fin du 18^e. siècle, siècle des lumières, voie imprimer de si profondes sottises! Est-il possible que le plus chétif lecteur n'ait pas mis en cendres ou en lambeaux, l'impertinente feuille qui les contient?

Cette doctrine qui est fondée toute entière sur la loi du plein, etc. . . . Si cette doctrine était vraie, si *la loi du plein* entraînait de pareilles suites, c'est-à-dire, si les pensées d'un tiers venaient à volonté réciproque, ou sans cette volonté, se loger dans d'autres cervelles; quel cahos, quelle confusion! Que les pauvres têtes humaines seraient tourmentées! Qu'elles seraient à plaindre! Combien y a-t-il qu'elles seraient renversées, ou plutôt, auraient-elles jamais pu subsister? Et puis, comment la simple volonté humaine suffirait-elle à opérer cet effet?

Ce n'est pas par cette doctrine, *prétendue fondée sur la loi du plein*, qu'on expliquera jamais l'anecdote du lion échappé de la ménagerie de *Florence*; et quand ce fait s'expliquerait par *la loi du plein*, quand on accorderait que les cris déchirans de

la mère, prête à voir dévorer son enfant, ont fait impression sur le lion, il ne s'en suivrait pas que *cette loi* pût apporter à un tiers la connaissance de la pensée et de la volonté d'autrui, et de plus la faculté d'énoncer l'une et l'autre.

Sur ce fait merveilleux, nous avons consulté des *Florentins* instruits. Tous nous ont dit que dans le temps, toute la ville de *Florence* avait donné ce prodige aux invocations enflammées de Dieu et des Saints, mêlées aux cris de la mère et à sa foi. Cette explication, très-admissible, suffit à tout homme de bon esprit, et il n'est nullement nécessaire pour expliquer ce *fait*, de recourir à la correspondance qui existe entre les êtres animés.

« Mais, dira-t-on, reprend l'explicateur,
 » l'on conçoit que les *somnambules* con-
 » naissent le passé; mais comment peuvent-
 » ils deviner ce qui n'est pas? Précisément
 » parce qu'ils ont déjà vu ce qui est. Voir
 » le passé, dit *Mesmer*, n'est autre chose
 » que sentir la cause par l'effet; et prévoir
 » l'avenir, c'est sentir l'effet par la cause. »

Il est bon d'observer que le nouveau *Mes-
 mérien*, ou le nouveau publicateur de la

doctrine de *Mesmer* confirme ici , comme nous l'avons dit , la vérité de ce *fait* prodigieux des *somnambules* ; savoir : qu'ils ont su lire et dans le passé et dans l'avenir. Mais quelle nouvelle sottise que son explication ! D'abord , on peut lui nier nettement ce qu'il avance : *l'on conçoit que les somnambules connaissent le passé*. C'est précisément ce que l'on ne conçoit pas du moins par les moyens dont ils disent le connaître ; et si l'on ne conçoit pas qu'ils puissent connaître le passé par ces moyens , l'on ne concevra pas davantage que par ces mêmes moyens , ils puissent connaître l'avenir. De ce que des hommes d'un esprit pénétrant puissent deviner certaines causes par certains effets , il ne s'en suit nullement que ces hommes connaîtront le passé ; de même , de ce qu'ils devinent certains effets par certaines causes , il ne s'en suit pas non plus qu'ils puissent connaître l'avenir. Nous le répétons , le calcul des probabilités humaines , est immense , il est infini ; Dieu seul le peut faire , et c'est avec raison que l'explicateur lui-même dit « qu'on peut objecter à *Mesmer* , » qu'il arrive souvent que ce calcul n'est » point exact , et que l'effet n'est pas toujours la dérivation précise de la cause

» avec laquelle on aurait pu lui supposer le
 » plus de rapport. »

Si donc les *somnambules* de nos jours, ont en effet connu maintes choses passées, très-cachées, très-secrètes et très-oubliées; s'ils ont eu l'audace de prédire des choses à venir, que nul esprit humain ne pouvait prévoir et circonstancier, comme ils l'ont fait; ce n'était point par les procédés connus du *mesmérisme*, ni du *somnambulisme*. Il faut partir d'une autre cause: ces faits n'ont résulté que de la science des Démons, et de la communication avec les Démons.

Il est plusieurs lecteurs qui, sans doute, ne se contenteront pas, pour croire aux faits des *somnambules*, du témoignage récent du *Moniteur*, ou des nouveaux *Mémoires sur le Mesmérisme*, débités l'an 7, chez le libraire *Fuchs*. Ils voudront des certificats authentiques de témoins oculaires et plausibles. Il est juste de leur en donner de cette espèce.

Nous avons déjà présenté les attestations irrécusables de MM. de *Puységur*, au sujet des cures merveilleuses qu'ils ont opérées par le *magnétisme animal*, dans leur terre de *Buzancy*, près de *Soissons*, en 1784. L'auteur d'un *recueil de pièces intéress-*

santes, sur ce même *Magnétisme*, recueil qui parut à *Paris*, même année 1784, cite spécialement sur *les effets du somnambulisme*, la lettre d'un homme en place dans la ville de *Soissons*, qui se soussigne, et qui s'était rendu de cette ville à *Buzancy* pour voir de ses yeux lesdits *effets*, de compagnie avec MM. de *Puységur*.

Voici un extrait de cette *lettre* sur laquelle nos observations seront bientôt faites : « M. » de *Puységur* que je nommerai dorénavant » *le maître*, dit M. *Cloquet*, auteur de la » lettre, choisit entre ses malades plusieurs » sujets que, par attouchement de ses mains » et présentation de sa baguette, verge de » fer de quinze pouces environ, il fait » tomber en crise parfaite. Le complément » de cet état, est une apparence de sommeil » pendant lequel les facultés physiques pa- » raissent suspendues, mais *au profit des* » *facultés intellectuelles*. On a les yeux » fermés, le sens de l'ouïe est nul. Il se » réveille seulement à la voix du maître. » Il faut bien se garder, continue la lettre, » de toucher le malade en crise, même la » chaise sur laquelle il est assis; on lui » causerait des angoisses, des convulsions » que le *maître* seul peut calmer. Ces ma-

» lades en crise, qu'on nomme *médecins*,
 » ont un pouvoir *surnaturel*, par lequel,
 » en touchant un malade qui leur est pré-
 » senté, en portant la main même par-dessus
 » les vêtemens, *ils sentent* quel est le viscère
 » affecté, la partie souffrante; *ils le dé-*
 » *clarent, et indiquent à-peu-près les re-*
 » *mèdes convenables.*

» Je me suis fait toucher, dit de suite
 » M. *Clocquet*, par un de ces *médecins*.
 » C'était une femme d'à-peu-près cinquante
 » ans. Je n'avais certainement instruit per-
 » sonne de l'espèce de ma maladie. Après
 » s'être arrêtée particulièrement à ma tête,
 » elle me dit que j'en souffrais souvent,
 » et que j'avais habituellement un grand
 » bourdonnement dans les oreilles, ce qui
 » est très-vrai. Un jeune homme, specta-
 » teur incrédule de cette expérience, s'y est
 » soumis ensuite, et il lui a été dit qu'il
 » souffrait de l'estomac; qu'il avait des
 » engorgemens dans le bas ventre, et cela
 » depuis une maladie qu'il a eu il y a quelques
 » années, ce qu'il nous a confessé être
 » conforme à la vérité. Non content de
 » cette divination, il a été sur-le-champ
 » à vingt pas de son premier *médecin*, se
 » faire toucher par un autre, qui lui a dit

» la même chose. Je n'ai jamais vu de stu-
» péfaction pareille à celle de ce jeune
» homme qui, certes, était venu pour
» contredire, persiffler, et non pour être
» convaincu. Une singularité non moins re-
» marquable que tout ce que je viens de
» vous exposer, c'est que ces *médecins* qui,
» pendant quatre heures, ont touché des
» malades, ont raisonné avec eux, ne se
» souviennent de rien, de rien absolument,
» lorsqu'il a plu au *maître* de les désen-
» chanter, de les rendre à leur état naturel.
» Le temps qui s'est écoulé depuis leur entrée
» dans la crise jusqu'à leur sortie, est pour
» ainsi dire nul, au point que l'on pré-
» sentera une table servie à ces *médecins*
» endormis, ils mangeront, boiront; et si,
» la table desservie, le *maître* les rend à leur
» état naturel, ils ne se rappelleront pas d'a-
» voir mangé. Le *maître* a le pouvoir non-
» seulement, comme je l'ai déjà dit, de se
» faire entendre de ces *médecins* en crise;
» mais, et je l'ai vu de mes yeux bien
» ouverts, je l'ai vu présenter de loin le
» doigt à un de ces *médecins* toujours en
» crise, et dans un état de sommeil spasma-
» tique, se faire suivre par-tout où il a
» voulu, ou les envoyer loin de lui, soit

» dans leur maison, soit à différentes places
 » qu'il désignait, sans le leur dire; retenez
 » bien que le *médecin* a toujours les yeux
 » fermés. »

Quoique le témoin de cet étrange *fait*, témoin qui n'était pas seul, mais qui était accompagné de cent autres témoins, puisqu'il dit au commencement de sa *lettre*, que ce *fait* et plusieurs de même nature, *se répétaient tous les jours sur la place publique de Buzancy, autour d'un arbre antique, immense, sous les yeux d'un nombre infini de curieux*; quoique le témoin de cet étrange *fait* paraisse ne pas douter que le sommeil de ces nouveaux devins, docteurs, médecins, botanistes, ne fût très-véritable, il est permis de rester là dessus dans l'incertitude, ou même de croire qu'il n'était que simulé, ainsi que nous l'avons insinué en commençant cet article; c'est ce qui importe fort peu pour le merveilleux du *somnambulisme*: ce n'est pas là le miracle, ou ce qui est le plus à remarquer. Ce qui était *très-réel*, ce qui n'était pas feint ou apparent, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ce sommeil se faisait *au profit des facultés intellectuelles*. Dans ce sommeil profond ou fictif, *le somnambule*

ou *la somnambule*, eussent-ils été élevés dans la plus crasse ignorance, jusqu'à ne pas savoir lire, devenaient savans. Ils décrivaient dans la plus parfaite exactitude, et se servant des termes propres, les maladies de ceux qui leur étaient adressés; ils nommaient distinctement les plantes les plus rares, les herbes les moins connues, nécessaires à la guérison; ils indiquaient les lieux où l'on pouvait les trouver, et souvent c'était des lieux déserts et éloignés; ils employaient à propos les termes de l'art, *les mots techniques*. Si on les interrogeait sur d'autres objets, sur des choses passées ou futures qui n'avaient nul rapport aux maladies, ils répondaient clairement et avec justesse, et prouvaient par là qu'ils avaient connaissance de choses secrètes qui ne concernaient nullement les arts, ni de *médecine*, ni de *botanique*. C'est ce qu'atteste encore la *lettre* que nous venons de rapporter.

» J'oubliais de vous dire, ajoute M. *Cloquet*, que l'intelligence de ces *médecins*
 » est d'une susceptibilité singulière. Si à
 » des distances assez éloignées, il se tient
 » des propos qui blessent l'honnêteté, ils
 » les entendent, pour ainsi dire intérieu-
 » rement. Leur ame en souffre, ils s'en plai-

» gnent , et en avertissent le *maître* ; ce
 » qui plusieurs fois a donné lieu à des
 » scènes de confusion pour les, mauvais plai-
 » sans , qui se permettaient des sarcasmes
 » inconsidérés, et déplacés chez M. de Puy-
 » ségur. »

Voilà sur *les faits du somnambulisme*,
 ce qu'on peut appeler une attestation authen-
 tique. C'est la *déposition* d'un témoin ocu-
 laire, témoin bien accompagné, *déposition*
 rendue publique, dans l'année même où
le fait a eu lieu, savoir en 1784. C'est une
 pièce dont l'auteur dit d'une part : « attiré
 » comme les autres à ce spectacle, j'y ai
 » tout simplement apporté les dispositions
 » d'un observateur tranquille et impartial ;
 » très-décidé à me tenir en garde contre
 » les illusions de la nouveauté, de l'éton-
 » nement; très-décidé à bien voir, à bien
 » écouter; » et dont l'éditeur dit d'autre
 part : « cette lettre contient des *faits* bien
 » extraordinaires; mais qui, quelqu'extraor-
 » dinaires qu'ils soient, ne seront pas faci-
 » lement contestés, car ils peuvent être
 » reproduits tous les jours. »

Il était nécessaire, peut-être pour la con-
 viction de quelques lecteurs, que nous la
 produisissions cette *déposition*. Pour nous,

pour des milliers de Français, cette pièce est superflue; il n'est peut-être pas en France une ville, pour peu considérable qu'elle soit, qui n'ait eu ou son *somnambule* ou sa *somnambule*; et ainsi que nous venons de le dire, on les a vus décrire avec une étonnante facilité, des maladies qui étaient une énigme pour les médecins les plus habiles; on les a vus, dans le règne végétal et le minéral, assigner les remèdes, comme s'ils eussent étudié à fond ces différentes parties; on en a vu découvrir les pensées et actions secrètes de certaines personnes qui ne les consultaient pas. Et c'est en France, nous le répétons, que ces *faits* ont eu lieu, en présence d'un nombre infini de nationaux et d'étrangers, qui, s'ils ne s'obstinent à un silence perfide à la société, les publieront sur les toits, avec toutes les circonstances qui en démontrent le *non-naturel*!

C'est à l'époque de l'apparition de ces *somnambules*, engeance sortie du *démonolâtre Mesmer*, que parut sur la scène, à Paris, un autre *démonolâtre* ou *magicien*, qui non-seulement a réuni dans lui tous les

talens de ses devanciers , mais les surpassa même de beaucoup , soit dans les effets , soit dans la manière dont il sut les produire , le fameux *Cagliostro*.

Ce *Roué* , protégé des premiers courtisans qu'il avait séduits , s'introduisit à la cour et chez les princes. Il disait qu'il communiquait à son gré avec les anges ou intelligences célestes ; ce qu'il y a de certain , c'est qu'il a fait entendre , en rase campagne , des paroles comme venues du ciel , et ses moyens , quoiqu'au fond les mêmes , c'est-à-dire *démoniaques* , semblaient bien supérieurs à ceux du *démonolâtre Saint-Gille* , qui se donnait pour l'auteur de ces voix aériennes , lorsqu'il était évident , et que *Cagliostro* convenait que ces voix n'étaient pas de lui. Il a fait voir à *Paris* et à *Versailles* , dans des miroirs , sous des cloches de verre , et dans des bocaux , des spectres animés et se mouvans , d'hommes et de femmes morts depuis long-temps , comme *Marc Antoine* , *Cléopâtre* , et autres qu'on lui demandait , œuvre diabolique , vue dès les premiers siècles de l'église , et sur le diabolisme de laquelle prononcèrent expressément des personnages qu'on n'accusera pas d'avoir été peu éclairés , *Tertullien* , *St-*

Justin, surnommé le philosophe, *Lactance*,
Saint-Cyrille, de Jerusalem, etc., etc.....

» Il évoquait les morts au point qu'il fit
» trouver à un souper cinq ou six défunts
» très-illustres, tels que *Socrate*, d'*Alem-*
» *bert*, *Voltaire*, etc. »

Sur ce *fait-ci*, nous employons littérale-
ment les expressions du premier volume des
Anecdotes du règne de Louis XVI, (page
400.) imprimées à Paris en 1791; ce qu'il
faut bien remarquer, parce qu'alors l'in-
fortuné monarque vivait, et que la plu-
part des grands de sa cour, témoins de
ces prodiges, étaient encore en France,
et n'ont pas été tentés d'en contredire devant
lui la vérité.

» Les guérisons qu'il opéra (à *Strasbourg*)
» furent en grand nombre, et si merveilleuses,
» qu'en peu de temps sa maison se trouva
» pleine de béquilles qu'y avaient laissées
» les estropiés qu'il avait guéris. »

Nous tirons ce *fait* de sa *vie* traduite de
l'italien, (page 133, 1^{re}. édition.) : « Dans sa
» *lettre au peuple Français*, datée de *Londres*
» le 20 juin 1786, il prédit que la *bastille*
» sera détruite, et deviendra un lieu de
» promenade. »

Ce fait est encore consigné dans sa *vie*

(page 68.). Dans cette *lettre*, dit cette même *vie* (même page.) : « On parle très-clairement » de la révolution prochaine.

Et comme, pour tirer du *Démon* des réponses, et opérer ses merveilles, il choisissait de jeunes filles ou de jeunes garçons, dans l'âge de la plus grande innocence, qu'il appelait ses *pupilles* ou *colombes*, dans le procès qu'on lui a intenté à *Rome*, sa femme a déposé que, bien qu'elle ait cru « que » plusieurs des pupilles avaient été prévenus » par son mari, surtout ce qu'ils avaient » à répondre dans les travaux, quelques » autres cependant, choisis et amenés à » l'improviste, n'avaient pu opérer *que par* » *un art diabolique.* » (page 177.)

Est-il étonnant, après de tels *faits*, qu'en 1796, l'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Robespierre*, au même endroit de son livre où il rapporte que *Mesmer* « fit » croire à la *foule innombrable* de ses disciples..... qu'il avait l'art de produire » on ne sait quel état, qu'il appelait *somnambulisme*, pendant la durée duquel » celui qui en était frappé, lisait dans l'avenir » avec une merveilleuse facilité. »

Est-il étonnant qu'il ait dit que *Cagliostro* » persuada à des philosophes qui niaient l'exis-

» tence de l'être suprême , que lui , *Cagliostro* , évoquait les ombres et conversait » avec elles. » (page 27, 2^e. édition de l'*Hist. de Robespierre.*)

Bien que cet auteur ne croie pas à la possibilité de pareils *faits* , son témoignage confirme au moins que d'autres que lui y ont cru ; et rien n'est si vrai , d'ailleurs , que ce qu'il raconte tant de *Mesmer* que de *Cagliostro*. Les philosophes dont il parle , ainsi qu'une *foule innombrable* d'autres hommes , philosophes aussi , sans affectation de philosophie , les ont crus ces *faits* , parce qu'ils les ont vus.

Au sujet de la vie de *Cagliostro* que nous venons de citer , nous savons ce qu'on peut nous objecter. On nous dira , premièrement , que le traducteur français ne croit nullement à la sorcellerie de *Cagliostro* , ni à la magie en général ; conséquemment qu'il nous est très-contraire , ainsi qu'à l'auteur italien qui semble y croire ; secondement , que *Cagliostro* , dans les interrogatoires qu'il a subis à *Rome* , a toujours nié qu'il ait eu aucune communication avec le *Démon* ; troisièmement , que Monsieur le traducteur qui , dans sa première édition , paraissait convaincu de la vérité du *fait* des guérisons subites , opérées

rées à Strasbourg par ce scélérat, s'est rétracté, dans la seconde, sur ce *fait*. Nous allons répondre à ces objections futiles.

Que l'auteur de la traduction française ne croie pas à la *magie*, il ne s'en suit rien contre nous, ni contre l'opinion de ceux qui y croient. On sait que depuis quelques années, il est de mode et du bon ton en France, de ne pas croire aux *sorciers*. Il ne s'agit pas ici d'autorités, il s'agit de *faits*. Nous avons prouvé ailleurs que, si pour établir notre sentiment et justifier notre croyance, il ne fallait que des autorités, nous aurions l'avantage encore sur nos adversaires ; mais, nous le répétons, il s'agit de *faits* et nous en avons sans nombre. Il n'est ni opinion, ni autorité au monde qui puisse les annuler. Monsieur le traducteur est un homme subjugué par le préjugé moderne, par la philosophie du jour ; c'est un homme qui s'aveugle.

En second lieu, quelles conséquences tirerait-on contre nous des dénégations de *Cagliostro* ? Quelle apparence que ce *démonolâtre* eût avoué un crime qu'il savait toujours puni de la peine capitale dans le pays où il était ? Et quel est le criminel qui volontairement s'accuse à ses juges ?

H

Quant à ce que le traducteur se rétracte, ou ponr mieux dire, paraît se rétracter dans la seconde édition, sur le *fait* des guérisons subites opérées à Strasbourg par *Cagliostro*, sans baquet ni appareil magnétique ; cette rétractation, loin d'infirmier le *fait* qu'on voudrait détruire, ne sert qu'à le confirmer, et par conséquent appuie singulièrement notre cause.

Sur ce texte que nous avons cité : « les » guérisons qu'il opéra (à Strasbourg), furent » en si grand nombre, et si merveilleuses, » qu'en peu de temps sa maison se trouva » pleine de béquilles qu'y avaient laissées » les estropiés qu'il avait guéris ; » il met en note (page 133, 1^{re}. édition.), ces paroles expresses : « *le récit de Cagliostro* » *paraît vrai*, » et il les met parce qu'il est dit à ce même endroit, que ce fut *Cagliostro* lui-même qui récita ce fait à ses juges.

Or, là-dessus nous demandons pourquoi M. le traducteur qui a eu grand soin d'annoncer en tête de son ouvrage, que les notes sont de lui, et qu'elles sont curieuses, pourquoi dit-il expressément dans cette note, *le récit de Cagliostro paraît vrai* ! C'est sans doute qu'il a été aux informations ;

c'est qu'il a pris des renseignemens, ce qui était fort aisé au temps où il a travaillé à sa traduction; c'est qu'il a eu le bon esprit de s'assurer du fait; mais pourquoi ensuite, dans une seconde édition qui n'était nullement pressante, puisque la première ne pouvait être épuisée, étant l'une et l'autre, ce qu'il faut bien remarquer, de la même année 1791, pourquoi s'est-il hâté de changer sa note, et à ces mots décisifs : le récit de *Cagliostro* paraît vrai, a-t-il substitué ces autres mots (même page 133.) : « ce que » *Cagliostro* vient de raconter sur les illu- » minés, paraît vrai ! » Le lecteur sera surpris de cette variante : serait-ce qu'il a appelé de lui mal informé, à lui mieux informé ? Non, puisque les habitans de *Strasbourg* qui ont vu *le fait*, déposent encore aujourd'hui de sa réalité; que d'ailleurs dans le temps et sur les lieux, ce *fait* fut constaté, et qu'il a été par-tout publié. Cette variante a donc eu un autre motif ? Eh, oui, c'est que ce *fait* est embarrassant; c'est qu'il est décisif; c'est que Monsieur le traducteur s'est trouvé en grande perplexité sur son premier aveu; c'est que ses amis lui ont observé que cet aveu n'était pas prudent, et qu'il eût été beaucoup plus sage

de nier *le fait*, que d'en convenir. Voilà le motif de sa variante.

Cependant, nous lui devons la justice de dire qu'il ne nie pas formellement ce *fait*, même dans sa seconde édition. Seulement il déplace, et porte sur un autre objet, sur les *illuminés*, la note dans laquelle il penchait à le croire vrai; et ce qui équivaut à une dénégation, il laisse dans cette note les expressions suivantes: « nous renvoyons » le lecteur à l'*avertissement* placé en tête » de cet ouvrage; » c'est que dans cet *avertissement*, M. le traducteur ne manque pas de persiffler, d'accuser de superstition, et d'être peu philosophes, l'auteur italien de la *vie de Cagliostro*, ainsi que tous ceux qui, comme cet auteur, ont admis *le fait*, croient qu'il y a réellement des hommes en commerce avec les Démon, et mettent dans ce rang *Cagliostro*; mais *les faits* magiques de celui-ci, spécialement les guérisons de *Strasbourg*, ont été avérés. Il fallait ou les nier, ou les expliquer, et il y a long-temps que l'on sait que *siffler n'est pas répondre*. La prétendue rétractation du traducteur, loin de nous nuire, prouve donc *le fait*, et appuie notre cause.

On nous a fait une autre objection, on

pour parler plus juste, on a cru nous faire une réplique satisfaisante sur un autre fait. C'est celui de la prédiction de *Cagliostro*, en 1786, que la *bastille* serait détruite, deviendrait un lieu de promenade, et qu'une grande *révolution* menaçait la France. On nous a dit : « il n'y a rien là de surprenant ; » *Cagliostro* avait le mot des personnages » qui préparaient la *révolution*, qui déjà » en avaient dressé le plan, arrangé les » détails et toutes les circonstances, et la » *prise de la bastille* était une des prin- » cipales. »

Si quelqu'un goûte cette réplique, sur-tout pour ce qui concerne la prise de la *bastille*, et ses accessoires, nous nous en contenterons aussi. Du moins on avouera que des hommes assez forts, assez surs de leur coup, pour publier, plusieurs années avant l'évènement, les projets qu'ils ont médités, pour affirmer qu'ils auront leur effet, malgré les contrariétés, les invraisemblances, malgré les obstacles de tout genre qui pourront leur être opposés ; du moins on avouera que des hommes de cette espèce ne sont pas des hommes ordinaires, qu'ils ont des moyens inconnus à ceux qui partagent avec eux la nature humaine, et qu'avec grande raison,

ces moyens peuvent être appelés **surnaturels** et *surhumains*.

Et puisque les prédictions du Sr. *Cagliostro* nous amènent à dire un mot sur ce talent de prophétiser, qui depuis quelques années s'est montré en France, nous disons hardiment et sans hésiter, qu'une certaine prophétie mise en vers, en neuf couplets, imprimée à *Paris*, en 1778, dans une feuille périodique, et les années suivantes dans différentes autres feuilles, prophétie qui fut nommée *Prophétie Turgotine*; nous disons, sans craindre de nous tromper, que cette prophétie malheureusement trop véridique, vient de l'esprit infernal, qu'elle est sortie de l'enfer, ou ce qui est la même chose, d'hommes qui avaient communication avec l'enfer, et nous donnons ce *fait*, c'est-à-dire cette prédiction, que surement on ne contestera pas, pour un *fait* diabolique, ou des *démonoldtres* existans alors dans le royaume.

A cette époque de mil sept cent soixante-dix-huit, qu'on veuille bien y remonter, la France en guerre contre l'Anglais, mais victorieuse, était tranquille au dedans. Un roi bienfaisant, possédant le cœur de ses sujets, qui déjà l'assimilaient aux plus chéris de ses

prédécesseurs, *Louis XII*, *Henry IV*, gouvernait avec sagesse. Il avait assuré la stabilité de ces corps antiques de magistrats, que sous le règne précédent on avait violemment attaquée. Il avait fondé des établissemens utiles, multiplié les actes de bienfaisance, donné à ses provinces de grands privilèges, confirmé ceux des anciennes, aboli les servitudes, encouragé les arts. Les rangs étaient subordonnés. Des gradations marquées différenciaient les conditions. Le clergé, la noblesse jouissaient de leurs droits. Les propriétés, ou acquises par l'industrie, ou transmises aux possesseurs par une longue suite de générations, étaient respectées. Les lois civiles, les lois religieuses étaient observées. Le Français aurait frémi à la seule pensée qu'il verrait dans le sein de sa patrie, et par les mains de ses compatriotes, briser les autels, détruire sa religion, annuler des sacremens dont l'un depuis *Clovis*, depuis quatorze siècles, lui imprime le divin caractère de chrétien, le discerne du *Turc*, du *Juif*, et l'autre appelle sur son union avec une épouse, les bénédictions du ciel.

C'est dans cette situation politique, situation où rien ne présageait une révolution épouvantable et peu éloignée; c'est dans

cette position de la monarchie que, douze ans d'avance, on prédit à coup sûr, qu'on prédit avec précision, avec netteté, en termes formels, que tous les états en France seront confondus, que les pauvres sur leurs grabats ne se morfondront plus, que des biens, c'est-à-dire des propriétés les plus légitimes, on fera des lots qui rendront les gens égaux; que noblesse et roture marcheront de même pas; qu'on reviendra aux droits de nature; qu'il n'y aura plus ni parlemens, ni ni lois, ni ducs, ni princes, ni rois; que le christiannisme sera anéanti, que les Français se feront des Dieux à leur fantaisie, qu'un oignon à *Jésus* damera le pion; que les sacremens, que les liens les plus étroits de parenté seront des chimères; qu'il n'y aura plus de sureté, plus d'amitié de sœurs à frères, qu'on aura liberté pleine; que l'état monastique, la psalmodie cesseront; que des religieux, des religieuses donneront le scandale de danser sur les places publiques, de fouler aux pieds leur habit, la charte de leurs vœux, et que les nations voisines semodèleront sur ces incroyables nouveautés.

Ce n'est pas tout. A cette époque de 1778, la vigilante sollicitude de *Louis XVI*, rapelaît au milieu de son peuple la prospérité;

il voyait germer à ses côtés les soutiens désirés de sa couronne. Qui que ce soit , quelque intelligence qu'on lui suppose , doué , tant qu'on voudra , de l'esprit le plus clairvoyant , de la pénétration la plus subtile et la plus vive , ne pouvait naturellement prévoir alors qu'un prince qui gouvernait avec tant de bonté , serait amené par ses propres sujets , par ceux dont il ne respirait que le bonheur , à qui il s'était montré plus en père , en ami , qu'en souverain , qu'il serait amené à renoncer à ses droits , à leur céder son sceptre , à partager avec eux son autorité ; en un mot , que fatigué des secousses réitérées données à son trône , il voudrait en descendre , abdiquer sa couronne , et *n'être plus rien!*

Mais les démoniaques prophètes sont autour de lui ; ils habitent ses palais , ils vivent de ses bienfaits. Bien assurés de leurs coups , bien surs de l'inférieure puissance qu'ils ont sur l'esprit humain , et de la damnable science qu'ils possèdent de l'ensorceler , quand Dieu le permet ; ces monstres annoncent hautement , ils annoncent à l'univers , ils annoncent en toutes lettres , que *Louis XVI* , que *notre maître* , c'est ainsi qu'ils le nomment , regardera comme un

abus, ses droits, ses titres, *sa personne*, son autorité, et que, *par amour du bien*, *il voudra ne plus être roi, ne plus être rien.*

Nous le répétons, nous soutenons hardiment que cette divination stupéfiante, faite contre toute vraisemblance, contre toute probabilité, et antérieure à l'évènement de plus de douze ans, est sortie de *l'enfer*, qu'elle n'a pu sortir que de *l'enfer*. Elle est d'une engeance d'hommes et de femmes exécrables, en commerce avec les Démon, avec des esprits habitans un autre monde, ou des ames séparées des corps. C'est là cet art détestable de la *nécromancie*, art connu dès les premiers siècles, et qui a été exercé, mais proscrit chez toutes les nations. C'est par cet art seul qu'il a été possible de prévoir, tranchons le mot, *la faiblesse* incompréhensible de *Louis XVI*, provenant de son ensorcellement si bien prévu, si bien prédit (1), et sa conduite

(1) Il a été dit de plusieurs de nos rois et grands du royaume, qu'en différentes circonstances, ils avaient été ensorcelés. C'est ce qu'on verra dans nos anciens historiens. On a dit que *Valentine*, fille d'un duc de Milan, avait ensorcelé Charles VI; que Henri II, mort à quarante ans, l'avait été par *Diane* de Poitiers, qui avait vingt ans plus que

homicide de lui-même. C'est là cet abominable crime qui provoque les fléaux, les vengeances de Dieu, et les menaces qu'il fait dans sa loi sainte, d'exterminer les peuples qui s'en rendront coupables : *nec sit in te qui pythones consulat : omnia enim haec abominatur Dominus, et propter istius modi scelera, delebit eos.* Deut. chap. 18, vers. 9 et suivans.

Un homme d'esprit, et qui a fait ses preuves, nous a dit qu'il regardait cette *Prophétie Turgotine* « comme la production de gens qui avaient un violent desir » que les choses avinssent ainsi. »

lui, et qui mourut à soixante. L'historien philosophe de *Thou*, a cru fermement à cette diabolique magie de *Diane*. L'adroite réponse que fit à ses juges *Léonore Galigai*, femme du Maréchal d'Ancre, ne la justifie pas, et ne l'a pas purgée de cet attentat contre la reine épouse de Louis XIII. On a dit aussi que le cardinal *Dubois* avait ensorcelé le Régent. S'éloignera-t-on beaucoup du vrai, en croyant que Louis XVI a eue le même sort et le même malheur, sur-tout lorsqu'on pense à la défense expresse qu'il fit à ses gardes de pourvoir à sa sûreté ; lorsqu'on pense à cet incroyable abandon de sa personne, de sa vie, de celle de son épouse, de ses enfans, et conséquemment de tous ses sujets, abandon inexplicable autrement dans un prince qui d'ailleurs avait donné plus d'une preuve d'énergie!

Nous répéterons ici ce que nous avons dit plus haut (p. 117.) touchant la prédiction de *Cagliostro*, consignée dans sa *Lettre de Londres aux Parisiens*, en 1786. Si, ce dont nous doutons, il se rencontre quelques lecteurs qui goûtent ce mot de l'énigme, nous l'approuverons aussi. Nous avons assez d'autres faits démonstratifs de l'existence de *la magie* en France. Dumoins on avouera que des hommes assez forts pour prédire, douze ans d'avance, ce n'est pas assez, pour opérer à leur gré l'accomplissement de leurs volontés les plus perverses, les plus contraires à l'ordre public, au bien général, à la justice, à la raison; les plus subversives, en un mot, de toute institution, de toute société; les plus extravagantes; que des hommes de cette espèce ne sont pas des hommes ordinaires; qu'ils ont des moyens inconnus à ceux qui partagent avec eux la condition humaine; qu'à bon droit, ces moyens peuvent être appelés surnaturels et *surhumains*, et que, sans crainte d'erreur, on peut avancer que cette singulière efficacité de leurs atroces desirs, est l'ouvrage des Démons, qu'ils servent si bien, et dont ils sont si bien servis (1).

(1) Cette étrange *Prophétie* pouvant n'être pas connue

Revenons à *Cagliostro* dont cette courte digression , qui pourtant n'en est pas une ,

de nombre de lecteurs , nous croyons nécessaire de la mettre sous leurs yeux ; mais en la lisant , qu'ils fassent avec nous cette observation. Les *Nécromanciens* , ou bien les hommes en commerce avec l'enfer , auteurs de cette prophétie , mettent sur le compte de M. *Turgot* et compagnie , sur le compte des encyclopédistes , des économistes , d'avoir formé le plan de l'incroyable révolution annoncée dans leurs couplets , et , qui pis est , de l'avoir exécutée : ici il ne faut pas prendre le change. De la part des *Nécromans* , c'est un subterfuge visible. Le plan de la révolution a été formé dans les antres infernaux dont elle est sortie. Il a été rempli , exécuté par ceux-là seuls à qui les Démon s l'ont dicté , à qui ils en ont révélé , dans le plus étonnant détail , les affreuses circonstances. *Turgot* et compagnons ne l'ont peut-être pas même connu. Du moins il est certain qu'ils n'ont pu prévoir et prédire la révolution , à moins qu'eux-mêmes , ainsi que les *Nécromans* , ils n'aient été en société réelle avec l'enfer. *Nécromancien* signifie *qui devine par les morts*. Voici la pièce :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Vivent tous nos beaux esprits | Ce n'est pas de nos bouquins |
| Encyclopédistes , | Que vient leur science. |
| Du bonheur Français épris ; | En eux , ces fiers paladins |
| Grands économistes ; | Ont la sapience. |
| Par leurs soins , au tems d'Adam | Les Colbert et les Sully , |
| Nous reviendrons , c'est leur plan. | Nous paraissent grands , ... mais fi , |
| Momus les assiste , | C'n'était qu'ignorance , |
| ô gué ! | ô gué ! |
| Momus les assiste ! | C'n'était qu'ignorance ! |

puisqu'elle soutient puissamment notre cause,
nous a un peu écartés.

Envain le traducteur de sa *vie* voudrait-
il détourner de ce *roué* l'inculpation d'avoir
été l'un des plus insignes magiciens du
18^e. siècle. Il n'a pas osé retrancher de
l'original italien plusieurs passages qui, in-
dépendamment des *faits* décisifs que nous

On verra tous les états
Entr'eux se confondre ;
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre ;
Des biens l'on fera des lots
Qui rendront les gens égaux ;
Le bel œuf à pondre ,
ô gué !
Le bel œuf à pondre !

De même pas marcheront
Noblesse et roture ;
Les Français retourneront
Au droit de nature ;
Adieu Parlemens et Loix ,
Et Ducs et Princes et Rois ,
La bonne aventure ,
ô gué !
La bonne aventure !

Et toutefois vertueux
Par philosophie ,
Les Français auront des Dieux
A leur fantaisie.
Nous reverrons un oignon
A Jésus damer le pion ;
Ah ! quelle harmonie ,
ô gué !
Ah ! quelle harmonie !

Alors , amour , sureté
Entre sœurs et frères.
Sacremens et parenté
Seront des chimères ;
Chaque père imitera

Noé quand il s'enivra :
Liberté pleineière ,
ô gué !
Liberté pleineière !

Plus de moines langoureux ,
De plaintives nones.
Au lieu d'adresser aux cieux
Matines et nones ,
Nous verrons ces malheureux
Danser , abjurant leurs vœux ,
Galante chaconne ,
ô gué !
Galante chaconne !

Prisant des novations
La fine séquelle ,
La France des nations
Sera le modèle ;
Et cet honneur nous devons
A Turgot et compagnons :
Besogne immortelle ,
ô gué !
Besogne immortelle !

A qui devons-nous le plus ,
C'est à notre maître ,
Qui , se croyant un abus ,
Ne vo. dra plus l'être !
Ah ! qu'il faut aimer le bien ,
Pour de Roi , n'être plus rien !
J'enverrais tout paître ,
ô gué !
J'enverrais tout paître !

avons rapportés , fournissent contre lui les plus fortes présomptions.

A la page 4 de la traduction , il est dit :
« une suite de notices. peut faire
» d'ailleurs soupçonner qu'il s'exerçait à la
» sorcellerie. »

A la page 104, d'après l'auteur de l'*Essai sur les Illuminés* qui parut en 1789, on dit qu'il était en liaison avec des charlatans ,
« tels qu'un joueur de gobelets qui se disait
» assisté d'un esprit, et ajoutait que cet esprit
» était l'ame d'un juif cabaliste qui , par son
» art magique , avait tué son père , avant la
» venue de Jésus-Christ. »

Il est vrai que dans sa note , (1^{re}. édition.), le traducteur dit : » ce récit de l'auteur » de l'Essai sur les Illuminés , a bien l'air » d'un conte. » Mais on a vu ci-dessus quel cas on doit faire des notes de M. le traducteur. Quiconque est un peu versé dans l'histoire , a appris par des *faits* irrécusables , qu'il existe réellement dans certains hommes des Démons familiers. Dans un charlatan et dans *Cagliostro* , rien de plus vraisemblable que cette existence.

A la page 134 , on lit : « les travaux » qu'il faisait faire à ses pupilles ou colombes , » ne se bornaient pas seulement à la descente

» et à l'apparition des anges ; mais ils s'éten-
 » daient encore à la découverte des choses
 » occultes, d'évènemens à venir, ou de
 » matières curieuses, et quelquefois très-
 » contraires à la pudeur. »

Il y a ici plus que de la vraisemblance. Rien de plus vrai, rien de plus certain que par-tout où le *Démon* travaille, il laisse des traces profondes de sa lubricité ; c'est là son trait caractéristique, et la preuve la plus infaillible de sa présence. Celle-là seule pourrait suffire.

La page 178 porte : « elle (la femme
 » de Cagliostro.) a fait connaître que l'ayant
 » prié plusieurs fois de lui communiquer
 » le principe de ses opérations, il avait
 » toujours refusé de la contenter, disant
 » qu'elle n'avait pas assez de force et de
 » courage pour supporter ce *mystère*.

Autre grande vraisemblance. *Cagliostro* se décèle encore ici. Ce mystère émané non du ciel ni des intelligences célestes, mais sorti de *l'enfer* et des puissances infernales, aurait porté le trouble, l'horreur et peut-être la mort dans une jeune personne qu'il avait séduite pour en faire son épouse, ou plutôt sa victime.

La page précédente 177, dit, « il est cer-
 » tain

» tain que ces pupilles, dans les opérations
 » maçonniques, ont répondu aux questions
 » qu'on leur faisait, et ont dit avoir vu
 » ce sur quoi ils étaient interrogés, et par-
 » ticulièrement des anges. Comment cela
 » est-il arrivé? C'est ce que nous avons à
 » chercher. »

L'auteur italien qui n'est pas étranger aux bons principes, et que son éducation natale a éclairé des vraies lumières, n'a sûrement pas cherché long-temps le mode dont est arrivé ce *fait* qu'il donne pour certain, et que le traducteur n'a pas dissimulé. Quant à celui-ci, s'il cherche, il cherchera long-temps encore.

» *Cagliostro*, suivant sa coutume, est-il
 » dit de suite, a intrépidement assuré que
 » tout cela était l'effet d'une protection
 » spéciale de Dieu envers lui; que l'être
 » suprême avait daigné lui accorder ainsi
 » la vision béatifique, pour qu'il pût mieux
 » réussir dans son projet. de
 » convertir les incrédules, et de propager
 » le catholicisme; qu'aussi il avait toujours
 » coutume, dans ces occasions, de rani-
 » mer sa foi en Dieu, de le prier et de
 » l'invoquer de cœur. »

Voilà sans doute un saint à extases, à

ravissemens, un saint digne de converser avec les anges, avec les saints de l'autre monde ; sur-tout un excellent missionnaire, et un homme de mœurs très-pures.

Pour nous, nous disons que *Cagliostro*, que *Mesmer*, ne séparons pas deux êtres si ressemblans par les étranges effets qu'ils ont produits, savoir : d'ensorceler *Paris*, *Ver-sailles*, et de verser dans les têtes le délire ; nous disons que ces deux envoyés de *Satan*, d'après la définition de la *magie*, donnée par l'évêque de *Luçon*, avant qu'il fut cardinal de *Richelieu*, dans son *Instruction du Chrétien*, méritent éminemment la sublime qualification, le glorieux titre dont nous les avons déjà tant de fois décorés, de *démonolâtres* ou *magiciens*.

Ce ministre célèbre et de l'*Eglise* et de l'*Etat*, dit dans ce livre qu'il avait adressé d'abord à son diocèse en 1618, et qu'il fit réimprimer à *Paris* sous ses yeux, en 1626 :

« La *magie* est un art de produire des
 » effets par la puissance du Diable ; *sor-*
 » *cellerie* ou maléfice est un art de nuire
 » aux hommes par la puissance du Diable.
 » Il y a cette différence entre la magie et
 » la sorcellerie ; que la magie a pour fin

» principale, l'*ostentation*, se faire admirer;
 » et la sorcellerie, la *nuisance*.

Telle est la doctrine de l'*évêque-cardinal*,
 et telle était de son temps, celle du clergé (1)-

(1) Quoiqu'en disent ou pensent quelques individus du clergé moderne qui ne rougissent pas de sacrifier au philosophisme, et de recevoir la leçon de ceux à qui ils la doivent, cette doctrine est et sera toujours celle des vrais pasteurs. Déjà nous l'avons prouvé; nous en produisons une preuve encore plus expresse.

Dans un livre composé pour instruire les aspirans aux fonctions les plus saintes, et publié de l'autorité et avec l'approbation des *maîtres*, c'est-à-dire, de six évêques de France qui se nomment et se soussignent, livre intitulé : *Conduite des Confesseurs au tribunal de la pénitence*, etc. et dont la dernière édition est de 1760, Paris, s'il n'en est pas une plus récente, voici ce qu'on lit, troisième édition :

On pèche contre la religion (p. 80.), « en exer-
 » çant les arts qui n'ont d'effet que par l'opération
 » du Démon, et qui viennent de pactes faits avec
 » lui, tels que sont les différentes sortes de divinations
 » qui ont pour fin la divination des choses cachées;
 » la *magie* qui tend à faire des choses qui sont au-
 » dessus de la puissance naturelle; le maléfice qui tend
 » à faire du mal aux hommes, aux bêtes, et aux biens
 » de la terre; la vaine observance qui tend à acquérir
 » des sciences sans étudier, à faire des guérisons ou
 » à connaître des choses à venir. — Ayant recours à

C'est cette ostentation, c'est ce but principal de *se faire admirer* et de tromper, que se proposaient les deux suppôts du Diable, *Cagliostro* et *Mesmer*, et ce but, ils ont su supérieurement y parvenir.

» ceux qui savent exercer les arts diaboliques de la divination et les autres semblables. »

Dans ce texte, comme on voit, se trouvent clairement exprimées les œuvres des *somnambules*, des *Mesmer*, des *Cagliostro*, dont nous venons de faire le récit: acquérir des sciences sans étude, telles que la *botanique* et la *médecine*, etc. faire des guérisons prodigieuses, connaître des choses cachées dans le passé, le présent, l'avenir, et opérer mille choses supérieures à la puissance humaine. Ce qui, au jugement de tous les tribunaux ecclésiastiques et civils de l'univers, ne résulte que du pouvoir des Démons et de pactes faits avec eux.

Et les évêques qui ont donné leur sanction à ce livre intitulé : *Conduite des Confesseurs*, etc. . . . livre que jamais on ne convaincra d'erreur, sont celui de *Bayeux*, ensuite ceux de *Sens*, d'*Amiens*, de *Rennes*, de *Coutances*, et de *Senlis*, lesquels se sont nommés, et que leurs collègues, dans l'épiscopat, n'ont improuvé, ni n'improuvent pas.

En avançant notre tâche, nous arrivons à ces autres *démonolâtres* que nous nous sommes proposés de démasquer, et qu'on appelait à Paris, *les faiseurs de petits prodiges*. C'est sur leur compte que l'on va voir que la France a été, et est encore singulièrement trompée.

Il y a près de trente ans que M. de la Chapelle a écrit qu'à la vue de ces prodiges dont nous parlons, des hommes très-éclairés dans Paris disaient, et c'est ce qu'il faut soigneusement remarquer, que ceux qui les faisaient, *avaient découvert un nouvel agent dans la nature*. Ce témoignage très-véridique se trouve à la page 12 du *Ventriloque* qui, comme on sait, parut en 1772.

A la page 510, M. de la Chapelle répète le même témoignage : mais ceux qu'à la page 12 il qualifie *d'hommes très-éclairés*, il les honore ici des épithètes de paresseux, présomptueux et téméraires; pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas voulu s'aveugler totalement sur ces prodiges, et donner à la physique ce qu'ils voyaient n'être nullement physique, et qu'ils avaient bien vu, quoique le sieur de la Chapelle ose les inculper de paresse.

« Le savant , ou le philosophe présomp-
 » tueux , dit-il (page 510.) , veut que cela
 » soit dû à des principes de la nature ,
 » inconnus jusqu'alors , comme cela est
 » arrivé depuis six à sept ans , à des hommes
 » *célèbres dans les sciences* , à l'occasion
 » d'escamoteurs , sur l'art dèsquels ils ont
 » eu la témérité de prononcer avec admi-
 » ration , que cette classe de gens si mé-
 » prisable d'ailleurs et si dangereuse , avait
 » vu dans la nature ce qui avait échappé
 » à ceux des siècles passés.
 » La vanité vient appuyer la paresse. . . »
 (page 511.) Voilà des hommes *célèbres*
dans les sciences , des hommes respectables
 par leur franchise , bien traités par M. *de*
la Chapelle.

Quoi qu'il en soit , rien de plus vrai que
 dès 1772 , et six à sept ans auparavant ,
 la stupéfaction sur les nouveaux prodiges
 était à son comble : le soupçon de diabo-
 lisme était près de se glisser dans certaines
 têtes : le mot de l'énigme allait échapper ;
 mais M. *de la Chapelle* arrive à temps.
 Dans son livre , et par le moyen de son livre
 et du personnage qu'il met sur la scène au
 milieu de la capitale , il étale bien un autre
 prodige ; il soutient que ce n'en est pas un ,

que dans tous ces faits prétendus prodigieux dont Paris est inondé, il n'y a rien que de naturel ; il nie la réalité de la magie, il charge de ridicule ceux qui y croient, et son livre ferme la bouche à la vérité, comme il ferme les yeux au rayon de lumières qui allait percer.

Le mal augmenta douze ans après. Les prodiges devinrent et plus éclatans et plus nombreux. La troupe des *Thaumaturges* allait croissant. Le prince suspecta le plus fameux d'entr'eux. Il s'occupa de le soumettre à l'examen. Alors paraît un nouveau *de la Chapelle*. Le sieur *Decremps*, licencié en droit, fait éclore, en 1784, de la meilleure foi du monde, bien entendu, et d'un ton d'importance et de dignité qui ne peut que faire rire (1) : *La Magie blanche dévoilée, ou Explication des tours surprenans qui font depuis peu l'admiration de la capitale et de la province, etc... etc...* Notons d'abord que ce livre, dont c'est ici le lieu de nous entretenir, et qui est le pendant achevé de celui de *la Chapelle*, n'explique rien. On y a cru sur parole, tant a été grande la clairvoyance du dix-

(1) Lisez les avis, avertissemens, préfaces, et surtout les trois derniers feuillets de la seconde partie.

huitième siècle. A ce moment le but est atteint : un ensorcellement général s'empare des esprits ; les voilà fascinés , plongés dans les plus épaisses , les plus pernicieuses ténèbres ; et sur la réalité de la magie , la France est trompée à ne jamais sortir de son erreur.

Nous ne passerons pas les bornes que nous nous sommes prescrites. Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans le détail de tous les *tours* cités dans ce livre , qui ont étonné des hommes célèbres dans les sciences , ainsi que le dit M. *de la Chapelle* (p. 12 et 510.), comme ils en ont étonné d'autres moins savans peut-être , mais également pleins de sens et de raison.

Nous savons , nous l'avons vu , et nous en faisons une déclaration authentique , que dans le nombre des *tours* opérés en ce temps , il y en avait qui étaient purement physiques , et dont le secret n'était qu'escamotage et pure adresse , ou un résultat de procédés arithmétiques. Les magiciens modernes , pour éloigner toute idée de diablerie , ont toujours grand soin de mêler à leurs opérations magiques quelques effets des sciences physiques , mécaniques , ou résultans des mathématiques , c'est-à-dire , de mêler la

vérité et le mensonge ; c'est la couverture, la multitude s'y prend ; mais il est beaucoup de ces opérations que toutes les mathématiques, les sciences physiques et mécaniques n'expliqueront pas, et qui n'ont eu lieu que par l'intervention des Démon. *Les cadrans sympathiques, le tour du piquet*, qu'avec raison M. *Decremps* nommé *incompréhensible*, doivent être mis sur cette ligne, et pourraient suffire à établir notre assertion. Nous pourrions dire au lecteur, après lui avoir démontré que ces petits tours n'étaient pas naturels : *ab uno, disce omnes*.

D'abord, pour décider si le tour du piquet incompréhensible, était naturel ou non, il ne faut que s'assurer de la vérité d'une circonstance étrange qui certainement a eu lieu, lorsqu'il fut fait à Louis XV, et de suite devant sa cour et les grands de son royaume ; c'est que *le faiseur n'a nullement touché les cartes*, qu'il resta de bout très-éloigné de la table de jeu, en présence des spectateurs ; qu'un tiers désigné par la partie adverse, c'est-à-dire, par le roi, le représenta et donna les cartes pour lui, ce qui fut répété mille fois par ce faiseur, en la même manière, à Versailles, puis à Paris.

Il est évident que si cette circonstance

a eu lieu, savoir : de ne pas toucher les cartes, il était impossible naturellement de faire l'adversaire pic, repic et capot, en telle couleur qu'il choisissait. Or, cependant cela s'est fait. Tout Versailles l'a vu, tout Paris l'a su.

M. *Decremps*, dont l'ouvrage, comme nous l'avons dit de celui de M. *de la Chapelle*, n'a pas peu contribué à aveugler la nation, déguise cette circonstance. Il a bien senti qu'elle seule suffisait à établir le non naturel de l'opération. Il va plus loin : il la nie, ou pour mieux dire, on voit qu'il voudrait la nier dans l'explication prétendue qu'il a donnée de ce prodige ; il met cette explication dans la bouche d'un explicateur autre que lui et étranger à la France, parce qu'il a craint sans doute de se compromettre et d'être argué de faux. Cette obscurité insidieuse dont s'enveloppe M. l'explicateur, se trouve aux pages 226 et 227 de *la Magie blanche dévoilée*, etc. deuxième partie. A la page 226, l'explicateur qui en même temps était faiseur, dit : « qu'une » personne de la compagnie donne les cartes » pour moi, afin que je ne puisse faire » sauter la coupe ! » Voilà là circonstance bien exprimée. Puis à la page suivante, cet

explicateur dit expressément : « je fis ce » tour avec toutes les circonstances, ou » pour mieux dire, avec toutes les apparences, que je viens d'annoncer. » N'est-ce pas là rétracter ce qu'il venait de dire ? N'est-ce pas s'envelopper de nuages dans une explication qui, pour remplir les engagements pris avec le public, devait être claire comme le jour ? N'est-ce pas donner à croire au lecteur que la circonstance péremptoirement décisive du non naturel du tour du piquet incompréhensible, n'a pas eu lieu ? N'est-ce pas tromper ou chercher à tromper.

Mais envain M. *Decremps*, envain tout autre oserait nier cette circonstance assurément incompréhensible, savoir : que le faiseur ne toucha pas les cartes, dans le tour du piquet fait à Versailles, à Louis XV, en présence de sa cour, et que cependant il fit le roi pic, repic et capo, en la couleur choisie par ce prince ; il est certain, il est constant qu'il ne les toucha pas. Ce tour autrement aurait-il causé la plus légère surprise ? L'aurait-on nommé *tour incompréhensible* ?

Il est vrai qu'une faux vengeresse, une faux inexorable a abattu des milliers de têtes qui l'ont vue cette étrange circonstance.

Affreuse vérité ! Mais il est vrai aussi qu'il en reste autant encore, témoins oculaires de la réalité.

Tout lecteur de bonne foi conviendra aisément, que naturellement il est impossible que des cartes, au commandement d'un homme, par sa volonté seule, et comme il lui plaît, s'arrangent dans la main d'un tiers; il niera conséquemment que le tour du piquet incompréhensible, se soit ainsi fait, et nous entendons la multitude prononcer qu'il s'est opéré par le moyen de certaines cartes qu'on nomme *forcées*, c'est-à-dire, qui sont plus longues ou plus larges, cartes qui se reconnaissent au tact, et l'on ajoute que les faiseurs se servent d'un moyen qu'on nomme *faire sauter la coupe*.

Il y a des siècles que ces faibles astuces ces petites ruses d'escamotage étaient déjà connues; elles étaient usées dès le temps dont nous parlons, le temps de Louis XV, et si le faiseur n'avait eu à sa disposition un expédient plus merveilleux, aurait-il jamais osé demander d'être présenté à ce monarque? Les courtisans, les serviteurs du roi auraient-ils eux-mêmes osé appuyer sa demande? Nous le répétons, le faiseur du tour du piquet incompréhensible, l'a

fait en présence de Louis XV, sans même
 lement toucher les cartes ; M. *Decremis*
 a parfaitement connu ce fait prodigieux,
 ou plutôt cette circonstance prodigieuse,
 de n'avoir pu faire sauter la coupe de l'a-
 versaire, puisque les cartes ne furent ni
 forcées, ni touchées. Son lieutenant expli-
 cateur, avant de dire : « qu'une personne
 » de la compagnie donne les cartes pour
 » moi, afin que je ne puisse faire sauter
 » la coupe ! » avait dit :

» Fournissez vous-même un jeu de cartes
 » où il n'y ait ni carte longue ni carte
 » large ! « P. 226, 2^e. partie, intitulée
Supplément, etc.

C'est qu'en effet les choses se passèrent
 ainsi à Versailles ; on fournit un jeu neuf,
 non altéré, non préparé, où il n'y avait
 point de cartes *forcées*, et qui fut bien exa-
 miné ; le faiseur demanda qu'on donnât les
 cartes pour lui, on lui donna ce second
 qu'il ne connaissait pas, qu'il n'avait jamais
 vu ; il ne toucha pas les cartes. Cependant,
 après ces aveux formels de M. l'explicateur,
 il emploie cinq mortelles pages, savoir : les
 229, 230 et suivantes, pour apprendre à
 ses lecteurs un long arrangement de cartes
 dont il donne le détail ; il dit qu'il faut

qu'il y ait des cartes *forcées*; il dit qu'on mêle le jeu en apparence, mais sans le déranger en aucune manière; qu'on fait de petits ponts, qu'on fait sur une carte une grattignure pour la reconnaître, qu'on fait sauter la coupe; il dit mille autres niaiseries, de la sorte que son *tour*, loin d'exciter l'admiration ni des savans, ni des ignorans, n'aurait jamais produit le moindre bruit, ni la moindre sensation, qu'il n'aurait jamais osé paraître à la cour, et sur-tout n'eût pas reçu la dénomination de *tour du piquet incompréhensible*.

Mais il l'est véritablement. L'exécution, telle qu'elle a été faite, en est physiquement impossible, et il est nécessaire que les explicateurs des mystères dont nous traitons, se couvrent et recouvrent de faussetés, d'ombres et de ténèbres. Elles sont favorables au rôle qu'ils se sont chargés de jouer devant la nation, c'est-à-dire, au rôle de la tromper.

On a dit et soutenu, comme chose certaine, que le faiseur du tour de piquet à Louis XV, lui avait remis, la veille de la partie, un billet cacheté, que de convention le roi ouvrit, la partie faite, et que ce billet contenait : « le roi me demandera d'être repic en telle couleur » ce qui

précisément arriva. Nous n'avons pas été témoins de cette circonstance, d'ailleurs garantie, et qui sûrement n'affaiblit pas le prodige.

La fraude, pour user d'un terme modéré, est plus marquée encore dans l'explication des *cadrans sympathiques*. Ici l'explicateur de M. *Decremps* sachant parfaitement que l'explication physique de ce fait incontestable, passait ses forces, porte l'audace au dernier point. Sans détour, sans tergiverser, il nie le fait. Procédé facile, marche commode; c'est celle que suivent et qu'ont toujours suivie, comme on l'a déjà vu, Messieurs les explicateurs de nos prodiges, quand ils sont embarrassés. Celui-ci pourtant, pour ne pas manquer à son personnage, ou ne pouvant se dissimuler que sa dénégation ne serait pas reçue, hasarde une explication; mais elle est fautive dans l'exposé du *fait*, insuffisante, inexécutable, pitoyable et absurde.

Les cadrans sympathiques sont deux cadrans réels, à l'aide desquels deux personnes peuvent se communiquer leurs pensées à la plus grande distance. Ils sont mobiles à volonté et se transportent par-tout. Vous en placez un sur une table ou sur tout autre meuble; vous portez l'autre dans un

lieu ou voisin ou éloigné. Les vingt-quatre lettres de l'alphabet sont rangées en cercle autour des aiguilles, et lorsque vous fixez une aiguille sur une lettre, l'aiguille de l'autre cadran tourne et se fixe aussi sur la même lettre. Vous continuez cette opération : celui qui correspond avec vous, en unissant les lettres, obtient des mots ; les mots réunis lui donnent des phrases ; par ce moyen vous lui parlez, il sait votre pensée à quelque distance que vous soyez de lui.

C'est encore à Versailles, et toujours à Versailles en premier lieu, que ces tours se faisaient, et que celui-ci s'est fait. L'un des premiers princes après les rois Louis XV et Louis XVI, l'a vu ; il l'a fait, il s'est plu à le réitérer. Il a pris les deux cadrans : il en a placé un dans une pièce inférieure du grand corps de logis qu'il occupait au château ; accompagné de sa suite, il a porté l'autre dans un étage supérieur et très-éloigné, *et le tour s'est fait* : il a fait lire à son correspondant, en tournant lui-même l'aiguille, tout ce qu'il a voulu, et encore une fois les deux cadrans très-légers, très-portatifs, se mouvaient à volonté sous la main de l'un et l'autre acteur de cette étonnante scène.

Nous

Nous l'avons dit : l'explicateur , représentant du sieur *Decrémps* , nie d'abord qu'il y ait eu des cadrans sympathiques , c'est-à-dire , que le fait se soit opéré comme nous venons de l'exposer ; c'est à la page 151 de *la Magie blanche dévoilée, etc. 2^e. partie* , intitulée : *Supplément, etc.* « Le » tour des cadrans sympathiques se fait , » dit-il , non par sympathie , mais par » supercherie ; » puis il continue :

» Vous prenez un cadran sur vos genoux ,
 » et l'on en pose un autre sur une table.
 » Quand vous avez porté l'aiguille de votre
 » cadran sur une certaine lettre , le faiseur
 » de tour qui s'en aperçoit , fait arrêter
 » le second cadran sur la même lettre , à
 » l'aide d'un aimant caché , qu'il fait mouvoir
 » dans la table , soit par le secours d'un
 » compère auquel il donne un signe de
 » convention , soit en poussant lui-même
 » une bascule avec son pied. L'aimant arrivé
 » sous le cadran , arrête par son attraction
 » le balancier de fer à l'instant requis. »

Nous n'avons pas le courage d'en copier d'avantage ; la plume tombe des mains en transcrivant de si rebutantes sottises , et il eût mieux valu mille fois s'en tenir au déni

K

effronté du fait , que d'oser en donner pareille explication.

D'abord , il est faux que le tour des deux cadrans ne se fasse pas et ne se soit pas fait autrement que par deux acteurs placés dans la même pièce , comme le dit l'explicateur. Ensuite , il est évident que si les deux acteurs sont dans la même chambre , armés de leurs cadrans , se voyant et s'épiaut réciproquement , alors il n'y a plus de tour ; troisièmement , si je ne suis que spectateur , et si un autre que moi tient sur ses genoux l'un des cadrans , et fait marcher l'aiguille , de même que les deux acteurs se voient l'un l'autre , au dire de l'explicateur , ne verrai-je pas tous leurs mouvemens et tous leurs gestes ? Ne verrai-je pas que l'un porte les yeux sur le cadran de l'autre , comme le dit encore l'habile explicateur ? Quelle impertinente farce invente-t-il ici ! De plus , si ces deux acteurs sont de connivence , serai-je assez stupide pour ne pas m'en appercevoir , pour ne m'en douter pas ? De plus encore , n'entendrai-je rien de la course de cet aimant qui va et vient , si adroitement caché sous la table ? Ne m'appercevrai-je pas des mouvemens de ce *compère* tout aussi adroit , des coups de pied sur la bascule ?

N'y aura-t-il pas d'embarras dans la marche de ce cadran arrêté plusieurs fois, à *l'instant requis*, sur différentes lettres, par l'attraction de l'aimant ? Combien de temps restera-t-il arrêté ? Combien de temps l'autre acteur attendra-t-il pour reprendre la conduite de son aiguille ? Moi, spectateur benin, je vois et j'attends, et sûrement je ne crierai pas *au miracle* !

Nous avons honte d'être forcés de réfuter et de combattre des inventions aussi absurdes ; mais nous éprouvons plus de honte encore pour les bons lecteurs Français qui s'y sont laissé tromper ; car, nous ne croyons point qu'il se soit jamais trouvé de spectateurs assez idiots pour avoir donné dans le piège. Les explicateurs, au reste, ne se déconcertent pas : ils continuent ; immédiatement après ces mots, à *l'instant requis* (p. 152), ils disent :

« Mais cette expérience ne pourrait jamais
 » réussir, si vous exigiez qu'elle fût répétée,
 » en posant les deux cadrans sur les genoux
 » de différentes personnes sans connivence :
 » on vous dirait alors que les cadrans ne
 » sont pas montés pour produire ce jour-
 » là l'effet que vous demandez ; on vous
 » renverrait au lendemain, et le lendemain

» on trouverait un prétexte pour vous ren-
» voyer aux calendes grecques. »

Comme si nous qui voulons et qui pou-
vons faire l'expérience par nous-mêmes,
souffririons qu'un ou deux autres la fissent
à notre place et sous nos yeux, ainsi que
le suppose l'explicateur ; alors, au moins
serions-nous en garde contre *la connivence* !
mais, pour nous servir d'un terme de la
nouvelle langue française, il fallait achever
de *mystifier* le lecteur, de l'étourdir. C'est
en quoi ont pleinement réussi Messieurs
nos explicateurs. La suite de leur explica-
tion le prouve.

Etant chose certaine que le tour a été
fait à Versailles, ainsi que nous l'avons
décrit, et que les augustes personnes qui
l'ont fait, et qu'il fallait tromper, furent
très-convaincues de la réalité du fait, parce
qu'elles étaient sans connivence, et n'étaient
pas des imbécilles, les explicateurs osent
ajouter pour ces personnes (p. 153.) :

« Après quoi ils se vanteront d'avoir vu
» de leurs propres yeux, des cadrans sym-
» patiques qui servent à communiquer la
» pensée ; ils ne permettront point qu'on
» leur fasse là-dessus la moindre remon-
» trance. »

En effet, les auteurs du tour ne souffraient pas d'être contredits : « ils croiront trancher » toute difficulté, en disant qu'on ne peut » pas aller contre des faits. » C'est ce qu'ils disaient avec raison.

« Mais ne pourrait-on pas leur repliquer » qu'ils ont mal vu, et leur appliquer ces » paroles de Voltaire : *je ne crois pas aux » témoins oculaires, quand ils prétendent » avoir vu des choses absurdes.* »

Observons que cet apophtegme de Voltaire, si on le prenait pour règle de conduite, menerait directement à nier toute espèce de prodige, soit de Dieu, soit du Diable, vu que ce bel esprit était un de ceux qui regardaient tout prodige comme une absurdité, et qui ont dit et imprimé à Paris : « quand on viendrait » me dire qu'il y a à Passy un ressuscité, » je ne ferais pas un pas pour l'aller voir. »

Mais pour tout lecteur judicieux, cette sentence de Voltaire, ces textes des *Decremps*, que nous venons de rapporter, n'ont pas besoin de commentaire. On sait ce que tout cela vaut. Qu'ils nient, tant qu'ils voudront, le fait des cadrans sympathiques; ce fait est constant, ce fait a été avéré, c'est ce fait entr'autres et celui du tour du piquet incompréhensible qui, dès avant

1772, obligèrent les savans de Paris, de dire, dans la sincérité de leur cœur, aussi bien que dans l'aveuglement de leur esprit : « ces sortes de gens ont découvert un nouvel » agent dans la nature ; » et nous, nous répétons pour ce fait ce que nous avons dit pour celui du tour du piquet incompréhensible : « il est vrai qu'une faux vengeresse, » une faux inexorable a abattu des milliers » de têtes qui l'ont vu ; mais il est vrai aussi » qu'il en reste autant encore témoins ocu- » laires de sa réalité. »

C'est ici le lieu de prouver à nos lecteurs que nous ne sommes pas embarrassés pour la leur démontrer cette réalité.

Voici à ce sujet, le témoignage d'un contemporain qui ne sera pas suspecté. Il paraît, à la manière dont s'exprime M. *de la Chapelle* dans son *Ventriloque*, qu'il a vu le fait des deux cadrans, ou qu'il le tenait pour vu, d'autant que ce fait, au moment qu'il écrivait, retentissait dans tout Paris. A la page 11, il dit : « ce qu'il y a de singulier, ils font ce qu'il disent ; » et l'on va voir qu'il parle ainsi à l'occasion d'horloges ou cadrans merveilleux.

Voilà l'affirmation du fait. « Mais, ajoute-t-il, ils ne le font pas de la manière

» qu'on le croit. » Nous en convenons très-fort. Aussi avons-nous démontré que ces faiseurs n'ont pu le faire ni par aimant, ni par compère, ni par levier, ni par bascule, et c'est à la page suivante, et à l'occasion de ce tour que M. *de la Chapelle* rapporte ce que déjà tant de fois nous avons répété, touchant ces hommes éclairés de Paris qui dirent : « ces sortes de gens ont » découvert un nouvel agent dans la nature; » ce qui prouve au moins que ce tour ne s'est fait ni par compère, ni par commère, ni par aimant, ni par bascule, mais par quelqu'autre agent.

Ceux qui voudront bien lire les deux pages que nous venons d'indiquer dans le livre de M. *de la Chapelle*, nous observeront peut-être qu'il ne parle pas là précisément des cadrans sympathiques, tels que les *Decremps* les ont décrits. Cela est vrai : toujours nos explicateurs amassent des brouillards autant qu'ils peuvent, et s'y enfoncent ; mais il affirme un fait qu'on doit regarder comme le même, ou comme entièrement équivalent, et plus inexécutable encore naturellement.

« C'est, dit-il (p. 11.), une horloge de leur » façon, qu'ils ont stylée à répéter par sa son-

» nerie , tout ce que l'on aura fait en sa
 » présence : par exemple , une lettre que
 » l'on écrirait à plusieurs lieues de l'endroit
 » où ils sont. »

Cette horloge vaut bien les cadrans sympathiques , et nous savons que ces deux opérations se font par le même agent.

Un seul mot sur ces cadrans va achever de confondre et de démasquer le prétendu tour et les nouveaux faiseurs explicateurs. Malheureusement pour eux ce tour n'est pas nouveau , et il y a plus d'un siècle , que de grands physiciens en ont fait honneur au Diable , son véritable agent.

Le père *Lebrun* , au premier livre de son *histoire critique des pratiques superstitieuses* , etc. (chap. 14. parag. 6.) fait exactement la même description que celle que l'on a lue plus haut , des deux cadrans (si non qu'il les appelle boussoles) , des vingt-quatre lettres de l'alphabet gravées autour , des deux aiguilles prétendues aimantées , ou jouant par l'aimant , et des deux amis qui , quoiqu'éloignés l'un de l'autre , se communiquent leurs secrets par ce moyen ; mais il désabusé ceux qui croiraient que ce fait est physique et naturel : il dit que « plusieurs auteurs ont réfuté

» cette erreur ; » que depuis long-temps des savans qu'il nomme , savoir : » les P. P. » *Kirker* et *Gaspard Schot* , ont remarqué » qu'on s'est servi de l'aimant pour des » usages évidemment superstitieux ; » et dans ce livre du P. *Lebrun* , *superstitieux* et *diabolique* sont synonymes. Il finit ce paragraphe en ces termes :

» Il n'est que trop vrai que des choses » purement naturelles ont servi à produire » des effets qui ne pouvaient être naturels , » ou qu'on ne pouvait naturellement se pro- » mettre. » Au chap. 5 du même livre , parag. 30 , il avait déjà donné le même effet comme *naturellement impossible*.

Sur quoi observons de rechef la différence entre nos philosophes d'aujourd'hui et ceux du 17^e. siècle. Ce fait des deux cadrans ou des deux boussoles , a été présenté par le P. *Lebrun* , à la critique des académiciens du 17^e. siècle. D'autre part, il est indubitable qu'il a été vu par ceux du 18^e. Qu'ont dit les premiers ? Si l'on nous certifie la vérité du fait et de faits semblables , nous prononçons « qu'ils doivent avoir des causes » qui ne peuvent être rapportées à la physique ; ou qu'ils sont superstitieux , et » viennent évidemment du mauvais prin-

» cipe ; » paroles expresses des académiciens sous Louis XIV. Qu'ont dit les savans philosophes du milieu du 18^e. siècle, c'est-à-dire, sous Louis XV, touchant ce fait répété des deux cadrans ? Hélas ! trop convaincus par leurs yeux de sa réalité, et tout déconcertés, ils ont dit : « ceux qui les opèrent ces faits, ont découvert un nouvel agent dans la nature. » Mais que disent sur la fin de ce même 18^e. siècle et sous Louis XVI, d'autres savans qui ont vu ou ces faits, ou au moins des faits équivalens, dans les œuvres des *Mesmer*, des *Somnambules*, des *Cagliostro*, etc. ? Ils ont dit : « nous croyons devoir ne rien conclure de ces faits qui contredisent toutes les lois de la physique, parce que les causes en sont cachées et inextricables ; » paroles expresses des docteurs choisis par Louis XVI, pour examinateurs et pour juges.

Les premiers reconnaissent le pouvoir du Démon; les seconds ne voient plus cet être mal-faisant, il est loin de leur pensée ; ils entrevoient un autre principe qu'ils cherchent, mais qu'ils ne connaissent point. Les derniers disent nettement qu'ils restent et veulent rester dans leurs ténèbres, et qu'*il n'y a rien dans ces faits prodigieux ni à voir*

ni à conclure. Tel a été en France le progrès des lumières depuis la fin du 17^e. à la fin du 18^e. siècle. Français du 18^e. et du suivant, soyez fiers et réjouissez-vous !

Nous ne daignons pas continuer de réfuter les prétendues explications de la *Magie dévoilée, etc.* du sieur *Decremps*. Pour peu d'attention qu'on mette à les lire, et bien plus encore, si l'on en vient à l'exécution des moyens qu'elles présentent, on se convaincra que les tours les plus frappans, exposés dans son livre, qui ont le plus excité l'admiration, n'ont nullement été faits de la manière dont il le prétend (cependant ils ont été *faits* !); que le plus grand nombre de ces explications sont fausses et les moyens insuffisans. C'est un aveu que nous avons reçu souvent de la bouche de plusieurs physiciens d'une adresse et de talens supérieurs, qui, dans leur cabinet, en présence d'hommes habiles, en avaient fait l'épreuve; et si ce n'était superflu pour notre cause, nous démontrerions la justesse de cet aveu, en analysant chaque tour l'un après l'autre. Nous ne pouvons tenir cependant contre la tentation de prouver encore, par quelques exemples, la nullité de ces explications.

Dès l'ouverture de ce livre , on voit en gravure « un professeur de physique amusante , qui après avoir réduit en cendres » une carte choisie au hasard , jette le jeu » en l'air pour la faire reparaître en la » clouant au mur , d'un coup de pistolet. »

Que l'on suive l'explication donnée par le sieur *Decremps* , on verra sur-le-champ qu'il s'embrouille , se contredit , ne s'accorde pas avec lui-même , et si l'on essaie son procédé , on verra mieux encore que physiquement il est inexécutable.

A la page 18 , M. *Decremps* convient que « ce tour est difficile à deviner par sa » complication. » Nous le savons. Dans l'exposition (page 15.) , il dit que *le faiseur prend la carte choisie et échançrée , et qu'il la réduit en cendres ;* dans l'explication (page 16.) , qu'*il passe dans son cabinet ;* que « revenu sur le théâtre , il » demande la carte choisie ; (p. 17.) » qu'*il la porte à son compère* : mais il venait de dire que , dès le premier moment , on la lui avait remise et qu'elle avait été brûlée. Il y a donc ici ou un faux , ou une contradiction ; mais ce petit inconvénient n'est rien en comparaison de ce qu'on va lire.

Comme , pour augmenter le miracle , le

faiseur s'est engagé à « mettre dans le pis-
 » tolet un clou marqué, fourni par un
 » spectateur, lequel clou sera reconnu avec
 » la carte brûlée, ensuite reproduite et
 » clouée; » second prodige qui vraiment a
 eu lieu dans ce tour; M. *Decremps*, admi-
 rable invention! a imaginé, pour escamoter
 ce clou et le porter vîte au compère, de prati-
 quer *un trou sous le canon près la lumière* (p.
 16.), et afin que le tireur ne soit pas blessé
 dans l'explosion par ce canon ainsi percé
 (accident fort possible.), autre invention plus
 admirable encore! « sitôt que le clou lui
 » est tombé dans la main, faisant glisser
 » sur cette ouverture une espèce de virole
 » en fer, il l'assujettit et la fixe pour qu'on
 » ne s'aperçoive de rien » (p. 17.). Que
 le lecteur n'aille pas croire que c'est nous
 qui lui en imposons, qu'il lise les pages
 citées, et toute l'explication.

Et puis, de bonne foi nous demandons,
 et qu'avec la même bonne foi on veuille
 bien nous répondre; comment se persuader
 que les spectateurs voyant le faiseur aller
 tant de fois dans le cabinet, revenir tant
 de fois du cabinet, ainsi que le dit le sieur
Decremps, ne s'aperçoivent de rien, ne
 se doutent de rien? Comment penser que

ce tour si compliqué ait été tant applaudi? Eh! c'est qu'il a été fait, mais non par les sots expédiens que met en jeu M. *Decremps*; c'est qu'il a été fait, fait sur des murs de plâtre, murs où il n'y avait ni boiserie, ni glace, ni tapisserie; fait avec une prestesse, une précision qu'il n'est pas donné à l'homme d'avoir, et dont on n'a pas d'idée, à moins qu'on n'ait vu; c'est qu'il a été fait sans compère quelconque: chose au-dessus de toute merveille!

En 1788, nous avons vu la tête ou poupée parlante, répondant à son interlocuteur très - distinctement, très - intelligiblement. Nous étions accompagnés de personnes jouissant aujourd'hui comme alors, de toutes les facultés du corps et de l'esprit, et supérieures à tout préjugé. Ce tour se faisait à Paris, dès le commencement du règne de Louis XVI, et même auparavant.

Il est fâcheux pour M. *Decremps* que la description et l'explication qu'il donne de cette poupée, soient fausses d'un bout à l'autre, et tout-à-fait maladroite, mais fausses, sur-tout relativement à la figure à qui nous avons parlé et qui nous a répondu.

A la page 180 de la seconde partie, il dit que « la bouche de cette poupée était

» traversée par un grand porte-voix ; » page 182 , qu'elle rendait « ses oracles par l'inspiration d'une véritable commère , dont je vois , ajoute-t-il , remuer les jupons au bas d'une armoire mal fermée ; » page 183 , *qu'elle n'était pas suspendue au milieu de la chambre* , mais « placée au centre d'une grande ouverture faite dans une cloison , pour empêcher les spectateurs trop curieux de passer par derrière , où ils auraient pu voir facilement l'embouchure postérieure du porte-voix , ce qui aurait pu donner de violens soupçons de compérage. . . . ; que la poupée était attachée de manière qu'on ne pouvait pas la tourner pour voir l'embouchure postérieure , et que d'ailleurs cette embouchure était masquée par un énorme panache , etc. . . . »

Il dit , à la même page 183 , que « la poupée ne parlait qu'à voix basse ; » ce qui est très-vrai : il fallait ajouter *qu'on ne lui parlait aussi qu'à voix basse* ; et page 180 , qu'il « n'était pas possible de prétendre qu'il y avait un nain caché dans la poupée.... qu'elle était trop petite.... et qu'on entendait aussitôt une réponse analogue à une question quelconque en français ,

» en espagnol, ou en portugais, réponse
 » qui provenait de l'intérieur même du porte-
 » voix. »

Or, tout ce que dit ici M. *Decremps* tourne contre lui, et prouve évidemment que son explication est trompeuse. Elle ne peut en imposer qu'à ceux qui veulent se laisser séduire.

Si sa poupée eût été arrangée comme il le dit, et sur-tout si l'on eût vu « au bas » d'une armoire mal fermée, remuer les joints de la commère, » qui jamais aurait admiré et donné dans le panneau ?

La poupée parlante que nous avons vue, les têtes parlantes que tout Paris a vues, étaient entièrement isolées. Suspendues au milieu d'une vaste chambre, les spectateurs les touchaient, les tournaient et retournaient à leur gré. Elles avaient sur la bouche, seulement pour la forme, un petit tube de fer blanc un peu évasé à la partie antérieure, par lequel on interrogeait, et par lequel sortait la réponse. Il n'y avait point de porte-voix traversant ces têtes, ainsi que l'avance M. *Decremps*, conséquemment point de panache pour le cacher.

Quant à la chambre où nous eûmes le spectacle, et fîmes l'expérience, nos yeux éclairés

éclairés de la lumière naturelle du jour, et non d'aucune lumière factice, eurent soin de la parcourir. Il n'y avait qu'un espace vide, des murailles nues, nulle tapisserie, sur-tout ni armoire, ni commère. Et nous attestons que trois hommes qui ont pris *un vol élevé* dans la carrière de la nouvelle science aërostatique, dont l'un était lui-même très-habile professeur de physique, astronome et géomètre, après avoir vu dans le même local que nous, la même tête parlante que nous y avons vue, ont déclaré ne pouvoir en donner l'explication. Tout ce qu'ils pouvaient dire au maître de la poupée qui était présent, c'était ce grand mot : *vous avez découvert un nouvel agent dans la nature* ; et ce qui augmentait l'embarras de ces trois savans, et qui devait l'augmenter, c'est que, parlant à voix basse à la poupée, cette poupée n'étant d'ailleurs traversée par aucun porte-voix, quand elle aurait eu et compère et commère, ceux-ci n'auraient pu rien entendre, ni conséquemment répondre, et pourtant la réponse se faisait.

S'ils eussent ensuite considéré ces trois savans, qu'on a entendu, à Paris et ailleurs, ces réponses se faire en différentes langues, et en la même langue que la question avait

L

été faite, au moins avec nous ils auraient pu dire : « nous savons très-bien que les » Démons parlent toutes les langues ; mais » nous savons aussi que les hommes qui » les parlent, ne sont pas réduits, ne s'a- » baissent pas au métier de *compérer*.

Pour « la montre pilée dans un mortier » et rendue entière quelques minutes après, » à son propriétaire qui la reconnaît, » M. *Decremps* avance (page 60, 1^{re}. partie) : « qu'on place le mortier près d'une petite » trappe pratiquée dans la table qui sert à » l'opération ; qu'il faut couvrir ce mortier » d'une serviette, pour que le compère, » caché derrière la toile, puisse, sans être » aperçu, après avoir passé son bras dans » l'intérieur de la table (page 9.), ramasser » tous les débris et substituer dans le mortier » la première montre. » (pages 60 et 61.)

Et nous, nous avançons qu'il est impossible qu'un homme caché derrière une toile ou tapisserie quelle qu'elle soit, passant son bras sous une table, ensuite la main et l'avant-bras pour opérer dans un mortier placé sur cette table ; qu'il est impossible, quand le mortier serait couvert et recouvert de deux ou de trois serviettes, qu'il y fasse les substitutions que l'on suppose, sans que

les spectateurs ne le voient clairement, et qu'il les fasse ayant le bras dans cette situation.

Nous avançons de plus, que le tour s'est fait sans ces gaucheries. Nous l'avons vu s'opérer sur une table isolée, éloignée de plusieurs toises de toute espèce de parois, conséquemment sans compère. Le mortier était mobile et portatif; examiné par les spectateurs, on n'y trouva pas de double fond. L'explication du S^r. *Decremps* est donc fausse et menteuse. Il faut en chercher, et qui plus est, en trouver une autre.

En un mot, rien de plus vrai que ce que nous avons dit. Que l'on prenne la peine de lire la *Magie dévoilée, etc.* de M. *Decremps*, on sera convaincu sur-le-champ que sa magie n'est nullement dévoilée; que les expédiens qu'il indique, les tables à soupapes, les leviers, les bascules, les rouages, les pièces aimantées, les cartes plus longues ou plus larges, les fils de fer ou de chanvre, les soufflets, les petits porte-voix, les nains cachés dans des tiroirs de commodes, ou sous les jupons d'un automate, ne sont qu'un leurre; qu'ils sont non-seulement insuffisans à l'exécution des prodiges qui ont été faits à Versailles, à Paris, et dans

les principales villes de France , mais qu'ils devaient même nuire à cette exécution , qu'ils devaient l'empêcher , et que nécessairement , puisqu'elle a eu lieu exactement , ponctuellement et lestement , il faut recourir à des moyens d'un autre genre.

Il semble que M. *Decremps* n'ait écrit que pour de bonnes femmes , ou pour des écoliers , pour des gens qui le croiraient sur parole , et qui ne le liraient pas. Le plus grand nombre , en effet , ou l'a mal lu , ou ne l'a pas lu. D'autres ont cru à son livre sans le lire , c'est-à-dire se sont persuadés qu'il n'y avait jamais eu nulle part , qu'il ne pouvait y avoir nulle *magie*. C'est ce qu'on voulait obtenir pour la capitale , et sur-tout pour *Versailles*.

Dans un gros volume in-4°. , de nouvelles récréations mathématiques , où , en effet , pour la partie physique et mécanique , tout est nouveau , si ce n'est les titres de certains tours anciens , volume intitulé : *Amusemens des sciences , etc.* fait pour *l'Encyclopédie méthodique*. ; on met dans la bouche de M. *Decremps* (p. 825.) , une espèce d'adage qu'il prononce après avoir gagné à un jeu purement arithmétique , contre un adversaire qui comptait

l'embarrasser. Cet adage est celui-ci : *tel croit embourber autrui , qui souvent s'embourbe lui-même* ; et à presque toutes les pages de son livre , on voit que c'est M. *Decremps* précisément , qui s'est embourbé.

Pour *qu'un oiseau artificiel , perché sur une bouteille , chante au commandement de la compagnie* , « et chante sans aucun » exercice préliminaire , tous les airs qu'on » lui demande , sans en excepter ceux que » des musiciens consommés dans leur art , » peuvent composer im-promptu devant » lui , » *tour prodigieux* , véritablement exécuté , et qui est le sujet du chap. 3 , de la première partie (page 10.) ; c'est toujours le compère , et le compère caché , chantant lui-même « les airs que les musiciens » jouent de mémoire , ou d'après la musique notée qu'on leur fournit (page » 11.) ; et remarquez-le , imitant si bien la voix de l'oiseau qui est sous les yeux des spectateurs et auditeurs , qu'ils rapportent à son petit gosier les sons qui sortent de la gorge éloignée dudit compère. O merveille !

C'est , pour la parfaite imitation du chant de l'oiseau , « deux pièces de métal en forme

» de cônes creux, derrière la toile, cônes
» inégaux qui servent au compère de porte-
» voix, et sont des échos qui réfléchissent
« la voix vers différens points (même page.);
C'est « dans le corps de l'oiseau perché
» sur sa bouteille, un petit soufflet double
» comme celui d'une serinette, et entre ses
» pieds une cheville mobile qui fait jouer
» le soufflet. Cette cheville entre dans le
» goulot de la bouteille » (p. 12.);

C'est « une pièce de bois qu'on ne peut pas
» voir, parce que la bouteille est opaque....,
» pièce posant verticalement sur le fond
» mobile de la bouteille (même page.);

Ce sont « des bascules qui sont sous le
» tapis, tirées par des fils d'archal cachés
» dans les pieds de la table; » et le tout
mis en mouvement par le compère dont le
gosier rend si parfaitement la voix d'un
oiseau, par le moyen de ce petit échaf-
faudage, que tout le monde y est pris. O,
encore une fois, merveille des merveilles !

Pour expliquer un autre tour (page 87,
1^{re}. partie.), le merveilleux explicateur dit
» qu'un petit nain a les jambes et les cuisses
» cachées dans des cylindres creux; »

Pour un autre (page 96, même 1^{re}.
partie.) « qu'un petit serin caché dans la

» tête d'un automate, et qui voit tout ce qui
 » se passe à travers la matière demi-trans-
 » parente de la tête, et à travers le verre
 » qui forme ses yeux, » quelle vue perçante!
 » au moindre signe de son maître, change
 » de place, » quelle intelligence! « et par
 » ces changemens réitérés, produit les plus
 » merveilleux effets. » Quelle adresse!

M. *Decremps* expose dans les deux parties de son livre, vers la fin, des faits mille fois plus incroyables et plus prodigieux que ceux dont on a lu le récit. Il dit qu'il a de bonnes raisons pour n'en pas donner l'explication (page 112, 1^{re}. partie.). Nous le croyons. Il atteste hautement la réalité de ces faits (page 113.). Nous sommes persuadés qu'ils ont eu lieu; mais il les place au bout du monde, au fond de l'Afrique; tout lecteur alors est dans le cas de chanter : *va-t-en voir s'ils viennent, Jean, va-t-en voir s'ils viennent, etc.*

Il est d'autres faits que M. *Decremps*, pour d'aussi bonnes raisons, s'est bien gardé d'expliquer. Ce n'est pas qu'il ne les ait vus. Il ne lui a pas fallu pour cela voyager en Asie ni en Afrique. Paris, Versailles et mille autres villes, les ont vus ainsi que lui.

Le même saltimbanque qui opérait ces anciens tours dont il a traité, faisait ceux-ci dont il ne parle pas, et qu'on dit reproduits par quelques bateleurs du jour.

Votre montre posée sur une table, il l'arrêtait à volonté, et à son commandement elle marquait l'heure qu'il voulait ou que vous vouliez; ensuite, au même commandement, elle se mettait à l'heure vraie, sans que ni lui, ni personne y touchât. Si vous le desiriez, il vous épargnait la peine de mettre votre montre sur la table. Il lui commandait de marcher, de rétrograder dans votre poche ou entre vos mains, et l'arrêtait ainsi à votre gré ou au sien. Ces tours ont eu lieu incontestablement : ils n'ont pu être inconnus à M. *Decremps*. Ils ont été faits avant qu'il travaillât à son livre. Si l'on veut y faire attention, on jugera qu'ils sont sérieux. Pourquoi donc n'en fait-il pas mention? Pourquoi n'essaie-t-il pas de les expliquer? Apparemment qu'au lieu d'être de la magie blanche, il a pensé que ces faits étaient du ressort de la magie noire. Nous sommes de son avis.

On ne manquera pas de nous objecter ici que tous ces prodiges, soit ceux dont a traité M. *Decremps*, soit ceux dont il

n'a point parlé, se renouvellent journellement sous les yeux du public, et qu'il n'est personne, si peu instruit, qui ne voie le mécanisme et les moyens de ces opérations.

Premièrement, nous nions et sommes fondés à nier que les prodiges renouvelés aujourd'hui, soient les mêmes que ceux vus vers la fin du règne de Louis XV, et sous Louis XVI, les mêmes que ceux qui, de l'aveu de M. l'explicateur, *ont fait l'admiration de la capitale et de la province*. Ils ont, si l'on veut, l'air d'être les mêmes; ils paraissent les mêmes, on leur donne la même dénomination; mais ils sont altérés, dénaturés. On y emploie à dessein de grosses finesses. C'est une ruse des magiciens et démonolâtres maintenant existans, ruse dont il est aisé de pénétrer les motifs. C'est par cette ruse qu'ils se sauvent eux et leurs devanciers, et qu'ils détournent les soupçons qui pourraient les atteindre.

Secondement, notre intention n'a pas été et n'est pas de prononcer sur les nouveaux tours, ni sur les nouveaux jongleurs. Il faudrait que préalablement nous les eussions vus et examinés.

Troisièmement, quand les tours modernes seraient purement physiques, il ne s'en

suivrait rien contre ce que nous avons démontré des *somnambules*, des *Mesmer* et des *Cagliostro*. Nous sommes convenus que dans les anciens tours , quelquefois les moyens physiques avaient été mêlés aux moyens diaboliques. Le même mélange , les mêmes astuces ont encore lieu aujourd'hui.

Qu'on s'efforce d'ailleurs , tant qu'on voudra , de persuader au peuple qu'on voit toujours les mêmes prodiges qu'on a vus sous Louis XV , le plus grand nombre de ceux qui habitent actuellement *Versailles* et *Paris*, s'ils vivaient sous ce prince , et s'ils veulent être vrais , attesteront le contraire. Les cadrans sympathiques , la partie de piquet gagnée sans toucher les cartes , les têtes parlantes au point de perfection où nous les avons entendues , le ventriloque isolé et pareil en force à celui qu'osa amener *la Chapelle* à l'académie , plusieurs autres amusemens prétendus physiques cités dans *Decremps* , exécutés aussi sous Louis XVI , ne se voient plus , quoiqu'on dise.

Si des procédés purement physiques les ont opérés , rien ne devrait être plus commun que les opérateurs de ces tours qu'on dit être de magie blanche ; il n'est pas en France une ville , pas un hameau qui ne

dût, chaque soir, être amusé par son faiseur de prodiges. Cependant *ces sortes de gens*, pour nous servir de l'expression de M. de la Chapelle, ces sortes de gens accusés par des savans « d'avoir découvert un nouvel » agent dans la nature, » sont extrêmement rares, quoiqu'on fasse accroire à la multitude qu'il en est en foule. Finissons.

Il n'y a nul doute que des pièges de toute espèce ont été tendus à la France durant presque tout le dix-huitième siècle, et surtout pendant la moitié qui vient de s'écouler, pour lui ôter toute idée de magie et de commerce avec les démons, conséquemment pour la tromper.

Dès 1728, dans un faubourg de Paris, sur un cimetière pour théâtre, on fit à l'aide des Diables, des prodiges très-réels, qui, presque jusqu'à nos jours, ont été continués dans certaines maisons, sous le nom de *convulsions*. On en a dressé les procès-verbaux signés de témoins oculaires, et des hommes très-instruits furent convaincus que les magiciens y avaient la plus grande part (1).

(1) Un Journaliste moderne a inséré dans sa feuille, à l'article des éphémérides, sur la clôture du petit cimetière de St.-Médard, clôture faite le 27 janvier

Vers 1771, on vit en Dauphiné un prodige d'un autre genre. C'était un jeune

1732, que les convulsions furent un effet d'organes ébranlés dans quelques zélateurs d'une sprit faible, et que « ceux qui montoient sur la tombe, donnaient » à leur corps des secousses qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges; » d'où il dit que ces convulsions étaient *légères*. D'autres écrivains pourront démontrer par certains *Mémoires* du temps, authentiques et irrécusables, que les prodiges opérés sur la tombe, ou à la prétendue intercession du Saint diacre, furent autre chose que de légères convulsions, et n'étaient pas des évènements purement naturels. L'auteur de cet article cite un passage d'une lettre d'*Amolon*, archevêque de Lyon, dans le neuvième siècle, à *Théobald*, évêque de Langres, sur de pareils évènements, en l'an 844. S'il avait cité plus au long, ses lecteurs auraient vu que l'archevêque *Amolon* prononce que ces faux miracles devaient être attribués autant *aux Démons* qu'à l'imposture des hommes pervers : ce qu'avoue l'historien *Fleury* dans sa traduction de la lettre d'*Amolon*. *Agobard*, prédécesseur de celui-ci, avait porté le même arrêt et donné le même avis, quelques années auparavant, à l'évêque de *Narbonne*, sur les mêmes merveilles qui avaient eu lieu dans l'église de St.-Firmin d'*Uzès* : « *Agobard* » attribue ces plaies à l'opération du Démon. Il dit » que, puisque dans cette église, il ne se faisait pas » de vrais miracles, qu'au contraire, ceux qui se por-

homme dont la vue traversait la terre, au point qu'il voyait les eaux les plus profondes, ce qui lui fit donner le nom d'*Hydroscope*. Le fait fut constaté : il en existe des preuves authentiques ; on en trouvera une dans le premier *Mercure* d'octobre 1772, page 166. C'est une lettre d'un homme d'un rang distingué, datée de Valence, à M. *Delalande*.

Le même prodige, sous une autre tournure, s'est renouvelé depuis peu d'années. Un nommé *Bleton*, non par ses yeux, mais par tous ses membres, ou pour mieux dire, par la crispation de tous ses membres, indiquait les eaux sous terre ; il faisait creuser, on les trouvait ; il a parcouru diverses provinces de France, a porté son talent dans la capitale, et s'y est, à ce que l'on dit, enrichi.

Le docte médecin, M. *Dehaen*, dit au dernier chapitre de son *traité de la magie* dont nous avons parlé, que si, ce qui n'est pas sans exemple, et il en cite, que si l'on

» taient bien, devenaient malades, ce ne pouvait être
 » que l'ouvrage de quelque mauvais ange. » Ce texte se lit dans l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, tom. 5, page 379, édition de Nîmes, 1782.

voit sortir de quelque partie que ce soit du corps humain, sans lésion considérable, des choses qui naturellement ne peuvent y entrer, comme des couteaux, des morceaux de verre, de fer, de poix, des touffes de crin, des os, des insectes, de grosses épingles, des charbons, etc. . . . ces *faits* doivent être regardés comme magiques, et attribués aux Démons. Quelqu'un qui relira les *Mercures*, *Journaux* et autres dépôts de *nouvelles*, de 1765 à 75 ou 76, en trouvera de ce genre arrivés à ces époques.

Il est vrai que les savans, les académiciens, les physiciens ont nié les faits; ils ont démontré qu'en bonne physique, et d'après les lois de la nature, ces faits étaient impossibles. MM. les théologiens n'eurent pas grande peine à prouver que le diacre François Paris n'était pas un homme à miracles. Un homme qui, avant de mourir, se sépare de l'*église*, bien sûrement ne fera pas de miracles; tel fut leur raisonnement, et nous, nous ajoutons : ou s'il en fait, ils seront opérés par des magiciens et démonolâtres, comme l'ont été ceux du bienheureux diacre.

Cependant les plus beaux raisonnemens du monde ne tenant pas contre des *faits*,

ne pouvant anéantir des *faits*, le grandissime nombre qui les avait vus, et dont maint et maint savait bien voir, resta persuadé de leur réalité ; mais c'est ici que le diable trouvait son compte, et que dans l'ombre, il préparait le succès de ses machinations contre cette France aveuglée.

Les uns disaient : dans ces *faits* incontestables, il y a certainement du surnaturel : où sont les yeux capables naturellement de percer les corps opaques ? Pour ce qui est de *Bleton*, puisqu'il a la fièvre sur un terrain couvrant des sources, il doit aussi l'avoir sur un pont, ou embarqué sur une rivière : il devrait l'avoir toujours puisqu'il est peu de terres qui ne couvrent des eaux ; pourquoi donc ne l'a-t-il que transitoirement ? L'état de cet homme, placé sur une source, tient donc du merveilleux ; c'est un état tout-à-fait hors de la nature. Ils n'avaient pas tort.

Les autres disaient : ni Dieu, ni le Diable ne sont en tout ceci. Dieu ne se mêle pas de ces vécilles. Toutes ces scènes bonnes à être mises sur des treteaux, sont indignes de Dieu ; quant au Diable, c'est une chimère : il n'existe pas ; ou s'il existe, il n'a point de pouvoir. Ils niaient *les faits*. C'était le

seul parti qu'ils eussent à prendre pour se tirer d'embarras. Mais c'est ici, nous le répétons, c'est dans ces profondes ténèbres, que le Diable faisait ses affaires, qu'il aiguillait ses traits pour nous crever les yeux ; c'est ici qu'il eût fallu porter la lumière, dévoiler devant toute la France, les œuvres, les ruses, les complots du Diable et de ses suppôts, les magiciens et démonolâtres ; c'est ici que nos docteurs, nos surveillans, nos gouvernans, ceux qui étaient instruits, qui savaient, qui pouvaient parler, devaient prendre la parole ; mais le respect humain, mais la crainte tyrannique autant qu'absurde du ridicule, de compromettre son nom, sa réputation, lia leur langue, brisa leur plume : *canes muti, non valentes latrare*, Isaïe 56, 10 ; et la France ne voyant rien où il y avait le plus à voir, resta trompée.

D'un autre côté, depuis quarante ans, il n'a pas paru un imprimé, pas un in-12, pas un in-16, pas un in-4°. , pas un in-folio, pas la plus chétive, la plus misérable brochure ; on n'a pas traité un sujet soit de science, soit de littérature ; il n'y a pas eu une production en matière de physique, de morale, d'histoire, de romans, de voyages, où l'on n'ait inséré ce mensonge si affreusement

ment fertile en conséquences, et qui a eu de si funestes suites. » Il n'y a point, il » n'y eut jamais d'hommes ni de femmes » qui réellement aient communiqué avec » les Démons, il ne peut y en avoir. Tous » ceux qui ont cru à cette communication, » étaient des visionnaires ou des ignorans. » Nous, nouvellement nés, nous qui habi- » tons le globe depuis hier, nous avons » des lumières bien supérieures.

Telle est la doctrine des *la Chapelle*, des *Decremps*; c'est à-peu-près mot à mot leur langage; c'est celui aussi d'un livre peu ancien, destiné aux grandes bibliothèques; c'est ce qu'entendent enseigner à leurs lecteurs, les auteurs des *Cérémonies et Coutumes religieuses de tous les peuples du monde*; 4 volumes in-folio, de 1783, avec gravures.

Ces auteurs parlent de *Bleton*, au tome 4, pages 221 et suivantes. Ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'ils conviennent de la réalité du *fait* de cet homme qu'ils appellent *sourcier*. Ils le disent sorti du Dauphiné, le font passer par Santenay, Chassagne, Pomard, etc. . . . c'est-à-dire, par la côte des plus grands vins du monde. Ensuite, après avoir donné des preuves péremptoires de son savoir-faire, en produisant le té-

moignage des habitans les plus notables de cette côte , d'un militaire entr'autres , propriétaire du pays , dont ils impriment une lettre qui affirme « qu'à la profondeur de » quatorze pieds , et dans une maison où » il existe un puits très-profond , sans eau , » *Bleton* a trouvé une source ; » après avoir avoué ce *fait si extraordinaire* , et multiplié d'autres témoignages et d'autres preuves , ces messieurs très-conséquens , et pourvus d'une logique à eux seuls connue , finissent sur ce *Bleton* , par cette belle phrase : » éclairés par les vrais philosophes , ses admirateurs n'ont retiré de leurs réflexions , » de leurs panégyriques , de leur enthousiasme , que la honte d'avoir préconisé » un homme ordinaire. » (p. 224 , t. 4.)

Par une suite des mêmes principes de bonne logique et de saine philosophie , les mêmes auteurs vilipendent le docteur *Thiers* , et les dernières années du siècle de Louis XIV , parce que ce docteur a cru à un fait éclatant , vu dans ce temps-là , *lequel fait* , d'accord avec des hommes d'un mérite reconnu , il n'hésita pas de donner au Démon ; savoir : les opérations de la baguette divinatoire de *Jacques Aymar*.

» En vain , disent-ils , le docteur *Thiers*

» a recours à la puissance du Démon et à
 » la force des enchantemens ; en vain on in-
 » voque les secrets de la philosophie occulte ;
 » en vain des personnes plus éclairées, cher-
 » cheraient dans les ressources de la nature
 » l'explication de ce phénomène : tous les
 » efforts que l'on peut faire , pour justifier
 » les historiens à ce sujet , contribueraient à
 » prouver leur ignorance ou leur mauvaise
 » foi ; et ce serait participer à l'*ignominie*
 » dont s'est couvert , à bien des égards , un
 » siècle superstitieux , crédule , pusillanime,
 » et livré à toute la faiblesse de ses préjugés ,
 » que de vouloir défendre ses erreurs ou
 » ses folies » (pages 220 et 221.). C'est ainsi
 qu'on traite aujourd'hui le siècle de Louis
 XIV !

Ces Messieurs , comme on voit , nient le
 fait de *Jacques Aymar* , et de la baguette ;
 ils accusent d'ignorance ou mauvaise foi ceux
 qui en ont écrit l'histoire ; ils ignorent eux-
 mêmes , ou affectent d'ignorer que depuis
 long-temps on n'a vu peu de faits mieux
 constatés ; que depuis long-témps cette cause
 est décidée ; que , dans un petit volume
 imprimé à Paris , chez *Jean Boudot* , en
 1693 , on trouve ce fait dénoncé au célèbre
 Mallebranche , par son confrère le Père

Lebrun, de l'Oratoire, qui l'avait vu ainsi que tout le Dauphiné, le Lyonnais, etc..... (ce volume est intitulé : *Lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette, et qui détruisent leur système.*) ; qu'enfin le Père Lebrun, le Père Mallebranché et autres hommes instruits, le fait bien vérifié, l'ont attribué au Démon. D'où il faut conclure qu'en vain aujourd'hui on voudrait le nier, comme on fait nos savans auteurs des *Cérémonies et Coutumes religieuses, etc.* ou l'expliquer à la manière de nos prétendus explicateurs et *démonstrateurs de physique amusante*, qui, pour mieux tromper, le dénaturent, et qui, en outre, n'expliquent ni ne démontrent rien, ce qu'on verra chap. 24 ; 1^{re}. partie, page 62 du livre de M. *Decremps*.

Les mêmes auteurs philosophes sont très-scandalisés de ce que « *Thiers* qualifie sérieusement Bodin (auteur de la *Démonomanie.*), d'homme de bon esprit, de grand sens, de grande érudition, et de grande expérience, et qui n'était pas trop crédule. » (p. 199, art. 8, tom. 4.)

Ils mettent au rang des talismans et des pratiques de l'astrologie judiciaire, la médaille de Saint Benoît, contre les sorti-

lèges , que par règlement de Saint Vincent de Paule (car le bon Saint croyait aux sorciers.) , les Sœurs de la Charité portaient sur elles , et qu'on leur donnait à toutes le jour de leur prise d'habit. Cette médaille antique se vendait encore à Paris en 1792 , au palais d'Orléans , chez une marchande , près le jardin de Madame.

On sera , ou peut-être on ne sera pas surpris de la trouver bien gravée sur la planche des talismans. (planche 28 , au tome dernier.)

En un mot , les savans *éclaireurs* (c'est pour tels qu'ils se portent.) font le procès (1)

(1) Ils pouvaient faire le même procès avec bien plus d'avantage encore , à tous les siècles de la monarchie qui ont précédé celui de Louis XIV , notamment au siècle de Charles IX , où l'on fit mourir un magicien convaincu , nommé *Trois-Echelles* , dont parlent : 1°. les historiens contemporains ; 2°. Bodin , dans sa *Démonomanie* ; 3°. Ambroise Paré , dans ses traités de Chirurgie , liv. 25 , chap. 30 ; 4°. Naudé , dans son *Apologie des grands hommes soupçonnés de magie* : chap. 3 , il reconnaît celui-ci pour vrai magicien ; 5°. Bayle , dans ses *œuvres diverses* , tom. 3 , chap. 55 ; 6°. l'*Encyclopédie in-folio* , au mot *Sorcier*. Dans Bodin , l'histoire de ce démonolâtre est curieuse , et à coup sûr , il n'eût passé aujourd'hui que pour un *professeur de physique amusante*.

non-seulement au siècle de Louis XIV, mais à tous les peuples du monde, pour avoir cru aux magiciens, aux enchantemens, aux apparitions des esprits :

« Superstitions des peuples pour les *Sorciers*, art. 7, tom. 4, p. 177 ; »

« Superstitions des peuples pour les *Enchantemens*, art. 8, p. 189. »

« Superstitions des peuples sur l'*apparition des Esprits*, art. 9, p. 203. »

Il semble que la génération du 18^e. siècle, c'est-à-dire du 58^e. depuis la création, soit sans contredit la génération transcendante en tout genre de mérite, et que les millions de milliards d'hommes qui nous ont précédés, n'étaient pas des hommes, ou n'étaient auprès de nous, pour les facultés intellectuelles, que des avortons.

« Les lumières du siècle où nous vivons, »
 » la saine philosophie qui guide aujourd'hui »
 » toute l'Europe, ne nous permet pas de »
 » nous appesantir davantage, sur une ma- »
 » tière dont la futilité est aussi manifeste » (la »
 » matière de la magie!). C'est ainsi qu'ils s'ex- »
 » priment aux pages déjà citées 220 et 221 (1);

(1) Pour rabattre les fumées de cet orgueil qui ne

et comment prouvent-ils, ces messieurs, la futilité de cette matière?

Visions, chimères, imaginations, fanatisme, superstition, voilà les argumens dé-

fait pas honneur à la science ni au discernement du 18^e. siècle, il ne faut que lire ce petit morceau de M. Court de Gebelin, auteur du *Monde primitif*, dans sa *Lettre à ses souscripteurs*, au sujet de sa guérison par le magnétisme, guérisons dont nous avons parlé, page 50.

« Plus nous fouillons dans l'antiquité, plus nous » y trouvons des preuves nombreuses et étonnantes » que nos découvertes les plus précieuses, les plus » rares, ne sont qu'un retour vers cette antiquité si » étonnante elle-même. Ce que nous disons ici est » vrai, sur-tout des connaissances physiques. Fondées » sur la nature, toujours la même, elles dûrent se » présenter aux hommes toutes les fois qu'ils voulurent » prendre la nature pour guide. C'est ainsi que nous » avons prouvé ailleurs que *l'électricité*, son appareil, » son coup foudroyant, découvertes de nos jours, » avaient été connues des anciens qui en savaient » même tirer un beaucoup plus grand parti que nous » pour le bonheur des nations. »

Le public français ne peut avoir oublié qu'à l'époque de nos premiers aërostats, on lui a prouvé que nous ne pouvions nous targuer d'en être les inventeurs, et que, depuis nombre de siècles, la découverte en était faite. On peut revoir certaines feuilles périodiques de ce temps-là.

monstratifs des auteurs des *Cérémonies et Coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, contre les croyans à la réalité de la magie; et c'est ainsi que leur cause est gagnée contre tous les peuples du monde; c'est ainsi qu'aujourd'hui on séduit, on trompe tous les peuples du monde, et surtout l'Europe, la France, notre malheureuse patrie, qui à elle seule a valu et peut valoir encore tous les peuples du monde.

Et n'oublions pas que cet ouvrage était dirigé spécialement pour les gens riches, comme celui de *Decremps* pour les gens de la cour, et celui de *la Chapelle* pour les académiciens, anatomistes, médecins, physiciens; sans préjudice, bien entendu, des droits de tout individu sur chacune de ces productions.

Au reste, on a vu à Paris et dans les principales villes de France, d'autres *faits prodigieux* dont il n'est nulle mention dans les livres de Messieurs les explicateurs. Nous avons vu une femme lever, au moyen de ses cheveux entrelacés d'une corde, une pierre, pesant plusieurs quintaux. On en a vu une autre porter sur son corps horizontalement étendu, une pierre du même poids, ses pieds étant sur un tabouret, et

sa tête sur un second tabouret. Nous habitons une ville où l'on a vu un homme lever, en se servant uniquement de sa machoire et de ses dents, une table sur laquelle était assis un autre homme. Nous ne craignons pas qu'on nous conteste ces faits, et il est vraisemblable que parmi nos lecteurs, il s'en trouvera qui les auront vus; mais ceux qui les ont vus, ont-ils bonne grâce de dire : on ne connaît pas les forces de la nature? La nature d'un homme qui avec les dents, enlevait une table sur laquelle posait un autre homme qui certes n'était pas de carton!

Si l'on nous répond sur ces prodiges, ainsi que sur tous ceux qui ont fait la matière de notre ouvrage, et nous avons reçu à Paris cette réponse, de la bouche de gens qui n'étaient pas sans étude; si l'on nous répond : *cela se fait, cela se voit, donc cela est naturel* (1); nous ne

(1) On nous a mandé plusieurs fois que c'est ce qui se dit encore à Paris, sur les étonnans effets de ce qu'on appelle la *Fantasmagorie*, mot tout-à-fait neuf, et qui sans doute a été créé pour la chose très-neuve aussi. Nous nous garderons bien de prononcer sur ce spectacle, parce que nous ne l'avons pas vu. Seulement nous

répliquerons pas , et nous déclarons au contraire authentiquement qu'avec des raisonneurs de cette force , jamais nous n'aurons rien à démêler (1).

avons remarqué que différens papiers publics ont dit de certains physiciens qui l'ont suivi , ce spectacle , *qu'ils ne sont pas plus avancés que le premier jour dans l'explication des effets étonnans qu'ils voient souvent à la fantasmagorie d'Olivier et de Demmenie*. C'est ce que nous avons lu , et ce qui , bien sûrement , pour une ville savante , comme est Paris , est très-remarquable.

(1) Touchant les prodiges de l'espèce de ceux dont nous avons parlé , et en général sur les *faiseurs de petits prodiges* , nos pères avaient une manière de voir et de penser bien différente de celle que nous avons aujourd'hui.

Que l'on consulte le *traité de la Police* , de Delamare , traité que les auteurs du *Mercuré littéraire de France* appelèrent un chef-d'œuvre peu d'années avant la révolution. Cet habile Jurisconsulte résume au livre 3 , titre 7 , chap. 4 , toutes les lois , ordonnances et déclarations de nos rois , contre les *magiciens* , depuis le commencement de la monarchie. Il prouve que ces monstres étaient regardés comme ennemis de l'Etat , que la police ne les souffrait point. Il rapporte qu'une ordonnance contr'eux , d'un Prévôt de Paris , fut publiée dans toutes les rues et carrefours , en présence du Lieutenant criminel , du Procureur du roi ,

CONCLUSION

ET GRANDES VÉRITÉS.

Pour l'homme penseur , observateur , inaccessible aux préjugés qui dominent la multitude, pour quiconque , dans la dégénération présente , a eu le bonheur de recevoir avec la vie une ame droite , un esprit juste ; s'il a lu avec attention cet ouvrage , l'existence en France d'une suite non interrompue de *démonolâtres* ou magiciens , au moins depuis un demi-siècle , ne sera pas un problème : Il reconnaîtra aisément cette vérité ; mais il ne la verra qu'accompagnée de réflexions terribles.

Le bouleversement général , l'anéantissement du Gouvernement , de la religion , l'effusion du sang , le délire , la guerre sans

et de plusieurs autres magistrats et citoyens notables qu'il nomme , « ce qui , ajoute-t-il , ne s'est jamais » observé avec tant de cérémonie que dans les affaires » les plus importantes , et qui regardent le bien général » de l'Etat. » Mais nos pères étaient des fous ou des ignorans !

fin , soit au dedans soit au dehors , ce sont des maux inévitables à tout Etat qui a dans son sein des magiciens , qui les caresse , qui les protège , et c'est les protéger que de ne les surveiller pas , de ne pas y croire.

Ces monstres ne sont pas libres : ils sont vendus à un maître qui les meut , qui exerce par leurs mains sa haine invétérée , qui se sert d'eux pour tout détruire ; un dieu irrité le voit et le permet. C'est là le juste sort que depuis dix ans subit la France ; c'est le sort qu'elle subira tant que la majorité de ses habitans restera volontairement dans son aveuglement.

Les vrais factieux , les véritables conjurés contre toute société sainte ou profane , il ne faut pas les chercher dans ceux que l'on appelle *illuminés* , *jacobins* , *arrière-maçons*. Dès-là qu'il est prouvé qu'il y a dans un Etat des *démonolâtres* ; sur un million d'êtres à face humaine , n'y en eût-il qu'un , voilà ses ennemis capitaux , ses ennemis nécessaires. Si les *jacobins* , *francs-maçons* , *illuminés* ne communiquent pas réellement avec les démons ; s'ils ne sont pas initiés à ses damnés mystères ; quelque nombreux qu'on les suppose , leur rage est impuissante contre la totalité du genre humain ; mais s'ils

sont dans ce commerce, si réellement ils ont fait *pacte* avec l'enfer, *pacte* qu'ils transmettent à leur progéniture ; et c'est là, en effet, le secret du plus grand nombre d'entr'eux, voilà les véritables conjurés, voilà nos bourreaux. Ils conspirent contre tout bien, ils conspirent contre eux-mêmes, ils n'ont de pouvoir que pour détruire, pouvoir sur les esprits, pouvoir sur les corps animés ou non ; et d'un bout de la terre à l'autre, leur perfide maître les ligue (1), les pousse, les anime irré-

(1) Voilà le vrai *mot* qui explique l'énigme de cette communication souterraine dont parle l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, dans les dernières pages de son 3e. volume, 424, 425, 426, 427 et suivantes, communication par laquelle il prétend que *Veishaupt soufflait son esprit en un clin-d'œil à des milliers de monstres armés de leurs piques, de leurs torches et de leurs haches, pour le jour des révolutions*; mais communication qu'il n'explique pas, dont *Veishaupt* lui-même s'est bien gardé de donner l'explication, ou s'il en donne une, elle est absurde, dérisoire et pitoyable.

On peut s'étonner qu'il ne l'ait pas prononcé ce *mot*, l'auteur de ces *Mémoires*, etc., après les renseignemens nets et précis, que plusieurs endroits de son ouvrage attestent qu'il a eu sur le commerce du plus grand nombre de ces jacobins, martinistes,

sistiblement contre tout ce qui l'habite.

Le philosophe chrétien, l'homme religieux élèvera ses pensées plus haut. Dans ces faits prodigieux qui ont eu pour témoins la France et presque toute l'Europe, durant le cours

illuminés, arrière-maçons, avec le Diable et les Démons, renseignemens auxquels le préjugé régnant en Angleterre comme ailleurs, l'a sans doute empêché de faire attention. Ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est que ce savant paraît croire à l'explication de *Veishaupt*, laquelle est vraiment inintelligible, et pour quiconque l'examinera, ne sera qu'une chimère.

Nous avons sous les yeux un écrit de M. P. . . . , *Bar.* . . . où il nous mande de Paris, 1er. juin 1792, qu'il reconnaît la vérité du commerce de certains hommes avec les Démons; mais qu'aussi *il est d'autres vérités sur lesquelles il croit plus pressant d'instruire*. Nous sommes ici d'un avis différent. Toutes les vérités qu'enseignent l'église, le catholicisme, le christianisme, ont été en France, dans le siècle de Louis XIV, sous Louis XV et sous Louis XVI, victorieusement établies; la matière est épuisée, il n'y a plus rien à glaner. Cette vérité seule, savoir : le commerce de certains hommes avec les Démons, a été, sur-tout depuis un demi-siècle, oubliée, méconnue, anéantie, et l'erreur qui lui est contraire, subsiste encore toute entière et triomphe. C'est ce que nous avons dit et imprimé déjà depuis quelques années, et c'est ce que nous continuons de dire avec raison.

de ce siècle, il verra l'accomplissement des oracles divins.

Des signes séducteurs, des miracles opérés par Satan, des faux prophètes, l'esprit de vertige généralement répandu, sont annoncés comme avant-coureurs de ce jour où l'arbitre suprême viendra citer à son tribunal les potentats et les sujets. « Des esprits de Démons faisant des prodiges, » disent les livres saints, iront vers tous les rois de la terre, afin de les assembler pour le combat du grand jour du Dieu tout-puissant. » *Spiritus Daemoniorum facientes signa, et procedunt ad reges totius terrae congregare illos in praelium ad diem magnum omnipotentis dei* (Apoc. 16. 14.). Ce terme fatal approche. Trois grandes lumières de l'église (1), Cyprien, Jérôme, Augustin, et leur opinion est commune à d'autres docteurs qu'il n'est pas besoin de nommer; nous apprennent expressément que la fin du sixième millénaire, ou le

(1) Cyp. ad Fortunatum, de exhort. martyrii, chap. 11, édit. in-fol. de 1726, p. 269. Hyeron. ad Cypresbyt. tome 2 de l'édit. du P. Martianay, Bénédict. page 698, in-fol. August. liv. 20 de la Cité de Dieu. Chap. 7.

commencement du septième sera l'époque de l'avènement du souverain juge et de la consommation du temps. La génération présente touche au septième mille; les siècles qui s'écoulent maintenant, doivent donc être aussi l'époque de l'existence des *faiseurs des prodiges* annoncés, des précurseurs de *l'antechrist* qui lui-même, selon St.-Paul, sera le plus grand des magiciens (II. aux Thess. chap. 2, vers. 9.). La coignée est à l'arbre, la verge est levée sur les nations, les vertus des cieux s'ébranlent (Luc. chap. 21., vers. 22, 25, 26.). Le seigneur a le van à la main, il nettoie son aire, il sépare d'avec le bon grain la paille; le jour vengeur n'est pas éloigné. (Luc. chap. 3. vers. 9, 17.)

C O R O L L A I R E.

La faction qui a ensorcelé Paris, soufflé dans les têtes le délire, annullé le christianisme, fait de la France un monceau de ruines, et des Français une boucherie, est une faction de démonolâtres, d'hommes en commerce avec les démons, faction préexistante aux Etats-Généraux, aux Assemblées Nationales, faction subsistante encore
aujourd'hui,

aujourd'hui, et que la surveillance seule de la saine partie de la nation, unie aux gouvernans, peut (1) suffire à réprimer.

A P O S T I L L E S.

A la page 267 de son *Ventriloque*, M. de la Chapelle donne une explication scientifique du mot *apostille*, dont il assigne l'étymologie. Nous nous dispensons de rapporter et l'explication scientifique et l'étymologie, et nous mettons ici quelques apostilles.

I.

Nous avons montré clairement, dans le cours de cet ouvrage, le sentiment d'hommes de toutes sectes et de toutes religions, touchant la réalité de la magie et sorcellerie, c'est-à-dire, du commerce de certaines personnes avec les Démons, et nous avons prouvé spécialement que l'église catholique ne regarde pas ce crime comme imaginaire.

Il n'est pas hors de propos que nous

(1) *Autorité.* « Ceux qui sont suspects d'être sorciers, » d'autant loin qu'on les voit, sans autre forme d'invocation, on crie à haute voix, *je me doute*, afin que les charmes et maléfica de telles gens ne puissent offenser. » Bodin à de Thou. Fin de l'ép. dédic. de la *Démonomanie*.

N

montrions aussi, sur le même objet, le sentiment de l'église protestante. On verra par là que ces deux églises qui, sur d'autres articles, sont, comme on sait, en grande dissidence, sur celui-ci sont d'un accord parfait.

François Perreaud, ancien ministre protestant, se qualifiant ministre du St.-Evangile à *Thoiri*, bailliage de *Gex*, a imprimé à Genève, en 1653, un traité des Démons et sorciers, qu'il intitule *Démonologie*, et qu'il adresse à l'avoyer et conseil de la très-illustre et puissante république de Berne. Dans l'épître dédicatoire, il se répand en louanges sur la grande sagesse des nouvelles ordonnances que la république de Berne venait de rédiger au sujet des sorciers : puis, dans le traité, il démontre par l'autorité de l'écriture sainte, de l'histoire et des loix, l'existence et la réalité du crime de sorcellerie, et prouve que les deux églises s'accordent sur cette réalité.

Dans une *relation* qu'il ajoute à son traité, relation d'un fait notable de magie arrivé à Mâcon, dans sa maison, en 1612, et constaté par toute la ville, trois mois durant, il dit à la page 60, que peu avant cette année-là, 1612, avait résidé et était connu à Mâcon, un nommé *César*, insigne magicien.

Et nous notons à cette occasion qu'au chap. 56, de ses *Réponses aux questions d'un provincial*, Bayle parle de ce magicien d'après Pierre Ayrauld et autres historiens contemporains, qui affirment que ce *César*, ainsi qu'un autre magicien nommé *Lafin*,

étaient fêtés et sans cesse consultés par les grands du royaume.

D'un autre côté, nous avons dit et faisons observer de nouveau, que le *monde enchanté*, de *Balthazar Becker*, ministre protestant, a été flétri par son église, ainsi que l'auteur, parce que celui-ci nie l'existence du Diable et de la magie. Il est donc suffisamment prouvé que l'une et l'autre église, la catholique et la protestante, ont toujours reconnu la réalité du crime de magie, ou de communication de certains hommes avec les Démons.

I I.

La croyance à la magie, croyance fondée sur des *faits incontestables*, vus dans tous les temps et dans tous les lieux, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, doit être regardée comme un *dogme civil universel*. L'église, dès sa naissance, l'a trouvé établi; elle n'a donc pas jugé devoir en faire un dogme séparé, c'eût été un acte superflu, et l'église ne fait rien d'inutile; mais quand, dans nombre de conciles, depuis ceux de Laodicée, d'Elvire, de Carthage, d'Orléans, tenus dans les premiers siècles, jusqu'à celui de Mayence, en 1549, elle prononce que ce crime provient du commerce avec les Démons: *sortilegia quae detestando malorum daemonum commercio exercentur, omnibus christianis prohibenda, in clericis verò omni pœnarum acerbitate coërcenda censemus*; quand,

pour le foudroyer , elle s'exprime ainsi , n'adopte-t-elle pas le dogme civil universel ? Ne marque-t-elle pas suffisamment son opinion , et les chrétiens , les fidèles peuvent-ils sans danger , peuvent-ils sans erreur , s'en écarter ?

I I I.

L'Etna , le Vésuve , l'Hécla ne vomissent pas des laves comparables aux fureurs qu'exhaleront dans leurs noirs repaires , contre l'auteur de cet ouvrage , les *démonolâtres et magiciens* ; mais quelques armes qu'ils emploient , quelques batteries qu'ils dressent pour le combattre , cet ouvrage , de la lutte il sortira vainqueur. Il reste pour constant que , durant le 18^e. siècle , et surtout durant la seconde moitié , il n'est efforts que ces *scélérats* n'aient faits , moyens de séduction qu'ils n'aient pris pour tromper la France sur deux points de doctrine ecclésiastique et civile , reçus dans l'univers entier ; et qu'il importe infiniment au bonheur du genre humain de connaître , premièrement la *possibilité* , ensuite la *réalité* du commerce avec les Démons , sur quoi véritablement ils l'ont trompée : *Quod erat demonstrandum* , ce qu'il fallait démontrer.

I V.

Un autre résultat de la vérité principale , démontrée dans cet ouvrage , savoir : la réalité de la communication de certains hommes avec les Démons ; c'est que tout

livre, toute production tendans à aveugler sur cette communication, doivent être réputés pernicieux, perfides, et leurs auteurs regardés comme trahissant, peut-être sans le savoir, s'ils sont invinciblement ignorans, les plus grands intérêts des Etats dans le sein desquels ils vivent.

C'est dans ce rang qu'il faut placer un pamphlet qui parut peu avant 1720, portant pour titre : *histoire de M. Oufle*, et ayant pour auteur un M. l'abbé *Bordelon*, mort en 1730; dont on rapporte que, » disant » un jour que ses ouvrages étaient ses péchés mortels, un plaisant lui repliqua que » le public en faisait pénitence. »

D'après les vérités que nous venons d'établir, il est évident que le roman de M. *Oufle*, ou, pour mieux dire, de M. l'abbé *Bordelon*, doit rentrer dans la poussière, dont jamais il n'aurait dû sortir. Abstraction faite de la doctrine pestilente, hétérodoxe, insensée, des citations fausses dont ce livre est plein, ce qui le rend digne de l'animadversion et censure de tout tribunal, profane et sacré; » son style, disent ses » éditeurs, est si diffus et si assommant, » que les compilateurs les plus lourds trouveraient de quoi s'y ennuyer. »

Le but que s'est proposé ce *Bordelon*, c'est de jeter le ridicule sur ceux qui croient à la magie, et qui auraient le courage de manifester leur croyance; c'est, en d'autres termes, le but de tromper, d'en imposer, but qui doit dévouer au mépris quiconque se le propose; mais cette arme du ridicule

était choisie, on ne peut pas plus à propos, elle convenait parfaitement au moment où écrivait l'auteur, elle ne pouvait manquer son coup. C'est le moment où Paris avait sous les yeux *des faits* signalés de magie, dont il pouvait deviner le mot, et sur lesquels on pouvait l'éclairer : *les miracles du bienheureux Pâris*, dont déjà nous avons parlé (Voyez page 171 et la note.). « Mal-
 » heureusement chez les Français, dit M.
 » *de la Chapelle* (p. 440 du *Ventriloque*.),
 » un ridicule est beaucoup plus à redouter
 » qu'un vice. » C'est ce que M. *Bordelon*
 savait aussi bien que lui, et ce qui certainement ferma la bouche à ceux qui auraient pu réclamer et contre son pamphlet, et contre les prétendus miracles.

V.

V. Et remarquons en finissant, que les productions de ce genre, c'est-à-dire, celles où se trouve employée contre la réalité de la magie, cette arme triomphante du ridicule, ont toujours paru précisément dans le temps où les opérations magiques faisaient le plus sensation, quoique non connues pour telles, et étaient le plus multipliées : l'histoire de M. *Oufle*, dans le temps des convulsions et des prodiges du cimetière de *St.-Médard*; l'histoire du *Ventriloque*, dans le temps de ces autres prodiges qui, d'après le récit de M. *de la Chapelle* lui-même (page 12.), *forcèrent des hommes très-éclairés de dire qu'on avait découvert un nouvel agent dans la nature*; des pro-

ductions postérieures, mais toujours insidieuses, artificieuses, toujours se servant soigneusement de l'arme chérie, aisée à saisir, et commode contre la magie, telles que celles des *Déremps*, des auteurs des *Cérémonies et Coutumes*, etc. dans le temps où le monarque, les grands, la cour, les petits, les savans étaient près d'ouvrir les yeux, et violemment tentés de parler, de publier leur pensée sur des prodiges de même espèce; mais, c'est assez.

U L T I M A T U M.

Le plus grand service qu'on puisse rendre à un peuple jaloux de sa gloire, c'est de lui montrer les ennemis souterrains qui ont juré sa ruine, et sous ses fondemens creusent des abymes. Si ce peuple entend, s'il ouvre les yeux, quelque forme de gouvernement qu'il adopte, que l'Etat soit démocratique, aristocratique, monarchique, républicain, sa grandeur est assurée, il verra chez lui la paix, la stabilité, le bonheur; s'il refuse d'entendre, s'il s'obstine à s'aveugler, la vie le fuit, son agonie sonne(1):

(1) C'est-à-dire, les *démonolâtres*, les monstres de l'un et de l'autre sexe en commerce avec les Démons, cette espèce d'hommes qu'on appelle aujourd'hui fort improprement des *jacobins*, semeront la discorde, diviseront, massacreront, détruiront; ils organiseront des machines infernales, des comités sanguinaires,

c'est un malade dans le transport, et qui ne laisse point d'espérance.

Achevé d'imprimer, le 1^{er}. Germinal an 11.

POST-SCRIPTUM, du même jour.

Qui de 2 ôte 1, reste 1. Quand nous accorderions qu'il est possible, et c'est ce qui ne l'est pas, quand nous accorderions à l'opiniâtre prévention que, sur la totalité des *faits* nombreux cités dans cette brochure, il est possible d'en ôter démonstrativement une moitié à l'intervention des Démons et magiciens. Du moins il est certain qu'il en est une autre moitié, telle que ceux des somnambules, des Mesmer, et des Cagliostro, que, qui que ce soit, n'ôtera jamais à cette exécration intervention. Cela suffit. Donc, depuis nombre d'années, *des faits magiques* subsistent en France, donc à cet égard la France a été cruellement, a été infiniment trompée. Nous ne cesserons de le lui dire, nous ne cesserons de le répéter : *quod erat demonstrandum*. C. Q. F. D.

incendiaires, dévastateurs, contre les gouvernans, contre les gouvernés, contre le gouvernement; . . .
 trop surs, hélas, de leurs coups! . . .
 Et bientôt plus d'état, plus de patrie! Et peut-être, osons le dire encore, bientôt plus de société, plus de genre humain!

F I N.



